



Document d'Objectifs

Site Natura 2000 FR 8201747

« Massif de l'Obiou et Gorges de la Souloise »



Version validée
par le comité de pilotage
du 15 avril 2011



Agence ONF Isère
9 quai Créqui
38026 Grenoble Cedex 9
Tél. : 04 76 86 39 76
Fax : 04 76 87 47 04

Site Natura 2000

"Massif de l'Obiou et gorges de la Souloise"

Zone Spéciale de Conservation FR 8201747

2011

Coordinateur (Direction Départementale des Territoires) : Pascale BOULARAND

Rédacteurs, relecture et validation (Office National des Forêts) :

Eric HUSTACHE, Albane du BOISGUEHENEUC, Clémentine BLIGNY, Didier CHARON,
Carole DESPLANQUE, Didier BONNASSIEUX

Cartographie (Office National des Forêts) : Aurore BALINT, Eric HUSTACHE, Albane du
BOISGUEHENEUC

Structure opératrice :



Agence ONF Isère
9 quai Créqui
38026 Grenoble Cedex 9
Tél. : 04 76 86 39 76
Fax : 04 76 87 47 04

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET METHODE	7
I.1 Cadre Général - Les Directives "Oiseaux" et "Habitats"	9
I.2 Calendrier de l'Application de la Directive	11
I.3 Le Document d'Objectifs	11
I.3.1 Définition et rôle du Document d'Objectifs.....	11
I.3.2 Contenu du Document d'Objectifs	12
I.4 Méthode	13
I.5 Partenariat	14
I.6 Rappel des grandes étapes de la rédaction du Document d'Objectifs « Massif de l'Obiou et Gorges de la Souloise »	14
II. PRESENTATION GENERALE DU SITE	15
II.1. Facteurs du milieu	17
II.1.1 Situation et Géographie.....	17
II.1.2 Climatologie et biogéographie	18
II.1.3 Géologie.....	21
II.1.4. Hydrogéologie	25
II.1.5 Histoire du paysage.....	28
II.1.6 Histoire	29
II.2. Données administratives	35
II.2.1 Communes concernées.....	35
II.2.2 Intercommunalité	35
II.2.3 Urbanisme.....	35
II.2.4 Inventaire patrimonial	36
II.2.5 Sites classés, sites inscrits, monuments historiques	39
II.2.6 Zonage des aléas et du risque (PPR, EPA, ...).....	39
II.2.7 Autres politiques territoriales.....	40
II.2.8 Foncier : répartition par grand type de propriété.....	40
III. LE PATRIMOINE NATUREL	43
III.1. La végétation	45
III.1.1 Caractéristiques générales	45
III.1.2 L'étage supraméditerranéen (jusqu'à 1 100 m en adret, voir 1 300 m).....	45
III.1.3 L'étage montagnard (de 900-1 100 m à 1 600–1 800 m selon l'exposition)	46
III.1.4 L'étage subalpin	46
III.1.5 L'étage alpin.....	47
III.1.6 Autres milieux non liés aux étages de végétation	47
III.2. Habitats	48
III.2.1 Méthodologie.....	48
III.2.2 Fiches Habitats	48
III.3. Espèces	91
III.3.1 Méthodologie.....	91
III.3.2. Fiches espèces animales et végétales.....	91
III.4. Cartographie des habitats et des espèces	109

IV. LES ACTIVITES HUMAINES	113
IV.1. Pastoralisme et agriculture	115
IV.2. Pratiques cynégétiques et piscicoles	116
IV.2.1 Chasse	116
IV.2.2 Pêche	117
IV.3. Activités sylvicoles	117
IV.3.1 La gestion des forêts publiques	117
IV.3.2 La gestion des forêts privées	118
IV.4. Les travaux de Restauration des Terrains de Montagne et de protection contre les phénomènes naturels	118
IV.4.1 Phénomènes.....	118
IV.4.2 Enjeux	119
IV.4.3 les travaux de protection contre les risques naturels.....	119
IV.5. Les activités touristiques	123
V. ENJEUX ET OBJECTIFS	127
V.1. Enjeux	129
V.1.1 Enjeux par type d’habitats	129
V.1.2 Enjeux localisés	130
V.2. Objectifs de Développement durable	143
VI. LES MESURES CONTRACTUELLES	147
VI.1. Propositions de mesures de gestion	149
VI.2. Cahier des charges applicables aux actions	152
VII. CHARTE NATURA 2000	179
VIII. MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION	199
VIII.1. Evaluation des actions	201
VIII.2. Suivi de la gestion des habitats d’intérêt communautaire	204
VIII.3. Suivi de la gestion des espèces de la directive « Habitats – Faune-Flore »	205
IX. PROPOSITION D’EXTENSION DU PERIMETRE DU SITE	207
CONCLUSION	213
ABREVIATIONS UTILISEES	215
BIBLIOGRAPHIE	217
ANNEXES	219

I. CONTEXTE ET METHODE

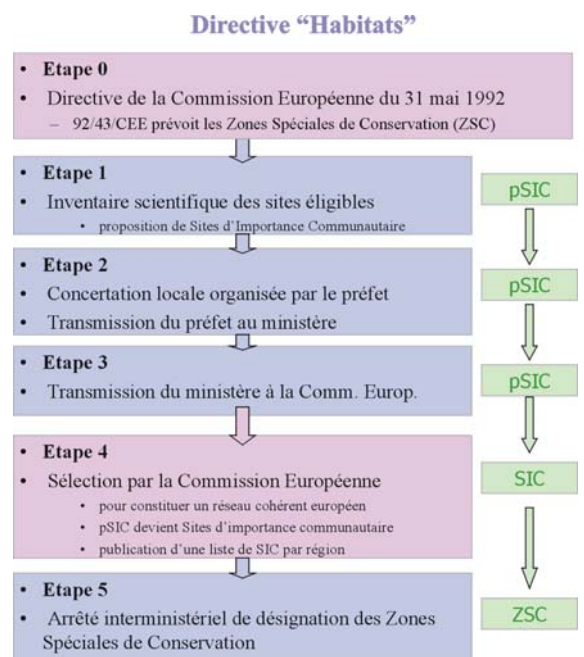
I.1 Cadre Général - Les Directives "Oiseaux" et "Habitats"

L'action de l'Union européenne en faveur de la préservation de la diversité biologique repose en particulier sur un réseau écologique cohérent d'espaces naturels, dénommé **réseau "Natura 2000"**, institué par la **Directive 79/409/CEE** du 2 avril 1979, dite **Directive "Oiseaux"** et de la **Directive 92/43/CEE** du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dites **Directive "Habitats"** ; processus qui représente l'initiative la plus significative de l'histoire européenne en matière de conservation de la nature.

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones :

- des **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** désignées pour la conservation des habitats des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la **Directive 79/409/CEE** du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue sur le territoire est régulière.
- des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** désignées pour la conservation des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces figurant respectivement aux annexes I & II de la **Directive "Habitats"**

Ces zones sont désignées sous l'appellation commune de **"Site Natura 2000"**



Ce réseau contribue à l'objectif général d'un développement durable. Son but est de favoriser le maintien de la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, et culturelles à l'échelon local ou régional.

Transcription en droit français

Les Directives "Oiseaux" et "Habitats" ont été transposées dans le droit national par l'Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, les décrets n°2001-1031 du 8 novembre 2001 (relatifs à la procédure de désignation des sites Natura 2000) et n°2001-1216 du 20 décembre 2001 (relatif à la gestion des sites), ainsi que les deux arrêtés du 16 novembre 2001 (Liste des habitats et espèces d'intérêt communautaire).

La Circulaire DNP/DERF/DEPSE n°162 du 3 mai 2002 est venu préciser le dispositif de gestion contractuelle des sites Natura 2000.

Code de l'environnement

•articles L 414-1 à 414-7 (rappel des objectifs) articles R 414-1 à 414-24 (moyens français spécifiques (comités, docob, contrat, charte, évaluation))

Code rural •articles L 313-1 et L 341-1

•articles R 311-1, R 311-2, R 341-7 à R341-20

Code général des impôts •article 1395E (dispositions fiscales d'exonération)

Loi sur le Développement des Territoires Ruraux •Article 145 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des

Un règlement européen pour la mise en place des moyens financiers, le FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

Directive "Habitats"

Le site Natura 2000 FR8201747 "Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du massif de l'Obiou et des gorges de la Souloise" a été désigné par la Directive "Habitats".

La raison d'être de la Directive Habitats est de mettre un terme à la régression parfois spectaculaire de nombreuses espèces. Ce déclin résulte avant tout de la détérioration des habitats naturels les plus importants pour leur survie. En quelques décennies, l'intensification massive de nombreuses activités humaines (agriculture, sylviculture, énergie, transport, tourisme, etc.) a entraîné la perte ou la fragmentation des milieux naturels, laissant peu de place à la vie sauvage ou la confinant sur une partie exiguë du territoire. Actuellement les connaissances écologiques ne permettent pas d'appréhender les conséquences à grande échelle de la disparition d'habitats nécessaires pour la survie de telle ou telle espèce. Cette diversité biologique n'a pas qu'un intérêt écologique mais aussi patrimonial, au même titre que les langues, les cultures et l'architecture.

Les habitats et les espèces ont mis plusieurs millions d'années pour s'établir, leur disparition éventuelle serait irrémédiable. Avant ce développement intensif, l'agriculture et les activités pastorales traditionnelles avaient géré voire façonné, des siècles durant, des habitats semi-naturels que l'on retrouve encore en forte proportion sur le site Natura 2000 FR8201747, malgré leur déclin. L'abandon de ces pratiques extensives et la déprise agricole risquent d'engendrer un appauvrissement de la biodiversité et de la variété des paysages.

Autrement dit, en l'absence des activités agropastorales, la dynamique naturelle de la végétation condamnera les prairies et les alpages plus ou moins rapidement par la recolonisation forestière jusqu'à des altitudes dépassant les 2000 mètres.

Les annexes de la Directive Habitat fixent les listes des habitats et des espèces à conserver à l'échelle du territoire européen. Ces habitats et espèces sont dits d'intérêt communautaire.

Les états doivent assurer leur maintien dans "un état de conservation favorable". C'est la présence de ces habitats et espèces qui est à l'origine de la désignation des sites.

En France, la Directive Habitats est mise en oeuvre par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement pour être appliquée sur les sites retenus.

Le réseau Natura 2000 permettra de préserver un large panel écologique couvrant l'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur lequel des actions de gestion seront mises en œuvre

tout en permettant le maintien, voire le développement, des activités traditionnelles, parfois ancestrales. Certains habitats naturels abritent une richesse biologique liée aux activités humaines.

La mise en oeuvre de la directive se présente donc sous la forme de propositions d'actions, permettant notamment l'aide au maintien de ces activités. Ces aides proviendront des décisions prises en partenariat entre l'état et les acteurs concernés dans le cadre de contrats locaux (ex : contrats Natura 2000). Elles seront appliquées et adaptées à toutes les activités socio-économiques des sites.

I.2 Calendrier de l'Application de la Directive

- 1979 : Directive "Oiseaux"
- 1992 : Directive "Habitats"
- 1995 : Sélection et inventaires : élaboration des bilans de la connaissance scientifique des sites potentiels (les habitats et les espèces connus et / ou susceptibles d'être présents sur les sites)
- 1996 : Arrêt de la procédure
- 1997 : Reprise de la procédure
- 1997-1998 : consultations et concertations locales (implication volontaire des acteurs locaux dans le projet)
- 1998 : transmission à la commission européenne de la liste des sites proposés comme d'importance communautaire
- 1999 : séminaires européens par région biogéographique (méditerranéenne, alpine, continentale,...) et confirmation des sites d'importance communautaire ;
- 1999 : Début de l'élaboration des Documents d'Objectifs en France et transmission à la commission européenne.
Désignation par la France des sites d'importance communautaire en Zones Spéciales de Conservation
- 2001 : Ordonnance de transposition du droit communautaire en droit Français
- 2002 : *Consultation des élus et EPCI*- 2003 : Désignation des sites de la zone biogéographique alpine
- 2004 : Mise en place du réseau Natura 2000
- 2005 : Gestion des sites
- 2006-2011 : *Rédaction du Docob site Natura 2000 FR8201747*

I.3 Le Document d'Objectifs

I.3.1 Définition et rôle du Document d'Objectifs

La France a choisi d'élaborer pour chaque site Natura 2000 un Document d'Objectifs (spécificité française). Il correspond à une conception décentralisée de l'application de la Directive Habitats.

Le Document d'Objectifs est l'outil d'appropriation des Directives "Oiseaux" et "Habitats" sur un site donné, ou plusieurs petits sites rapprochés.

Un mémorandum, rédigé par l'Etat français (janvier 1997) et approuvé par la commission européenne en charge de l'environnement, précise que :

"Les "DOCOB" peuvent faire l'objet d'une transmission pour information à la commission et constituent, pour les Etats membres qui le souhaitent, le document de référence pour la préservation de chaque site".

Le Document d'Objectifs est établi sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat, qui est chargé de l'application des directives communautaires. En ce sens, il traduit concrètement les engagements de l'Etat sur un site. C'est un outil de mise en cohérence des actions publiques ou privées qui ont des incidences sur le site. Il est le document de référence et une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Le Document d'Objectifs est réalisé en associant les acteurs concernés par le site (habitants, élus, représentants socioprofessionnels). Il précise le niveau d'engagement des acteurs sur le site en déterminant les objectifs, la distribution des tâches à accomplir et les moyens financiers nécessaires. C'est un document de communication, disponible à tous, qui facilite la compréhension des politiques publiques et des zonages qui traitent de la protection du patrimoine naturel, et qui permet de mieux cerner la complémentarité des différents partenaires intervenant dans la gestion des espaces naturels. C'est un document de référence en ce qui concerne l'inventaire du patrimoine naturel du site concerné, sans pour autant être une étude scientifique exhaustive du milieu. Enfin, il ne doit pas se substituer aux planifications de gestion prévues par ailleurs.

(Plan de gestion) définissant les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

I.3.2 Contenu du Document d'Objectif

Le Document d'Objectifs doit contenir :

- une description et une analyse de l'existant : état initial de la conservation et de la localisation des habitats pour lesquels le site a été proposé et état initial des activités humaines en présence ;
- les objectifs de développement durable du site, partant des enjeux de conservation et de restauration des habitats naturels et des espèces et des enjeux socio-économiques et culturels ;
- des propositions de mesures contractuelles et réglementaires permettant d'atteindre ces objectifs de conservation et de restauration ;
- les cahiers des charges des mesures contractuelles proposées, avec leur description, leur périmètre d'application, leur coût, leur durée, leurs modalités de suivi ;
- l'indication des dispositifs en particulier financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- la description des dispositifs d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des actions et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.
- la charte Natura 2000

I.4 Méthode

L'élaboration du Document d'Objectifs est effectuée sous le contrôle de l'Etat (le Préfet de l'Isère, représenté par le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt) et d'un comité local de pilotage qui comprend les principaux acteurs concernés.

Dans le site "Obiou-Gorges de la Souloise" où une grande partie de la superficie est constituée de forêts publiques, l'animation de la procédure est assurée par l'Office National des Forêts.

Dans ce cadre, la mission confiée à l'Office National des Forêts comprend :

- l'association du comité de pilotage à l'élaboration du Document d'Objectifs
- la constitution des groupes de travail thématiques :
 - Agriculture - pastoralisme,
 - Forêt,
 - Chasse,
 - Pêche,
 - Habitats naturels, faune, flore
 - Tourisme/Patrimoine
- l'inventaire cartographique et la cartographie détaillée des habitats naturels, des espèces (de la flore et de la faune sauvage) d'intérêt communautaire
- la restitution aux groupes de travail thématiques des résultats des inventaires
- la définition concertée pour la partie "objectifs" du DOCOB avec les groupes de travail thématiques, puis validée par le comité de pilotage :
 - des objectifs de préservation à long terme
 - des principes prioritaires de gestion nécessaires et appropriés à moyen terme (environ 6 ans) pour la conservation des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvage en distinguant ceux et celles d'intérêt communautaire avec ceux et celles d'intérêt prioritaire.
- la définition concertée pour la partie opérationnelle du DOCOB avec les groupes de travail thématiques puis validée par le comité de pilotage :
 - des principaux gestionnaires concernés par les mesures de conservation
 - d'un programme pluriannuel de mesures de conservation
 - des coûts et financements disponibles pour la mise en oeuvre du programme pluriannuel ;
- la définition d'indicateurs pertinents pour évaluer l'incidence des principes de gestion et leur cohérence avec les objectifs de préservation retenus dans le site Natura 2000.

I.5 Partenariat

Dans l'exercice de sa mission, l'Office National des Forêts (ONF) intervient :

- sous la responsabilité de l'Etat (Préfet) représentant le Ministère de l'écologie et du Développement Durable;
- en collaboration étroite avec le comité de pilotage et les groupes de travail thématiques qui regroupent les principaux acteurs de terrain;
- avec le concours technique des partenaires institutionnels, dont notamment :
 - le Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance (CBNA)
 - les services extérieurs de l'Etat (DDT, DREAL, DIRECCTE)
 - les services techniques du Conseil Général de l'Isère et le Comité Départemental du tourisme
 - les établissements publics nationaux ou locaux (ONCFS-CRPF)
 - la Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI)
 - la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère
 - les associations de protection de la Nature

I.6 Rappel des grandes étapes de la rédaction du Document d'Objectifs « Massif de l'Obiou et Gorges de la Souloise »

2002	Proposition du site comme Site d'Importance Communautaire (SIC)
2004 – 2008	Démarrage du programme Life « Nature et Territoires »
2005 – 2006	Elaboration de la cartographie des habitats naturels
2006 – 2007	Phase I de concertation locale
Juillet 2007	Création du Comité de pilotage du site Natura 2000
2008	Fin du programme Life « Nature et territoires » (voir rapport final en <u>Annexe 1</u>)
2010- 2011	Phase II de concertation locale
Avril 2011	Finalisation et validation du Document d'Objectifs

II. PRESENTATION GENERALE DU SITE

II.1. Facteurs du milieu

II.1.1 Situation et Géographie

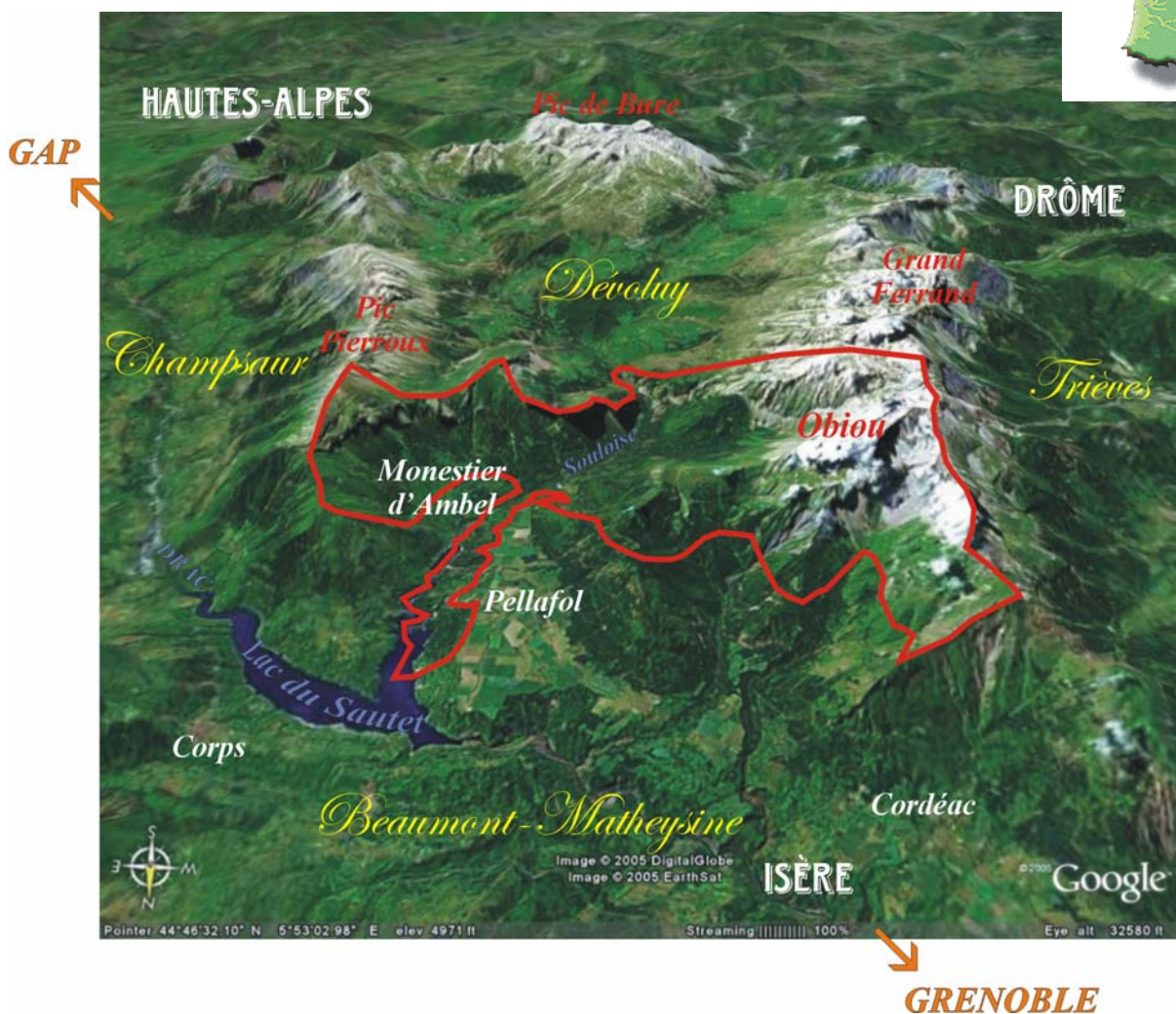
Le site Natura 2000, d'une superficie totale de 3730 ha, est situé au sud de la région Rhône-Alpes, dans le département de l'Isère, au cœur du Dauphiné au sens Historique, entre Alpes du Sud et Alpes du Nord.

Il est localisé à la confluence de plusieurs unités géographiques, socio-économiques ou culturelles :

- le Beaumont et la Matheysine au Nord
- le Champsaur et le Valgaudemar à l'Est
- le Dévoluy au Sud
- le Trièves à l'Ouest



Localisation du Site



Le splendide sommet de l'Obiou apparaît comme une étrave formant le promontoire le plus septentrional du massif du Dévoluy. L'Obiou, véritable forteresse calcaire, est le point culminant des

pré-Alpes Françaises avec 2789 m. Impressionnante face Nord aux allures de Dolomites, chargée d'histoire, que seuls quelques alpinistes osent affronter.

De vaste éboulis se forment en contrebas de falaises bleues issues des processus de gélifraction.

Ceinturé par de vastes forêts, des alpages parcourus par des moutons et des bovins, de grands éboulis et de sculpturales falaises, le tout contrastant avec le bleu turquoise du Lac du Sautet, l'ensemble compose un extraordinaire paysage.

Au cœur du site, trônant à presque 2800 m, l'Obiou s'adosse aux falaises et étire ses crêtes du Nord au Sud pour passer le Rattier (2474 m), le Bonnet de l'évêque (2663 m), la Tête de la Cavale (2697 m), le Nid (2509 m), la Tête de Lapras (2584 m)

Les combes secrètes, répondant au nom de : Combe de la Prison, Combe de la Fuvelle, haut perchées dont l'accès, long et scabreux, et la grande minéralité procure un sentiment de solitude désertique.

La partie Nord du site, située sur la commune de CORDEAC, est constituée d'un grand alpage étirant ses couleurs au fil des saisons. Le Col de Aiguille reste un des seuls passages pour qui vient du Trièves.

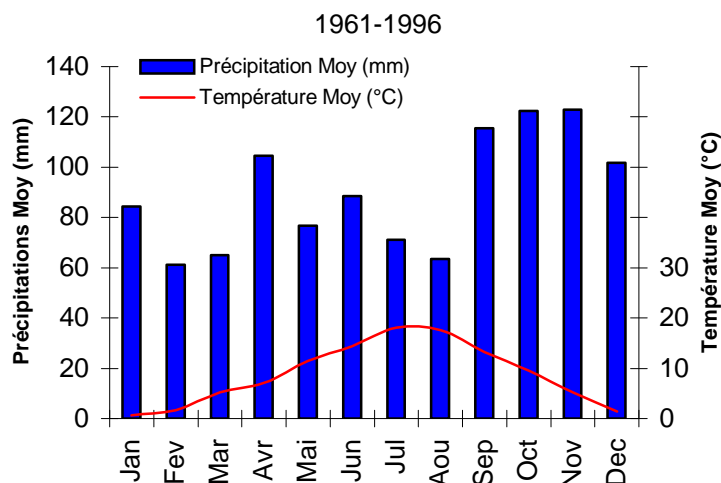
En passant par le Col de l'Aup à 1680 m, on entre de pleins pieds dans le Dévoluy et les Hautes-Alpes.

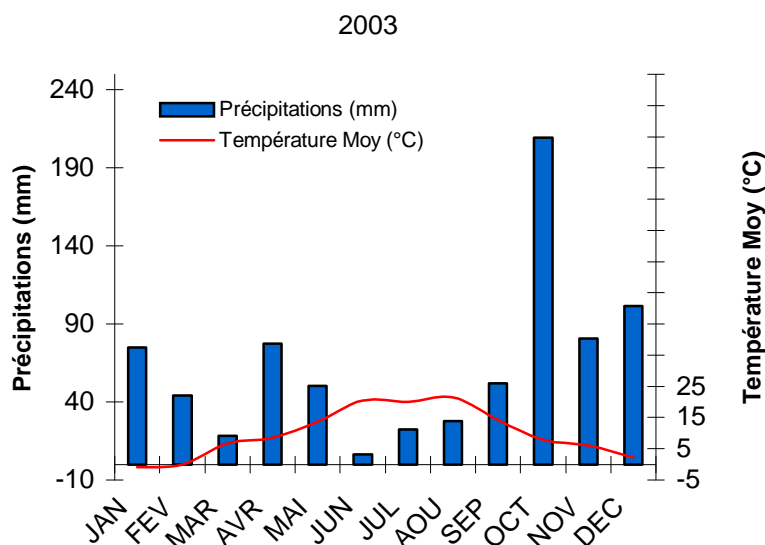
Le défilé de la Souloise, creusé et érodé par la puissance de l'eau reste une des seules porte d'entrée dans le Dévoluy pour le voyageur venant du Nord. Bordée par les hautes falaises du Brechon, dont elle a érodé la roche, la Souloise serpente pour rejoindre les tumultueuses exurgences des Gillardes (classée 2ème Exsurgence de France par son débit) d'où elle s'écoule pour atteindre le lac-barrage du Sautet.

II.1.2 Climatologie et biogéographie

a) Climatologie

Diagramme ombrothermique
Station : Pellafol – Les Payas (930 m)





Le site Natura 2000 de par sa situation géographique subit deux influences climatiques différentes et atténuées, l'influence méditerranéenne et l'influence océanique.

- L'influence méditerranéenne est caractérisée par la sécheresse estivale et une irrégularité des précipitations annuelles surtout concentrées en automne (septembre-octobre : afflux d'air humide, encore chauds et orageux).
- L'influence océanique déterminée par des régimes d'ouest à nord-ouest, très humides en général, butent contre les reliefs qui ont la propriété d'amplifier l'activité pluvieuse, neigeuse, orageuse, des perturbations. L'effet de barrage joue intensément pour les premiers massifs (Chartreuse, Vercors) frappés par les flux atlantiques, il s'estompe à mesure que l'on pénètre vers le sud-est où on peut dès lors évoquer un effet d'abri.
- Compte tenu de l'altitude supérieur à 700 mètres de l'ensemble du site et de la proximité du massif des Ecrins le caractère montagnard du climat n'est pas à négliger.

Le vent dominant est dénommé la Bise correspond à un vent de secteur Nord, froid et sec.

La température moyenne annuelle (1961-1990) à Pellafole les Payas (930 m) est de 8,4°C avec des amplitudes journalières très marquées.

Pour la période 1960-1991, la moyenne des températures minimales annuelles est de 3,2°C et la moyenne des températures maximales annuelles est de 13,6°C.

La moyenne du nombre de jours de gel par an pour la période 1991-1997 est de 111 jours.

Les contrastes sont accusés entre un hiver froid et un été chaud.

La moyenne des précipitations annuelles pour la période 1960-1991 est de 957 mm.

La sécheresse estivale (bien visible lors de l'épisode de canicule 2003) est accentuée par le substrat géologique (calcaire, terrains fluvio-glaciaires quaternaires).

On peut parler "d'Alpes sèches" correspondant à un secteur de montagne où l'ensoleillement est plus long et les précipitations plus faibles.

Le climat est soumis à l'influence méditerranéenne et montagnarde, de transition entre d'une part les Alpes du Nord et les Alpes du Sud, et d'autre part entre les Préalpes externes et les Alpes internes. Climat continental atténué à influence montagnarde et méridionale (Climat sub-méditerranéen estival et sub-continental hivernal)

b) Biogéographie

(D'après Petetin, Michalet, Desplanque, 1993)

Angle de continentalité de Gams :

$$\text{Cotang } (\alpha) = P \text{ (mm/an)}/\text{Altitude (m)}$$

Pellafol - les Payas (930m) :

Angle de Gams annuel : 44°

Angles de Gams saisonnier :

Printemps (GP) : 43°

Eté (GE) : 50° (élevé donc influence méditerranéenne)

Automne (GA) : 41°

Hiver (GH) : 41°(zone intermédiaire (mixte) influence océanique et continentale)

Angle de Gams durant la période de végétation

Angle de Gams végétation (GSV): 48°

Continentalité relative hivernale et aridité estivale (grâce à un effet de "méditerranéité")

Alpes intermédiaires

Rem.: Influence végétation : GSV > à 40° : Absence de sapin en adret (Pache et al., 1995)

II.1.3 Géologie

a) Généralité

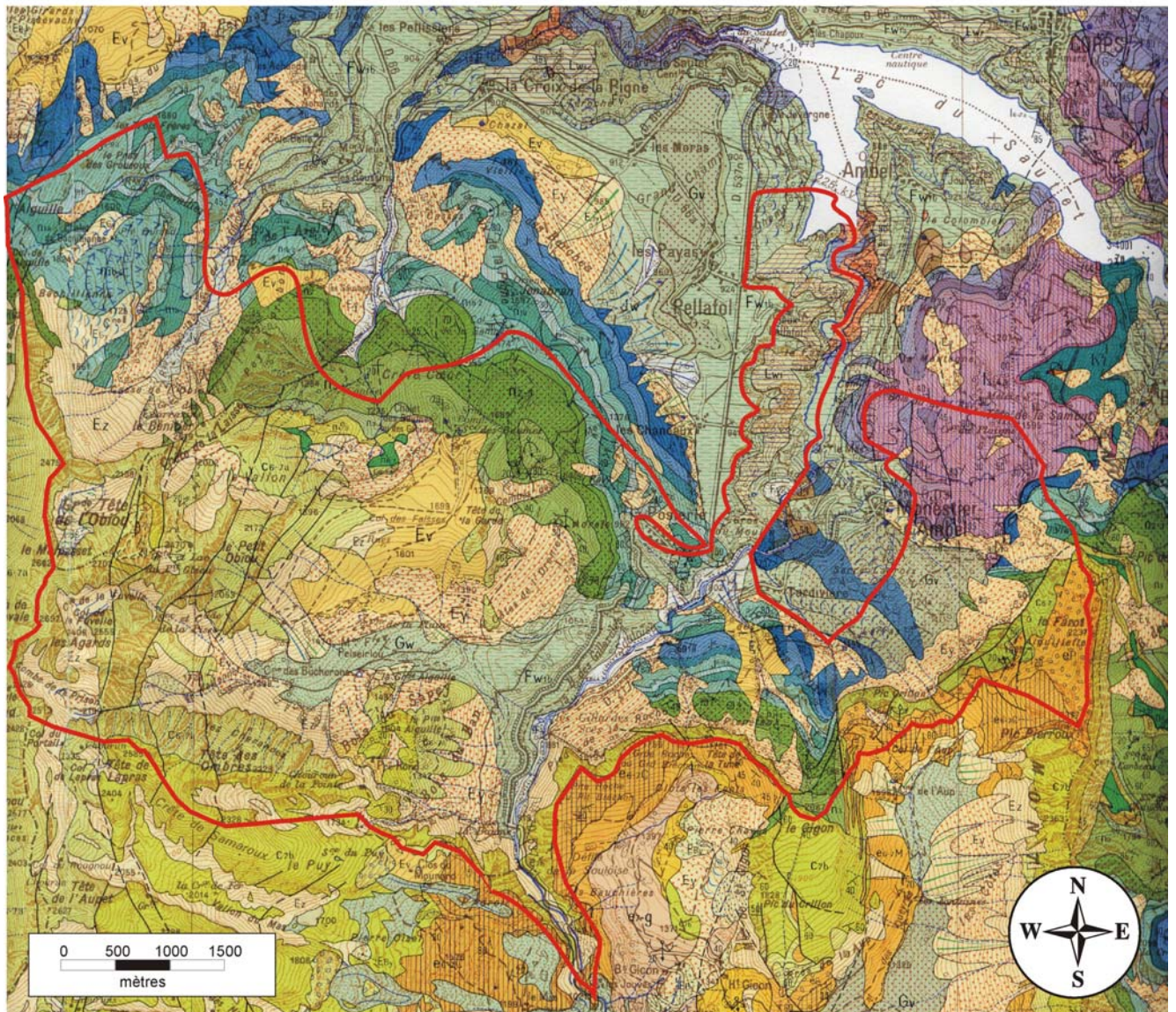
Les paysages et les milieux naturels sont fortement influencés par les structures géologiques et la nature du terrain.

Massif préalpin externe de la zone Dauphinoise de l'arc l'alpin.

Il forme avec le Dévoluy, le Diois et les Baronnies l'ensemble des chaînes Vocontiennes, distinct géologiquement de la Provence calcaire et des autres chaînes préalpines (Vercors, Chartreuses, ...), formées dans un contexte de récif corallien.

Massif le plus oriental des zones Vocontiennes est au contact des Alpes cristallines.

Carte géologique



— : Périmètre Site I31 Obiou - Gorges de la Souloise

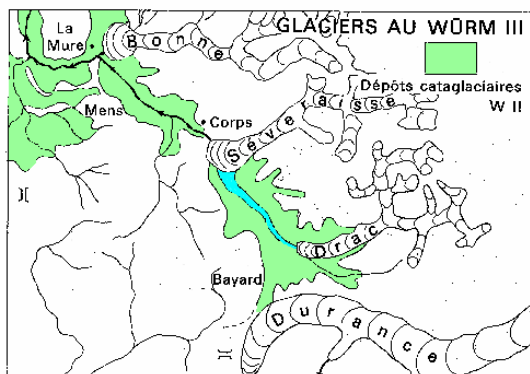
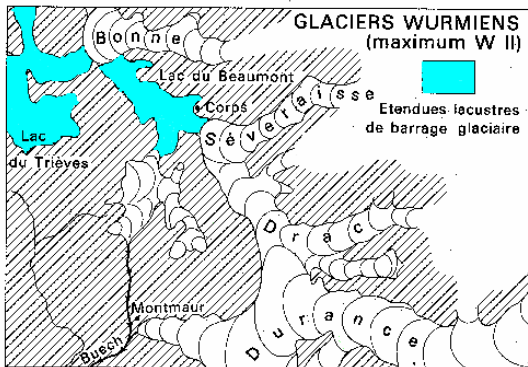
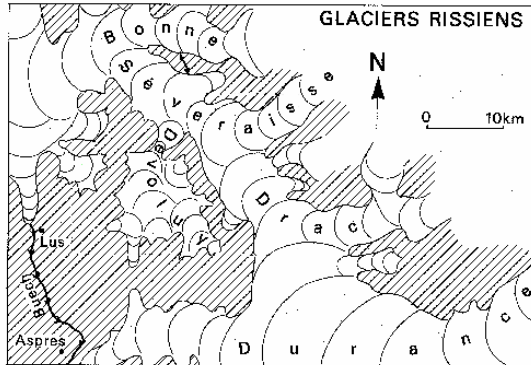
Légende : cf. carte géologique BRGM

Carte géologique de la France, BRGM, Feuille St Bonnet XXXIII-37, 1/50000, 1980 modifié E. Hustache, 2005

e) Quaternaire

La stratigraphie du Quaternaire est dominée par l'influence des glaciations.

Le Dévoluy abritait de nombreux glaciers locaux dont les cirques, allongés et séparés par des crêtes calcaires, sont caractéristiques du revers Est du Dévoluy occidental.



D'après G. Monjuvent, 1978, modifié E. Hustache 2006.

Il existait des lacs (ex : Lac du Beaumont) formés par des barrages glaciaires (ex : Glacier de la Bonne, Glacier de la Séveraisse). Dans ces dépressions fermées s'épandaient de puissantes nappes de matériel fluviatile et des argiles lacustres. Elles sont à l'origine des terrasses qui occupent la vallée, de Pellafol à St Bonnet (alluvions fluviatiles, fluvio-glaciaires, des cônes de déjection et des alluvions glacio-lacustres caillouteuse, sableuse ou argileuse (Würm & Riss)).

De nos jours, au niveau du Pont du Mas, on peut noter la présence de demoiselles coiffées (appelées aussi cheminées de fées) témoin des dernières périodes glaciaires et issues de l'érosion des dépôts quaternaires fluvio-glaciaires.



f) Géomorphologie

Sur un plan géomorphologique on peut observer différents types de formations de versant (éboulis, grèzes, colluvions plus ou moins grossières) :

- des systèmes avec des falaises de calcaire dur alimentant des éboulis et des colluviums sur une pente constituée de calcaire marneux et de marnes (ex : "versants calcaréo-marneux", falaises tithoniques j9 et pente sous-jacentes j3-4 à j8; système de "versants marno-calcaires", falaises sénonienne et la pente sous-jacente).
- des systèmes de versants sans falaise où les éboulis sont rares.
- des systèmes de "versants limoneux", calcaires marneux liasiques (le colluvionnement est souvent important dans ce système).
- et des systèmes de plateaux marneux j3-4.

g) Pédologie

La nature des sols dépend du climat, de la roche mère, de la circulation hydrique, de la topographie, et de l'histoire de la couverture végétale ou plus largement de l'histoire du Quaternaire.

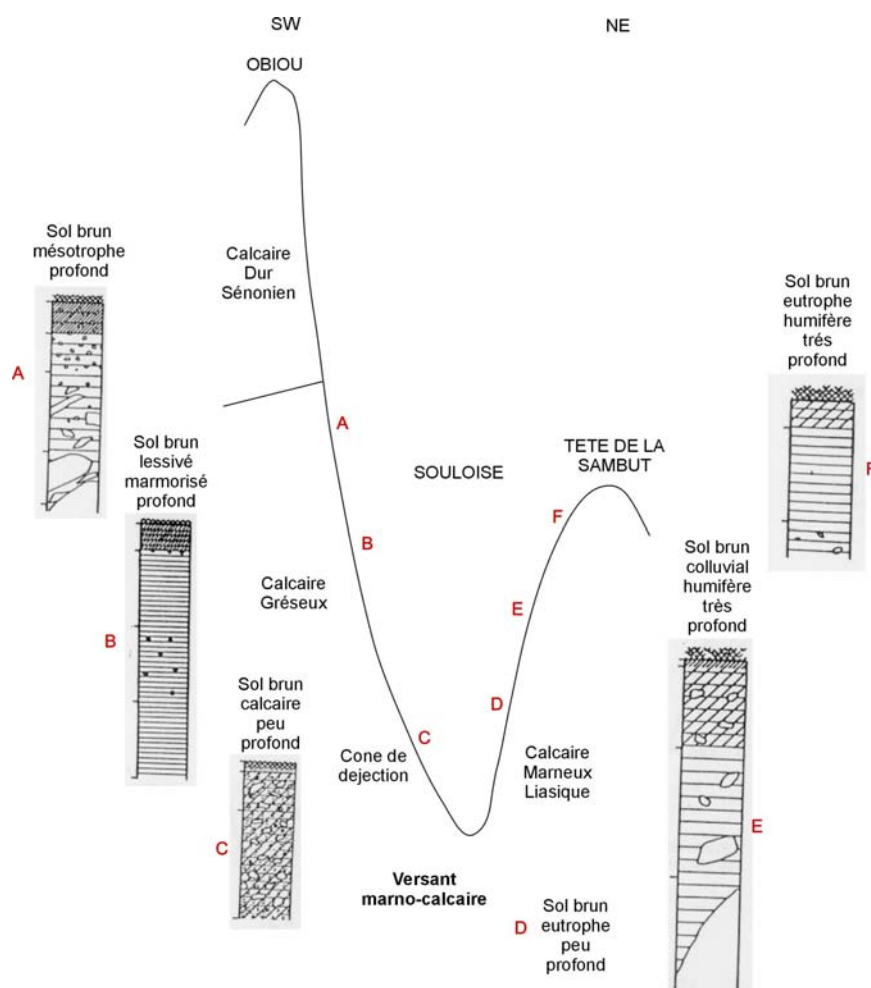
Les zones marneuses et les calcaires compacts sur forte pente sont aptes à la constitution de sols évolués.

Les systèmes d'éboulis actifs sont à l'origine de sols peu évolués à l'humus brut.

Les terrains marno-calcaires et les sédiments détritiques du tertiaire sont plus favorables à la pédogenèse (Sols bruns ou Brunisols).

Le facteur altitudinal est primordial dans la pédogenèse. En effet, l'altitude, réduisant l'activité biologique, favorise l'accumulation de matière organique et la constitution de sols typiquement alpins (rankosols)

Exemples de sols le long d'un transect Obiou (SW) – Tête de la Sambut (NE)



D'après A. Petetin (1993), modifié E. Hustache (2006).

II.1.4. Hydrogéologie

Le bassin versant de l'ensemble du site Natura 2000 est en relation avec la Mer Méditerranée. Les eaux de la Souloise, des torrents et des ruisseaux présentent sur le site, confluent vers le Drac puis l'Isère et finalement le Rhône.

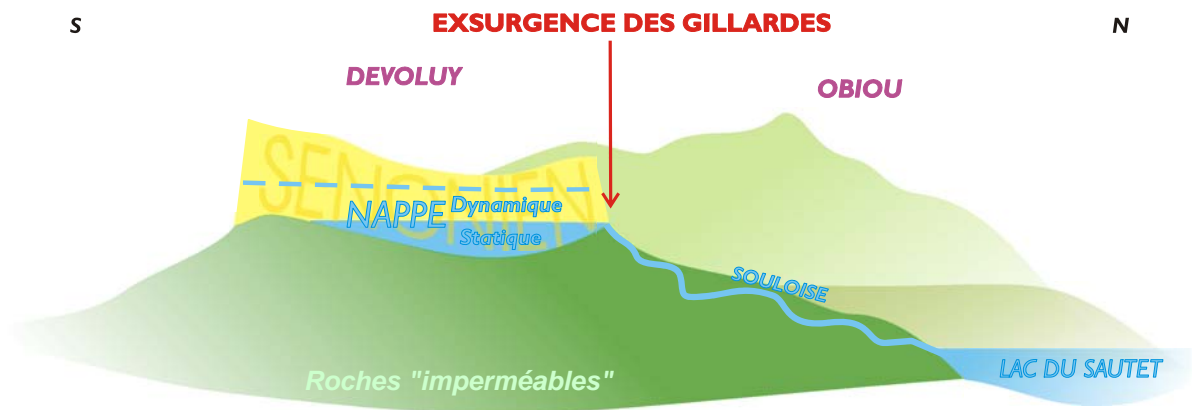
La Souloise draine les eaux tombées sur l'ensemble du massif du Dévoluy, provenant des précipitations pluvieuses et de la fonte du manteau neigeux.

Ainsi la Souloise collecte les eaux de l'ensemble du synclinal Dévoluard délimité par la Montagne de Farraut à l'est, le Pic de Bure au Sud et le chaînon Ferrand-Obiou à l'ouest.

Sur un plan structural le massif est constitué de calcaires sénoniens, qui reposent sur des roches plus imperméables.

La nappe constituée de chenaux, de fractures et de fissures est localisée dans les calcaires Sénoniens. Une nappe dynamique qui correspond au battement de la nappe et une partie statique qui ne connaît pas de variations.

Coupe schématique du principal système hydrogéologique



Une des particularités hydro-géologiques du site est la présence sur le site Natura 2000 des exsurgences de type vaclusien des Gillardes, classées au deuxième rang des exsurgences de France de par son débit après la Fontaine du Vaucluse.

Rappel définition : (Dictionnaire de Géologie, 1992, A. Foucault & J.-F. Raoult, éd. Masson, 3ème édition, 350 p.)

- Modelé Karstique (du Karst, région de Yougoslavie) – Type de relief affectant les pays calcaires, et principalement dû à la dissolution de leurs roches par les eaux météoriques chargées de gaz carbonique. Différentes formes :

Formes de surface :

- Lapiaz : surface creusée de cannelures ou de rigoles, large de 1cm à 1m, séparées par des lames tranchantes.

- Doline : dépression circulaire dont le fond plat est occupé par de la terra rossa (= Argile rouge, résidu de la dissolution des calcaires, avec appauvrissement en SiO₂ et enrichissement en Fe₂O₃, lieu d'une pédogenèse active, ce sont des sols fossiles (=paléosols)).

- Gouffres = Chourums ou Chouruns.

Formes souterraines :

- Les eaux peuvent provenir de l'absorption d'une rivière aérienne par une perte, et ressortir sous forme d'une source à fort débit ou résurgence.
- Les eaux peuvent aussi avoir comme origine unique l'infiltration, et la source correspondante est alors nommée exsurgence.

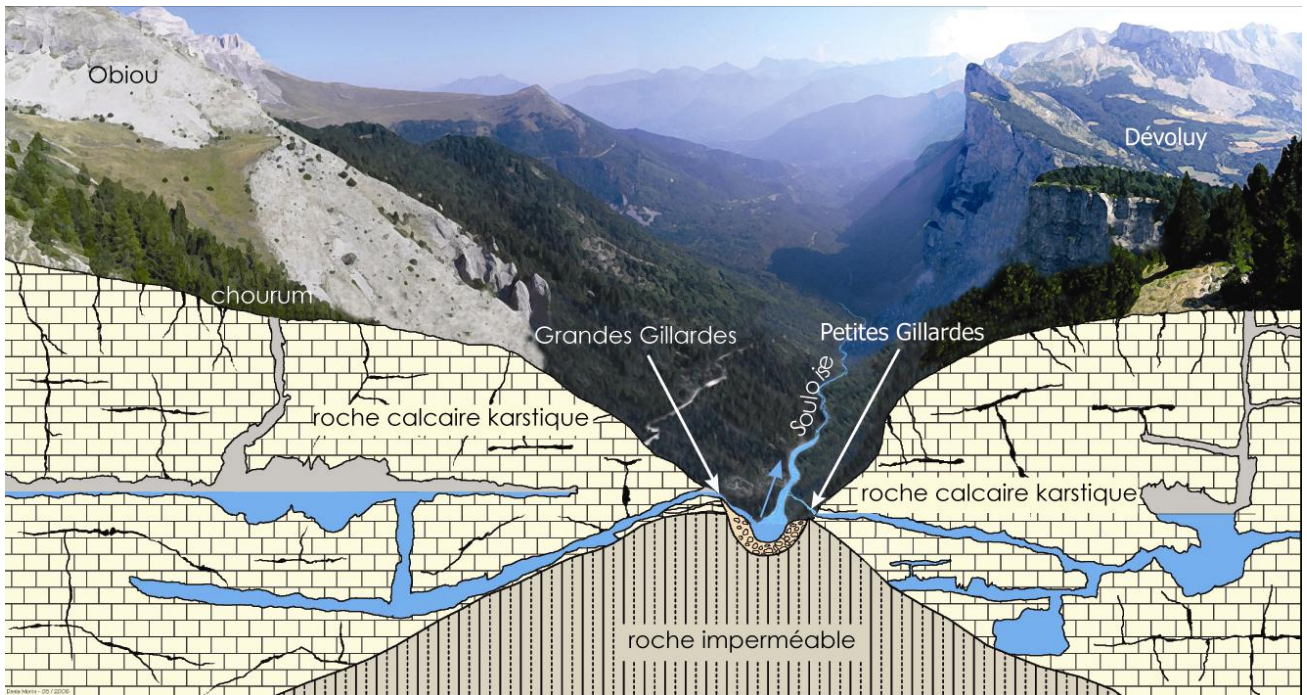
Les Gillardes : Les Petites Gillardes (alt. : 875 m – temporaire – rive droite)
et les Grandes Gillardes (alt. : 870 m – pérenne – rive gauche)



Caractéristiques :

- Réseau hydrographique Obiou - Dévoluy : La Béoux, La Ribière (ou Neyrette), La Souloise
- Exsurgence de type Vauclusien (2^{ième} exsurgence de France par son débit après "La Fontaine du Vaucluse").
- Débit variant de 0.4 m³/s à 50 m³/s
- Débit d'étiage : 6 m³/s
- Débit maximum mesuré : 56 m³/s
- Température moyenne de l'eau : entre 5.9°C et 7.8°C (selon les saisons)
- Ces sources drainent les eaux tombées sur l'ensemble des calcaires sénoniens du Dévoluy
- Structure du Massif : Synclinal Sénonien
- Nappe de chenaux, de fractures et de fissures
- Résistivité : 4500 – 6500 Ohms/cm
- Conductivité : 170 µS/cm (mesures effectuées en automne 2005)
- pH : 7-8

Coupe schématique des exsurgences de type Vauclusien des Gillardes



II.1.5 Histoire du paysage

a) Paléocologie

Les quelques tourbières présentent en périphérie du site Natura 2000, notamment sur les contreforts ouest du massif du Dévoluy, ont permis de reconstituer l'histoire de la végétation depuis la dernière glaciation, et ceci grâce aux pollens fossiles (Paléopalynologie).

Lors du dernier épisode glaciaire les fonds de vallée de la Souloise et du Drac étaient recouvert par un lac formé par un barrage issu d'une langue glaciaire en provenance du glacier de la Bonne. Ce phénomène est à l'origine de la création des terrasses de Pellafol. Ces terrasses sont constituées de dépôts fluvio-glaciaires lacustres. A cette époque, il existait des glaciers locaux dans les combes Est du Dévoluy ainsi que les faces Est et Nord de l'Obiou.

Il y a 11000 ans la végétation du site est alors constituée d'une steppe froide et sèche à Armoise parsemée de Genévriers.

Puis le Bouleau et les espèces arbustives pionnières s'installent sur des sols superficiels. Avec le réchauffement durable du climat et l'altération des sols les Pins forment les premières forêts.

Vers 9000 ans, le Noisetier, l'Orme, le Chêne et le Sapin viennent diversifier la végétation forestière.

Les forêts de Sapins se développent, enrichies progressivement par les Tilleuls, Erables et Frênes.

Au gré des variations climatiques, et notamment avec l'arrivée des hivers humides, on voit s'implanter le Hêtre. Vers 5000 ans les hommes occupent les terres et ouvrent les milieux, entraînant le recul de la forêt et l'accélération de l'érosion des versants. A la fin de l'âge du bronze (2800-2900 ans b.p.) la proportion de graminées et de céréales augmente.

Du moyen-âge jusqu'au XIXe siècle, la végétation connaît une importante influence de l'homme (déboisement, agriculture, ...).

Une grande part des zones ouvertes est issue des pratiques anthropiques qui ont perduré pendant trois millénaires.

b) Agriculture et Forêt

La vie en autarcie reste dans ces contrées reculées la règle.

La mécanisation, à partir des années 1960, a grandement simplifié le travail.

L'élevage a été consacré aux bovins, ovins et quelques caprins.

L'alpage du Pré de l'Ap sur la Commune de Monestier d'Ambel, reçoit le seul transhumant (équin) du site. Les ovins et les bovins présents sur les alpages du Col des Faïsses (Commune de Pellafol) et de Bachillianne (Commune de Cordéac) sont originaires des proches alentours (Isère et Hautes-Alpes).

Les besoins en bois de chauffage et de construction, ainsi que les besoins en espaces agricoles (cultures et pâturages) ont parfois conduit à de graves pénuries de bois.

La nécessité du reboisement s'est imposée comme une évidence au milieu du XIXème siècle : manque de bois d'œuvre, érosion, éboulements, risques pour les habitants à l'aval.

La forêt domaniale de Pellafol et de l'Obiou a été reboisée à cette époque, en résineux pour l'essentiel, par le programme national RTM (Restauration de Terrains en Montagne).

Le Sapin, le Mélèze, l'Epicéa et surtout le Pin noir d'Autriche occupent maintenant de grandes surfaces dans ces massifs. Dans un même temps la déprise agricole très marquée sur des terres ingrates a permis l'installation d'essences comme le Pin sylvestre et le Hêtre.

Le Paysage forestier actuel se compose d'une mosaïque de boisements d'origine anthropique et de reconquête naturelle de la forêt.

II.1.6 Histoire

a) Préhistoire et Protohistoire

Il n'existe pas de traces préhistoriques (Paléolithique ancien ou Moyen, Mésolithique (7000 à 5000 ans av. J.-C.)) sur le périmètre du site, malgré les enquêtes minutieuses réalisées sur le secteur du Col des Faïsses et sur les terrasses de Pellafof.

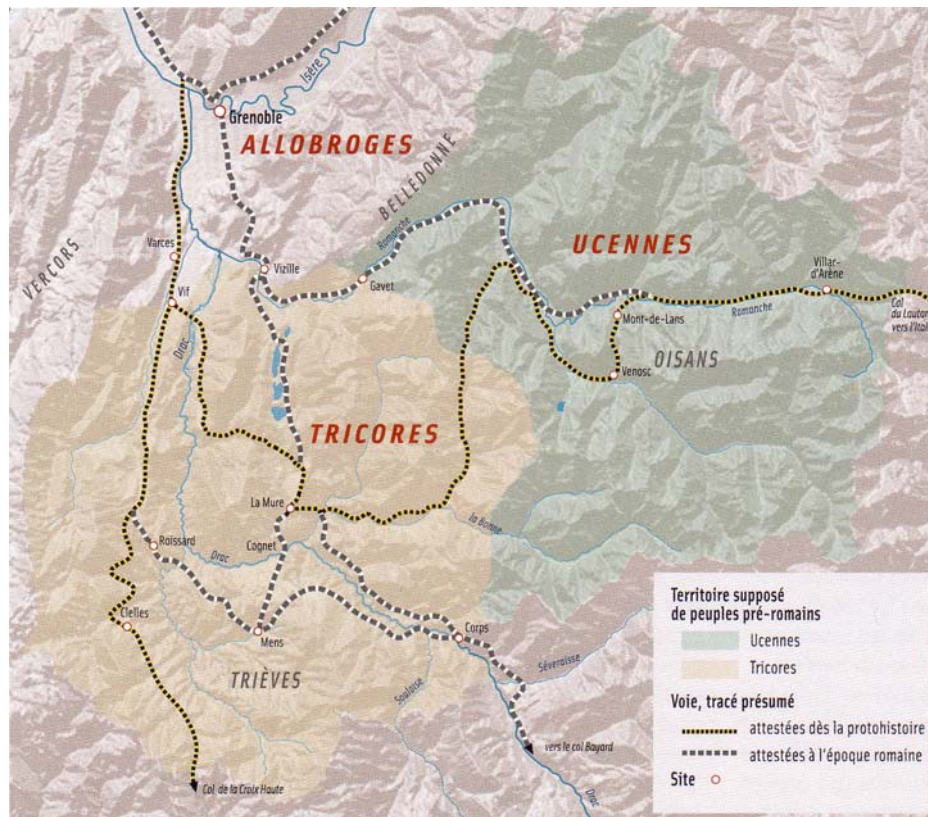
En effet les chasseurs-cueilleurs de cet époque ont timidement occupé les franges des massifs préalpins du Vercors et de la Chartreuse et n'ont pénétré plus en avant qu'au fur et à mesure de l'avancée de la déglaciation. Il faut rappeler qu'à cette époque (Tardiglaciaire) l'immense calotte glaciaire, qui recouvrait la majeure partie des Alpes, commençait juste à fondre.

Au néolithique, malgré un climat favorable aux installations humaines, il n'existe pas d'installation permanente du fait de contraintes climatiques trop rudes. La faible population à cette époque se contente des ressources de la "plaine" et surtout des piémonts bien drainés.

L'âge du Cuivre et du Bronze ne présente pas de vestiges sur l'ensemble du périmètre du site.

Dés l'âge du Fer, des peuplades alpines s'organisent autour des échanges le long de certains axes de circulation privilégiés. On dénomme la tribu qui occupe le secteur : les Tricorii (Tricores, Tricoriens). Ces populations Celto-Ligure (ou Gauloise) marque de leur empreinte tout ce territoire. Nombre de noms ont une origine étymologique indo-européenne comme "l'Obiou", qui viendrait de "Bel", signifiant rocher ou hauteur, et de la contraction avec l'article défini. Mais sur l'étymologie une autre hypothèse évoque une évolution de patois local "Testo de Biou", ou tête de bœuf, en rapport avec le caractère imposant du sommet.

Carte des voies protohistoriques et Gallo-romaines supposées



Conservatoire du Patrimoine de l'Isère, N. Esperguin.

b) La période Gallo romaine

Le Trésor de Pellafol : monnaies du règne de Constantin

Découverte par un agriculteur de Pellafol d'un trésor d'environ 160 monnaies romaines du règne de Constantin Ier (306-337), contenu, à l'origine, dans une bourse en cuire. Les lieux d'émission des pièces sont divers (Douzes ateliers : Lyon, Londres, Aquilée, Siscia, Sirmium, Thessalonique, Héraclée, Constantinople, Cysique, Trèves, Arles et Rome). Une telle variété atteste l'importance de la circulation monétaire à travers tout l'empire romain dans le premier tiers du IV^e siècle de notre ère.



c) Le moyen âge

C'est à partir du moyen âge, de part la multiplication des hameaux et des bourgs, que l'on va créer les réseaux de desserte. En effet l'actuelle Route Nationale 85 (appelée aussi route Napoléon à partir de 1913) épouse le même axe que l'ancienne voie Gallo-romaine, devenue au Moyen Age la "Grande Route".

d) Aspects religieux

Au Moyen Age :

Diocèse de Gap : Monestier d'Ambel

Diocèse de Die : Pellafol, Cordéac

Il est assez probable que tous les châteaux eurent leur chapelle (=chapelles castrales).

Au XVII^e et XVIII^e siècle :

On peut noter la présence de trois curés à Pellafol.

La Dîme portait sur les grains et légumes secs (taux de 1/20^e), sur les agneaux (1/10^e), sur les vendanges (1/20^e).

Protestants/Catholiques :

Dans le Trièves, le Champsaur comme dans le Beaumont-Matheysine, la Réforme germe au cours de la moitié du XVI^e siècle. Les églises de Monestier d'Ambel et de Pellafol sont détruites. L'édit de Nantes instaure une paix relative. La forte proportion de protestants dans ce secteur provoque au quotidien des tensions avec les catholiques. La toponymie des sommets alentour reflète bien les tensions d'alors : le Châtel ou Bonnet de Calvin et le Bonnet de l'Evêque.

Au milieu du XVII^e siècle les catholiques contraignent les populations à abjurer. La pratique du culte réformé subsiste sous forme clandestine, voir s'exile. La communauté protestante ne se reconstitue qu'au cours du XIX^e siècle.

Miracle :

La croix de la Plaigni, placée à 1595 m à l'interaction des trois territoires communaux d'Ambel, Beaufin et Monestier d'Ambel, domine la vallée du Drac. Elle marque les lieux sur lesquels se serait produit il y a plusieurs siècles un miracle.

"Les bergers d'Ambel y auraient, en effet, trouvé une croix ; voulant la rapporter au village, il n'auraient pas réussi à la déplacer. Les habitants des trois villages, avertis, se seraient alors rendus sur place en procession et seuls les villageois de Monestier d'Ambel auraient pu soulever la croix et la ramener jusqu'à leur église.

Le château de Pellafol :

Du Château de Pellafol ne subsiste aujourd'hui qu'un mur d'enceinte alors que tout le reste s'est effondré dans les ruines vers la Souloise.

Description du Château de Pellafol en 1339 :

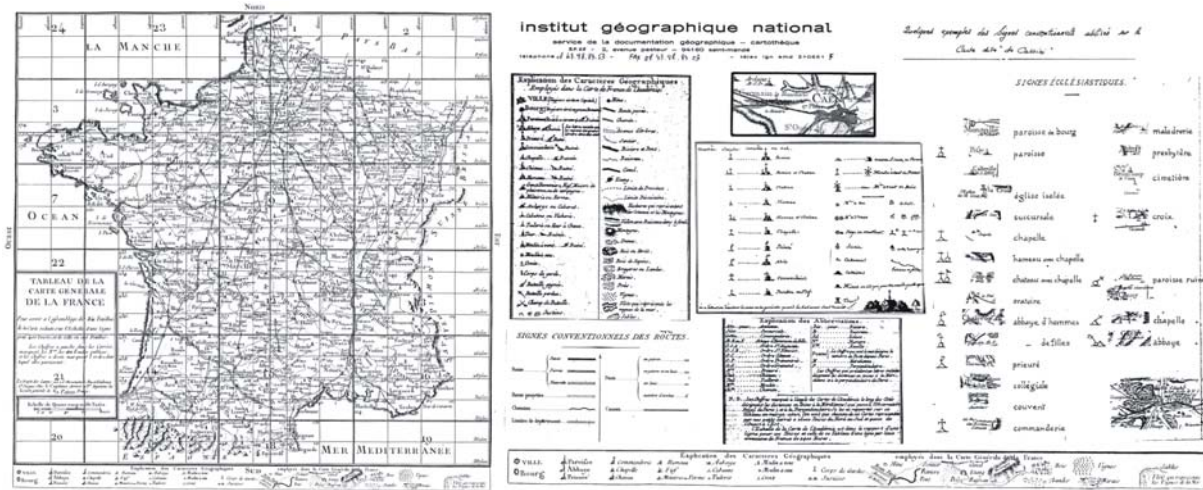
- 1 tour de 2 étages au moins
- 2 salles
- Cuisine
- Cellier (ou grenier : 1420)
- Pas de véritable enceinte mais Bourg clos (1339)
- Pas de mention de chapelle

Destruction : 1428

e) La carte de CASSINI

La carte de Cassini (1ère Représentation cartographique géométrique du Royaume de France) servira de référence aux cartographies des principales nations Européennes pendant la première moitié du XIXe siècle. Elle sera remplacée par la carte au 1/80 000ième dite "d'état major" construite selon les mêmes principes.

Carte de Cassini



CASSINI_1815, Institut Géographique National (2000)

f) Autre éléments du patrimoine historique

Moulin et scierie :

Au pied du Dévoluy, les moulins de la Souloise sont achetés par noble Gabriel de Béranger en 1510 au Seigneur de Poisieu. Peut-être s'agit-il des deux artifices cédés par le Dauphin en 1300 et déjà passés cinquante ans plus tard du Seigneur de Treschenu à celui de Beaufin ?

La carte de Cassini montre peu avant la révolution qu'il existait 2 moulins sur la Souloise (un moulin et un pressoir à huile (noix)). L'âge d'or des moulins vient après la Révolution. Mais l'installation de moulins à céréales au bord d'un flux important reste périlleuse eu égard aux débordement ravageurs comme c'est le cas le long de la Souloise. Au couplage moulin-battoir s'ajoute parfois l'artifice destiné à couper le bois. Il est également fait mention d'une scierie le long de la Souloise.

Cabanes de vigne :

La culture de la vigne est largement attestée dans la vallée du Drac à l'époque médiévale. Du XVIIIe siècle jusque dans les années 1970, elle se développe sur les coteaux bien exposés du Drac, voir sur les talus bien exposés des terrasses fluvioglaciales, comme à Pellafof. Pour le travail de la vigne de nombreuses cabanes étaient construites. Elles servaient à abriter les ouvriers ou les propriétaires pendant les périodes de traitement ou de récolte, mais aussi pour stocker les outils. Ces constructions étaient souvent associées à des citernes qui recueillaient l'eau de pluie indispensable au traitement des maladies de la vigne.



Autres cultures particulières :

La culture du chanvre occupe jusqu'au XVIIIe siècle une partie des meilleurs terres humides. Après avoir été filée, puis tissée, les fibres servaient à fabriquer les cordes et les textiles de première nécessité. Les anciens cadastres de Monestier d'Ambel révèle l'existence d'une activité particulière : la lavande utilisée comme litière. A la fin du XIXe siècle, J. Francou distille les fleurs de lavande et extrait de la racine de gentiane. Cette activité, pour laquelle il paye patente, suscite une vive polémique en raison des risques d'incendie.

Canal d'irrigation de Pellafof :

Création du syndicat d'arrosage : 1869
Creusement du canal de 1876 à 1880
Débit (prévu) : 600 l/min
Longueur : 8 km (branche principale)
59 km (ensemble du dispositif)
Arrosage de 256 ha
Prix 345 000 Francs de l'époque
Abandon de l'ouvrage en 1910



Galerie d'exploration :

Galerie d'exploration du « Syndicat d'études de la Gillarde » (1922)
« Société Anonyme des chutes des Gillardes » (1924)
M. Revenant (Rhabdomancien), M. Baud (Vice Consul de Belgique)
M. Roche (Ingénieur, Lyonnais), M Giraud (Oullins)
But : Captage des eaux des Gillardes en vue d'une utilisation industrielle (Hydroélectricité)
Creusement de 1913 à 1933
On peut voir à Pré Rond quelques vestiges de cette époque : ruines de la maison, wagon, rail, poêle, etc.



Ponts :

Enjambant la Souloise le Pont du Mas et celui des Voûtes, situé entre Pellafol et Monestier d'Ambel, sont des exemples caractéristiques des ouvrages d'art du XXe siècle. Ces ponts en béton sont en "Bow-String" ("Arc tendu") Franchissant la rivière d'une seule volée, leur tablier droit est supporté par deux grands arcs latéraux supérieurs à suspentes, lesquels forment la structure porteuse et comportent à leur base des tirants métalliques constituant les garde-corps.



Barrage du Sautet :

Barrage Voûte et Poids
Hauteur : 126 m
Capacité : 112 millions de m3 d'eau
Surface : 350 ha
Mise en service : 1935
Concession : EDF



Catastrophe aérienne de 1946 :

Accident du Dakota militaire US Air Force - B-17 numéro D46834 MCCR
4 victimes
Militaires américains faisant un vol en direction de la méditerranée

Catastrophe aérienne du 13 novembre 1950 :

Accident du Pèlerin Canadien/Canadian Pilgrim
DC-4 numéro C.54 B _ CF-EDN - Compagnie Curtiss Reid Flying Service Ltd.
58 morts
Le plus gros crash aérien de l'époque, 10 jours après la catastrophe aérienne du Malabar Princess (Air India) qui s'écrase dans le massif du Mont-Blanc et fait 48 morts (3 novembre 1950).
Vol Rome-Montréal via Paris ramenant des pèlerins canadiens

Photographie d'un avion de la compagnie, des secours (Casse rouge) et des célébrations religieuses (Grenoble)



De nombreux restes de la catastrophe aérienne du 13 novembre 1950 sont encore visibles sur les éboulis de la face Nord de l'Obiou que ce soit dans la Casse Rouge ou dans la Casse de l'Obiou en aval du Couravou.

Photographie des restes de la catastrophe aérienne du 13 novembre 1950 présent en juillet 2005



Train d'atterrissage



Moteur, hélice tripale sectionnée

II.2. Données administratives

II.2.1 Communes concernées

Le site FR8201747 intéresse 3 communes :

Communes	N° INSEE	Code postal	Région	Département	Arrondissement	Canton
Cordéac	38125	38710	Rhône-Alpes	Isère	Grenoble	Mens
Monestier d'Ambel	38241	38970	Rhône-Alpes	Isère	Grenoble	Corps
Pellafol	38299	38970	Rhône-Alpes	Isère	Grenoble	Corps

Communes	Superficie (ha)	Nombre d'Habitants (2006)	Densité (Hab./km²)
Cordéac	2662	209	11
Monestier d'Ambel	1102	20	2
Pellafol	3473	137	4

Données Natura 2000

Communes	Superficie dans le site NATURA 2000
Cordéac	593 ha
Monestier d'Ambel	956 ha
Pellafol	2181 ha

II.2.2 Intercommunalité

Les 3 communes concernées par le site Natura 2000 FR 8201747 appartiennent à Deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales à fiscalité propre (EPCI).

Communes	Structures intercommunales
Cordéac	Communauté de commune de Mens
Monestier d'Ambel	Communauté de commune du Pays de Corps
Pellafol	Communauté de commune du Pays de Corps

II.2.3 Urbanisme

Commune	POS	PLU	Carte communale	Cadastre numérisé	
				Oui	Non
Cordéac	-	-	x		x
Monestier d'ambel	-	-	x (approuvée en 2006)	En cours	x
Pellafol	-	-	x (approuvée en 2004)		x

Bien que très minoritaires, les zones constructibles existent dans le périmètre du site Natura 2000 FR8201747, et - sauf enjeux naturels particuliers - le Document d'Objectifs n'a pas vocation à modifier leur destination.

II.2.4 Inventaire patrimonial

a) Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire national des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) répertorie les espaces naturels exceptionnels ou représentatifs en matière de biodiversité, qu'il s'agisse de faune ou de flore. Initié dès 1982 par le Ministère de l'Environnement et le Muséum National d'Histoire Naturelle, il est devenu un outil capital pour la connaissance du patrimoine naturel national, et constitue l'une des bases scientifiques principales de la politique de préservation de la nature en France.

L'inventaire est fondé sur la délimitation de deux types de zones :

- Les **ZNIEFF de type I**, "secteurs d'une superficie limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional".

La méthodologie affinée dans le cadre de la modernisation propose un cadrage très rigoureux pour ce type de zonage, basé sur la présence avérée d'espèces ou de milieux dits «déterminants»;

- Les **ZNIEFF de type II**, "grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice". La méthodologie prévalant à la délimitation de ces zones est fondée sur la fonctionnalité des grands ensembles naturels; elle a été soumise à l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (C.S.R.P.N.) Rhône-Alpes.

Chaque ZNIEFF, qu'elle soit de type I ou II, fait l'objet d'une délimitation cartographique et d'une fiche descriptive. (Délimitation cartographique et fiches descriptives cf. Annexes).

ZNIEFF de type 1



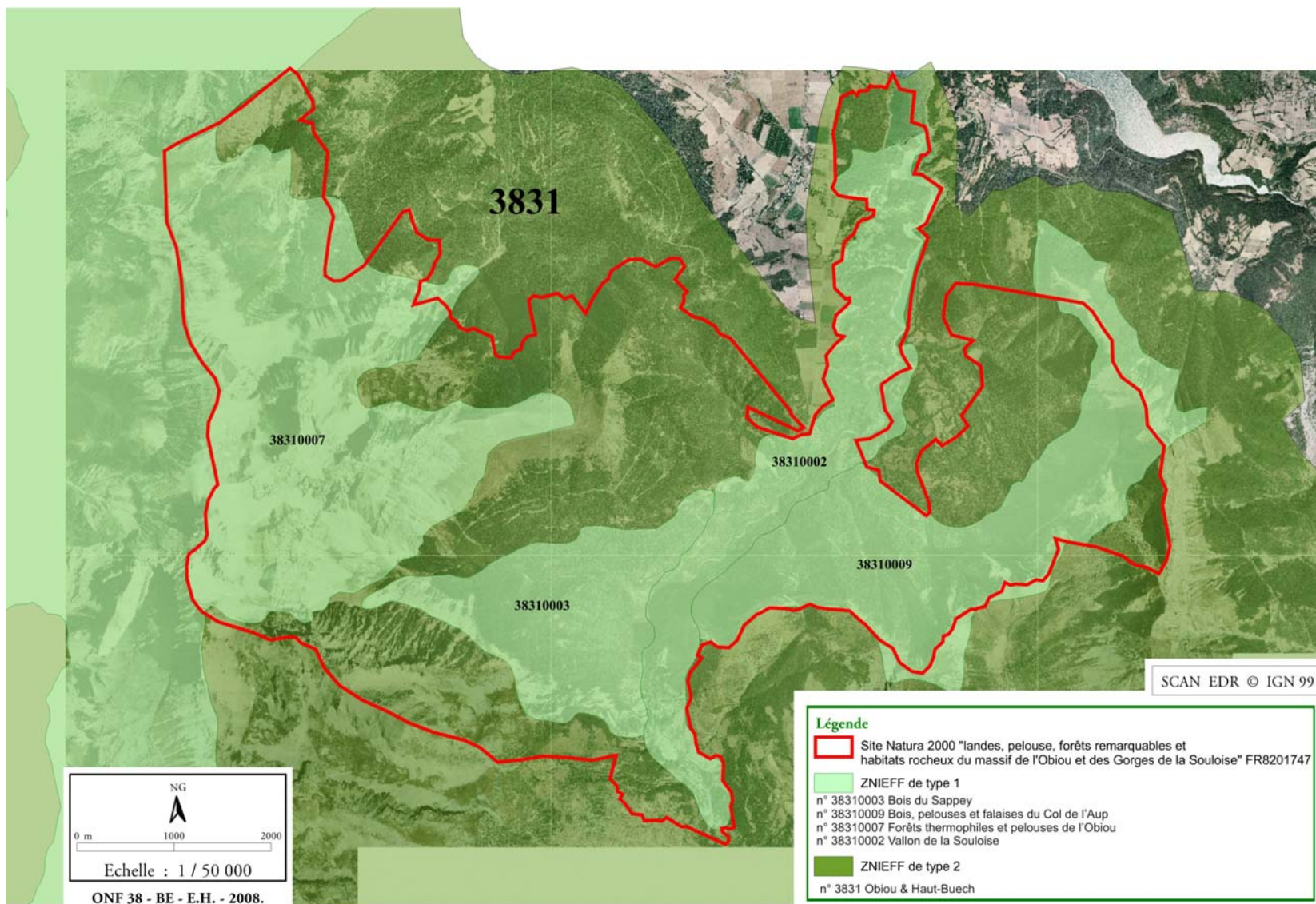
N° régional	intitulé	Surface (ha)	Département	Commune
38310002	Vallon de la souloise	479,7	Isère	Ambel Monestier d'Ambel Pellafof
38310003	Bois du Sappey	375,8	Isère	Pellafof
38310007	Forêts thermophiles et pelouses de l'Obiou	4 158	Drôme Isère	Lus-La-Croix-Haute Cordéac Mens Pellafof Saint-Baudille-et-Pipet Saint-Sébastien Tréminis
38310009	Bois, pelouses et falaises du col de l'Aup	711	Isère	Ambel Beaufin Monestier d'Ambel



ZNIEFF de type 2

N° régional	intitulé	Surface (ha)	Département	Commune
3831	Obiou et Haut Buëch	48 210	Drôme Isère	Lus-La-Croix-Haute Ambel Beaufin Cordeac Lalley Mens Monestier d'Ambel Pellafof Prebois Saint-Baudille-Et-Pipet Saint-Sebastien Treminis

Carte des znieff de type I et II du secteur :



II.2.5 Sites classés, sites inscrits, monuments historiques

Il n'existe pas de sites classés, ni de sites inscrits, ni de monuments historiques dans l'enveloppe du site Natura 2000 FR8201747.

II.2.6 Zonage des aléas et du risque (PPR, EPA, ...)

Il existe sur le périmètre du site Natura 2000 un certain nombre de risques liés au relief montagneux du secteur (voir les cartes des risques naturels de chaque commune en **Annexe 2**) :

- Avalanches
- Chutes de blocs
- Crues torrentielles
- Ravinement
- glissements de terrains

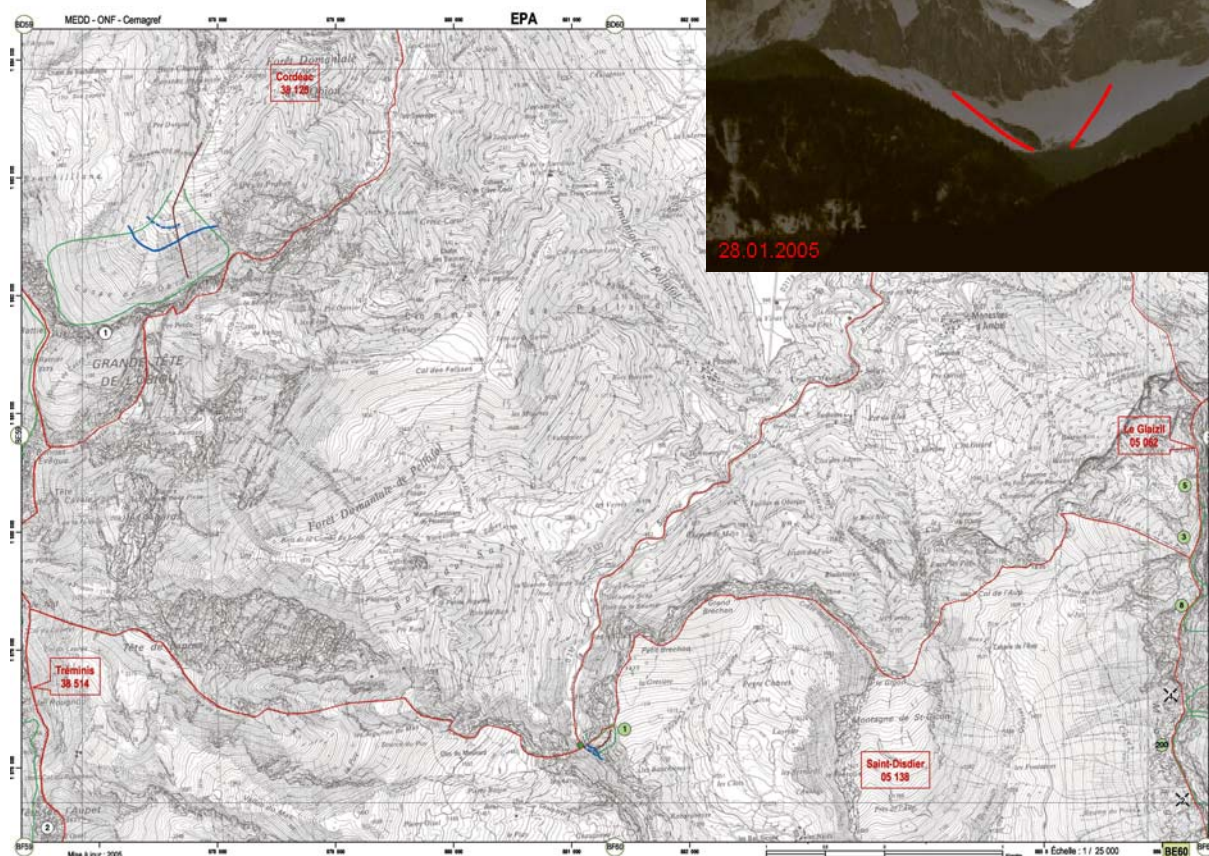
a) Plan de Prévention des Risques (PPR)

Les communes concernées par le site Natura 2000 ne disposent pas de Plan de Prévention des Risques.

b) Enquête Permanente Avalanches (EPA)

Quelques zones, incluses dans le site Natura 2000, font partie de l'Enquête Permanente Avalanches sur le secteur de la Casse de l'Obiou sur la Commune de Cordéac et à proximité du défilé de la Souloise sur la Commune de Monestier d'Ambel.

Carte de localisation des zones suivies par l'Enquête Permanente des Avalanches et photographie du site de la Casse de l'Obiou



II.2.7 Autres politiques territoriales

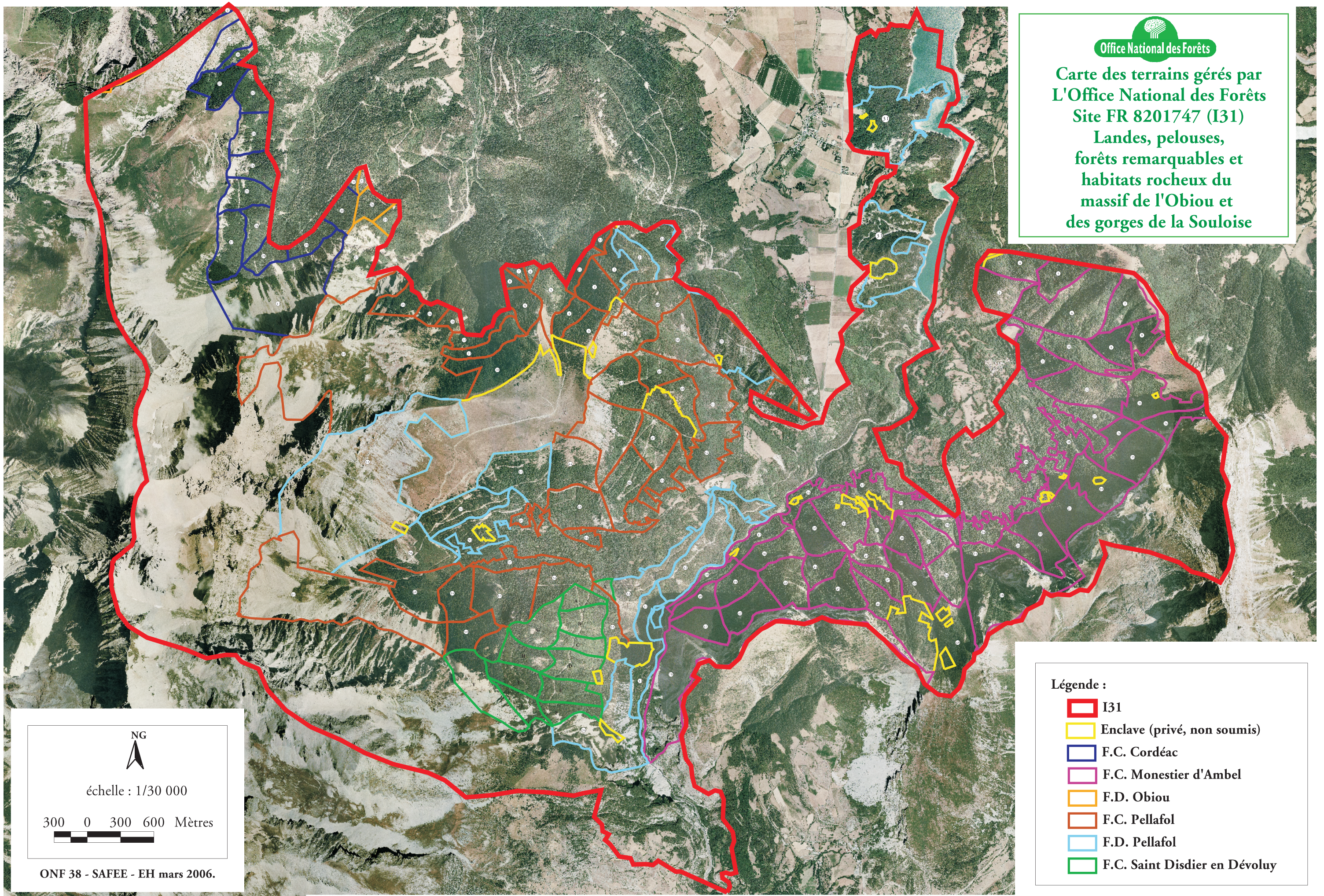
Outils	noms	Périmètre du site natura 2000 concerné	Maître d'ouvrage
1 PPT	Plan Pastoral Territorial du Trièves	Cordéac	Syndicat d'Aménagement du Trièves
1 PPT	Plan Pastoral Beaumont - Matheysine	Monestier d'Ambel et Pellafol	Communauté de communes du Pays de Corps
	SAGE Drac Amont et Contrat de rivière Haut Drac	Vallée du Dévoluy (Souloise jusqu'au lac du Sautet)	Syndicat Mixte de la Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont (CLEDA)

II.2.8 Foncier : répartition par grand type de propriété

La majeure partie des forêts incluses dans le site Natura 2000 est communale et relève du régime forestier. En revanche, les alpages et les parties basses bordant la Souloise appartiennent à des propriétaires privés. Les zones les plus dangereuses (avalanches et glissement de terrain) situées au niveau du Petit Obiou et des Ruines de Pellafol, ainsi que les zones de reboisement RTM, appartiennent à l'Etat.

Propriétaire	détail	Surface dans le site natura 2000	% du site natura 2000
Etat	Forêt domaniale	493 ha	13%
communes	Forêt communale	1685 ha	45%
Privés / communes	Non soumis au régime forestier	1552 ha	42%

Carte des terrains gérés par
L'Office National des Forêts
Site FR 8201747 (I31)
Landes, pelouses,
forêts remarquables et
habitats rocheux du
massif de l'Obiou et
des gorges de la Souloise



Légende :

- I31
- Enclave (privé, non soumis)
- F.C. Cordéac
- F.C. Monestier d'Ambel
- F.D. Obiou
- F.C. Pellafol
- F.D. Pellafol
- F.C. Saint Disdier en Dévoluy



échelle : 1/30 000

300 0 300 600 Mètres

ONF 38 - SAFE - EH mars 2006.

III. LE PATRIMOINE NATUREL

III.1. La végétation

III.1.1. Caractéristiques générales

Le fond floristique dans le site Natura 2000 FR8201747 est celui de la région Nord-Dauphinoise avec des pénétrations méridionales.

La limite biogéographique classiquement retenue entre les Alpes du Nord et le Alpes du Sud passe plus au sud par le Col de Lus la Croix Haute, le Col du Festre et le Col Bayard.

Les essences dominantes sont le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), le Hêtre (*Fagus sylvatica*), le Sapin (*Abies alba*), et le Pin à crochets (*Pinus uncinata*).

L'Epicéa (*Picea abies*) n'est présent sur le site que de façon disséminée, ou à l'occasion de certains reboisements. Le Mélèze (*Larix decidua*) est présent dans des plantations. Naturellement cette essence est une essence de "crise" qui atteindrait là sa limite de répartition occidentale à la faveur de l'influence continentale et méridionale.

Des plantations de Pin noir d'Autriche (*Pinus nigra*) sont localisées au niveau des parties basses des contreforts du massif de l'Obiou. Elles ont servi à la stabilisation des versants.

L'ensemble du site présente un grand intérêt floristique. Sa position et son isolement par rapport aux autres massifs préalpins en font une limite pour beaucoup d'espèces et un foyer d'endémisme.

On peut citer parmi des plantes en limite d'aire de répartition :

- Le Trochiscanthe nodiflore (*Trochiscanthes nodiflora*)
- La Pulsatille de Haller (*Pulsatilla halleri*)
- Le Pavot des Alpes (*Papaver alpinum*)
- La Fétuque paniculée (*Festuca paniculata*)
- La Saussurée à feuilles discolores (*Saussurea discolor*)

Des espèces très rares en France et endémiques comme par exemple la Potentille du Dauphiné (*Potentilla delphinensis*).

Les éboulis et les falaises abritent également des espèces endémiques comme par exemple la Bérardie laineuse (*Berardia subacaulis*).

La grande amplitude altitudinale du site Natura 2000 du Massif de l'Obiou et des gorges de la Souloise (760 m à 2789 m) permet le développement de quatre étages de végétation : supraméditerranéen, montagnard, subalpin et alpin.

La sécheresse du climat local aggravée par les conditions édaphiques, fait que les nuances méridionales déjà sensible dans la composition floristique à des altitudes moyennes ressort encore d'avantage dans la physionomie de la végétation.

III.1.2. L'étage Supraméditerranéen (jusqu'à 1100 m en adret, voir 1300 m)

Situé dans les parties basses des versants bordant la Souloise et remontant à des altitudes moyennes 1300 m, le supraméditerranéen est caractérisé par le taillis de Chêne pubescent. Il remonte, en mélange avec le Pin sylvestre, ou à l'état de petits îlots isolés jusqu'à 1300 m environs au niveau de la Posterle, sur la Commune de Pellafol.

Des Pinèdes sylvestre stationnelles peuvent se mettre en place au niveau de terrasses alluviales extrêmement drainées, comme c'est le cas au bord de la Souloise.

La strate herbacée se trouve à ce niveau de façon très fragmentaire avec un mélange d'espèces méridionales et continentales (Stipe pennée,...) favorisées par les activités humaines.

L'activité humaine a souvent transformé les forêts de Chêne pubescent en les remplaçant par des zones bocagères composées de Frênes (*Fraxinus excelsior*), de Noisetier (*Corylus avellana*), d'Erables champêtres (*Acer campestre*).

Constituées de graminées et de ligneux bas les parties ouvertes se sont développées suite à la pression pastorale séculaire.

L'actuel abandon de l'activité pastorale dans ces zones est suivi par le développement des ligneux, amorce de la reforestation.

En Ubac, l'étage supraméditerranéen est absent du site.

Sur quelques ruisseaux venant de Monestier d'Ambel, on peut observer de véritables tufières.

III.1.3. L'étage Montagnard (de 900-1100 m à 1600-1800 m selon l'exposition)

L'exposition, qui modifie les limites altitudinales de l'étage de végétation, est aussi le principal facteur qui permet la division en deux de l'étage montagnard :

- En ubac : le montagnard humide correspondant à la Hêtraie-Sapinière
- En adret : le montagnard sec correspondant à la Hêtraie sèche et à la Pinède sylvestre.

La Hêtraie sèche se développe sur des sols superficiels en versant sud.

Sur ces versants le caractère pionnier du Pin sylvestre joue un rôle important, mais de façon transitoire. Ces formations parfois pures, sont toujours en contact avec la Hêtraie, voir la Hêtraie-Sapinière.

Actuellement les sols les plus squelettiques ne permettent pas l'installation immédiate du Hêtre mais seulement des Pins sylvestres qui seront remplacés lorsque le sol sera devenu plus nourricier par des forêts climaciques correspondant à la Hêtraie sèche.

Les Adrets secondaires aux peuplements clairs de Pins sylvestre restent des zones propices au développement d'espèces comme le Sabot de Venus (*Cypripedium calceolus*).

D'autres essences sont représentées de façon minoritaire :

- soit à l'état spontané (Chêne pubescent, ...),
- soit issues de plantation (Pin noir, ...),

La faible densité de Pins sylvestre laisse place à des arbustes dominés par le Genévrier (*Juniperus communis*) dont : la Viorne lantane (*Viburnum lantana*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Cytise à feuilles sessiles (*Cytissus sessilifolius*),... accompagnés dans les bois les plus frais par des Erables (*Acer sp*), des noisetiers (*Corylus avellana*), ...

Les versants nord sont occupés par la Hêtraie-Sapinière. Les Hêtraies-Sapinières les plus fraîches (aux expositions nord) présentent des espèces à fort enjeu patrimonial, comme le Troschiscanthes nodiflore (*Trochiscanthes nodiflora*).

On peut également observer à l'étage montagnard des enclaves de végétation subalpine liés à la présence de circulation d'air froid au travers d'éboulis (permafrost). Ces boisements d'aspects boréales peuvent être considérés comme des reliques glaciaires à fort enjeux patrimoniaux.

Au niveau d'éboulis de gros blocs, d'âge tertiaires, non stabilisés, on peut noter la présence de forêts de pentes riche en Tilleul (commune de Monestier d'Ambel), dénommées Tillaies de ravin .

Le couvert forestier à l'étage montagnard est marqué par les efforts de reboisements de la fin du XIX^e siècle. Le Pin noir, le Mélèze, l'Epicéa, le Pin à crochets et le Sapin dans une moindre mesure sont les essences les plus plantées dans la région.

Les pelouses et les prairies de l'étage montagnard présentent des superficies de plus en plus restreintes, du fait de la déprise agro-pastorale, ce qui entraîne l'embroussaillage des parcelles.

III.1.4. L'étage Subalpin

L'étage de végétation subalpin est compris entre 1750 m pour les versants sud (1600 m pour les versants nord) et 2200 - 2300 m pour les parties supérieures. La limite supérieure est plus difficile à préciser de part le caractère fortement anthropique de ces secteurs (déboisement et pâturage).

L'étage subalpin est dominé par le Pin à crochet se développant en compagnie de landes à Raisin d'ours en adret et à Myrtille en ubac.

Le Pin à crochets (essence pionnière) colonise les pelouses et les landes de façon transitoire. Il sera à terme remplacé par des essences de forêt mature (Sapinière). Il se confinera aux stations altitudinales ou/et édaphiques extrêmes.

Une grande part du subalpin est constituée de landes et de pelouses pâturées.

Les éboulis de blocs de granulométrie variable constituent une part importante parmi les formations subalpines du site.

Les falaises calcaires subalpines présentent nombre d'infractuosités et de grottes propices au développement d'espèces végétales et animales (Chiroptères).

Les fortes variations thermiques nyctémérales et saisonnières sur les versants les plus ensoleillés sont autant de contraintes pour la végétation herbacée. La dynamique de végétation est également liée au stade dynamique des éboulis. On trouve des pelouses à Sesslerie bleue (*Sesleria coerulea*) en gradins et girlandes, des pelouses calcaires ...

En fond de talwegs et au niveau des cônes de dissolution, les matériaux s'accumulent et permettent le développement de sols plus profonds. Des processus d'acidification du sol (couplés parfois avec du pâturage intensif) se mettent en place et contribuent au développement de Nardaies.

A l'aval de quelques sources versant Cordéac, on peut observer de petites zones humides affiliées aux suintements carbonatés incrustants.

III.1.5. L'étage Alpin

La limite inférieure de l'étage alpin se situe au alentour de 2400 m. essentiellement localisé sur le chaînon Obiou et les crêtes du Pic Pierroux.

L'étage alpin est marqué par le faible recouvrement de la végétation dominé par les pelouses alpines :

- pelouses à Fétuque violette (*Festuca violacea*) et Laïche toujours verte (*Carex sempervirens*)
- pelouses des crêtes à Elyne fausse queue de souris (*Elyna mumyosuroides*)
- ...

L'essentiel des formations est représenté par des éboulis :

- éboulis à Tabouret à feuilles rondes (*Thlaspi rotundifolium*),
- ...

Les falaises sont le refuge d'espèces rares et protégées : Androsace helvétique (*Androsace helvetica*), Androsace pubescente (*Androsace pubescens*), ...

Leurs surfaces d'importance considérable en dehors de la représentation cartographique plane reste des milieux plus généralement inaccessibles mais fragiles.

La présence d'un glacier rocheux au niveau de casse Fouira reste d'une remarquable rareté et certainement le plus occidental.

III.1.6. Autres milieux non liés aux étage de végétation

Au niveau des terrasses de Pellafol (dépôts d'alluvions fluvio-glaciaires) on peut observer des fourrés de bois des bancs de graviers correspondant au bord des rivières alpines ayant une végétation ripicole ligneuse à Saule drapé (*Salix elaeagnos*).

Disséminée à quelques endroits seulement sur le site, la majorité des sources est de type calcaire faiblement incrustante. Les quelques sources et cônes de tufs actifs sont visibles dans les parties basses bordant la Souloise.

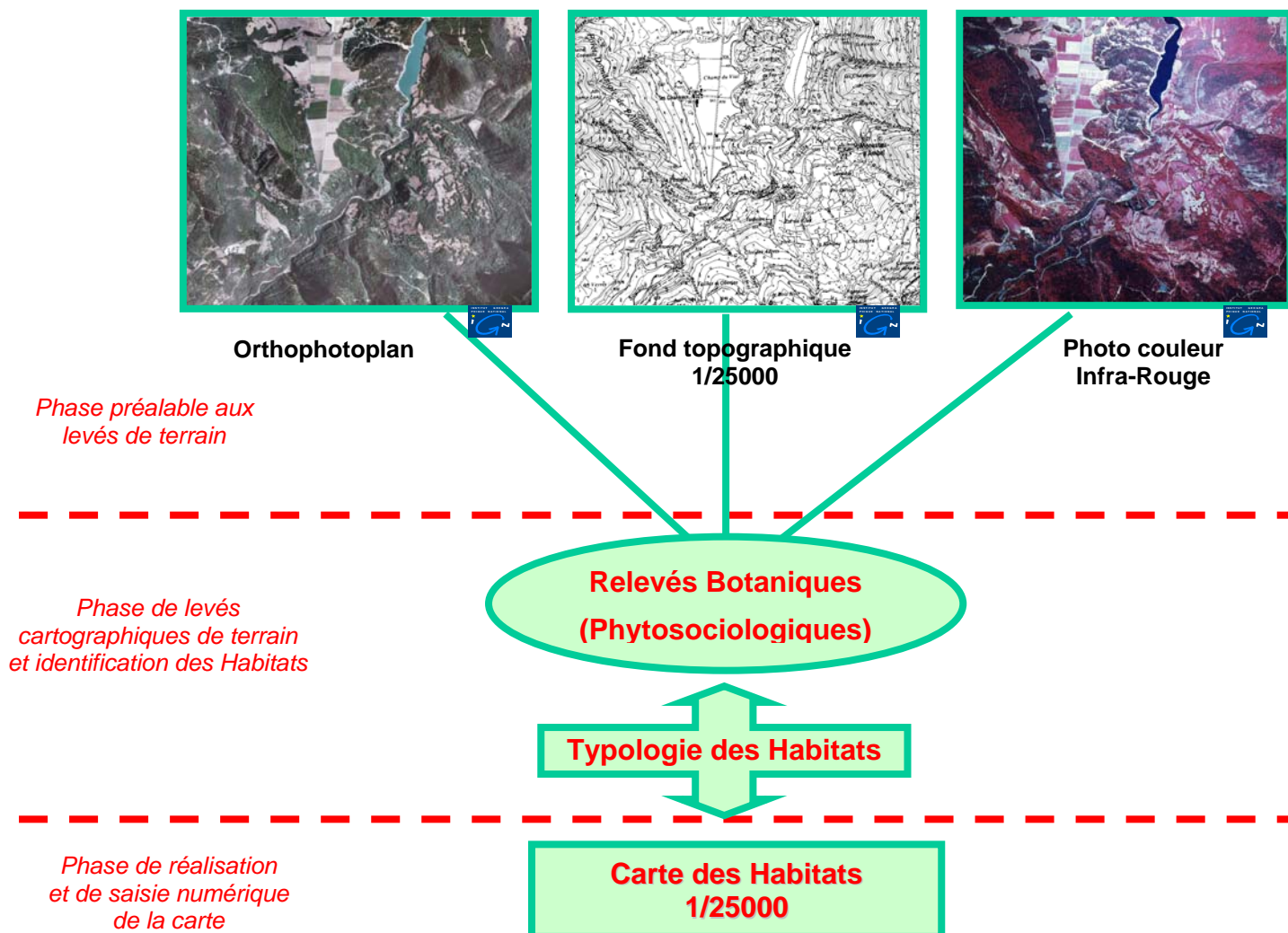
Les reposoirs à bétails sont localisés près des cabanes de bergers, des abreuvoirs, ou sur les crêtes proche des sommets. Ces zones, de faible superficie, au sol profond et enrichie par les déjections animales, sont assez facilement repérables avec l'abondance du Rumex et du Chénopode Bon-Henri.

Les terres agricoles, constituées de prairies artificielles, de vignes, sont localisées sur les parties basses correspondant à l'étage supraméditerranéen et montagnard inférieur.

III.2. Habitats

III.2.1 Méthodologie

La cartographie descriptive des habitats (ou milieux), outil préalable de gestion et d'évaluation patrimoniale d'un territoire, a été élaborée en 3 phases :



III.2.2 Fiches Habitats

Ces fiches synthétiques résument les principales caractéristiques des différents habitats d'intérêt communautaire recensés lors de la cartographie du site Natura 2000 FR8201747 réalisé en 2005 – 2006¹

Les informations qu'elles contiennent regroupent des données générales issues de la bibliographie, et des observations locales faites sur le terrain.

¹ Ce travail a fait l'objet d'un rapport à part entière : ONF, Eric Hustache, 2006. Cartographie des habitats naturels du site FR8201747. 25p dont la majorité du contenu est repris dans le présent Document d'Objectifs (cela explique qu'il ne figure pas en annexe)

Elles comportent toutes les rubriques suivantes plus ou moins développées :

- Le nom commun de l'habitat concerné
- Un cadre résumant les codes, noms et statut en référence à la Directive Habitats et à la typologie Corine
- Un aperçu de la répartition en Europe du groupement décrit
- Une description sommaire de la physionomie et des caractéristiques de l'habitat
- Un tableau listant les espèces végétales "phare", et indiquant le rattachement à la classification phytosociologique usuelle
- Un aperçu de la variabilité de la formation présentée et des éventuels problèmes d'identification pouvant être rencontrés
- Une localité typique de cet habitat sur le site PR15
- Une estimation de la surface de l'habitat sur le site issue des données du SIG
- Quelques éléments sur l'intérêt patrimonial et la richesse biologique de l'habitat
- Une liste de quelques espèces intéressantes inféodées à cet habitat, connues et recensées sur le site (il n'y en a pas toujours)
- Une estimation succincte de l'état actuel de l'habitat sur le site
- Une évaluation de l'évolution naturelle de l'habitat en l'absence d'intervention
- La liste des autres milieux naturels les plus souvent en relation et au contact de l'habitat décrit
- L'évaluation des menaces susceptibles d'affecter l'habitat, ainsi que les activités humaines pouvant le concerner d'une manière ou d'une autre
- Les acteurs et usagers amenés à exercer une activité sur cet habitat

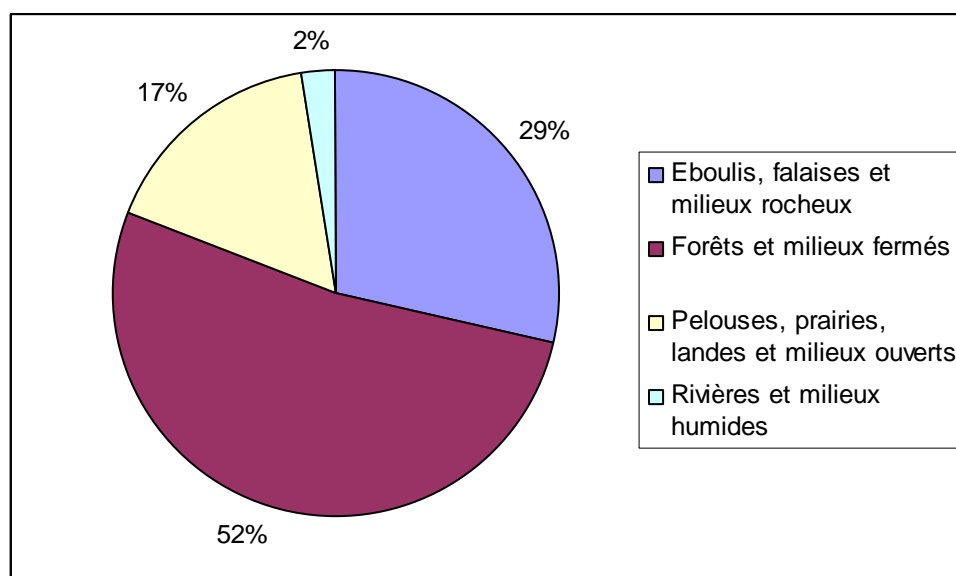
Liste des Habitats communautaires et prioritaires du site Natura 2000
(Code Directive Habitat : code EUR 27 ; **Habitat prioritaire***)

Habitat naturel	Code EUR 27
Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8210
Eboulis calcaires et schistes calcaires des étages montagnard à alpin	8120
Eboulis ouest-méditerranéen et thermophiles	8130
Grottes non exploitées	8310
Glaciers rocheux	8340
Habitats humides	
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à saule drapé	3240
Sources d'eaux dures, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	7220*
Mégaphorbiaie montagnardes et subalpines des Alpes du Jura des Vosges et du Massif Central	6430
Habitats agropastoraux	
Pelouses calcaires alpines	6170
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	6210
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	6230*
Landes installées sur substrats calcaires – Landes subalpines, alpines et boréales	4060
Habitats forestiers	
Hêtraies du <i>Luzulo - Fagetum</i>	9110
Hêtraies montagnardes de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130
Hêtraies calcicoles médio-européenne du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	9150
Forêts de pente, éboulis, ravins du <i>Tilio- Acerion</i>	9180*
Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets – <i>Pinus Uncinata</i> sur substrat calcaire	9430*
Autres habitats	
Pas de fiche habitat. Description sommaire	

Surface et pourcentage des habitats

Habitats naturels	Surface ha	%
8210 - Pentcs rocheuses avec végétation chasmophytique	466	12
8120 - Eboulis calcaires et schistes calcaires des étages montagnard à alpin	365	10
8130 - Eboulis ouest-méditerranéen et thermophiles	222	6
8340 - Glaciers rocheux	14	0.5
3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	35	1
3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à saule drapé	17	0.5
6430 Mégaphorbiaie montagnardes et subalpines des Alpes du Jura des Vosges et du Massif Central	30	0.8
6170 - Pelouses calcaires alpines	245	7
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	59	2
6230* Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	18	0.5
4060 - Landes installées sur substrats calcaires – Landes subalpines, alpines et boréales	247	7
9110 - Hêtraies du <i>Luzulo - Fagetum</i>	58	2
9130 - Hêtraies montagnardes de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	840	23
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européenne du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	505	14
9180* - Forêts de pente, éboulis, ravins du <i>Tilio- Acerion</i>	8	0.2
9430* - Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets – <i>Pinus Uncinata</i> sur substrat calcaire	37	1
Autres habitats	564	12.5
Total	3730	100

Répartition des habitats naturels par grands types de milieux



A. Les Habitats rocheux

Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	Habitat d'intérêt communautaire	
	Code EUR 27	8210
	Corine Biotope	62.15, 62.151, 62.152

**Corine Biotope :
62.15 et 62.151**

REPARTITION

Ces falaises sont répandues dans toutes les Alpes calcaires et les massifs calcaires périphériques dès les basses altitudes, et jusqu'à la limite de la végétation.

DESCRIPTION

Parois calcaires plus ou moins verticales, compactes, hautes de quelques mètres à quelques centaines de mètres, à végétation très clairsemée sinon absente, composée de végétaux spécialisés (chasmophytes). Ces formations sont soumises à de fortes contraintes climatiques : froid et chaleur extrêmes, faible disponibilité en eau, vent,...

ESPECES TYPES

Potentille caulescente *Potentilla caulescens*
 Avoine sétacée *Helictotrichon setaceum*
 Buplèvre des rochers *Bupleurum petraeum*
 Epervière humble *Hieracium humile*
 Saxifrage paniculé *Saxifraga paniculata*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Asplenietea trichomanis
O	Potentilletalia caulescentis
All	Potentillion caulescentis

VARIABILITE

Compte tenu de l'étalement altitudinal du groupement, la flore qui le compose peut varier assez fortement. La définition phytosociologique reste plus ou moins constante, avec également une variation énorme de la surface des "individus de groupement".

Un exemple type sur le site : la plupart des falaises de l'Obiou

Importance sur le site : Les chiffres donnés par les surfaces ne reflètent pas l'importance essentielle de ces milieux rocheux, omniprésents dans le paysage, et influant fortement sur la répartition des autres habitats.

INTERET PATRIMONIAL

L'isolement et la rigueur des conditions de vie dans cet habitat implique la présence d'espèces spécialisées, certaines étant particulièrement rares. D'un point de vue faunistique, les falaises sont l'habitat de prédilection pour de nombreuses espèces (nidification en particulier).

Espèces d'intérêt patrimonial :

	Dir. Habitats	Livre Rouge	Protection	Endémique	Autre intérêt
<i>Androsace pubescens</i>		2	N	Alpes	
<i>Androsace helvetica</i>		2	N	Alpes	
<i>Saxifraga delphinensis</i>		1		Dauphiné	
Aigle royal			N		
Faucon pèlerin			N		
Hibou grand-duc			N		
Tichodrome échelette			N		

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Très bon

DYNAMIQUE

Très faible à nulle. La concurrence végétale est limitée par la haute spécialisation des espèces présentes et les conditions du milieu.

MILIEUX ASSOCIES

Les petites barres sont souvent étroitement associées aux pelouses en gradins et aux éboulis. Les vires peuvent également supporter de petits boisements (pin à crochet surtout).

Les secteurs les plus frais et ombragés peuvent former des communautés se rapportant à l'habitat "falaises calcaires fraîches".

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Ces milieux ont assez peu de relations avec les pratiques humaines. Les falaises peuvent toutefois être ponctuellement dégradées lors d'aménagements routiers par exemple.

La pratique de l'escalade peut constituer une menace ou une perturbation pour certaines espèces mais cette pratique reste réduite sur le site. Elle est limitée aux secteurs des Gillardes et de l'Obiou, difficile sur calcaire sénonien (plus délité et friable).

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Aménageurs (DDE, ...), grimpeurs (clubs).

Corine Biotope :
62.152

REPARTITION

Dans toutes les Alpes calcaires et les régions montagneuses voisines.

DESCRIPTION

Rochers et falaises calcaires en ubac, en situation froide, humide, ombragée, aux étages montagnard et subalpin. L'habitat est présent soit à la faveur de fractures ou revers rocheux (cheminées, failles, entrées de grottes...), soit en pied de falaise ou sur de petites barres sous couvert forestier. La physionomie de l'habitat est marquée par l'abondance de fougères et parfois de mousses.

ESPECES TYPES

Cystoptéride fragile *Cystopteris fragilis*
Doradille verte *Asplenium viride*
Capillaire *Asplenium trichomanes*
Laïche à épi court *Carex brachystachys*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Asplenieta trichomanis
O	Potentilletalia caulescentis
All	Cystopteridion fragilis

VARIABILITE

Comme tous les groupements spécialisés écologiquement, ce type d'habitat varie assez peu, il comprend sur son aire un cortège floristique modulé en fonction des aires de répartition des espèces qui le composent.

Un exemple type sur le site : falaises nord du Faraut.

Importance sur le site : Les chiffres correspondant aux surfaces ne traduisent pas la réalité de cet habitat bien présent en ubac qui se développe essentiellement dans le plan (sub)vertical, souvent de façon très fragmentée.

INTERET PATRIMONIAL

Habitat localisé, qui se trouve ici dans le sud de son aire de répartition. On y trouve donc quelques espèces végétales rares au niveau local mais non menacées (plus fréquentes dans les Alpes du nord par exemple).

Espèces d'intérêt patrimonial :

Carex brachystachys

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

assez bon compte tenu de la situation géographique du site, les stations favorables au développement de cet habitat sont peu nombreuses.

DYNAMIQUE

Très faible à nulle. Sur des pentes peu soutenues, des arbustes peuvent s'installer localement. Les chutes de pierre peuvent par ailleurs "rajeunir " la végétation de ce type d'habitat.

MILIEUX ASSOCIES

Falaises calcaires ensoleillées, divers habitats forestiers, grottes,...

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Aucune menace particulière ne semble peser sur ce type d'habitat qui interfère très peu avec les activités humaines (notamment parce que ces falaises ne sont pas propices à la pratique de l'escalade).

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Aucun.

Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)	Habitat d'intérêt communautaire	
	Code EUR 27	8120
	Corine Biotope	61.2, 61.21, 61.22

**Corine Biotope :
61.2**

REPARTITION

Ces éboulis sont présents dans l'ensemble des Alpes et des massifs périphériques, ils sont cependant plus fréquents au Nord des Alpes.

DESCRIPTION

Eboulis de gros blocs, en ambiance fraîche et ombragée, de l'étage montagnard à l'étage alpin. Très souvent situés en pied de falaise ou en situation intraforestière. La flore est caractérisée par l'abondance des fougères, et le faible recouvrement de la végétation. De la terre fine est souvent présente entre les blocs.

ESPECES TYPES

Gymnocarpium de Robert *Gymnocarpium robertianum*
 Polystic en lance *Polystichum lonchitis*
 Valériane des montagnes *Valeriana montana*
 Arabette des Alpes *Arabis alpina*
 Moehringie mousse *Moehringia muscosa*
 Dryoptéris de Villars *Dryopteris villarii*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	<i>Thlaspietea rotundifolii</i>
O	<i>Thlaspietalia rotundifolii</i>
All	<i>Arabidion alpinae</i>

VARIABILITE

Assez importante, certaines espèces pouvant dominer largement. L'habitat est bien caractérisé tout de même par les conditions écologiques (ambiance fraîche) et l'abondance des fougères.

Un exemple type sur le site : Combe du loup, en bordure d'éboulis

Importance sur le site : L'importance de cet habitat est sans doute sous-estimée, car il occupe fréquemment de petites surfaces dans des endroits difficile à repérer (pieds de barres en situation forestière).

INTERET PATRIMONIAL

Cet habitat peut abriter des espèces végétales localement rares, en particulier des espèces plus fréquentes dans les Alpes du Nord qui trouveraient là un refuge sur le site.

Espèces d'intérêt patrimonial :

Dir. Habitats Livre Rouge Protection Endémique Autre intérêt
Cystopteris montana ? N2 N (non trouvé)
 N.I.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon.

DYNAMIQUE

Ces éboulis peuvent être fixés et colonisés par d'autres formes de végétation, en particulier au niveau des boisements où certaines essences forestières sont capables de croître directement sur les éboulis (érable sycomore par exemple), et enclencher une dynamique de recolonisation forestière, qui sera enrayée par un rajeunissement des éboulis (apport de matériaux en provenance des falaises et milieux rocheux surmontant souvent ces éboulis).

Au-dessus de la limite des forêts ces formations sont plus stables, mais peuvent en l'absence de renouvellement, être envahies par diverses espèces de landes (airelles, rhododendrons, saules rampants) ou de mégaphorbiaies.

MILIEUX ASSOCIES

Falaises, forêts, landes, mégaphorbiaies,...

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Ces éboulis n'ont pas de lien particulier avec les activités humaines. Les deux sources potentielles de dégradation sont la fermeture et la destruction de la végétation par enfouissement, deux phénomènes qui se compensent naturellement et assurent la pérennité des éboulis.

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Aucun.

REPARTITION

Ce type d'éboulis est présent dans toutes les Alpes calcaires.

DESCRIPTION

Eboulis calcaires souvent mobiles, de blocs moyens à gros (>1 cm), présents de l'étage subalpin (montagnard supérieur) à l'étage alpin selon l'exposition.

Situation assez froide mais peu humide et généralement ensoleillée (sauf aux basses altitudes)

ESPECES TYPES

Tabouret à feuilles rondes *Thlaspi rotundifolia*

Linaire des Alpes *Linaria alpina*

Pavot des Alpes *Papaver alpinum*

Pâturin du Mont Cenis *Poa cenisia*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Thlaspietea rotundifolii
O	Thlaspietalia rotundifolii
All	Thlaspion rotundifolii
Ass	Thlaspietum rotundifolii

VARIABILITE

Du fait de leur amplitude altitudinale et des variations de la taille des blocs, ces éboulis peuvent présenter des physionomies assez variables, et une composition floristique plus ou moins riche.

Un exemple type sur le site : Combe du petit Obiou.

Importance sur le site : Cet habitat occupe des surfaces considérables sur le site, traduisant l'importance fondamentale de ce type d'habitat sur le PR15, dont il est un des éléments biologique et paysager majeur.

INTERET PATRIMONIAL

Les surfaces occupées par les éboulis sont considérables. Ils ont une importance essentielle dans le paysage du site. Ils abritent en outre une flore exceptionnelle d'une grande originalité dont plusieurs espèces sont endémiques. Les espèces d'éboulis sont par ailleurs assez spécialisées et donc cantonnées à ces milieux.

Espèces d'intérêt patrimonial :

	Dir. Habitats	Livre Rouge	Protection	Endémique	Autre intérêt
<i>Galium saxosum</i>		1	N	Alpes SO	
<i>Heracleum minimum</i>		1	N	Alpes SO	

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Très bon

DYNAMIQUE

très faible à ces altitudes et en l'absence de pédogenèse active. Possibilité de fixation par les espèces des pelouses calcaires alpines (36.4). A l'inverse, rajeunissement possible des éboulis par les mouvements érosifs.

MILIEUX ASSOCIES

La plupart des milieux naturels d'altitude peuvent se trouver au contact de ces éboulis. Les plus fréquents sont : les falaises calcaires, les pelouses alpines, les autres types d'éboulis,...

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Cet habitat ne paraît pas directement menacé. Localement, une érosion excessive est possible par les randonneurs ou mammifères (troupeaux et sauvages), pouvant porter préjudice aux espèces menacées.

La colonisation et la fixation par les pelouses et fruticées sont contrebalancées par les processus de rajeunissement des éboulis par l'érosion.

L'enrésinement brutal par plantation fait aussi partie des menaces potentielles ou réelles.

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Randonneurs, aménageurs touristiques, bergers, forestiers.

REPARTITION

Ce type d'éboulis est endémique des Alpes du Sud, des Alpes Maritimes au sud jusqu'au Vercors au nord.

DESCRIPTION

Éboulis d'éléments calcaires, marnocalcaires, gypseux ou dolomitiques fins, en situation bien exposée et relativement chaude, aux étages subalpin et alpin inférieur. Ce type d'éboulis se trouve rarement au-dessus de 2400m. Le faible recouvrement et la présence de la Bérardie donnent à l'habitat son allure caractéristique.

ESPECES TYPES

Bérardie laineuse *Berardia subacaulis*
Renoncule de Segulier *Ranunculus seguieri*
Valériane des débris *Valeriana salianca*
Pâturin du Mont Cenis *Poa cenisia*
Triseté à feuilles distiques *Trisetum distichophyllum*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Thlaspietea rotundifolii
O	Thlaspietalia rotundifolii
All	Thlaspion rotundifolii
Ass	Berardietum lanuginosae

VARIABILITE

Les éboulis à Bérardie varient surtout par la nature des éléments rocheux. La flore est relativement constante, mais souvent plusieurs types d'éboulis peuvent être en contact, rendant plus difficile l'identification ou surtout la délimitation des différents types.

Un exemple type sur le site : Col de l'Aiguille

Importance sur le site : La Bérardie laineuse est présente sur un seul éboulis

INTERET PATRIMONIAL

Ces éboulis chauds particuliers, propres aux Alpes du sud, abritent de nombreuses espèces spécialisées à distribution restreinte. Parmi celles-ci, la Bérardie, relique de l'ère tertiaire, seule espèce survivante de son groupe dont les plus proches parentes se trouvent sur les hautes montagnes d'Afrique.

Espèces d'intérêt patrimonial :

	Dir. Habitats	Livre Rouge	Protection	Endémique	Autre intérêt
<i>Berardia subacaulis</i>		2	N	Alpes SO	
<i>Galium saxosum</i>		1	N	Alpes SO	
<i>Brassica repanda</i>				Alpes SO	
<i>Allium narcissiflorum</i>				Alpes SO	

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon.

DYNAMIQUE

Comme tous les éboulis fins, l'éboulis à Bérardie peut se stabiliser et être fixé par la végétation des pelouses environnantes. Cependant, cette dynamique est assez lente, et généralement compensée par les facteurs d'érosion qui régénèrent ces éboulis. La présence de nombreuses espèces endémiques et le caractère refuge de cet habitat témoignent de sa pérennité naturelle.

MILIEUX ASSOCIES

Éboulis marneux, éboulis plus grossiers, pelouses calcaires sèches subalpines et alpines, milieux rocheux.

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Ce type d'habitat interfère peu avec les activités humaines. Ces éboulis sont soumis occasionnellement au passage des moutons (et des randonneurs) qui n'est préjudiciable que s'il est systématique et répété, ce qui pourrait être le cas.

Certaines espèces rares comme la Bérardie sont susceptibles de faire l'objet de prélèvements par les collectionneurs de plantes rares.

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Éleveurs, randonneurs, botanistes.

Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Habitat d'intérêt communautaire	
	Code EUR 27	8130
	Corine Biotope	61.3, 61.31, 61.3123

**Corine Biotope :
61.31**

REPARTITION

Alpes, Europe moyenne, centrale et occidentale.

DESCRIPTION

Eboulis calcaires ou marneux, aux étages supraméditerranéen et montagnard, sur les versants chauds et ensoleillés. Ce ne sont pas toujours des éboulis au sens strict, mais parfois des zones d'érosion locale (surtout sur les marnes). La graminée en touffes *Achnatherum* (= *Stipa*) *calamagrostis* domine souvent la physionomie. Les éléments des formations marneuses sont souvent fins et peu mobiles.

ESPECES TYPES

Calamagrostide argentée *Achnatherum calamagrostis*
 Centranthe à feuilles étroites *Centranthus angustifolius*
 Scrofulaire des chiens *Scrofularia canina*
 Epilobe à feuilles de romarin *Epilobium dodonaei*
 Laser de France *Laserpitium gallicum*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Thlaspietea rotundifolii
O	Thlaspietalia rotundifolii
All	Stipion calamagrostis

VARIABILITE

Les composantes abiotiques (taille et nature des éléments de l'éboulis) varient assez fortement, induisant les variations physionomiques et floristiques. L'abondance de *Achnatherum calamagrostis*, et/ou de *Centranthus angustifolius* est souvent un bon critère d'identification

Un exemple type sur le site : Défilé de la Souloise.

Importance sur le site : Ce type d'éboulis est bien représenté, en particulier sur toute la partie sud du site.

INTERET PATRIMONIAL

L'intérêt de ces éboulis est d'une part d'ordre paysager, et d'autre part écologique : ces formations participent à la diversité structurale et fonctionnelle des écosystèmes (mosaïques).

On y trouve assez peu d'espèces caractéristiques menacées. Cependant certaines espèces rares dont l'optimum se situe dans les éboulis calcaires d'altitude peuvent se retrouver dans les éboulis thermophiles lorsque ces deux types sont en contact.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon. Sur les secteurs marneux ("faux" éboulis), certains secteurs sont colonisés par les arbustes.

DYNAMIQUE

Les éboulis les plus fins ont naturellement tendance à se stabiliser, ils sont fixés par la végétation qui édifie un sol, et conduit à l'installation de pelouses ou de landes et garrigues. A l'inverse, l'érosion crée une dynamique régressive qui rajeunit les éboulis en entraînant le peu de sol et parfois en arrachant les éléments de végétation en place.

MILIEUX ASSOCIES

Eboulis calcaires d'altitude, pelouses sèches méditerranéomontagnardes, landes à genêts et lavandes, fruticées,...

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Ces éboulis chauds ne semblent pas menacés immédiatement, les dynamiques progressives et régressives étant sans doute plus ou moins en équilibre (dynamique).

Les activités pastorales (et dans une moindre mesure, touristiques) peuvent contribuer au rajeunissement de ces éboulis (passage des troupeaux), ce qui peut être ajusté (dans un sens ou dans l'autre) en cas de problèmes sur ce type d'habitat (embroussaillage ou érosion excessive).

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Eleveurs, (randonneurs)

Grottes non exploitées par le tourisme

Habitat d'intérêt communautaire

Code EUR 27	8310
Code Corine Biotope	65

REPARTITION

Partout en Europe et dans le monde où la géomorphologie le permet.

DESCRIPTION

Cavités naturelles dans la roche, plus ou moins profondes horizontalement et verticalement, aux dimensions variant de quelques mètres à plusieurs kilomètres, pouvant présenter des aspects très différents. Elles sont dépourvues de végétation vasculaire, et abritent une faune très spécialisée. Les conditions y sont particulièrement stables.

VARIABILITE

Très grande par les dimensions, le caractère hydrologique (réseau fossile ou actif), la température, la présence de neige ou de glace, la forme et les dimensions de l'entrée (porche, puits) et du réseau, la présence de dépôts argileux, les circulations d'air, etc.

Un exemple type sur le site : Chourum de la pointe, Caverne du Four de la Baume.

Importance sur le site : Non cartographiables sous forme de surface, les grottes sont très nombreuses sur le site. Elles constituent un des caractères marquants des paysages et du patrimoine naturel du massif.

INTERET PATRIMONIAL

Totalement dépourvues de végétation vasculaire, les grottes abritent en revanche une faune spécialisée particulièrement intéressante, composée en grande partie d'insectes très adaptés et souvent endémiques. C'est aussi le lieu de vie ou d'hibernation de la plupart des espèces de chauves-souris, dont beaucoup sont menacées. (elles sont d'ailleurs elles-mêmes à l'origine de la présence d'espèces spécialisées sur leur guano). Les grottes ont également parfois une valeur de témoin archéologique, historique et culturel.

Espèces d'intérêt patrimonial :

	Dir. Habitats	Livre Rouge	Protection	Endémique	Autre intérêt
Grand rhinolophe	2/4	V	N		
Petit rhinolophe	2/4	V	N		
Minioptère de Schreibers	2/4	V	N		
Grand murin	2/4	V	N		
...					

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon.

DYNAMIQUE

Nulle.

MILIEUX ASSOCIES

Falaises, pelouses, éboulis, forêts,...

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Les écosystèmes souterrains sont sensibles aux perturbations. Les menaces peuvent être de 2 ordres :

- menaces directes sur l'habitat : il s'agit de dégradations directes, telles que les dépôts d'ordures ou de cadavres d'animaux. Les gouffres sont encore parfois utilisés comme "poubelles" des alpages ou des bois.
- perturbations indirectes, la principale étant le dérangement des espèces animales, occasionné en particulier par la pratique de la spéléologie.

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Eleveurs, spéléologues.

Glaciers rocheux (pergélisols)

Habitat d'intérêt communautaire

Code EUR 27 8340

Code Corine Biotope 63.2



REPARTITION

Existence signalée ou décrite dans tous les massifs montagneux des Alpes et des Pyrénées sans qu'il existe encore un inventaire cartographique exhaustif de ce type de glacier particulièrement discret dans le paysage.

DESCRIPTION

Le glacier rocheux ressemble à celle d'un éboulis ou écroulement rocheux, mais le fluage lui donne une forme de langue terminale aux bords abrupts caractéristiques et une surface parfois en forme de marches, de rides et de bourrelets; la glace n'est généralement pas visible directement en surface car elle est recouverte d'une épaisse couche de blocs rocheux.

VARIABILITE

Variations suivant la nature de l'éboulis, les possibilités d'extensions de la langue terminale (pente et cassures de pente), la présence de rides et bourrelets en chevrons à convexité dirigée vers l'aval plus ou moins marqués selon la dynamique (pente, teneur en glace interstitielle) :

- formes actives : avec formation de glacier rocheux et écoulement ;
- formes fossiles : sans formation de glacier rocheux et sans écoulement notable, bien qu'il puisse subsister des noyaux de roches avec de la glace interstitielle.

INTERET PATRIMONIAL

Caractère original de l'habitat : stock d'eau solide (neige, névé et glace) et milieu poreux susceptible de stocker temporairement de grandes quantités d'eau liquide (eau de fonte des névés et glace, eau des précipitations liquides), d'autant plus que cet habitat (dans ses deux formes : active et fossile) présente une fréquence élevée en moyenne montagne. Valeur paysagère, bien que largement méconnue.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon.

DYNAMIQUE

Les variations de forme des glaciers rocheux sont très lentes et ils constituent une classe de structure morphologique particulièrement stable : même devenus fossiles,

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Ces glaciers rocheux échappent généralement à l'action humaine (sauf si on les transforme en carrière de roches et graviers comme ce fut le cas au col du Lautaret, face nord du Combeynot). Pollution organique possible à proximité d'infrastructures (chalets, stations de ski...).

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Éleveurs, randonneurs

B. Les habitats humides

Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*

Habitat d'intérêt communautaire

Code EUR 27	3140
Code Corine Biotope	22.12 x 22.44



REPARTITION

L'habitat est potentiellement présent dans les milieux aquatiques d'une grande partie de la France, dans la mesure où les conditions physico-chimiques le permettent ; sa répartition précise n'est cependant pas connue.

DESCRIPTION

En fonction des espèces, ces végétations monospécifiques ou polyspécifiques sont composées de plantes éparses (parfois difficilement repérables dans les milieux vaseux si elles sont de faible dimension et ce malgré la transparence des eaux) ou de tapis denses de characées atteignant 10 cm à 1 m de hauteur (les végétations continues et massives restent exceptionnelles).

VARIABILITE

Ces végétations à characées ont été classées, dans la littérature récente, en fonction de leur dépendance à la qualité de l'eau ce qui a conduit à distinguer deux ensembles de communautés : le *Nitellion flexilis* (communautés des eaux acides) et le *Nitellion syncarpo-tenuissimae* (communautés des eaux neutres à faiblement alcalines).

INTERET PATRIMONIAL

Les characées ont un rôle important dans la chaîne alimentaire des espèces herbivores au niveau des milieux aquatiques. Leurs végétations sont aussi des lieux de frayère pour les poissons. Ces plantes, calcifiées, sont recherchées par les écrevisses qui en sont friandes à la période de mue. Elles participent, à l'échelle géologique, à l'atterrissement des lacs. Certaines espèces sont indicatrices d'un milieu jeune ou de venues d'eau souterraine. De plus, les characées favorisent la diminution de la turbidité et sont utilisées dans des travaux de remise en état de certains lacs (Pays-Bas). Leur présence est généralement indicatrice d'une bonne qualité de l'eau.

Parmi les phanérogames parfois associées aux végétations à characées, certaines ont un statut de rareté régional ou national.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Non connu

DYNAMIQUE

Espèces plutôt pionnières, les charophycées colonisent les milieux aquatiques neufs. Mais les charophycées interviennent aussi à des phases variables du développement de la végétation aquatique. Elles exercent une action accélératrice dans la formation des atterrissements et dans l'occupation progressive des zones marginales et des hauts fonds par les espèces associées des prairies hydrophiles et hygrophiles.

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

L'habitat est sensible aux différents facteurs suivants : variation du niveau d'eau, assèchement, piétinement, modification du pH, pollution par les déjections, présence d'hydrocarbures en surface, eutrophisation, manque de luminosité.

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Pêcheurs, agriculteurs, touristes

Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à Saule drapé <i>Salix elaeagnos</i>	Habitat d'intérêt communautaire	
	Code EUR 27	3240
	Code Corine Biotope	22.224 x (44.112)



REPARTITION

Cet habitat a été défini dans les Alpes (aussi bien dans les Alpes du nord que du sud, des Alpes externes aux Alpes internes) et se retrouve dans le Jura. Son aire de répartition précise reste à définir.

DESCRIPTION

Cet habitat est formé par des peuplements arbustifs bas constitués de Saules (2-4 m de hauteur, ne dépassant généralement pas 10 m). Le Saule drapé peut manquer momentanément dans des formations pionnières à Saule pourpre. La strate herbacée est constituée en grande partie par les espèces des groupements herbacés installés en pionnier sur les alluvions grossières (Épilobes en particulier).

VARIABILITE

Cet habitat correspond à un seul type de communauté : l'**association à Saule drapé et Saule faux-daphné** [*Salicetum elaeagno-daphnoidis*].

INTERET PATRIMONIAL

Cet habitat recouvre une surface limitée ; de plus il est soumis aux aléas de la dynamique torrentielle. Le complexe d'habitats héberge des espèces rares et présente de ce fait une grande valeur patrimoniale. Il joue un rôle important dans l'ancrage des rives ou des îlots. Son rôle paysager est non négligeable dans des vallées où les bas de versant ont été défrichés.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Non connu

DYNAMIQUE

La saulaie riveraine à Saule drapé fait partie d'un ensemble d'habitats disposés en ceintures, en fonction de la dynamique fluviale et des alluvions qui peuvent subsister face à la force du courant. On observe une dynamique cyclique en cas de fortes crues avec destruction et reconstitution lente.

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Les menaces sont liées avant tout aux modifications hydrauliques intervenant le long du cours d'eau ; la régularisation entraîne l'évolution vers une forêt riveraine. Ce type d'habitat est donc lié strictement au maintien de la dynamique des crues. Comme modifications nocives à cet habitat, nous pouvons citer :

- les barrages hydroélectriques qui abaissent le niveau de l'eau et privent les torrents de leur dynamique de crues ;
- les endiguements des cours d'eau (empierrement des rives...) entraînant localement la disparition de l'habitat ;
- les ouvertures de gravières.

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Forestiers

Sources d'eaux dures et sources pétifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)*

**Habitat d'intérêt communautaire
*prioritaire**

Code EUR 27	7220
Code Corine Biotope	54.12



REPARTITION

Cet habitat est présent dans tous les massifs calcaires montagneux.

DESCRIPTION

Formation généralement très ponctuelle, localisée aux abords des sources calcaires froides et bien oxygénées, ou le long des cours d'eau chargée en calcaire, où se développent des bryophytes édificatrices de tufs (ou travertins), qui forment des cônes de dépôts calcaires d'aspect caractéristique (notamment par les couleurs vertes et beiges tranchant dans le paysage).

ESPECES TYPES

Cratoneuron ficifolium
Grassette commune *Pinguicula vulgaris*
Grassette des Alpes *Pinguicula alpina*
Saxifrage faux aizoon *Saxifraga aizoides*
Silène nain *Silene pusilla*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Montio-Cardaminetea
O	Montio-Cardaminetalia
All	Cratoneurion commutat

VARIABILITE

La physionomie de cet habitat spécialisé reste assez constante. La présence de tuf étant très caractéristique. On rattache également à cette alliance phytosociologique les sources calcaires (sub)alpines qui ne sont pas édificatrices de tuf.

Un exemple type sur le site : Ruisseau de Fontête (Monestier d'Ambel).

Importance sur le site : Cet habitat ponctuel occupe des surfaces non cartographiables, et son abondance peut être mieux traduite par le nombre d'"individus" que par une surface. Il n'est en fait pas très bien représenté sur le site.

INTERET PATRIMONIAL

Cet habitat spécialisé est rare et disséminé sur l'ensemble des massifs calcaires. Il représente un écosystème spécialisé original, riche en bryophytes. Par ailleurs les accumulations de tuf sont susceptibles de renfermer de nombreux fossiles, témoins de l'évolution récente des climats et de la végétation.

Espèces d'intérêt patrimonial :

	Dir. Habitats	Livre Rouge	Protection	Endémique	Autre intérêt
<i>Salamandra salamandra</i>			N		

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Mal connu.

DYNAMIQUE

Ce type d'habitat est lié à des conditions stationnelles particulières stables. Il n'évolue donc pas tant que le régime hydrique n'est pas modifié. Si les conditions le permettent, les cônes de tuf sont en croissance plus ou moins continue par précipitation du calcaire dissous dans l'eau.

MILIEUX ASSOCIES

falaises, forêts, cours d'eau,...

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Ce milieu interfère peu avec les activités humaines, et n'a guère d'intérêt économique (sauf dans le cas d'exemplaires très spectaculaires, non présents sur le site). Cependant, par sa situation topographique, il peut se trouver exposé aux aménagements : élargissement de route, perturbation du fonctionnement hydrique, comblement des vallons (remblais, ordures), etc.

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Aménageurs (équipement, forestiers).

Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes, du Jura, des Vosges et du Massif central	Habitat d'intérêt communautaire	
	Code EUR 27	6430
	Code Corine Biotope	37.81, 31.611

**Corine Biotope :
37.81**

REPARTITION

Toute l'Europe, de la plaine à l'étage alpin

DESCRIPTION

On inclut dans cette unité les mégaphorbiaies eutrophes. Tous ses habitats sont caractérisés par une végétation assez luxuriante, souvent intraforestière ou en lisière, clairière, dominée par des espèces à larges feuilles et nitrophiles.

L'ambiance est fraîche, et le sol toujours profond et bien alimenté en eau. Les mégaphorbiaies sont souvent situés plus en altitude, notamment à l'occasion de dépressions, couloirs d'avalanches, etc.

ESPECES TYPES

Herbe aux goutteux *Aegopodium podagraria*
 Alliaire *Alliaria petiolata*
 Adénostyle *Cacalia alliariae*
 Geranium herbe à Robert *Geranium robertianum*
 divers Pétasites *Petasites spp.*
 Compagnon rouge *Silene dioica*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Galio-Urticetea Mulgedio- Aconitetea
O	Glechometalia Calamagro stietalia
All /Alliar°	Aegopod° Adenostylon

VARIABILITE

Chacun des différents types d'habitat inclus dans cette unité est assez variable. Ils se situent souvent à l'interface entre plusieurs milieux, et au contact de secteurs anthropisés (donc variables). La présence d'espèces à larges feuilles et le recouvrement important permettent de détecter ces formations.

Un exemple type sur le site : Versant nord commune de Monestier d'Ambel

Importance sur le site : Occupant des surfaces très réduites, linéaires, ou incluses dans des unités forestières, l'importance de cette unité est en fait proportionnelle à celle des milieux forestiers frais.

INTERET PATRIMONIAL

Habitat abritant certaines espèces animales (insectes) rares ou spécialisées, ainsi que des espèces végétales localement peu communes.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Ces habitats sont souvent fortement anthropisés, étant liés assez étroitement à la forêt et à ses ouvertures (clairières, pistes). Seules certaines mégaphorbiaies à adénostyles (rares sur le site) peuvent être installées sur des stations primaires et relativement stables (surtout en altitude).

DYNAMIQUE

Ces formations sont souvent des stades transitoires sur des terrains à potentialité forestière. L'évolution est cependant plutôt lente, surtout sur certains sols saturés en eau et en matière organique, et elle est souvent bloquée ou contrariée par les activités humaines. En l'absence de perturbation la colonisation par les ligneux pionniers démarre (cytises, érables), préparant la place pour des espèces forestières plus sciaphiles.

MILIEUX ASSOCIES

Forêts mésohygrophiles, prairies fraîches à humides, clairières à épilobes. Pour les mégaphorbiaies, éboulis frais, landes à rhododendron, etc.

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Cette unité ne semble pas menacée, et pas particulièrement fragile. Dans un contexte d'exploitation forestière peu intensive, la destruction ou la modification des conditions sur certaines surfaces (ouvertures, pistes,...) est possible (voire inévitable), mais ce type de perturbation contribue à terme à la régénération et au maintien de ces types d'habitat.

Pour certaines mégaphorbiaies hygrophiles plus fragiles, des exploitations brutales (coupe à blanc) peuvent par contre être assez néfastes plus durablement.

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Forestiers.

C) Habitats agropastoraux

Pelouses calcaires alpines	Habitat d'intérêt communautaire	
	Code EUR 27	6170
	Code Corine Biotope	36.4, 36.41, 36.42, 36.43

**Corine Biotope :
36.4**

REPARTITION

Ces types de pelouses sont bien présents dans l'ensemble des Alpes calcaires.

DESCRIPTION

Il s'agit de pelouses mésophiles à mésohygrophiles généralement fermées, dominées par la laïche toujours verte (*Carex sempervirens*), sur des sols bien constitués. L'unité englobe des cortèges floristiques assez variés allant de la pelouse mésophile à Laïche toujours verte et Séslerie (*Sesleria coerulea*) à des pelouses plus fraîches en ubac à Fétuque violette (*Festuca violacea*), Laïche ferrugineuse (*Carex ferruginea*) et souvent Dryade (*Dryas octopetala*). On les trouve sur des pentes modérées aux étages subalpin et alpin, où elles couvrent de grandes surfaces. On note une proportion d'espèces acidiphiles pouvant parfois être importantes.

ESPECES TYPES

Laïche toujours verte *Carex sempervirens*
Séslerie bleutée *Sesleria coerulea*
Fétuque violette *Festuca violacea*
Dryade à huit pétales *Dryas octopetala*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Elyno-Seslerietea
O	Seslerietalia
All	Seslerion / Caricion ferrugineae

VARIABILITE

Cette unité englobe des formations floristiquement et physionomiquement différentes selon la pente, l'exposition et l'épaisseur du sol. L'abondance d'espèces graminoides (laïches, séslerie, fétuque violette) reste cependant caractéristique.

Un exemple type sur le site : pelouses au-dessus du Col des Faïsses

Importance sur le site : Ces pelouses sont les mieux représentées sur les vastes alpages du site.

INTERET PATRIMONIAL

Outre leur rôle économique au sein des pâturages d'altitude, ces pelouses sont parmi les plus diversifiées floristiquement des formations d'altitude. Leur rôle paysager est également important par l'abondance de la floraison estivale et l'importance des surfaces concernées.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon, malgré une tendance à l'envahissement par d'autres formations

DYNAMIQUE

Ces pelouses d'altitude sont soumises à des conditions climatiques qui ralentissent nettement la dynamique. Elles sont en général régulièrement pâturées. L'abandon de cette pratique peut donc être à l'origine de la densification de ces formations, induisant une décarbonatation du sol, et ultérieurement l'envahissement par des ligneux bas (éricacées, genévriers). Sur le site, l'évolution jusqu'à la forêt (de pin à crochet) semble particulièrement lente et peu probable à court terme.

En présence de surpâturage marqué, l'évolution se fera vers une nardaie mésoacidiphile.

MILIEUX ASSOCIES

Pelouses subalpines en gradins, nardaies, landes alpines, combes à neige, boisements de pins à crochets, milieux rocheux.

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Ces pelouses sont étroitement liées au pastoralisme. Selon la charge pastorale, elles peuvent soit se maintenir, soit se densifier et évoluer vers une lande (en cas d'abandon), soit s'acidifier et être remplacées par des nardaies pauvres en espèces (en cas de surpâturage fort et répété).

De même, un piétinement (par des randonneurs) localisé et répété peut faire régresser l'habitat.

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Éleveurs, randonneurs.

REPARTITION

Ce type de pelouse spécialisé se trouve plus ou moins dans tous les massifs élevés des Alpes, ainsi que dans les zones boréales (sous une forme un peu différente), généralement disséminé sous sa forme alpine, couvrant de petites surfaces.

DESCRIPTION

Pelouse très spécialisée écologiquement, elle se cantonne aux petits replats des crêtes élevées au-dessus de 2000m au moins), en situation très ventée, et peu enneigée, donc soumise au froid extrême. Aspect de gazon ras et un peu piquant caractérisé par l'Elyne queue de souris. Ces pelouses sont assez denses, mais presque toujours en mosaïque avec les milieux rocheux. Elles occupent en général des surfaces très réduites.

ESPECES TYPES

élyne queue de souris *Kobresia myosuroides*
laïche des rochers *Carex rupestris*
dryade à huit pétales *Dryas octopetala*
laïche courbe *Carex curvula ssp. rosae*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Carici rupestris-Kobresietea
O	Oxytropido-Elynetalia
All	Oxytropido-Elynion

VARIABILITE

La physionomie globale est très constante. A l'échelle de l'aire du groupement, il peut y avoir des variations floristiques liées à la répartition des espèces qui le composent.

Un exemple type sur le site : Obiou : Passage de la Cravate.

Importance sur le site : Cet habitat occupe une surface faible qui traduit son faible recouvrement unitaire, cantonné à des altitudes qui ne sont atteintes que sur des surfaces assez réduites sur le site.

INTERET PATRIMONIAL

Cet habitat est surtout un témoignage de la spécialisation et de l'adaptation des végétaux à des conditions trophiques et climatiques extrêmes. Certaines espèces qui le composent sont présentes uniquement dans ce type de pelouses.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Assez difficile à évaluer, l'habitat étant toujours en situation plus ou moins inaccessible. Il semble cependant bon compte tenu du relief du site.

DYNAMIQUE

Ces pelouses hautement spécialisées peuvent être considérées comme un stade ultime d'évolution de la pelouse. Les conditions ne permettent pas à priori la constitution d'un sol plus profond ou l'installation d'autres espèces.

MILIEUX ASSOCIES

Essentiellement les milieux rocheux, éventuellement d'autres types de pelouses alpines.

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Piétinement excessif, surpâturage (peu probable compte tenu de la situation topographique).

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Aucun.

REPARTITION

Ces pelouses sont très bien représentées dans les Alpes et localement le Jura, aux étages subalpin et alpin où elles couvrent des surfaces importantes.

DESCRIPTION

Pelouses xérophiles et relativement thermophiles d'altitude, ouvertes, sur forte pente, et souvent dominée selon les conditions par la Séslerie et l'Avoine des montagnes ou dans une moindre mesure la Laïche toujours verte. Ces pelouses sont disposées en gradins (ou banquettes, guirlandes...). Le sol est très irrégulier, et l'habitat soumis à une érosion importante et à de forts contrastes climatiques.

ESPECES TYPES

Séslerie bleutée *Sesleria coerulea*
Avoine des montagnes *Helictotrichon sedenense*
Laïche toujours verte *Carex sempervirens*
Esparcette des montagnes *Onobrychis montana*
Globulaire à f. en coeur *Globularia cordifolia*
Hélianthème alpestre *Helianthemum oelandicum ssp. alpestre*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Elyno-Seslerietea
O	Seslerietalia
All	Seslerion
sAll	Seslerienion

VARIABILITE

On distingue un faciès à laïche toujours verte (sur sol plus profond, et en général à une exposition plus fraîche) et un faciès à séslerie et avoine. La composition de la flore varie également en fonction de la nature du substrat (présence variable d'espèces acidiclinales), mais la disposition en gradins et la situation topographique sont caractéristiques de l'habitat.

Un exemple type sur le site : Obiou.

Importance sur le site : Ce type de pelouse est très bien représenté sur le site.

INTERET PATRIMONIAL

Cet habitat présente une forte diversité floristique et comprend certaines espèces rares. Il joue également un rôle dans la protection des sols et dans la biologie de certaines espèces animales. Le rôle pastoral est non négligeable compte tenu des surfaces occupées par ces pelouses.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Globalement bon.

DYNAMIQUE

Soumises à un climat rigoureux et à une érosion régulière, ces pelouses évoluent peu et très lentement, et sont régulièrement régénérées. Toutefois, une évolution est parfois possible, par décalcification et décarbonatation, vers des pelouses acidiclinales plus fermées (*Carex sempervirens* et *Festuca violacea*, voire *Elyna myosuroides*,...).

MILIEUX ASSOCIES

Eboulis calcaires, pelouses d'altitude mésophiles, milieux rocheux, landines à dryade, etc.

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Le pâturage est la principale (la seule?) activité influant sur l'habitat. Ces pelouses peuvent être dégradées par un surpâturage répété qui accentue les effets de l'érosion. De même une concentration importante de la fréquentation touristique peut également être localement préjudiciable.

Contrairement à d'autres types de pelouses, ces formations ne semblent pas tributaires du pâturage domestique pour se maintenir.

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

éleveurs/bergers, randonneurs/touristes

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>fesuco-brometalia</i>)	Habitat d'intérêt communautaire	
	Code EUR 27	6210
	Code Corine Biotope	34.3, 34.32, 34.33

REPARTITION

Ce type de pelouse (au sens strict de la typologie Corine) ne se rencontre que dans les zones montagnardes et supraméditerranéennes des Alpes méridionales (françaises essentiellement).

**Corine Biotope :
34.3, 34.32**

DESCRIPTION

Pelouses assez fermées des étages montagnard et supraméditerranéen se développant sur terrain calcaire, dominées par les graminées et les hémicryptophytes. Ce sont des formations assez rases, liées à une utilisation plutôt extensive : pâturage ou alternance fauche / pâturage. La diversité biologique est très élevée, tant au niveau floristique que faunistique. Ces pelouses sont en général situées sur des versants bien exposés sur pente modérée et sol profond. Sur le site, elles sont très souvent piquetées de ligneux.

ESPECES TYPES

Brome érigé *Bromus erectus*
 Carlina sans tige *Carlina acaulis*
 Laïche glauque *Carex flacca*
 Sauge des prés *Salvia pratensis*
 Brize moyenne *Briza media*

PHYTOSOCIOLOGIE

Festuco-Brometea
Brometalia erecti
Bromenalia erecti
Mesobromion erecti

VARIABILITE

En fonction de la pression pastorale, ces pelouses peuvent présenter un aspect plus ou moins ouvert. Le rapport graminées / hémicryptophytes est également variable. En cas de pâturage et de fumure plus intense, le brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) peut dominer très largement, modifiant ainsi fortement la physionomie et diminuant la richesse spécifique.

Un exemple-type sur le site : Les Veyres

Importance sur le site : Ces pelouses sont plus abondantes dans les parties basses et en limite du site Natura 2000, notamment en se rapprochant du Dévoluy central.

INTERET PATRIMONIAL

Outre leur diversité floristique importante, ces pelouses constituent l'habitat ou le territoire de nombreuses espèces animales : insectes (orthoptères, lépidoptères), micromammifères, oiseaux, chiroptères...

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Assez médiocre, de nombreuses pelouses étant embroussaillées ou dégradées par une fumure excessive.

DYNAMIQUE

En l'absence de pâturage, ces pelouses sont rapidement colonisées par des ligneux (*Juniperus*, *Prunus*, *Rosa*...) et évoluent vers une fruticée puis vers une formation forestière. Le passage peut se faire directement de la pelouse au stade forestier, par exemple en cas de colonisation par des pins sylvestres

MILIEUX ASSOCIES

fruticées thermomésophiles, boisements, prairies de fauche, pelouses xérophiles,...

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Détérioration : Fermeture du milieu par abandon des pratiques agro-pastorales, ou par enrésinement (plantations).

Dégradation par surpâturage conduisant à une érosion durable du sol (surtout sur terrain marneux).

Perte de la diversité biologique par fumure trop importante : dominance du brachypode, de la crételle (*Cynosurus cristatus*).

Maintien : Amélioration : Les activités agricoles et pastorales traditionnelles sont nécessaires à la pérennité de ce type d'habitat. Les formes dégradées de cet habitat peuvent être restaurées par une action dirigée sur les zones embroussaillées

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Eleveurs, agriculteurs, chasseurs, forestiers

Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes*

**Habitat d'intérêt communautaire
prioritaire**

Code EUR 27	6230
Code Corine Biotope	36.31, 36.311

REPARTITION

Habitats répandus à l'état fragmentaire dans l'ensemble de l'étage subalpin sur roches calcaires, et recouvrant de grandes surfaces, notamment dans le Vercors. Le faciès à Trolle d'Europe et Fétuque paniculée est répandu en Vanoise et Oisans.

**Corine Biotope :
36.311**

DESCRIPTION

Strate herbacée, dominée par le Nard raide, présentant un recouvrement maximum des espèces herbacées (100 %). Les pelouses de l'étage subalpin supérieur sont très riches floristiquement, ce qui n'est pas le cas de celles de l'étage subalpin inférieur.

VARIABILITE

Variation altitudinale

- étage subalpin inférieur (1600 à 2000 m) : **pelouse à Nard raide et Daphné camélée**
- étage subalpin supérieur (2000 à 2200 m) : **pelouse à Benoîte des montagnes et Méum fausse-athamanthe** avec Nard raide

Variation topographique :

- combes à neige à fond plat : faciès à Daphné camélée ;
 - versants orientés ouest-sud-ouest (adrets), soumis à des précipitations abondantes : **pelouse à Potentille dorée et Nard raide** avec Benoîte des montagnes.

INTERET PATRIMONIAL

Habitat relativement répandu et ne présentant pas de caractère de régression, ayant une diversité floristique importante et remarquable (Orchidées), notamment pour la variante de l'étage subalpin supérieur. Cependant les prés de fauche à Nard raide sont plus rares.

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Non connu

DYNAMIQUE

La pelouse de l'étage subalpin supérieur succède aux pelouses à Androsace velue (*Androsace villosa*) et Gentiane à feuilles étroites (*Gentiana angustifolia*), et pourrait avoir un déterminisme anthropique notamment par les pressions dues au pâturage ou de fauche.

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Premier cas : Le surpâturage appauvrit les nardaies ; le nombre d'espèces est faible, elles peuvent être exclues de la directive « Habitat » ;

Second cas : le Nard raide se développe du fait de phénomènes de lessivage entraînant une acidification du milieu. Ce processus est observé par exemple dans les Alpes, même avec un substrat de type calcaire (calschistes dans le Beaufortain) sur certaines bosses éloignées des niveaux de circulation de l'eau.

Le Nard raide a un tel recouvrement sur l'habitat qu'il empêche la recolonisation par le Pin à crochets. Ce risque de colonisation naturelle est donc très faible, les conditions climatiques rigoureuses du subalpin où la dynamique de la végétation est lente d'une façon générale étant de plus à prendre en considération. Cependant, la disparition de toute pression pastorale peut entraîner une évolution irréversible, ou en tout cas très difficile et très coûteuse à inverser vers des landes à Ericacées (Rhododendron ferrugineux, Myrtille, etc.)

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Pastoralisme

Landes installées sur substrats calcaires - Landes subalpines, alpines et boréales

Habitat d'intérêt communautaire

Code EUR 27	4060
Code Corine Biotope	31.4, 31.47, 31.49



Corine Biotope :
31.4

REPARTITION

Alpes, Carpates, Pyrénées, Massif Central, Jura, Apennins.

DESCRIPTION

Landes basses souvent issues de la déprise pastorale, dominées par la myrtille, se développant à l'étage subalpin en situation ventée et froide, sur sol acidifié. La strate herbacée est plus ou moins développée, de nombreuses espèces de pelouses s'infiltrant ou persistant dans ces landes.

ESPECES TYPES

Myrtille *Vaccinium myrtillus*
Airelle des marais *Vaccinium uliginosum*
Canche flexueuse *Deschampsia flexuosa*
Nard raide *Nardus stricta*
Antennaire "pied de chat" *Antennaria dioica*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Vaccinio-Piceetea
O	Juniperetalia
All	Rhododendron-Vaccinion / Vaccinio-Piceion

VARIABILITE

Les landes à myrtille peuvent présenter des faciès assez variés, notamment à cause de l'amplitude altitudinale et de la diversité des origines (formation subclimacique en altitude, transitoire au subalpin). La présence et la variété d'espèces herbacées, l'abondance des lichens, la hauteur et la densité des pieds de myrtilles permettent une assez grande variabilité.

Un exemple type sur le site : versant nord-est du Petit Obiou

Importance sur le site : Ces landes sont bien représentées sur certains secteurs localisés (Versant nord).

INTERET PATRIMONIAL

Comme toutes les landes, cette formation constitue un abri pour de nombreuses espèces animales (reptiles, oiseaux, micromammifères,...). En altitude, elles peuvent abriter certaines espèces végétales rares (dont des lichens). Elles sont fonctionnellement plus intéressantes lorsqu'elles sont au contact de milieux ouverts (mosaïque de milieux).

Espèces d'intérêt patrimonial :

Dir. Habitats Livre Rouge Protection Endémique Autre intérêt
reptiles IV N
lycopodes local

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon, en progression.

DYNAMIQUE

Cet habitat est issu de la baisse ou de l'arrêt de la pression pastorale à l'étage subalpin, sur des secteurs à potentialité forestière. Si à l'étage alpin elles constituent un état plus ou moins final, les landes subalpines sont susceptibles de se densifier, et d'évoluer à long terme vers des formations forestières (pin à crochet, puis sapin ou épicéa).

MILIEUX ASSOCIES

Pelouses subalpines, nardaies, milieux rocheux, landes à rhododendron, à genévrier nain,...

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Le contexte de déprise pastorale est un élément favorable aux landes à myrtille. Sur les secteurs pâturés, elles peuvent être bloquées voire régresser sous un pâturage plus intense, dans les zones accessibles aux troupeaux. A long terme et à basse altitude, il est possible que ces landes de transition soient remplacées par la forêt.

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Eleveurs

REPARTITION

Alpes, Pyrénées, Appenins, Carpates, Balkans,...

DESCRIPTION

Le Raisin d'ours (*Arctostaphylos uva-ursi*) forme des tapis xérophiles, bas, continus, surtout à l'étage subalpin. Ces landes, se développent sur des terrains secs, souvent sur forte pente, en position ensoleillée. Les sols sont plus ou moins acidifiés, et peu profonds.

A l'étage montagnard, ces landes sont très souvent au contact des boisements xérophiles de pins sylvestres, dont elles constituent une lande associée pionnière.

ESPECES TYPES

Raisin d'ours *Arctostaphylos uva-ursi*
Cotoneaster du Jura *Cotoneaster jurana*
Genévrier nain *Juniperus nana*
Orchis de Spitzell (*Orchis spitzelli*)

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Vaccinio-Piceetea
O	Juniperetalia nanae ?
All	à définir

VARIABILITE

Elle est faible, l'abondance du raisin d'ours permettant l'identification facile de cet habitat.

Un exemple type sur le site :

Importance sur le site : Cette lande occupe rarement de grandes surfaces, étant souvent étroitement imbriquée avec d'autres habitats.

INTERET PATRIMONIAL

Outre la présence potentielle de certaines espèces végétales rares, les arbrisseaux qui constituent ces landes offrent un abri important pour de nombreuses espèces animales (insectes, micromammifères, reptiles), au sein des pelouses plus ouvertes.

Espèces d'intérêt patrimonial :

Dir. Habitats Livre Rouge Protection Endémique Autre intérêt

Orchis spitzelli ? 2 N

Reptiles div. X

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Semble bon, ce type de formation bénéficie de la déprise pastorale généralement constatée.

DYNAMIQUE

Cette formation est généralement issue de la dégradation de la forêt subalpine. En l'absence de tout pâturage, une recolonisation lente par la forêt est envisageable. Il s'agirait de forêts xéroclines : pinèdes (*P. sylvestris* ou *P. uncinata*), ou à plus long terme sapinières et pessières xéroclines.

Sur les zones rocheuses et pentues, cette lande est presque climacique, en tous cas sa dynamique est très lente.

MILIEUX ASSOCIES

Bois de pins à crochets, de pins sylvestres, landes à genévrier nain, pelouses sèches subalpines (à Sésalérie en particulier), habitats rocheux

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Cet habitat peut être localement dégradé par le surpâturage, mais sa pérennité est également garantie par un maintien du pâturage (adapté). Globalement ces landes ont plutôt tendance à se développer au détriment des pelouses qu'elles colonisent.

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

éleveurs

REPARTITION

Toutes les régions de haute montagne et les régions boréales d'Europe.

DESCRIPTION

Il s'agit de landes d'altitude très rases, formées de tapis denses de dryade (*Dryas octopetala*), presque monospécifiques, colonisant généralement des rocailles ou des éboulis sur pente modérée à forte. Le plus souvent en situation froide et ventée. Ces tapis couvrent rarement de grandes surfaces et sont souvent étroitement mêlés à d'autres habitats.

ESPECES TYPES

Dryade à huit pétales *Dryas octopetala*
Seslérie bleutée *Sesleria coerulea*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Elyno-Seslerietea
O	Seslerietalia ?
All	Seslerion ?

VARIABILITE

Bien que relativement peu variable, cette lande ne peut être individualisée que si elle occupe des surfaces suffisantes. En effet, la dryade est présente dans d'autres habitats, des pelouses en particulier, où elle prend vite de l'importance dans la physionomie du fait de son type biologique. La distinction n'est pas toujours évidente.

Un exemple type sur le site : Crête du Pic Pierroux

Importance sur le site : Ces landes étant le plus souvent fragmentaires, l'échelle de cartographie ne permet pas de les représenter. Leur surface est donc sans doute sous-estimée.

INTERET PATRIMONIAL

Cette lande participe à la diversité paysagère et fonctionnelle des habitats. Quelques espèces rares peuvent y trouver refuge. Elle participe par ailleurs à la fixation des sols et limite ainsi l'érosion.

Espèces d'intérêt patrimonial :

Dir. Habitats Livre Rouge Protection Endémique Autre intérêt

Aquilegia alpina Ann IV 2 N

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon.

DYNAMIQUE

La dynamique de ce type d'habitat est très lente, voire nulle à l'étage alpin. Si l'altitude et les conditions le permettent, d'autres espèces ligneuses sont susceptibles de s'implanter : rhododendron, genévrier nain, puis quelques espèces arborescentes (pin à crochet en particulier). Cependant dans la plupart des cas cet habitat représente une forme stable de la végétation, adaptée à des conditions particulières.

MILIEUX ASSOCIES

pelouses subalpines et alpines mésophiles, éboulis, rochers, landes alpines,...

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Aucune menace particulière ne pèse sur ces landes, souvent localisées dans des endroits inaccessibles, même pour les ovins.

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Aucun

D) Habitats forestiers

Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	Habitat d'intérêt communautaire	
	Code EUR 27	9110
	Code Corine Biotope	41.11, 43.11, 41.112



Code Corine Biotope : 41.11 & 43.11

dont : - Hêtraies-sapinières acidiphiles de l'étage montagnard

Code Corine Biotope : 41.112

Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre du *Luzulo-Fagenion*

Hêtraies médio-européennes et, en altitude, hêtraies-sapinières ou pessières sur sols acides avec *Prenanthes purpurea*, *Polytrichum formosum* et souvent *Deschampsia flexuosa*, *Vaccinium myrtillus*, *Pteridium aquilinum*.

REPARTITION

Ce type d'habitat est assez largement répandu en Ardennes, Argonne, Vosges, plateau lorrain, périphérie des Alpes du nord. Il s'agit d'un **type d'habitat représentatif** du domaine continental.

DESCRIPTION

Peuplements dominés par le Hêtre (*Fagus sylvatica*) ; absence du Chêne sessile (*Quercus petraea*).
Strate arbustive peu fournie avec Bourdaine (*Frangula alnus*), Noisetier (*Corylus avellana*).
Strate herbacée plus ou moins recouvrante selon la variante.

Il s'agit de « hêtraies » installées sur des **sols pauvres en éléments minéraux et acides** (issus souvent de granite, de grès, de limons à silex...), se rencontrant dans le **quart nord-est** de la France (en domaine continental), avec une grande fréquence de la **Luzule blanchâtre** (*Luzula luzuloides*).
Ce type d'habitat est assez largement répandu en Ardennes, Argonne, Vosges, plateau lorrain, périphérie des Alpes du nord. Il s'agit d'un **type d'habitat représentatif** du domaine continental.

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Au niveau de la gestion, il est recommandé d'éviter les transformations résineuses à l'intérieur d'un site Natura 2000. Les choix sylvicoles sont à orienter si possible vers des mélanges avec les essences autochtones.

Deux risques de détérioration sont à prendre en compte :

- l'aggravation possible de l'acidification (intérêt des mélanges),
- l'engorgement de certains sols (mise en régénération prudente afin d'éviter la remontée de la nappe).

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Forestiers

GRANDE VARIABILITE

Ce type d'habitat forestier présente divers peuplements en fonction de l'altitude.

Hêtraies montagnardes de l'<i>Asperulo-Fagetum</i>	Habitat d'intérêt communautaire	
	Code EUR 27	9130
	Code Corine Biotope	41.13 (43.13) & 41.17 (43.17)



dont : - Hêtraies neutrophiles (*Asperulo-Fagenion*)

Code Corine Biotope : 41.13

Forêts médio-européennes ou atlantiques sur sols neutres ou voisins de la neutralité, avec humus doux (mull), caractérisées par une forte représentation d'espèces appartenant aux groupes écologiques d'*Anemone nemorosa*, ou *Lamiasrum galeobdolon*, ou *Galium odoratum* et *Melica uniflora*, et, dans les montagnes, divers *Dentaria*.

- Hêtraies, hêtraies-sapinières calciclinales montagnardes à *Dentaire pennée*

Code Corine Biotope : 41.133 & 43.133

- Hêtraies, hêtraies-sapinières à Mélisque et Orge d'Europe

Code Corine Biotope : 41.131 & 43.131

- Hêtraies neutrophiles des Alpes méridionales et des Apennins

Code Corine Biotope : 41.174

Hêtraies montagnardes neutrophiles des Alpes sud-occidentales, des Alpes maritimes, des Alpes ligures, des pré-Alpes méridionales insubriennes et illyro-gardésiennes et des Apennins du nord et du centre, avec *Trochischanthes nodiflorus*, *Geranium nodosum*, *Calamintha grandiflora*, diverses *Dentaria*.



DESCRIPTION

Il s'agit de « hêtraies » ou de sapinières-hêtraies installées sur des **sols riches en calcaire** ou sur des **limons peu désaturés** (avec une végétation acidiclinaline), parfois sur roches cristallines (colluvions de pente enrichies en éléments minéraux). Elles se rencontrent dans le quart nord-est de la France, avec une grande fréquence de l'Aspérule odorante (*Galium odoratum*) et de la Mélisque uniflore (*Melica uniflora*). Il s'agit d'un **habitat représentatif** du domaine nord continental.

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Au niveau de la gestion, il est recommandé de conserver le mélange Sapin-Hêtre sans passer aux plantations d'Épicéa, à l'intérieur d'un site Natura 2000. Un risque de détérioration est à prendre en compte : le tassement des sols limoneux lors de l'exploitation

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Forestiers

GRANDE VARIABILITE

Ce type d'habitat forestier présente divers peuplements en fonction des :

- Variations géographiques
- Variations altitudinales
- Variations hygrométriques

Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*

Habitat d'intérêt communautaire

Code EUR 27	9150
Code Corine Biotope	41.16



REPARTITION

Ce type de hêtraie est présent dans toute l'Europe moyenne.

DESCRIPTION

Forêt à tendance xérothermophile généralement largement dominée par le hêtre, à l'étage montagnard (ou supraméditerranéen), sur sol superficiel en terrain calcaire. Le hêtre est fréquemment mélangé à d'autres essences, présentes soit par les effets de la gestion forestière (pin noir, mélèze, épicéa,...), soit par des descentes ou remontées d'essences naturelles hors de leurs limites écologiques

naturelles (pin sylvestre, chêne pubescent, sapin,...). Les hêtres de ce type de forêt sont souvent de taille et de qualité mécanique médiocres.

ESPECES TYPES

Hêtre *Fagus sylvatica*
 Erable à feuilles d'obier *Acer opalus*
 Alisier blanc *Sorbus aria*
 Coronille arbustive *Hippocrepis emerus*
 Cytise à feuilles sessiles *Cytisophyllum sessilifolium*
 Mélitte à feuilles de mélisse *Melittis melissophyllum*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Querco-Fagetea
O	Fagetalia sylvaticae
ssO	Cephalanthero-Fagenalia
All	Cephalanthero-Fagion

VARIABILITE

Du fait des diverse modalités de gestion, ce type de hêtraie peut présenter une physionomie assez variable, en particulier par la composition et la structure de la strate arborée. Le caractère superficiel du sol est un bon critère d'identification.

Un exemple type sur le site : Bois de la Combe du Loup.

Importance sur le site : C'est un des habitats d'intérêt communautaire les mieux représentés sur le site en terme de surface.

INTERET PATRIMONIAL

Les hêtraies sèches du *Cephalanthero-Fagion* abritent une diversité biologique remarquable. Au niveau végétal, c'est notamment l'habitat de nombreuses espèces d'orchidées forestières. La faune y est également très diversifiée (insectes, oiseaux, mammifères), d'autant que la situation topographique de ces forêts, en limitant souvent l'accessibilité (donc l'exploitabilité), permet le maintien d'arbres creux, vieux ou morts, et assure un dérangement limité (zone de refuge).

Espèces d'intérêt patrimonial :

- Dir. Habitats Livre Rouge Protection Endémique Autre intérêt
- *Cypripedium calceolus* 2 et 4 2 N
- *Cephalanthera* spp.
- **Rosalie des Alpes 2P et 4 V N**
- Lynx d'Europe 2 et 4 D N
- Chauves-souris 2 et 4 V-R N
- Hibou grand-duc R N
- Gêlinotte des bois gibier

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Plutôt bon : très bien représenté, faciès variés. Localement médiocre : enrésinement

DYNAMIQUE

Ce type de hêtraie peut être considéré comme un stade climacique de la forêt dans ces stations. Son évolution semble donc limitée, et les différences observées s'intègrent plus dans un cycle sylvigénétique que dans une succession dynamique (changements de la structure horizontale et verticale).

MILIEUX ASSOCIES

Milieux rocheux, hêtraies-sapinières, bois de pins sylvestres, plantations de pins noir, chênaies pubescentes,...

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Les activités forestières influent directement sur cet habitat. Cette influence peut être négative : enrésinement, destruction de la strate herbacée, dérangement et destruction d'espèces sensibles lors des travaux forestiers et de l'ouverture de pistes. A l'inverse, la gestion forestière peut permettre le maintien de ces forêts et même leur restauration, et l'amélioration de leur potentiel d'accueil de la faune sauvage.

De même, les activités cynégétiques peuvent être soit une source de perturbation de la faune, soit un élément de gestion de l'ensemble de la faune sauvage, et de maîtrise de son impact sur la forêt

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Forestiers, chasseurs.

Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>*	Habitat d'intérêt communautaire *prioritaire	
	Code EUR 27	9180*
	Code Corine Biotope	41.4



Code Corine Biotope : 41.4*

Dont : - Tillaies sèches de Bourgogne, du Jura et des Alpes (Forêts thermophiles alpiennes et péri-alpiennes mixtes de Tilleuls)

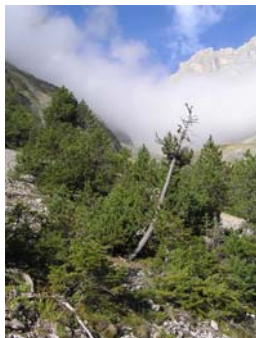
Habitat prioritaire colonisant les hauts de pentes, installé sur des éboulis grossiers (blocs de conglomérats)

Rem : Présence de Forêts de pentes, éboulis et ravins de très petites surfaces au pied des falaises de Calcaire Sénonien

Type d'habitat présentant une aire assez vaste pris globalement, mais toujours représenté par des individus de faible étendue. Statut relictuel : végétation sans doute beaucoup plus répandue à l'Atlantique, sous climat plus chaud et plus sec, avant l'arrivée du Hêtre.

EN COURS DE VALIDATION PAR LES SPECIALISTES

Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets_ <i>Pinus uncinata</i> sur substrat calcaire *	Habitat d'intérêt communautaire *prioritaire	
	Code EUR 27	9430*7 et 9430*10
	Code Corine Biotope	42.41*, 42.42* & 42.4223, 42.43*



REPARTITION

Ces forêts (au sens de la typologie Corine) sont présentes dans les Alpes calcaires sud-occidentales, où elles sont abondantes.

DESCRIPTION

Boisements naturels de pins à crochets, à l'étage subalpin, sur sol superficiel et sec, en conditions climatiques et édaphiques difficiles. On les trouve surtout sur les crêtes rocheuses, les corniches en rebord de falaises, les éperons rocheux, et les vires en falaise. Ces formations sont en général assez ouvertes, et caractérisées par une flore de sous-bois proche de celles des pelouses sèches calcaires souvent voisines. Les arbustes sont abondants.

ESPECES TYPES

Pin à crochets *Pinus uncinata*
 Amélanchier *Amelanchier ovalis*
 Séslerie bleutée *Sesleria coerulea*
 Raisin d'ours *Arctostaphylos uva-ursi*
 Cotoneaster du Jura *Cotoneaster jurana*

PHYTOSOCIOLOGIE

C	Vaccinio-Piceetea
O	Juniperetalia nanae
All	Juiperion nanae

VARIABILITE

Grande variabilité dans la densité et la structure de la strate arborescente. La flore du sous-bois peut varier selon le degré de maturation des boisements, et donc de l'épaisseur de la litière: en général, une litière épaisse d'aiguilles de pin implique un sous-bois clairsemé et riche en espèces acidophiles.

9430*10 = Un faciès rare est constitué par des pinèdes à épicéa rabougris sur éboulis froids :

Un exemple type sur le site : versant Nord de la Combe du Loup.

Importance sur le site : Le pin à crochets est quasiment omniprésent à l'étage subalpin, en l'absence presque totale de l'épicéa.

INTERET PATRIMONIAL

Les pinèdes à crochets xérophiles sur calcaires sont assez rares à l'échelle de l'Europe, mais abondantes dans les Alpes françaises. Les forêts du site sont surtout intéressantes par la présence d'arbres très âgés de grande valeur paysagère et historique. La présence d'une pinède sur "permafrost" présente aussi un fort intérêt scientifique et biogéographique. Ces forêts constituent un milieu original, qui est également l'habitat de nombreuses espèces animales rares ou menacées.

Espèces d'intérêt patrimonial :

	Dir. Habitats	Livre Rouge	Protection	Endémique	Autre intérêt
Tetras lyre					emblématique - gibier

ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Bon dans la plupart des stations concernées.

DYNAMIQUE

Sur le site, les peuplements naturels de pin à crochets sont subclimaciques ou climaciques, compte tenu de la rudesse du climat (faible disponibilité en eau). Des formations à pin à crochet peuvent se développer sur des landes et des pelouses par suite de leur abandon, mais ces boisements pionniers sont généralement transitoires (à basse altitude, le pin à crochets est remplacé par le sapin, et au-dessus, le pin ne peut plus former de véritables boisements).

MILIEUX ASSOCIES

Ces boisements sont le plus souvent au contact ou en mosaïque avec les pelouses subalpines à Séslerie, Avoine des montagnes, Laïche toujours verte ou autre. Egalement associés aux landes de Genévrier et localement de Rhododendron, ainsi qu'aux milieux rocheux.

MENACES / ACTIVITES AUXQUELLES L'HABITAT EST SENSIBLE

Les formations climaciques concernées ne sont pratiquement soumises à aucune activité humaine perturbante.

Le passage de randonneurs (ou de chasseurs) n'est pas préjudiciable tant qu'il n'est pas régulier et concentré.

Les activités sylvicoles sur ces stations sont inexistantes (sauf problématique RTM).

ACTEURS / USAGERS CONCERNES

Forestiers, chasseurs

E) Autres Habitats

- Association de 2 Habitats

6170x6230* - Pelouses calcaires alpines et formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones sub-montagnardes de l'Europe continentale)



Code Corine Biotope : 36.41 & 36.31*

6210 x 41.71 Pelouses sèches semi-naturelles et faciés d'embuissonnement sur calcaire (fesuco-brometalia) et Chênaies pubescentes thermophiles et supraméditerranéennes

Code Corine Biotope : 34.3 et Code Corine Biotope : 41.71

- Autres habitats

Prairies artificielles (ex : luzerne, ...)

Cultures

Code Corine Biotope : 82

Champs de céréales, betteraves, tournesols, légumineuses fourragères, pommes de terre et autres plantes récoltées annuellement. La qualité et la diversité faunistiques et floristiques dépendent de l'intensité des pratiques agricoles et de la présence de marges ou de bordures de végétation naturelle entre les champs.

Cultures en déprise (Vignes)

Plantations de Vignes

Code Corine Biotope : 83.21



Prairies nitrophiles et reposoirs

Code Corine Biotope : 81.1

Prairies sèches améliorées – Prairies très fortement fertilisées avec une flore et une faune appauvries.

Falaises continentales humides septentrionales

Rochers humides, suintants, surplombants ou verticaux des montagnes médio-européennes.

Code Corine Biotope : 65.52

Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles (mésophiles)

Code Corine Biotope : 34.42

Bordures de haies et Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*

Code Corine Biotope : 84.2x 41.16

Habitats boisés de petite taille, disposés de façon linéaire, en réseaux ou en îlots, intimement entremêlés d'habitats herbeux ou de cultures.

Chênaies pubescentes thermophiles et supraméditerranéennes



Code Corine Biotope : 41.71

Forêts ou bois des régions de climat sub-méditerranéen et de l'étage supra-méditerranéen, dominés par des Chênes caducifoliés ou semi-caducifoliés thermophiles et s'irradiant au loin vers le Nord jusque dans les régions médio-européennes ou sub-atlantiques. (Duvigneaud, 1953 ; Rey et al., 1963 ; Vanden Berghen, 1963 ; Oberdorfer, 1967, 1990 ; Archiloque et al., 1970 ; Barbero et al., 1971 ; Tomaselli, 1981 ; Tombal, 1974 ; Horvat et al., 1974 ; Ozenda et Wagner, 1975 ; Ozenda, 1975 ; Ozenda et al., 1979 ; Noirfalise, 1984, 1986, 1987 ; Peinado Lorca et Rivas Martinez, 1987 ; Ellenberg, 1988)

Ozenda et Wagner, 1975 ; Ozenda, 1975 ; Ozenda et al.,1979 ; Noifalisse, 1984, 1986, 1987 ; Peinado Lorca et Rivas Martinez, 1987 ; Ellenberg, 1988)

Plantations de conifères

Pinus nigra Code Corine Biotope : 83.3112x42.67
Pinus sylvestris Code Corine Biotope : 83.311x42.5E
Larix decidua Code Corine Biotope : 83.3111
Picea abies Code Corine Biotope : 42.26

Taillis de Hêtres

Code Corine Biotope : 31.8E
Taillis de Hêtres montagnard & subalpin soumis à des conditions avalanches

Forêts de Pins sylvestres_ *Pinus sylvestris* (médió- européennes)

Code Corine Biotope : 42.58



Forêts mésophiles de Pins sylvestres des Alpes sud-occidentales
Forêts mésophiles montagnardes à *Pyroles*, occupant une large zone sur le revers sud-ouest des Alpes depuis le Dauphiné jusqu'aux Alpes maritimes

Forêt supra-méditerranéennes de Pins sylvestres_ *Pinus sylvestris*

Pinèdes stationnelles

Code Corine Biotope : 42.59

Localisées le long de la Souloise sur les anciennes terrasses alluviales fortement drainées.

III.3. Espèces

III.3.1. Méthodologie

Les espèces présentées sont uniquement celles de l'annexe II de la Directive « Habitats faune-Flore ». Sont inscrites à l'annexe II les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

Ce sont donc les espèces qui ont justifié la mise en place du site Natura 2000 FR 8201787. Neuf espèces végétales et animales listées ci-dessous sont concernées pour ce site. Pour chacune d'entre elles une fiche espèce apporte les éléments suivants :


- données taxonomiques (nom,...)
- statut
- illustration
- description, caractères biologiques
- répartition
- habitats, écologie (avec son état de conservation sur le site lorsqu'il est connu)
- menaces
- acteurs et usagers concernés

III.3.2. Fiches espèces animales et végétales

Nom	Code Natura 2000	Etat de conservation sur le site
Espèces végétales		
Buxbaumie verte <i>Buxbaumia viridis</i>	1386	6 stations recensées sur les communes de Pellafol et Monestier d'Ambel
Sabot de vénus <i>Cypripedium Calceolus</i>	1902	Plus de 2000 pieds. Pas particulièrement menacé
Potentille du Dauphiné <i>Potentilla Delphinensis</i>	1534	La population de Monestier d'Ambel est la plus grande station mondiale connue à ce jour. Population estimée entre 2500 et 5000 individus
Espèces animales		
Chabot <i>Cottus gobio</i>	1163	Présence uniquement notée dans la Souloise
Blageon <i>Leuciscus sofia</i>	1131	- Mal connu- en régression en Europe
Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i>	1308	Contact au hameau de la posterle
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersi</i>	1310	Contacté au niveau de la Posterle (Quincet)
Murin à oreilles échanrées <i>Myotis emarginatus</i>	1321	Contact au niveau du pont des petites gillardes
Petit murin <i>Myotis blythii</i>	1307	Contact au niveau de la Posterle et des Ruines (Pellafol).
Espèces dont la présence est à confirmer sur le site N2000 FR8201747		
Le sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	1191	Habitat potentiel fort représenté
Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i>	1078* *Prioritaire	Mal connu
Loup <i>Canis Lupus</i>	1352* *Prioritaire	Indices de présence
Lynx <i>Lynx lynx L.</i>	1361	Des observations visuelles ont été rapportées sur le site
Rosalie des Alpes	1087*	Des observations au vallon du Sappey et au col de la Samblue

<i>Rosalia alpina</i>	*Prioritaire	
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	Présence à confirmer
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus Ferrumequinum</i>	1304	Présence sur le site N2000 des hautes Alpes contigu au site isérois
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	1324	

Voir listes complémentaires d'espèces animales et végétales en **annexe 3.**

Statut						Buxbaumie verte <i>Buxmaunia viridis</i> (Moug. ex Lam. et DC) Bryophytes, Mousses, Buxbaumiales, Buxbaumiacées UE 1386		
Directive Habitats		Protection		Livre rouge				
Annexe			Nationale	Rhône-Alpes	National			Rhône-Alpes
II	IV	V						

DESCRIPTION/CARACTERES BIOLOGIQUES

Type biologique	<p>Espèce acrocarpe dont le sporophyte présente une capsule assez grosse, allongée, de 5 à 7 mm de long, un peu asymétrique. Cette capsule vert jaunâtre est portée par une soie assez épaisse pouvant atteindre 1 cm de long, insérée obliquement. La capsule est recouverte d'une cuticule qui se desquame en fin d'été.</p> <p>Le sporophyte commence à se développer pour atteindre la maturité à la fin du printemps suivant. Il reste visible jusqu'à l'automne.</p> <p>Seule la capsule permet de repérer aisément l'espèce sur le terrain.</p> <p>Bryochaméphyte (espèces dioïques)</p>
------------------------	---

REPARTITION

	<p>Espèce présente dans toute l'Europe tempérée et boréo-montagnarde, localisée aux étages montagnard à subalpin (800 à 1800m) ainsi qu'au niveau de l'hémisphère boréal : Partie Est de Amérique du Nord (Montana, ...), Chine centrale (Province du Chen).</p> <p>En France il s'agit d'une espèce manifestement méconnue, les prospections menées actuellement permettant la découverte de nombreuses localités inédites. Son aire de répartition occupe l'est d'une diagonale Nancy-Bordeaux</p>
--	--

HABITATS/ÉCOLOGIE


Habitats réels et potentiels sur le site Etat de conservation sur le site	<p>Espèce pionnière sapro-lignicole, méso-sciaphile, investissant les bois pourrissants (troncs, branches, souches) de conifères (<i>Sapin_Abies sp.</i>, <i>Epicéa_Picea sp.</i>, <i>Pin_Pinus sp.</i> Sa présence sur le <i>Mélèze_Larix sp.</i> et le <i>Genévrier_Juniperus sp.</i> est plus rare). Sa présence sur des feuillus est aussi mentionnée. Elle est inféodée aux bois dépourvus de leur écorce, suffisamment pourris mais pas encore couverts d'autres mousses en situation ombragée et en condition d'hygrométrie atmosphérique suffisante (forêt ombragée d'ubac, fond de vallon, ou bas de versant humide).</p> <p>Les stations en ubac sont nettement plus fréquentes.</p> <p>Hêtraies-sapinières, sapinières, pessières, mélézeins, forêt de ravins, ripisylves, ...</p> <p>6 stations recensées (découvertes en 2005) sur les communes de Pellafol et de Monestier d'Ambel.</p> <p>Il est toutefois probable que d'autres stations soient découvertes à l'avenir, de nombreux biotopes favorables existant ailleurs sur le site.</p>
--	--

MENACES

Naturelles	<p>Cette espèce n'est actuellement pas menacée par la dynamique naturelle de la végétation, étant liée à des forêts matures présentant une nécromasse abondante.</p> <p>Les activités forestières sont susceptibles de restreindre son habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en éliminant les bois morts en forêt - en détruisant les sporophytes lors de travaux sylvicoles - en effectuant des coupes importantes mettant les plantes en lumière et favorisant l'assèchement des supports potentiels
Anthropiques	

ACTEURS ET USAGERS CONCERNES

	Forestiers
--	------------

Statut					<h2>Sabot de Venus</h2> <p><i>Cypripedium calceolus</i> (L.)</p> <p>Angiospermes, Monocotylédones, Orchidacées</p> <p>UE : 1902</p>			
Directive Habitats		Protection		Livre rouge				
Annexe			Nationale	Rhone-Alpes			National	Rhone-Alpes
II	IV	V						

DESCRIPTION/CARACTERES BIOLOGIQUES

<p>Type biologique</p> <p>Pollinisation</p>	<p>Plante vivace de 15-60 cm de haut.</p> <p>Feuilles alternes (3-5), larges, ovales-lancéolées, atteignant jusqu'à 18 cm de long, embrassantes, à nervures saillantes, poilues.</p> <p>Fleurs très grandes, parfumées, généralement solitaires (parfois 2, exceptionnellement 3), à l'aisselle d'une longue bractée foliacée.</p> <p>Périanthe (pièces florales) brun-pourpre, à quatre divisions étalées en croix.</p> <p>Labelle très grand (3-5 cm de long), sans éperon, jaune strié de pourpre, en forme de sabot.</p> <p>Floraison de mai à juillet</p> <p>La reproduction végétative est importante.</p> <p>Cycle biologique très long : il faut en moyenne 8 ans entre la germination de la graine et la première floraison.</p> <p>Après la fécondation (fécondation croisée), l'œuf se divise pour donner naissance à un proembryon (dont le développement s'arrête précocement) protégé par un tégument fin cutinisé. La graine est ainsi vide de tout tissu de réserve. Pour qu'elle puisse germer, il est indispensable qu'elle soit envahie par un champignon symbiotique ; il stimule alors le proembryon en lui fournissant des nutriments. La vie souterraine de la jeune plante dure trois années entières jusqu'à ce que la tigelle sorte de terre. Ce n'est qu'après, que la première feuille commence à se former. Il faudra ensuite attendre un temps important pour observer les premières fleurs - il s'écoule 6 à 15 ans entre la germination et la floraison.</p> <p>Géophyte à rhizome.</p> <p>Par les insectes (Hyménoptères (abeille du genre <i>Andrena</i>), polinisateur exclusif).</p>
---	--

REPARTITION

<p>Habitats réels et potentiels sur le site</p> <p>Etat de conservation sur le site</p>	<p>Espèce holarctique, le sabot de venus se rencontre en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Les populations européennes s'observent surtout dans les parties septentrionale, centrale et orientale du continent (ainsi que dans le sud-est) ; l'espèce est par contre absente de la majeure partie de la région méditerranéenne.</p> <p>En France, le Sabot de Vénus se trouve en limite occidentale d'aire de répartition. Il s'observe surtout dans toutes les zones montagneuses (rare dans les Pyrénées et la Massif Central, localement abondant dans les Alpes) de l'étage collinéen jusqu'à la base de l'étage subalpin (soit entre 300 et 2100 m d'altitude), mais son aire présente son centre de gravité à l'étage montagnard (entre 1000 et 1400 m).</p>
---	--

HABITATS/ÉCOLOGIE


<p>Habitats réels et potentiels sur le site</p> <p>Etat de conservation sur le site</p>	<p>Espèce mésophile, neutrocalcicole, de demi-ombre.</p> <p>Le Sabot de Venus affectionne en particulier les forêts claires, les clairières et lisières forestières (écotones) principalement dans les hêtraies, hêtraies-sapinières, pinèdes sylvestres ou à crochets et les ourlets associés.</p> <p>Sensible à un éclaircissement excessif comme à un couvert trop important, ainsi qu'à l'acidification marquée du sol, son optimum correspond aux pré-bois, avec 20-40% de couvert ligneux.</p> <p>Hêtraies sèches (9150), Hêtraies neutrophiles montagnardes (9130), Pinèdes à crochets (9430)</p> <p>Une dizaine de stations connue sur le site, totalisant plus de 2000 pieds.</p> <p>L'espèce ne semble pas particulièrement menacée sur le site.</p>
---	--

MENACES

<p>Naturelles</p> <p>Anthropiques</p>	<p>Densification du couvert et fermeture excessive du milieu. Concurrence végétale.</p> <p>Pratiques sylvicoles inadaptées (Coupes brutales, enrésinement, destruction de la plante lors de la création de pistes ou pendant les travaux forestiers</p> <p>Cueillette</p>
---	---

ACTEURS ET USAGERS CONCERNÉS

<p>Naturelles</p> <p>Anthropiques</p>	<p>Forestiers, promeneurs.</p>
---	--------------------------------

Statut					<h2 style="margin: 0;">Potentille du Dauphiné</h2> <p style="margin: 0;"><i>Potentilla delphinensis</i> (Grenier & Godron, 1848) Angiospermes, Dicotylédones, Rosacées</p> <p style="margin: 0;">UE : 1534</p>			
Directive Habitats		Protection		Livre rouge				
Annexe			Nationale	Rhône-Alpes			National	Rhône-Alpes
II	IV	V						
				V				

DESCRIPTION/CARACTERES BIOLOGIQUES

<p>Type biologique</p> <p>Pollinisation</p> <p>Dissémination</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plante vivace un peu velue, à port dressé, de 30 à 50 cm de hauteur, à feuilles en rosette au collet, robustes, dressées, couvertes de poils appliqués et tiges latérales dressées dès la base. - Feuilles de la base très longuement pétiolées, avec 5, parfois 7, folioles digités, obovales de 25-60 x 15-30 mm, vertes, profondément dentées dans les 2/3 supérieurs, à dent terminale presque égale aux 2 latérales, à stipules lancéolées-acuminées. - Feuilles caulinaires à pétiole plus court ou presque sessiles, à 3, parfois 5, folioles digitées munies de stipules à partie libre allongée (8-12 mm), lancéolées-acuminées. - Entre-noeuds allongés, en particulier dans la moitié inférieure de la tige. - Fleurs grandes (pétales de 10 à 12 mm) et nombreuses, pédicellées et réunies en cyme corymbiforme subdichotome assez serrée au sommet des hampes. <ul style="list-style-type: none"> • Calice constitué de 5 sépales triangulaires aigus ; il est entouré d'un calicule divisé en 5 segments lancéolés linéaires aussi longs ou presque que le calice dont les lobes sont deux fois plus courts que les pétales. • Corolle formée de 5 pétales jaune vif un peu échancrés à obcordés. - Fruits composés de nombreux carpelles glabres à surface un peu rugueuse, étroitement bordés avec un style beaucoup plus long que le carpelle mûr. <p>Caryologie : espèce octoploïde $2n = 8 \times 7$ (nombre de base) = 56 (R. Verlaque).</p> <p>Hemicryptophyte à scape par les insectes Barochorie</p>
---	--

REPARTITION

	Espèce orophyte endémique des Alpes occidentales Françaises (Savoie et Dauphiné) et Italiennes. Présente en Rhône-Alpes et PACA sur 27 communes dont Monestier d'Ambel..
--	--

HABITATS/ÉCOLOGIE

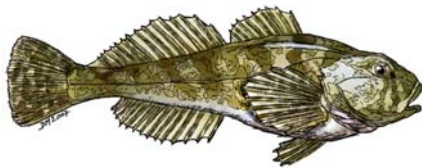
<p>Physosociologie</p> <p>Habitats réels et potentiels sur le site</p> <p>Etat de conservation sur le site</p>	<p>Détermination délicate</p> <p>Alliance : <i>Calamagrostiodion arundinaceae</i> sur l'alpage de Monestier d'Ambel : Espèce héliophile et relativement thermophile de l'étage montagnard supérieur et subalpin (1460 à 2150 m) des Alpes intermédiaires. Mésophile et neutrocalcicole à acidophile, se développant sur sols bruns humifères à bonne capacité hydrique. Indifférente au type de roche (Calcaire marneux, calcschistes, quartzites)</p> <p>Population composée de stations isolées en petits agrégats diffus allant de plusieurs milliers de pieds à deux ou trois touffes isolées.</p> <p>Dynamique des populations peu connue, s'installant à la faveur des modifications du milieu (ouverture du milieu en petites zones terreuses, éboulis, couloirs avalancheux, fortes pentes (zones terreuses à érosion))</p> <p>Pelouses et prairies mésophiles à mésoxérophiles, à hautes herbes (ex : 6140 & 6520). Anciennes prairies de fauche.</p> <p>La population de Monestier d'Ambel est à ce jour la plus grande station mondiale connue.</p> <p>Population estimée : 2500 à 5000 individus.</p>
---	---

MENACES

<p>Naturelles</p> <p>Anthropiques</p>	<p>Rares hybridations</p> <p>Cueillette (par les collectionneurs)</p> <p>Pâturage (surpâturage (destruction des plantes) et sous-pâturage (concurrence et fermeture du milieu))</p>
---	---

ACTEURS ET USAGERS CONCERNÉS

	Agriculteurs, éleveurs, forestiers, propriétaires.
--	--

<i>Statut</i>						<h2 style="margin: 0;">Chabot</h2> <p style="margin: 0;"><i>Cottus Gobio L., 1758</i></p> <p style="margin: 0;">Poissons, scorpaéniformes, cottidés</p> <p style="margin: 0;">UE 1163</p>		
<i>Directive Habitats</i>		<i>Protection</i>		<i>Livre rouge</i>				
<i>Annexe</i>			<i>Nationale</i>	<i>Rhône-Alpes</i>	<i>National</i>			<i>Rhône-Alpes</i>
<i>II</i>	<i>IV</i>	<i>V</i>						

DESCRIPTION/CARACTERES BIOLOGIQUES

Reproduction Activité Régime alimentaire Poids Longueur	<p>Le chabot est un petit poisson au corps en forme de massue, à grosse tête, à large bouche et lèvres épaisses. Les nageoires pectorales sont très larges et étalées en éventail. Les écaillures sont minuscules et peu apparentes.</p> <p>La tête, les flancs et les nageoires sont gris-brun plus ou moins fortement tachés et barrés de brun foncé, ce qui lui assure un bon camouflage sur les fonds caillouteux où il vit (espèce pétricole). Le ventre est plus claire. L'opercule est armé d'un gros aiguillon courbé.</p> <p>Le chabot n'a pas de vessie natatoire et se déplace par réaction en expulsant de l'eau par ses ouies.</p> <p>Reproduction Une seule ponte (mars-avril) déposée dans un abri sous roche et soigné par le mâle jusqu'à éclosion.</p> <p>Activité Espèce territoriale, sédentaire aux mœurs nocturnes, médiocre nageur il ne parcourt que de faible distances à la fois.</p> <p>Régime alimentaire carnassier chassant à l'affût : larves et petits invertébrés benthiques, œufs frais et alevins de poissons (y compris de Truite).</p> <p>Poids 12 g. environs</p> <p>Longueur 10 à 15 cm</p>
--	---

REPARTITION

	<p>Espèce eurasiatique largement répandue, le Chabot manque cependant dans certaines régions d'Europe Occidentale (Irlande, sud de l'Italie, ...).</p> <p>En France il est encore bien réparti, mais sa distribution tend à se morceler, et des lacunes sont constatées dans le Midi ou se différencient des populations locales.</p>
--	---

HABITATS/ÉCOLOGIE

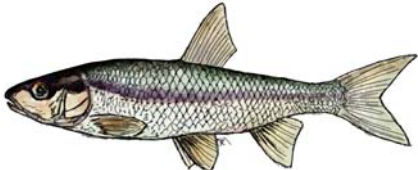
Habitats réels et potentiel sur le site Etat de conservation sur le site	<p>Les exigences principales pour ce poisson sont la qualité des eaux et la richesse du milieu en abris rocheux.</p> <p>Espèce affectionnant les rivières et les fleuves à fond rocheux, bien plus commun dans les petits cours d'eau, il peut être présent sur les fonds caillouteux des lacs. On le trouve souvent dans les zones à Truites (épirithron).</p> <p>Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils en long (radier-mouilles) et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits.</p> <p>Cours d'eau de la zone à Truite</p> <p>Uniquement noté dans la Souloise.</p> <p>Sa répartition potentielle est probablement plus importante (petits ruisselets et lac du Sautet).</p> <p>Les populations semblent viables</p> <p>La capacité d'accueil du site reste assez limitée du fait de la rareté des cours d'eau permanents.</p>
---	---

MENACES

Naturelles Anthropiques	<p>Prédation par la Truite</p> <p>L'espèce est très sensible à la modification des paramètres du milieu, notamment au ralentissement des vitesses du courant consécutif à l'augmentation de la lame d'eau (barrages, embâcles), aux apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, à l'eutrophisation et aux vidanges de plan d'eau.</p> <p>La pollution de l'eau : les divers polluants chimiques, d'origine agricole (herbicides, pesticides et engrais) ou industrielle, rejets incontrôlés, ...</p>
--	---

ACTEURS ET USAGERS CONCERNÉS

	Pêcheurs, "aménageurs" (RTM, DDE, ...), sports d'eau vive.
--	--

Statut						<h2 style="margin: 0;">Blageon</h2> <p style="margin: 0;"><i>Leuciscus soufia</i> (Risso, 1826) Poissons, Cypriniformes, Cyprinidés</p> <p style="margin: 0;">UE 1131</p>		
Directive Habitats			Protection		Livre rouge			
Annexe			Nationale	Rhône-Alpes	National			Rhône-Alpes
II	IV	V						

DESCRIPTION/CARACTERES BIOLOGIQUES

Reproduction	Corps subcylindrique, allongé, tête conique et museau arrondi. Ecailles cycloïdes, ligne latérale soulignée d'un pigment jaune orangé. Présence d'une bande latérale noire violacée, au-dessus de la ligne latérale, sur les ¾ antérieurs des flancs de l'animal.
Régime alimentaire	Maturité sexuelle à 3 ans, une seule ponte par an, au mois de juin, sur des graviers, dans des eaux à fort courant. A dominante carnivore (avec une grande variété de proies consommées) : larves d'insectes aquatiques et aériens, diatomées et algues filamenteuses.
Longueur	90 à 120 mm (♂) – 150 à 160 mm (♀)

REPARTITION

	Espèce autochtone dans le bassin du Rhône. Espèce péri-alpine Sous-espèce présente en France : <i>Leuciscus soufia agassizi</i>
--	---

HABITATS/ÉCOLOGIE

Habitats réels et potentiels sur le site Etat de conservation sur le site	Le biotope du Blageon est constitué par des eaux claires et courantes, avec substrat pierreux ou graveleux, correspondant à la zone à Ombre. Rivière la Souloise et queue du lac-barrage du Sautet Non connu Le Blageon est en régression en Europe. Sur plusieurs points du réseau hydrobiologique et piscicole (RHP), il s'est raréfié et a diminué en taille.
--	--

MENACES

Anthropiques	Espèces d'eau fraîche, elle disparaît souvent dans les secteurs soumis à débits réservés. - qualité des systèmes hydrologiques des eaux courantes - qualité physico-chimique des eaux - effluents saisonniers (tourisme, distillerie de lavande, ...) - seuils - pompage et/ou extractions de matériaux - rectifications des berges - création de barrage
---------------------	--

ACTEURS ET USAGERS CONCERNES

	Pêcheurs, "aménageurs" (ONF/RTM, DDE, ...), sports d'eau vive.
--	--

Statut					<h2 style="margin: 0;">Barbastelle</h2> <p style="margin: 0;"><i>Barbastella barbastellus</i>, (Schreber, 1774)</p> <p style="margin: 0;">Mammifère, Chiroptères Vespertilionidés</p> <p style="margin: 0;">UE 1308</p>			
Directive Habitats		Protection		Livre rouge				
Annexe			Nationale	Rhone-Alpes			National	Rhone-Alpes
II	IV	V						

DESCRIPTION/CARACTERES BIOLOGIQUES

<p>Longévité</p> <p>Reproduction</p> <p>Activité</p> <p>Régime alimentaire</p> <p>Poids</p> <p>Mensuration</p>	<p>Chauve-souris au pelage sombre (noirâtre) dont l'extrémité est dorée ou argentée sur le dos. Face noirâtre avec un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front.</p> <p>La Barbastelle fait partie des espèces au vol manœuvrable (capable d'évoluer en milieu encombré de végétation).</p> <p>23 ans (maximum connu en Europe)</p> <p>août – mars mais généralement avant la léthargie hivernale</p> <p>Un jeune/an/femelle. Naissance : 2^{ème} décade de juin.</p> <p>Solitaire durant la léthargie hivernale (généralement). Déplacements faibles.</p> <p>Espèce très spécialisée. Microlépidoptères (arctiidés (<i>Eilema</i>), pyralidés (<i>Catoptria</i>, <i>Scoparia</i>, <i>Dyorictria</i>), noctuidés (<i>Orthosia</i>))</p> <p>6 – 13 g.</p> <p>Tête + Corps : 4 – 6 cm; Envergure : 24 – 28 cm (♀ plus grande que les ♂).</p>
--	---

REPARTITION

	<p>Espèce largement répandue en Europe, du Portugal au Caucase, et du Sud de la Suède à la Grèce.</p> <p>En France, elle est présente dans la plupart des départements, du niveau de la mer à plus de 2000 m d'altitude.</p>
--	--

HABITATS/ECOLOGIE

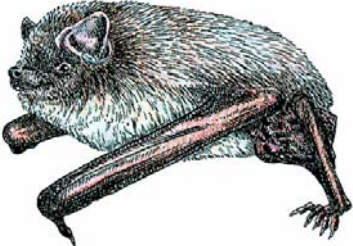
<p>Habitats réels et potentiels sur le site</p> <p>Etat de conservation sur le site</p>	<p>La Barbastelle semble liée à la végétation arborée (linéaire ou massif), à proximité d'un cours d'eau ou d'une étendue d'eau. Cette relation est sans doute d'origine trophique plus qu'écophysologique.</p> <p>L'espèce chasse en lisière (bordure ou canopée) ou le long des couloirs forestiers d'un vol rapide et direct, en allée et venues de grande amplitude.</p> <p>En léthargie hivernale, les animaux (solitaires) occupent des sites très variés : grottes, fissures de roches, arbres creux, caves, aqueducs souterrains, ...</p> <p>Les gîtes pour la mise bas sont : des bâtiments agricoles, des maisons, des cavités dans les troncs ou bien les fissures ou sous les écorces de vieux arbres.</p> <p>Grottes & forêts</p> <p>Non connu. 1 contact au hameau de la Posterle sur la commune de Pellafol.</p> <p>Déclin général en Europe, menacée d'extinction en Picardie et en Île-de-France, rarissime en Alsace.</p>
---	---

MENACES

<p>Naturelles</p> <p>Anthropiques</p>	<p>/</p> <p>Plantations monospécifiques (transformation de peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, en monocultures intensives d'essences importées)</p> <p>(Destruction des peuplements arborés linéaires (arrachage des haies)</p> <p>Traitements phytosanitaires (forêts, vergers, céréales, ...)</p> <p>Circulation routière</p> <p>Dérangement/fréquentation des sites souterrains</p> <p>Développement des éclairages publics</p>
---	---

ACTEURS ET USAGERS CONCERNES

	Agriculteurs, forestiers, propriétaires, ...
--	--

Statut						<h1>Minioptère de Schreibers</h1> <p><i>Miniopterus schreibersi</i> (Kuhl, 1817) Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés</p> <p>UE : 1310</p>		
Directive Habitats		Protection		Livre rouge				
Annexe			Nationale	Rhone-Alpes	National			Rhone-Alpes
II	IV	V						
								V

DESCRIPTION/CARACTERES BIOLOGIQUES

<p>Longévité maximale</p> <p>Reproduction</p> <p>Activité</p> <p>Régime alimentaire</p> <p>Poids</p> <p>Mensurations</p>	<p>Chiroptère de taille moyenne caractérisé par son front bombé et ses oreilles courtes, triangulaires et très écrasées.</p> <p>Targus court, arrondi et incurvé vers l'extérieur.</p> <p>Pelage gris - brun à gris, long sur le dos, dense et court sur la tête.</p> <p>19 ans</p> <p>Maturité sexuelle ♀ : 2 ans (1 jeune/an)</p> <p>Parade et rut : dès la mi-septembre avec un maximum en octobre</p> <p>Mise bas : 1^{ère} quinzaine de juin</p> <p>Espèce sociable</p> <p>Hibernation de décembre à fin février, en fonction des conditions climatiques locales.</p> <p>Vol d'une grande agilité et rapide (jusqu'à 54 km/h)</p> <p>Superficie du territoire de chasse : inconnue</p> <p>Lépidoptères (spécialisation)</p> <p>9 - 16g</p> <p>Tête + corps : 5 - 6,2 cm, envergure : 30,5 - 34,2 cm</p>
--	--

REPARTITION

	<p>Espèce de mammifère terrestre ayant l'aire de répartition mondiale la plus vaste (hormis les "anthropophiles" : rats, souris, ...) Espèce thermophile, elle est présente en Europe méridionale, mais aussi en Asie, Australie, Afrique du Nord, et dans toute l'Afrique australe.</p> <p>En France, sa répartition est plutôt méditerranéenne avec de grandes disparités en terme de densité.</p>
--	--

HABITATS/ECOLOGIE

<p>Habitats réels et potentiels sur le site</p> <p>Etat de conservation sur le site</p>	<p>Espèce méditerranéenne et strictement cavernicole (elle peut toutefois s'accommoder de bâtiments) présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes (jusqu'à 1600 m).</p> <p>Le Minioptère de Schreibers a un territoire très vaste en raison de l'occupation cyclique des cavités correspondant aux différentes phases de son cycle biologique.</p> <p>Il se déplace généralement sur des distances maximales de 150 km en suivant des routes migratoires saisonnières empruntées d'une année sur l'autre entre ses gîtes d'hiver et d'été.</p> <p>Gîtes de mise-bas : grottes assez tièdes (environs 15°C) et calmes, proches de zones riches en insectes. Les effectifs sont parfois très importants (plus d'un millier d'individus).</p> <p>Cavités d'accouplements : Ce sont des cavités spécifiques, distantes des gîtes de mises-bas et des cavités d'hibernation.</p> <p>Gîtes d'hivernage : vastes cavités tranquilles, assez fraîches (7°C), ou peuvent se regrouper des nombres d'individus très importants.</p> <p>Terrains de chasse : les Minioptères utilisent des milieux assez variés pour chasser (milieux ouverts, forestiers) faisant preuve d'une grande plasticité.</p> <p>Grottes, boisements, ...</p> <p>Contacté au niveau de la Posterle (Quincet)</p> <p>Espèce encore bien présente dans le sud de l'Europe.</p>
---	---

MENACES

<p>Naturelles</p> <p>Anthropiques</p>	<p>/</p> <p>Destruction des cavités utilisées : fermeture de l'entrée, comblement, effondrement. (Remarque : Cette espèce est une des rares à ne pas s'accommoder aux barreaux horizontaux).</p> <p>Dérangement (espèce particulièrement sensible)</p> <p>Dégradation de l'habitat : suppression des linéaires, régularisation des peuplements, fauches précoces, brûlis répétés, ...</p>
---	---

ACTEURS ET USAGERS CONCERNES

	Carriers, spéléologues, agriculteurs, équipement (linéaires routiers), ...
--	--

Statut					<h2 style="margin: 0;">Murin à oreilles échanrées</h2> <p style="margin: 0;"><i>Myotis emarginatus</i> (Geoffroy, 1806) Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés</p> <p style="margin: 0;">UE : 1321</p>			
<i>Directive Habitats</i>		<i>Protection</i>		<i>Livre rouge</i>				
<i>Annexe</i>			<i>Nationale</i>	<i>Rhône-Alpes</i>			<i>National</i>	<i>Rhône-Alpes</i>
<i>II</i>	<i>IV</i>	<i>V</i>						
							V	

DESCRIPTION/CARACTERE BIOLOGIQUE

Reproduction	<p>Chauve souris de taille moyenne. Oreilles moyennes caractérisées par leur échancre au 2/3 supérieur du bord externe du pavillon. Le targus effilé atteint presque le niveau de l'échancre. Pelage long, lâche, laineux et épais d'un brun-roux caractéristique (poils tricolores), face ventrale légèrement plus claire. Patagium : marron foncé. Le guano, en dépôt important, est caractérisé par son aspect de galette collante, recouvertes de particules de débris végétaux provenant des séances d'épouillage au gîte. Espèce grégaire et sédentaire fréquentant les zones de faible altitude (jusqu' à 1300 m en Corse). Maturité sexuelle des ♀ : 2 ans. Rut : en automne, mise bas : de mi-juin à mi-juillet. Gestation : 50 à 60 jours (1 jeune/an).</p>
Activité	<p>En activité du printemps à l'automne (6 mois). En période hivernale l'espèce est essentiellement cavernicole.</p>
Régime alimentaire	<p>Essentiellement constitué de diptères (<i>Musca sp.</i>) et d'arachnides (argiopidés) + autres proies occasionnelles (coléoptères, névroptères et hémiptères).</p>
Poids	<p>7 - 15 g.</p>
Mensurations	<p>Tête + corps : 4 - 5 cm, envergure : 22 à 24 cm.</p>

REPARTITION

	<p>En Europe, l'espèce est surtout présente dans le sud et l'est. Connue dans toutes les régions de France (Découverte dans les Hautes-Alpes en 2000 sur le site Natura 2000).</p>
--	--

HABITATS/ECOLOGIE

Habitats réels et potentiels sur le site	<p>Ecologie proche du Grand Rhinolophe, elle occupe souvent les mêmes gîtes : grottes en hiver, gîtes de mise bas de préférence dans les combles et les greniers chauds. En chasse, le Murin à oreilles échanrées parcourt de longues distances et utilise fréquemment des gîtes secondaires en cas de pluie, vent fort ou froid soudain. Les terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêt (lisière, intérieur des massifs), bocage, bord des cours d'eau, ... La pratique du vol stationnaire est courante. Peu lucifuge et tolère le bruit.</p>
Etat de conservation sur le site	

MENACES

Naturelles	/
Anthropiques	
<p>Les menaces principales concernent l'homogénéisation des milieux, lié à l'intensification des pratiques agricoles et sylvicoles : arrachage de haies, utilisation massive des insecticides, monocultures de résineux, disparition des petits bâtiments agricoles, ... A l'inverse, la disparition du pâturage aura également un effet assez négatif, en réduisant les quantités d'insectes disponibles, les coprophages en particulier. L'impact humain sur les gîtes peut également être important : dérangements, fermeture des accès, éclairages inadaptés, ...</p>	

ACTEURS ET USAGERS CONCERNES

	<p>Agriculteurs, forestiers, propriétaires.</p>
--	---

Statut						<h2 style="margin: 0;">Petit Murin</h2> <p style="margin: 0;"><i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)</p> <p style="margin: 0;">Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés</p> <p style="margin: 0;">UE : 1307</p>
Directive Habitats		Protection		Livre rouge		
Annexe			Nationale	Rhone-Alpes	National	
II	IV	V				
				V		

DESCRIPTION/CARACTERES BIOLOGIQUES

Reproduction	<p>Chauve souris de grande taille</p> <p>Détermination très délicate confusion possible avec le Grand murin</p> <p>Formule proposée par R. Arlettaz, permettant de distinguer les deux espèces :</p> $Z = (0,433 \times \text{longueur avant bras}) + (3,709 \times \text{Longueur oreille}) - 114,887$ <p>Si $Z > 0$ = Grand Murin</p> <p>Si $Z < 0$ = Petit Murin</p> <p>Touffe de poils blancs sur la tête entre les oreilles</p> <p>Pelage court, base des poils gris foncé</p> <p>Sédentaire</p> <p>Maturité sexuelle : ♀ : 3 mois & ♂ : 15 mois</p> <p>Accouplement : Août, établissement des colonies de mise-bas en avril.</p> <p>1 jeune/an exceptionnellement 2. naissance : de mi-juin à mi-juillet.</p>
Activité	<p>Hibernation isolée d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales</p> <p>Territoire de chasse : 50 ha</p> <p>Chasse près du sol (30 à 70 cm de hauteur)</p>
Régime alimentaire	<p>Arthropodes de la faune épigée des milieux herbacés : Orthoptères de la familles des tettigoniidés (<i>Pholidoptera griseoptera</i>, <i>Platypleis albopunctata</i>), larves de lépidoptères et Hanneton commun (<i>Melolontha melolontha</i>) puis gryllidés, arachnidés, scarabaeidés, carabidés et syrphidés.</p>
Longévité	<p>33 ans mais espérance de vie 4 - 5 ans</p>
Poids	<p>15 - 29,5 g.</p>
Mensurations	<p>Tête + corps : 6 - 7 cm, envergure : 36,5 - 40,8 cm</p>

REPARTITION

	<p>Espèce eurasiatique, le petit Murin se rencontre de la péninsule Ibérique jusqu'en Turquie. Il est présent jusqu'en Mongolie.</p> <p>En France, il est présent dans les départements du sud et remonte jusqu'au Limousin à l'ouest et en Franche Comté à l'est.</p>
--	--

HABITATS/ECOLOGIE

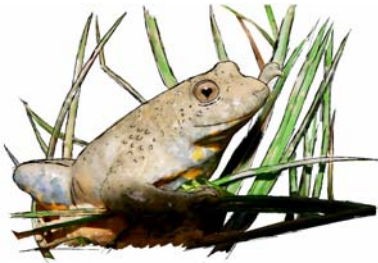
Habitats réels et potentiels sur le site	<p>Terrain de chasse : milieux herbacés ouverts (prairies, pâturages, steppes) jusqu' à 2000 m d'altitude.</p> <p>Gîtes d'hibernation : cavités souterraines (grottes, galerie de mines, ...)</p> <p>Gîtes d'estivage : cavités souterraines, grand greniers</p>
Etat de conservation sur le site	<p>Préférence marquée pour les pelouses steppiques et denses (ex : 6210), les formations herbeuses riches en espèces (ex : 6230*) et les grottes</p> <p>Contact au niveau de la Posterle et des Ruines (Pellafo).</p>

MENACES

Naturelles	<p>Prédation (Effraie des clochers_ <i>Tyto alba</i>, Fouine_ <i>Martes foina</i>, ...).</p> <p>Compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux.</p>
Anthropiques	<p>Dérangements.</p> <p>Destructions des gîtes (toitures, ...).</p> <p>Modification et destruction des habitats naturels (pelouses, prairies, ...).</p> <p>Développement des éclairages publics.</p>

ACTEURS ET USAGERS CONCERNES

	<p>Agriculteurs, éleveurs, propriétaires</p>
--	--

Statut						<p align="center">Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i> (L., 1758) Amphibiens, Anoures, Discoglossidés</p> <p align="center">UE : 1193</p>		
Directive Habitats		Protection		Livre rouge				
Annexe			Nationale	Rhone-Alpes	National			Rhone-Alpes
II	IV	V						
				V				
DESCRIPTION/CARACTERES BIOLOGIQUES								
Imago	Petit crapaud aux yeux saillants (pupille en forme de cœur), à la tête à museau arrondi, au corps aplati, à la face dorsale grise et très pustuleuse, et à la face ventrale caractéristiques jaune ou orange vif, largement taché de noir. Membres robustes, pattes postérieures palmées, doigt des pattes antérieures libres. Longévité = 8-9 ans.							
Têtard	Corps globuleux, queue haute et courte, à peine plus longue que le corps, présentant des filaments entrecroisés. Aucune confusion possible.							
Reproduction	Maturité sexuelle a 3-4 ans Mai-juin jusqu'en été en montagne Aquatique (dans de petites mares (parfois temporaires) ou des ornières), Amplexus lombaire Pontes caractéristiques déposées en petits paquets accrochés à des brindilles immergées.							
Activité	Hiverner à partir du mois d'octobre jusqu'au mois d'avril. De jour comme de nuit, à proximité des de l'eau (position de lordose si inquieté)							
Régime alimentaire	Têtard : phytophages strict ou détritophages (Algues & Diatomées) Adulte : Vers et insectes de petite taille							
Longueur	4 à 5 cm							
REPARTITION								
	L'espèce est présente dans une grande partie de l'Europe centrale et occidentale. En France, on la rencontre dans une large moitié "centre-est" du territoire. Elle est en forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition.							
HABITATS/ECOLOGIE								
Habitats réels et potentiels sur le site	Le Sonneur à ventre jaune se rencontre en milieu bocager, dans les prairies, en lisière de forêt ou en contexte forestier. Il fréquente des biotopes aquatique de nature variée (mares, ornières, flaques d'eau de bordure de rivière, ...) Biotopes favorables difficiles à repérer.							
Etat de conservation sur le site	Difficile à préciser : ornières forestières, petites mares, flaques, clairières dans les forêts humides et tous micro-habitats humides. Compte tenu de l'étendue du site et du temps assez restreint pour les recherches de cette espèce, il est fort probable que le sonneur soit présent, son habitat potentiel étant localement représenté.							
MENACES								
Naturelles	Supporte mal la concurrence avec d'autres amphibiens (caractère pionnier de l'espèce)							
Anthropiques	Drainage des zones hydromorphes Débardage pendant la saison de reproduction pouvant affecter les pontes ou les têtards présent dans les ornières forestières. Prélèvement par les collectionneurs (valeur marchande potentielle)							
ACTEURS ET USAGERS CONCERNES								
	Forestiers, agriculteurs ou propriétaires de terrains							

Statut						Ecaille chinée* <i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761) Insectes, Lépidoptères, Arctiides UE 1078* * Espèce prioritaire		
Directive Habitats		Protection		Livre rouge				
Annexe			Nationale	Rhone-Alpes	National			Rhone-Alpes
II	IV	V						
*								

DESCRIPTION/CARACTERES BIOLOGIQUES

Envergure aile	antérieur : 23 à 29 mm
Papillon	Ailes antérieures : noires zébrées de jaune pâle Ailes postérieures : rouges avec 4 gros points noirs Corps : Thorax noir rayé de jaune, abdomen orangé et orné d'une rangée médiane de points noirs
Chenille	Tête : noir luisant Tégument noirâtre ou brun foncé Verrues bruns orangées portant des soies courtes grisâtres ou brun jaunâtre Une bande médio-dorsale jaunâtre Deux bandes latérales de macules blanc jaunâtre
Reproduction	50 mm au dernier stade larvaire Une seule génération par an (= espèce monovoltine) Ponte : juillet - août Ecllosion : 10 - 15 jours après la ponte puis diapause jusqu'au printemps suivant Chrysalide : nymphose : juin (4 - 6 semaines)
Activité	Imago : fin juin à fin août Chenille : plutôt nocturne sauf au dernier stade Imago : Diurne et nocturne
Régime alimentaire	Chenilles : polyphages (Cirses, Chardons, Lamiers, Orties, Noisetiers, Genêts, Hêtres, Chênes, ...) Imago : Floricoles (Eupatoire chanvrine, Angélique, Ronces, Cirses, Chardons, Centaurées, ...)

REPARTITION

	Espèce paléarctique occidentale. Elle est répandue dans toute l'Europe moyenne et méridionale. Espèce présente partout en France. elle semble très commune dans une grande partie de la France et moins fréquente dans le nord-est.
--	---

HABITATS/ECOLOGIE


Habitats réels et potentiel sur le site	Grand nombre d'habitats (humides, xériques, ...)
Etat de conservation sur le site	En France, cette espèce ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion

MENACES

Naturelles	/
Anthropiques	Le groupe d'experts sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce <i>Callimorpha quadripunctaria rhodonensis</i> (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe.

ACTEURS ET USAGERS CONCERNES

	/
--	---

Statut						<h1 style="margin: 0;">Loup</h1> <p style="margin: 0;"><i>Canis lupus</i> (L., 1758)</p> <p style="margin: 0;">Mammifères, Carnivores, Canidés</p> <p style="margin: 0;">UE : 1352*</p> <p style="margin: 0;">* : espèce prioritaire</p>		
<i>Directive Habitats</i>		<i>Protection</i>		<i>Livre rouge</i>				
<i>Annexe</i>			<i>Nationale</i>	<i>Rhône-Alpes</i>	<i>National</i>			<i>Rhône-Alpes</i>
<i>II</i>	<i>IV</i>	<i>V</i>						
					D			

DESCRIPTION/CARACTERES BIOLOGIQUES

Reproduction	<p>Pelage : gris tirant sur le jaune ou sur le brun-roux (variable). Les membres sont longs et puissants avec les pattes antérieures charbonnées. Empreintes : 11 cm de largeur 42 dents Queue pendante : 30 à 40 cm. Monogame Maturité sexuelle : 24 mois. Un couple dominant par meute, seul à se reproduire. Rut de février à avril. Gestation : 63 jours (environs). Mise bas : de mars à mai. 3 à 5 jeunes par an, 7 max.</p>
Activité Régime alimentaire	<p>Espèce sociale, vivant en meute (3 - 6 individus), dont le territoire s'étend sur 150 à 300 km². Carnivore chasseur (opportuniste). Technique de chasse : poursuite Proies principales : Cerfs, sangliers, Chevreuils & Chamois.</p>
Mensurations Poids	<p>Hauteur au garrot : 65 à 80 cm 20 à 50 kg.</p>

REPARTITION

	<p>En Europe Occidentale, l'espèce est actuellement en lente extension. Son statut reste cependant très précaire compte tenu des effectifs encore très faibles. En France, Le loup était présent sur l'ensemble du territoire au XVI^{ème} siècle. Il a complètement disparu au début du XX^{ème} siècle. Actuellement, les secteurs de présence régulière sont les Alpes que l'espèce est en train de reconquérir, notamment à partir de populations italiennes.</p>
--	--

HABITATS/ECOLOGIE

Habitats réels et potentiels sur le site	Tous les habitats naturels
Etat de conservation sur le site	Espèce particulièrement discrète dont les effectifs sont difficiles à estimer. Indices de présences.

MENACES

Naturelles	Maladies
Anthropiques	Dérangements (néfastes quand les jeunes ne marchent pas encore). Destruction directe : tir, empoisonnement, collisions routières Raréfaction des proies par pression de chasse excessive

ACTEURS ET USAGERS CONCERNES

	Éleveurs, forestiers, et chasseurs.
--	-------------------------------------

* L'arrêté de protection prévoit la possibilité d'autoriser la capture ou la destruction d'individus causant des dommages importants.

Statut					<h2 style="margin: 0;">Lynx d'Europe</h2> <p style="margin: 0;"><i>Lynx lynx L., 1758</i> Mammifères, Carnivores, Félidés</p> <p style="margin: 0;">UE 1361</p>	
<i>Directive Habitats</i>		<i>Protection</i>	<i>Livre rouge</i>			
<i>Annexe</i>			<i>Nationale</i>	<i>Rhône-Alpes</i>		
<i>II</i>	<i>IV</i>	<i>V</i>				
			D			

DESCRIPTION/CARACTERE BIOLOGIQUE

	<p>Le plus grand Félin d'Europe, la couleur du pelage est très variable, du gris-brun au roux, plus ou moins tacheté de sombre, qui lui assure un camouflage très efficace.</p> <p>La queue est très courte à l'extrémité noire caractéristique.</p> <p>Les pinceaux de poils (2 à 3 cm) aux oreilles ne sont pas toujours bien visibles à distance.</p> <p>La face est encadré de favoris sur certains animaux.</p> <p>Les membres longs et puissants, ainsi que la largeur importante de ses pattes (empreintes de 5-8 cm de largeur) lui facilite les déplacements dans la neige.</p>
Reproduction	<p>Maturité sexuelle : ♂ : 33 mois & ♀ : 21 mois. Rut de fin février à début avril.</p> <p>Gestation : 69 jours (environs). Mise bas : de fin mai à début juin.</p> <p>4 jeunes maximum par an</p>
Activité	<p>Espèce sédentaire, territoriale et solitaire.</p>
Régime alimentaire	<p>Carnivore strict, non charognard, composé de vertébrés.</p> <p>Chasse à l'affût (40 à 70 ongulés /an)</p> <p>Proies principales : Chevreuils & Chamois</p>
Mensurations	<p>Hauteur au garrot : 50 à 70 cm</p>
Poids	<p>17 à 25 kg</p>

REPARTITION

	<p>Espèce eurasiatique largement répandue dont l'aire de répartition est morcelée en Europe.</p> <p>En Europe Occidentale, l'espèce est actuellement en lente extension, suite à des programmes de réintroductions. Son statut reste cependant très précaire compte tenu des effectifs encore très faibles.</p> <p>En France, Le lynx était présent sur l'ensemble du territoire au XVI^{ème} siècle. Il a complètement disparu au début du XX^{ème} siècle. Actuellement, secteurs de présence régulière sont les Vosges, le Jura ainsi que les Alpes que l'espèce est en train de reconquérir, notamment à partir de populations Suisses.</p>
--	---

HABITATS/ECOLOGIE

	<p>L'écologie du lynx se caractérise par un très grand territoire, de + de 100 km².</p> <p>Ce territoire recouvre des habitats variés, mais essentiellement forestiers. Les grands massifs forestiers riches en ongulés et tranquilles sont favorables à cette espèce.</p> <p>En revanche, le morcellement des boisements et les dégagements répétés lui sont néfastes. Pour être propice au Lynx, la région doit présenter des peuplements forestiers irréguliers offrant un sous bois développé, et des éléments rocheux (barres, blocs) permettant à la fois de se cacher pour la chasse, de servir de refuge diurne et de pouvoir mettre les jeunes à l'abri.</p>
Habitats réels et potentiels sur le site	<p>Tous les habitats forestiers et associés formant des massifs suffisamment importants et continus, et présentant de préférence un sous bois hétérogène.</p>
Etat de conservation sur le site	<p>Espèce particulièrement discrète dont les effectifs sont difficiles à estimer.</p> <p>Des observations visuelles ont été rapportées sur le site.</p>


MENACES


Naturelles	<p>Maladies (Gales du Chat et du Renard)</p>
Anthropiques	<p>Dérangements (néfastes quand les jeunes ne marchent pas encore)</p> <p>Création de desserte dans les massifs forestiers peut être problématique.</p> <p>Destruction des habitats forestiers : coupes à blanc, conversion en futaies régulières.</p> <p>Destruction directe : tir, empoisonnement, collisions routières</p> <p>Raréfaction des proies par pression de chasse excessive</p>

ACTEURS ET USAGERS CONCERNES

	<p>Forestiers, éleveurs et chasseurs.</p>
--	---

* L'arrêté de protection prévoit la possibilité d'autoriser la capture ou la destruction d'individus causant des dommages importants.

Statut						<p><i>Rosalie des Alpes</i>*</p> <p><i>Rosalia alpina</i> (L. 1758)</p> <p>Insectes, coléoptères, Cérambycides</p> <p>UE : 1087*</p> <p>* : espèce prioritaire</p>		
Directive Habitats		Protection		Livre rouge				
Annexe			Nationale	Rhône-Alpes	Nationale			Rhône-Alpes
II	IV	V						
*				V				
DESCRIPTION								
Adulte	<p>Grand coléoptère au corps allongé, dont les élytres sont couvertes d'un duvet bleu cendré, ornées chacune de trois tâches noires de forme et de taille variable.</p> <p>Longues antennes dont les deux premiers articles sont noirs, et les articles suivants sont bleu-cendré avec l'apex noir.</p>							
Larve	<p>Période de vol des adultes (quelques semaines) de juin à août.</p> <p>Blanche avec un thorax très large par rapport à l'abdomen. Difficile à identifier.</p> <p>Se nourrit de bois mort dans des arbres mort sur pied, se décomposant plus lentement, ce qui permet l'achèvement du cycle.</p>							
Reproduction	<p>Ponte sur Hêtre (= essence préférée), Saules, Chênes, Aulnes, Frênes, Pommiers, ...</p> <p>Ponte dans les tas de bois éclairés.</p> <p>Œufs déposés dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres.</p> <p>Durée du cycle de développement : 2 à 3 ans</p> <p>A la fin du dernier stade, la larve construit une loge nymphale de forme incurvée, située près de la surface du tronc.</p>							
Activité Régime alimentaire	<p>Diurne (sur bois mort ou fraîchement abattu)</p> <p>Larves : Xylophages (bois mort)</p>							
Longueur	15 à 38 mm							
REPARTITION								
<p>Espèce largement répandue dans toute l'Europe correspondant à l'ouest-paléarctique (de l'Espagne en Asie mineure). Relativement rare ou absente dans de nombreuses régions de plaine d'Europe occidentale.</p> <p>En France, cette espèce est présente dans toutes les région montagneuse (Alpes, Pyrénées, Massif central), et est plus disséminées dans certaines régions de plaine. Elle est absente du tiers nord de la France. Dans les régions montagneuses, l'espèce ne semble pas être menacée.</p>								
HABITATS/ÉCOLOGIE								
Habitats réels et potentiels sur le site	Espèce forestière xylophage.							
Etat de conservation sur le site	<p>Hêtraie sèche, Hêtraie-Sapinière autres formations de feuillus riches en nécromasse (arbres morts ou sénescents, de préférence sur pied).</p> <p>Assez peu d'observation sont disponibles sur le site.</p> <p>"Observation dans le vallon du Sappey, il y a 20" - Mr BARBE.</p>							
MENACES								
Naturelles	Aucune							
Anthropiques	<p>"Prédation par les collectionneurs". Cette espèce particulièrement esthétique est souvent victime de prélèvements par des amateurs. Cette récolte (Interdite) peut s'avérer très néfaste pour des populations fragilisées aux effectifs réduits.</p> <p>Pratiques sylvicoles inadaptées à l'espèce entraînant la modification de l'habitat. L'enlèvement systématique des bois morts, des arbres à trous et des autres vieux arbres ne permet pas à l'espèce de compléter son cycle de développement. Cela contribue au morcellement des populations.</p>							
ACTEURS ET USAGERS CONCERNES								
Forestiers, "Collectionneurs".								

Statut						<h2 style="margin: 0;">Petit Rhinolophe</h2> <p style="margin: 0;"><i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)</p> <p style="margin: 0;">Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés</p> <p style="margin: 0;">UE : 1303</p>		
Directive Habitats		Protection		Livre rouge				
Annexe			Nationale	Rhone-Alpes	National			Rhone-Alpes
II	IV	V						
				V				

DESCRIPTION/CARACTERES BIOLOGIQUES

	<p>Le plus petit des Rhinolophe européens.</p> <p>Le museau caractéristique aplati en forme de fer à cheval ou de selle.</p> <p>Appendice inférieur de la selle nasale plus long et pointu que le postérieur.</p> <p>Pelage souple et lâche, gris-brun sur le dos, et gris-blanc sur le ventre.</p> <p>En suspension, l'animal s'enveloppe totalement dans ses ailes, ressemblant à "un petit sac noir pendu".</p> <p>Sédentaire</p>
Reproduction	<p>Aucun dimorphisme sexuel</p> <p>Maturité sexuelle : ♀ : 1 ans.</p> <p>Rut : copulation de l'automne au printemps. 1 jeune/an.</p>
Activité	<p>Les femelles forment des colonies de reproduction (10 à des centaines d'individus)</p> <p>Hibernation : septembre - octobre à fin avril en fonction des conditions climatiques locales.</p> <p>Déplacement et chasse au niveau d'écotones et de plan d'eau.</p> <p>Chasse en vol, sur les feuillages et au sol.</p>
Régime alimentaire	<p>Insectivore</p> <p>Ordre principaux consommés : diptères, lépidoptères, névroptères, coléoptère et trichoptères (associés aux milieux aquatiques)</p>
Longévité	<p>21 ans mais espérance de vie 4 - 5 ans</p>
Poids	<p>5,6 - 9 g.</p>
Mensurations	<p>Tête + corps = 3,7 - 4,5 g, envergure : 19,2 - 25,4 cm.</p>

REPARTITION

	<p>Le plus septentrional des Rhinolophes, espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale (des Pays bas en Ukraine en passant par l'Afrique du nord).</p> <p>Présente dans toutes les régions de France, cette espèce a connu et connaît encore une forte régression de ses effectifs et une réduction de son aire de répartition (particulièrement au nord).</p>
--	--

HABITATS/ECOLOGIE


	<p>Espèce se rencontrant de la plaine jusqu'en montagne (2000 m dans les Alpes)</p> <p>Le Petit Rhinolophe recherche des paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés (l'ensemble ayant une bonne continuité).</p> <p>Territoire de chasse : Chassant à faible hauteur dans la végétation, il préfère les secteurs riches en lisières forestières de feuillus ou mixtes, et en linéaires de haies continues.</p> <p>Sites d'hivernage : Endroits frais (6 à 10°C), à l'obscurité totale, à forte hygrométrie, calme (ex : cave, grottes ayant des volumes important).</p> <p>Gîtes d'été : Chaud et vastes (ex : grottes, combles, vides sanitaires, ...).</p> <p>Paysages semi-ouverts (pâturages, ...) et boisement (linéaires ou irrégularisés)</p> <p>Présence à confirmer.</p>
Habitats réels et potentiels sur le site	
Etat de conservation sur le site	

MENACES


	<p>Prédation</p>
Naturelles	<p>Raréfaction ou réaménagement du petit patrimoine bâti</p>
Anthropiques	<p>Modification du paysage (arrachage de haies, plantations monospécifiques, ...)</p> <p>Emploi excessif de pesticides/d'insecticides</p> <p>Illumination des édifices publics</p> <p>Sensible au dérangement par la surfréquentation</p>

ACTEURS ET USAGERS CONCERNES

	<p>Agriculteurs, "aménageur du territoire", forestiers, propriétaires, ...</p>
--	--

Statut						<h1 style="margin: 0;">Grand Rhinolophe</h1> <p style="margin: 0;"><i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Schreber, 1774</p> <p style="margin: 0;">Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés</p> <p style="margin: 0;">UE 1304</p>		
Directive Habitats		Protection		Livre rouge				
Annexe			Nationale	Rhone-Alpes	National			Rhone-Alpes
II	IV	V						
				V				

DESCRIPTION/CARACTERES BIOLOGIQUES

Reproduction	<p>Le plus grand des Rhinolophes européens</p> <p>Le museau caractéristique aplati en forme de fer à cheval porte deux appendices, le supérieur court et arrondi, l'inférieur court et pointu.</p> <p>Pelage long et lâche, gris-brun sur le dos, et gris-blanc sur le ventre.</p> <p>En suspension, l'animal s'enveloppe partiellement dans ses ailes.</p> <p>Aucun dimorphisme sexuel</p> <p>Maturité sexuelle : ♀ : 2 à 3 ans, ♂ : 2 ans</p> <p>Rut : de l'automne au printemps (Ségrégation sexuelle estivale totale)</p> <p>Naissances : 1 seul jeune de mi-juin à fin juillet</p> <p>Sevrage : vers le 45^{ème} jour</p>	
Activité	<p>Hibernation : septembre - octobre à avril (en fonction des conditions climatiques locales) dans des cavités vastes et tranquilles (grottes, galeries de mines, ...) où il s'installe seul ou en petits groupes.</p> <p>Espèce sédentaire non territoriale avec une activité saisonnière.</p> <p>Espèce très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage.</p>	
Régime alimentaire	Variable en fonction des saisons.	
Mode de chasse	En vol le long des corridors boisés, à l'affût, et au sol.	
Poids	17-34g.	
Mensurations	Envergure : 35-40 cm, Tête + corps = 5 - 7 cm	
Longévité	30 ans	

REPARTITION

	<p>Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale.</p> <p>En France, le Grand Rhinolophe est bien présent sur l'ensemble du territoire français mais sa distribution tend à se morceler, et des lacunes sont constatées dans le Midi ou se différencient des populations locales.</p>
--	---

HABITATS/ECOLOGIE

Habitats réels et potentiels sur le site Etat de conservation sur le site	<p>Fréquente les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats (zones karstiques, le bocage, boisements irréguliers, ...)</p> <p>Il évitera les plantations de résineux, les grandes cultures monospécifiques et les milieux très ouverts. La présence de troupeaux est très importante, fournissant de grandes quantités d'insectes.</p> <p>Les gîtes de reproduction sont variés (greniers, toitures d'églises, ...)</p> <p>La prédation (rapaces diurnes, les chats domestiques, ...) représente une forte proportion de la mortalité.</p> <p>Large gamme d'habitats, à l'échelle du paysage (paysages semi-ouverts)</p> <p>Présence sur le site Natura 2000 des Hautes-Alpes contigu au site Natura 2000 Isérois.</p>
--	---

MENACES

Naturelles	Une régression généralisée des milieux ouverts sur l'ensemble du site, liée à la dynamique naturelle de la végétation entraînerait une perte d'habitats pour cette espèce.
Anthropiques	Cette espèce sensible utilisant un large éventail d'habitats, les menaces pouvant peser sur elle sont multiples et variées. Elle pâtira avant tout d'une homogénéisation du milieu, qu'il soit ouvert ou fermé, et bénéficiera d'une pratique agricole extensive. Les menaces potentielles sont sensiblement les mêmes que pour les autres Chiroptères

ACTEURS ET USAGERS CONCERNES

	Agriculteurs, forestiers, propriétaires, ...
--	--

III.4. Cartographie des habitats et des espèces








La carte suivante localise tous les habitats décrits précédemment (habitats communautaires et habitats non désignés). Ce travail est issu de la cartographie des habitats naturels réalisée en 2005 - 2006 par l'ONF, puis validé par le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) en 2010.

La carte localise également les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial.


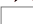



**Légende des Habitats Naturels et des espèces
du Site Natura 2000 FR 8201747
Massif de l'Obiou et Gorges de la Souloise**




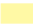


Habitats humides

-  Lits des rivières- Zones à truites (Epirhitron et métarhitron) code corine : 24.12
-  Rivières pérennes
-  Rivières temporaires
-  3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
-  3240 - Rivière alpines avec végétation ripicole ligneuse à Saule drapé Salix elaeagnos et Saussaies à Argousier
-  7220* - Sources pétrifiantes avec formation de tuf
-  6430 - Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes, du Jura, des Vosges et du Massif central







Habitats rocheux

-  8310 - Grottes non exploitées par le tourisme
-  8210 - Pentcs rocheuses avec végétation chasmophytique
-  8120 - Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii)
-  8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles - Eboulis calcaires et calcaro-marneux des Préalpes du Sud et de Bourgogne
-  8340 - Glaciers Rocheux



Habitats agropastoraux

-  6170 - Pelouses calcaires alpines
-  6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-brometalia)
-  4060 - Landes installées sur substrats calcaires, landes subalpines, alpines et boréales
-  6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes


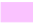









Habitats forestiers

-  9110 - Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre du Luzulo-Fagenion
-  9130 - Hêtraies montagnardes de l'Asperulo-Fagetum
-  9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
-  9180* - Forêts de pentcs, éboulis, ravins du Tilio-Acerion
-  9430* - Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets Pinus uncinata sur substrat calcaire
-  9430* - Peuplement de Pin à crochets et d'Epicéa nain sur éboulis gelés (=Forêts abyssales de Pins de montagne)











Associations de 2 Habitats

-  6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire & Chênaies pubescentes thermophiles et supraméditerranéennes
-  6170x6230* - Pelouses calcaires alpines et Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes









Autres Habitats

-  Falaises continentales humides septentrionales Code Corine Biotope : 65.52
-  Prairies artificielles Code Corine Biotope : 82
-  Cultures en déprise (vignes) Code Corine Biotope : 83.21
-  Pâturage à Liondent hispide et Communautés alpines à Patience alpine
-  Lisières (ou Ourlets) forestières thermophiles mésophiles Code Corine Biotope : 34.42
-  Bois de frènes post-culturaux et Hêtraie sur calcaire et Bordures de haies
-  Taillis de Hêtres en zone avalancheuse Code Corine Biotope : 31.8E
-  Chênaies pubescentes thermophiles et supraméditerranéennes Code Corine Biotope : 41.71
-  Forêts mésophiles de Pins sylvestres des Alpes Sud-occidentales Code Corine Biotope : 42.58
-  Forêts supra-méditerranéennes de Pins sylvestres (Pinèdes stationnelles) Code Corine Biotope : 42.59
-  Plantations de conifères (Pinus nigra, Larix decidua, Picea abies) Code Corine 83.31 (ou 42)

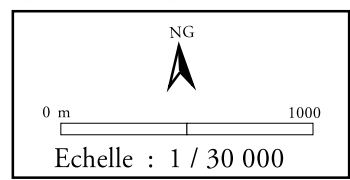
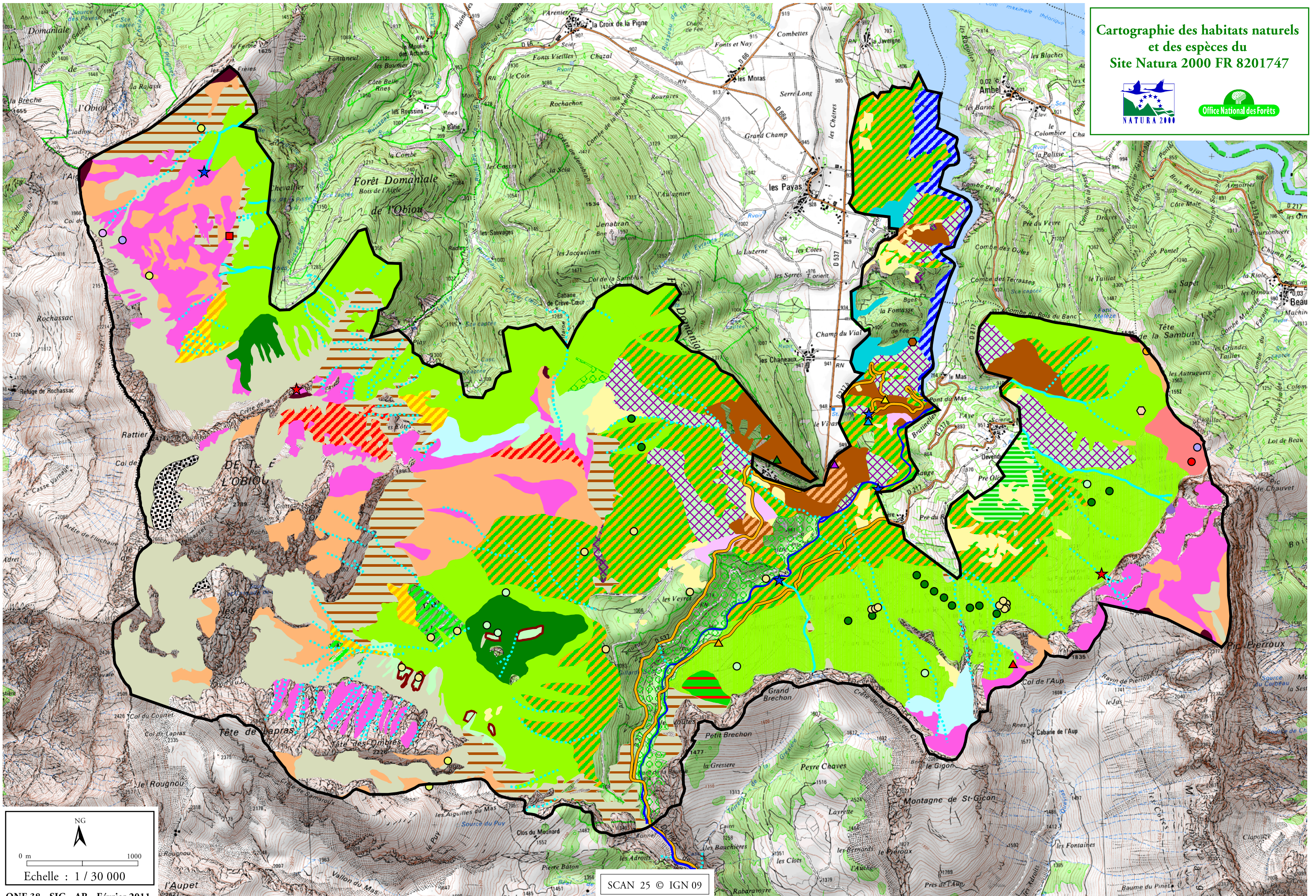
Espèces animales patrimoniales

-  Apollon_Parnassius apollo (France : arrêté du 22/07/93, CB an.II, Liste Rouge Européenne)
-  Azuré du serpolet_Maculinea arion (France : arrêté du 22/07/93, CB an.II, Liste Rouge européenne)
-  Coronelle lisse_Coronella austriaca (France: art.1, arrêté du 22/07/93, CB an.III)
-  Couleuvre à collier_Natrix natrix (France: art.1, arrêté du 22/07/93, CBan.III)
-  Crapaud commun_Bufo bufo (France: art.1, arrêté du 22/07/93, CB an.III)
-  Grenouille rousse_Rana temporaria (France: art.4, arrêté du 22/07/93, CB an.III)
-  Lézard des murailles_Podarcis muralis (France: art.1, arrêté du 22/07/93, CB an.II)
-  Lézard vert_Lacerta bilineata (France: art.1, arrêté du 22/07/93, CB an.II)
-  Orvet fragile_Anguis fragilis (France art.2 arrêté du 22/07/93, CB an.III)
-  Vipère aspic_Viperas aspis (France: art.2 arrêté du 22/07/93, CB an.III)

Espèces végétales patrimoniales

-  Ancolie des Alpes_Aquilegia alpina (PN(I), DH4, LRN2, LRR)
-  Bérardie laineuse_Berardia subacaulis (PN(I), LRN2, LRR)
-  Buxbaumie verte_Buxbaumia viridis (DH2, CB, LR)
-  Lis orangé_Lilium bulbiferum (P38, LRR)
-  Panicaut blanc des Alpes_Eringium spinalba (PN(I), LRN2, LRR)
-  Potentille du Dauphiné_Potentilla delphinensis (PN(I), CB, DH2, DH4, LRN1, LRR)
-  Sabot de Venus_Cypripedium calceolus (PN(I), CB, DH2, DH4, LRN2, LRR)
-  Trochischante nodiflore_Trochischantes nodiflora (PRRA, LRR)

Cartographie des habitats naturels
et des espèces du
Site Natura 2000 FR 8201747



SCAN 25 © IGN 09

ONF 38 - SIG - AB - Février 2011

IV. LES ACTIVITES HUMAINES

La zone concernée ne comporte pas de gros équipement ni d'activités industrielles majeures pouvant mettre en péril les espaces naturels.

La présence du barrage hydroélectrique du Sautet, sur les communes de Pellafole et Corps, est en dehors des limites du site Natura 2000 mais la retenue d'eau est partiellement comprise dans le périmètre au niveau du pont du Mas (aval des gorges de la Souloise).

Le projet de liaison autoroutière A 51 "option Est de Gap" reliant Grenoble à Gap et passant dans le site Natura 2000 FR8201747 ne figure plus dans l'avant-projet du schéma national des infrastructures des transports (SNIT). On peut en déduire qu'il est pour le moment abandonné.

IV.1. Pastoralisme et agriculture

Commune	Surface (ha) comprise dans site Natura 2000	Habitats agropastoraux d'intérêt communautaire	%
Cordéac	593 ha	145 ha	25%
Monestier d'Ambel	956 ha	165 ha	17%
Pellafole	2181 ha	346 ha	15%
Total	3730 ha	656 ha	17%

Les habitats agropastoraux d'intérêt communautaires représentent 17% de la surface totale du site Natura 2000 FR8201747.

Du point de vue pastoral, la surface incluse dans le site Natura 2000 FR8201747 comprend 3 unités pastorales :

- Alpage de Bachilienne d'ovins et de bovins (commune de Cordéac)
- Alpage de l'Obiou d'ovins et de bovins (Col des Faïsses, commune de Pellafole)
- Alpage du Pré de l'Aup d'équins (commune de Monestier d'Ambel)

Alpage / pâturage	Plan Pastoral Territorial de rattachement	Propriétaire	Exploitant	Surface	Types d'animaux
Bachilienne	Trièves	Commune de Cordéac	Commune de Cordéac	200 ha	Ovins et bovins
Obiou	Beaumont	Commune de Pellafole	GP de l'Obiou	217 ha	Bovins et ovins
Pré de l'Aup	Beaumont	Commune de Monestier d'Ambel	Jean-Paul Marcaillou	41 ha	Chevaux

Ces alpages sont utilisés l'été, de juin à octobre. La montée en alpages permet aux éleveurs de disposer d'une surface fourragère qui leur fait défaut autour de leur siège d'exploitation ou de diminuer la charge de travail d'été liée aux animaux pour se concentrer sur d'autres travaux.

L'alpage de Bachilienne a jusqu'à aujourd'hui bénéficié de la présence d'un berger, chargé d'orienter les animaux et de leur apporter les soins nécessaires. Sur les alpages du Col des Faïsses et du Pré de l'Aup, un éleveur monte régulièrement dans l'été pour un suivi du troupeau.

Des diagnostics pastoraux pour l'alpage de Bachilienne (2008) et l'alpage du Pré de l'Aup (2005) ont été réalisés par la Fédération des Alpages de l'Isère.

En basse altitude, il existe quelques surfaces agricoles incluses dans le périmètre dans le site Natura 2000. Ces surfaces se situent dans les zones basses du site autour du village de la Posterle, et sur la

commune de Monestier d'Ambel. Pour une grande part, ces surfaces sont essentiellement pâturées par des bovins et ovins de Pellafol et par des bovins d'Ambel.

IV.2. Pratiques cynégétiques et piscicoles

IV.2.1 Chasse

La chasse se pratique dans le territoire d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) ou en Forêt Domaniale (location à des ACCA ou à des particuliers).

ACCA	Nombre d'adhérents
Pellafol	70 environ
Monestier d'Ambel	12 environ
Cordéac	50 environ

Nous limiterons notre étude au gibier soumis à plan de chasse, aux sangliers et aux galliformes de montagne.

Le chamois

Chasse de montagne par excellence la recherche du Chamois est pratiquée dans toutes les communes du site. Le suivi des populations est assuré dans le cadre d'unité de gestion cohérente par massif.

Le chevreuil

La chasse du Chevreuil est pratiquée dans toutes les communes du site. Le Chevreuil profite de la diversité des milieux naturels et de la fermeture du paysage. Les populations semblent se stabiliser après une diminution des effectifs observée dans tout le département.

Le Cerf

La chasse du Cerf se pratique dans toutes les communes du site. Colonisant le site principalement par l'ouest et le sud, le cerf peut empêcher la régénération du peuplement forestier.

Le sanglier

Le sanglier constitue le fond de chasse des communes du site. Cette espèce peu territoriale peut créer ici ou là des dégâts aux cultures.

Les Galliformes de montagne

Leur chasse est pratiquée sur les communes du site selon des conditions spécifiques précisées chaque année dans l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse.

Attribution et réalisation des plans de chasse 2009/2010

	Chevreuil		Cerf		Chamois	
	attribué	réalisé	attribué	réalisé	attribué	réalisé
Cordéac	16	13	10	9	16	11
Monestier d'Ambel	14	12	7	7	13	13
Pellafol	19	18	16	16	28	24
Total ACCA	49	43	33	32	57	48
% de réalisation	87%		96%		84%	
FD de Pellafol	17		10		14	
Total Forêt Domaniale						

IV.2.2 Pêche

Les cours d'eaux contenu dans le site Natura 2000 sont tous de 1^{ère} catégorie et les pêcheurs recherchent presque exclusivement la Truite fario. L'activité est pratiquée principalement sur la Souloise depuis la limite Isère / Hautes-Alpes jusqu'à 6km en aval dont la gestion piscicole est sous la responsabilité de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de la Mure. Il n'existe pas de réserve de pêche. La reproduction des poissons est naturelle (pas de pratique d'alevinage). L'AAPPMA de Corps gère le lac du Sautet et la partie aval de la Souloise jusqu'au pont du Mas.

AAPPMA	Nombre d'adhérents
De la Mure	1100 environ
De Corps	150 environ

IV.3. Activités sylvicoles

Commune	Surface (ha) comprise dans site Natura 2000	Habitats forestiers d'intérêt communautaires	%
Cordéac	593 ha	137 ha	23%
Monestier d'Ambel	956 ha	591 ha	61%
Pellafol	2181 ha	753 ha	34%
Total	3730 ha	1481 ha	39%

Les habitats forestiers d'intérêt communautaires représentent près de 40% de la surface totale du site Natura 2000 FR8201747.

IV.3.1 La gestion des forêts publiques

Toutes les communes du site possèdent une forêt gérée par l'ONF et sont dotées d'un aménagement.

Il existe 4 forêts communales (FC) et 2 forêts domaniales (FD) gérées par l'ONF sur l'ensemble du site Natura 2000.

Commune	Aménagement forestier	Surface (ha)
Cordéac	2011 - 2034	476
Monestier d'Ambel	1998 - 2012	656
Pellafol	2010 - 2029	1069
St Disdier	2007 - 2026	116
RTM Pellafol	2001 - 2015	547
Obiou	1997 - 2011	645

Sylviculture pratiquée en FC :

Constituée d'un mélange résineux et feuillus elles sont destinées à la production de bois d'œuvre tout en assurant une fonction de protection des terrains.

Sylviculture pratiquée en FD :

Constituée majoritairement de résineux (Pin sylvestre, Pin noir, Mélèze) elles sont destinées à la production de bois d'œuvre tout en assurant une fonction forte de protection.

IV.3.2 La gestion des forêts privées

Comme souvent dans les Alpes, la propriété privée est très morcelée.

L'émiettement de la propriété forestière se traduit par l'absence de Plans Simples de Gestion.

Commune	Nombre de propriétaires	Inférieurs à 1 ha nombre	De 1 à 4 ha nombre	De 4 à 10 ha nombre	Plus de 10 ha
Cordéac	133 378,33 ha	65 21,40 ha	44 93,50 ha	18 107,34 ha	6 156,09 ha
Monestier d'Ambel	33 20,34 ha	29 11,54 ha	4 8,80 ha	0 0 ha	0 0 ha
Pellafof	141 308,39 ha	62 29,69 ha	58 120,45 ha	17 105,92 ha	4 52,33 ha

Sylviculture pratiquée :

Il est plus difficile d'obtenir une vision synthétique de la sylviculture pratiquée en forêt privée.

Comme dans les forêts gérées par l'ONF, les traitements en futaie régulière ou jardinée sont privilégiés pour la hêtraie-sapinière, les traitements en futaie régulière réservés aux pinèdes.

L'exploitation forestière sur le site Natura 2000 est éparse et les données très difficiles à regrouper.

Les parcelles forestières privées sont généralement localisées dans les parties basses du site Natura 2000 et utilisées pour l'autoconsommation, en particulier l'exploitation des feuillus pour le bois de chauffage.

IV.4. Les travaux de Restauration des Terrains de Montagne et de protection contre les phénomènes naturels

IV.4.1 Phénomènes

Il peut s'avérer fréquemment nécessaire de mettre en œuvre des travaux de protection contre les risques naturels dans le site Natura 2000.

Les caractéristiques géologiques et topographiques de celui-ci le prédisposent en effet au développement de nombreux phénomènes naturels, en particulier de caractère "gravitaire rapide".

Une partie des territoires concernés a d'ailleurs fait l'objet d'acquisitions par l'état au titre de la politique de "restauration des Terrains en Montagne", initiée au 19^{ème} siècle, dans le but de prévenir et de corriger notamment les principaux phénomènes érosifs et avalanches.

Les phénomènes naturels constatés sur le secteur d'étude comprennent :

- les avalanches
- les mouvements de terrain (coulées de boue, glissements, effondrements et chutes de blocs)
- les crues torrentielles
- les incendies
- les inondations
- et pour mémoire : les séismes

Ces phénomènes sont susceptibles d'affecter la sécurité des personnes et des biens.

IV.4.2 Enjeux

Parmi les enjeux, on relève notamment :

- des lieux urbanisés : villages, hameaux, fermes, ...
- des voies de communication : routes départementales et communales
- des réseaux divers : Télécom, Electricité, irrigation

On doit enfin évoquer le caractère dynamique des risques naturels où enjeux, intensités et activités des phénomènes évoluent spatialement et temporellement.

IV.4.3 les travaux de protection contre les risques naturels

A) Généralités

Il existe différentes classifications de ces travaux. On distingue ainsi souvent des travaux de protection active et des travaux de protection passive.

- les travaux de protection active concernent des interventions à la source des phénomènes pour empêcher qu'ils ne se produisent. On peut citer en exemple, la réalisation de séries de seuils sur le profil en long d'un torrent, la mise en œuvre de râteliers dans une zone de départ d'avalanche, des ancrages ou la mise en œuvre de grillage pendu ou de filets plaqués sur une falaise, ...

- les travaux de protection passive concernent les interventions destinées à prévenir les conséquences des phénomènes. On peut citer en exemple, les plages de dépôts et les endiguements en rivière, les tournes paravalanches, les merlons et écrans filets pour les chutes de blocs, ...

On peut également distinguer des travaux d'urgence nécessitant des interventions immédiates ou autorisant une réflexion plus approfondie et une réalisation progressive.

Dans la plupart des cas, les travaux imposent l'aménagement ou la création de voies de circulation et d'accès adaptés. L'emploi de l'hélicoptère est également envisageable pour des ouvrages de faibles volumes ou faisant appel à des éléments préfabriqués, sous réserve de besoins préalables en terrassements limités. L'emploi de câble transporteur est parfois adapté en "bout de chaîne".

Une grande majorité de travaux impose la mise en œuvre de pelles mécaniques et de compresseurs.

La mise en œuvre de liants hydrauliques est courante et celle d'explosifs fréquente.

Les zones d'emprise des travaux sont généralement de superficie très limitée et les durées des chantiers excèdent rarement quelques mois.

Les espèces végétales d'embroussaillage et de reboisement sont choisies en fonction de leur capacité de reprise et de leur robustesse. Elles ne sont pas toujours autochtones, bien que tout soit fait pour ne pas importer de nouvelles espèces.

Enfin, on doit noter que, pour assurer une action efficace et pertinente, l'implantation des travaux est généralement peu ou pas modulable.

B) Les différents types de travaux

On peut associer aux phénomènes naturels les types d'ouvrages et de travaux les plus courants.

Inondations et torrents :

Barrages, plage de dépôts, tunnels, seuils, radiers, endiguements, épis, protection de berge, soutènement, dérivation, curage, façonnage de lit, nettoyage des torrents ...

Erosion superficielle des ravines et versants :

Seuils, terrasses grillagées, garnissage, banquettes, fascines, clayons, soutènements, végétation herbacée ou arbustive, boisement ...

Mouvements de terrains :

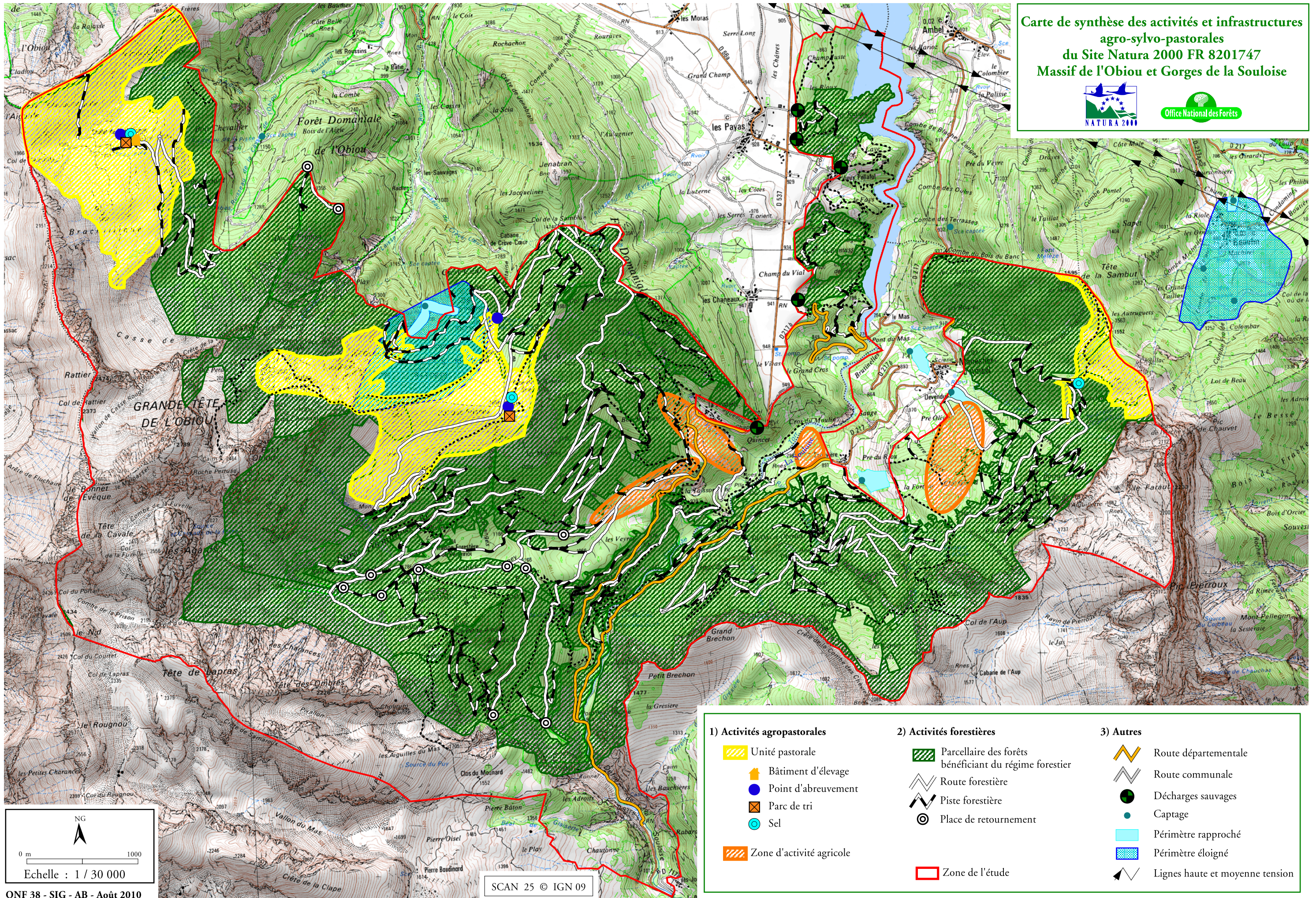
Drainages, épis et massifs drainants, assainissement de surface, busages, écrans de protection contre les chutes de pierres, merlon piège à blocs, tournes, filets pendus ou plaqués, béton projeté, ancrages de zones de départ, soutènements, purges manuelle, mécanique et à l'explosif, boisement, végétalisation arbustive ...

Avalanches :

Digue, étrave et tourne, ouvrages à vent (barrière, virevent, toit buse), ouvrages de retenue (filets, râteliers, claies), ouvrages de déclenchements artificiels, détecteurs d'avalanches, banquettes, végétation herbacée ou arbustive, boisement en zone de départ.

**Les travaux de protection contre les risques naturels relèvent de l'intérêt public.
Leur réalisation, après une éventuelle évaluation de leur incidence, l'emporte sur les objectifs de conservation du site.**

Carte de synthèse des activités et infrastructures
agro-sylvo-pastorales
du Site Natura 2000 FR 8201747
Massif de l'Obiou et Gorges de la Souloise



1) Activités agropastorales

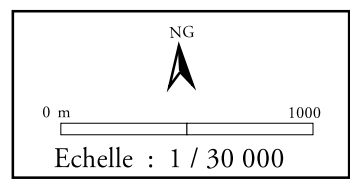
- Unité pastorale
- Bâtiment d'élevage
- Point d'abreuvement
- Parc de tri
- Sel
- Zone d'activité agricole

2) Activités forestières

- Parcellaire des forêts bénéficiant du régime forestier
- Route forestière
- Piste forestière
- Place de retournement
- Zone de l'étude

3) Autres

- Route départementale
- Route communale
- Décharges sauvages
- Captage
- Périumètre rapproché
- Périumètre éloigné
- Lignes haute et moyenne tension



SCAN 25 © IGN 09

ONF 38 - SIG - AB - Août 2010

IV.5. Les activités touristiques

La diversité des paysages et la qualité des richesses naturelles du site Natura 2000 attirent un public familial et sportif en hiver mais surtout en été pendant les mois de juin à septembre.

Du parcours le plus facile à la randonnée engagée avec l'ascension de l'Obiou, on rencontre toutes sortes de pratiques sur le site. Les pôles qui attirent le plus de visiteurs sont :

- Les abords de la Souloise et les exurgences des Gillardes ;
- Le col des Faïsses et la montée de l'Obiou

Sur le site ou à proximité immédiate, les lieux d'hébergements sont restreints (les résidences secondaires ne sont pas prises en compte) :

Cordéac :

Gîte de séjour - la Marmottière – jusqu'à 56 places
Habitation légère de loisirs (bungalows)

Monestier d'Ambel :

Il n'existe pas de structure d'hébergement sur cette commune.

Pellafol :

Gîte de l'Obiou - 6 places
1 Meublé : 2/3 places
Gîte communal (18 places)
Refuge de groupe au col de la Samblue (19 places max.)

- Randonnée pédestre :

La randonnée pédestre est l'une des principales pratiques sportives qui s'exerce un sein du site natura 2000 avec un réseau de sentiers balisés du Plan Départemental des Itinéraires Pédestres de Randonnées (PDIPR) et entretenus par les communautés de communes du Pays de Corps et de Mens. Le tour de l'Obiou est un itinéraire qui n'est pas balisé ni entretenu mais qui est parcouru par quelques adeptes. Une étude de développement du produit touristique « Tour de l'Obiou » a été réalisée dans le cadre du Life Nature et Territoires (voir rapport final du Life en **Annexe 1**)

Par ailleurs, il existe plusieurs sentiers thématiques :

- sentier RTM
- sentier du grand chemin
- sentier au fil de la Souloise, réalisé dans le cadre du Life (voir rapport final en **Annexe 1**)

Il n'y a pas de club de randonnée local ni accompagnateurs, ni guides locaux. Le bureau des guides le plus proche est celui de la Mure.

- Ski de randonnée et raquettes :

En hiver, il arrive de rencontrer quelques randonneurs entre le col de la Samblue, le col des Faïsses et la vallée du Sappey. Quelques initiés du ski de rando montent parfois par la Couravou jusqu'à la combe de la Prison et la combe de Fuvelle ou à la tête de Lapras et au Nid par la combe du Pivallon ou le vallon du Mas.

- VTT et randonnée équestre

Les sentiers PDIPR sont accessibles aux pratiquants du VTT et de l'équitation mais ces activités restent relativement peu pratiquées. Les cavaliers sont peu nombreux, on trouve cependant un petit centre équestre à Cordéac. On rencontre des vététistes sur le réseau des routes forestières, surtout celles de Pellafol. Il n'est pas rare de rencontrer des vététistes au col de la Samblue puis au col des Faïsses qui redescendent sur le vallon du Sappey.

- Randonnée automobile :

On rencontre sur le secteur beaucoup de touristes de passage ou logés à proximité qui font des excursions à la journée et qui visitent lors de courts arrêts les points les plus intéressants. Ce sont en majorité des touristes basés dans le Dévoluy, le Champsaur, le canton de Corps ou le canton de Mens. Les sites les plus fréquentés sont les Gillardes, le défilé de la Souloise, le col de la Samblue,

- Escalade :

Deux sites majeurs attirent les grimpeurs pour une pratique de l'escalade sportive. Une demi-douzaine de voies est équipée sur les hautes parois des Voûtes qui surplombent la Souloise et quelques voies sont répertoriées sur les parois de l'Obiou.

- Sports d'eaux vives :

Le canoë et le kayak sont pratiqués sur la Souloise sur environ 4,5 km depuis les Gillardes jusqu'au lac (avec débarquement et portage par voie de terre au niveau de l'Infernet).

Classée en niveau III à V suivant le niveau d'eau, la Souloise est réservée à un public de très bon niveau. La rivière est principalement parcourue au printemps.

Il n'existe pas de conflit d'usage d'importance avec l'activité de pêche compte tenu de la séparation temporelle des activités et dans la mesure où la pratique continue de s'exercer entre 10h et 18h. Jusqu'à présent, il n'a pas été observé d'autres pratiques de sports d'eaux vives (hydrospeed, raft, randonnée aquatique).

- les activités nautiques du lac du Sautet :

Elles sont toutes gérées par la Communauté de Communes du Pays de Corps. Les activités pratiquées sont le canoë-kayak, le pédalo, le petit bateau électrique (3 ou 4 places), la planche à voile, les promenades en bateau (25 places) et aussi la baignade.

- Moto, quad et 4*4 :

Aucune route forestière n'est interdite à la circulation motorisée sauf celles en forêt domaniale qui sont fermées par des barrières. L'engouement pour les automobiles 4*4 et autres quads amène une fréquentation en progression sur le secteur.

- Manifestations sportives :

- « Raid Souloise » (Multisports : VTT, Tir à la carabine, Rappel, etc...), St Corpoise (VTT) ont lieu en partie dans le site.

- Le Tour de France cycliste passe certaines années sur la D 537.

- Il n'existe plus de rallyes automobiles organisés dans le site.

- Base-Jump :

Quelques pratiquants se jettent parfois du sommet des parois des Voûtes entre Pellafol et St Disdier en Dévoluy. Ils atterrissent quelques 600 m plus bas au parking des Gillardes ou dans les éboulis situés en pied de falaises.

- Parapente :

Il n'y a pas de site de décollage officiel sur la zone Natura 2000 mais il arrive d'en voir décoller du col des Faïsses ou de Bachilianne en fin de matinée pour survoler les faces est de l'Obiou et du Ferrand.

- Cueillette de champignons et autres :

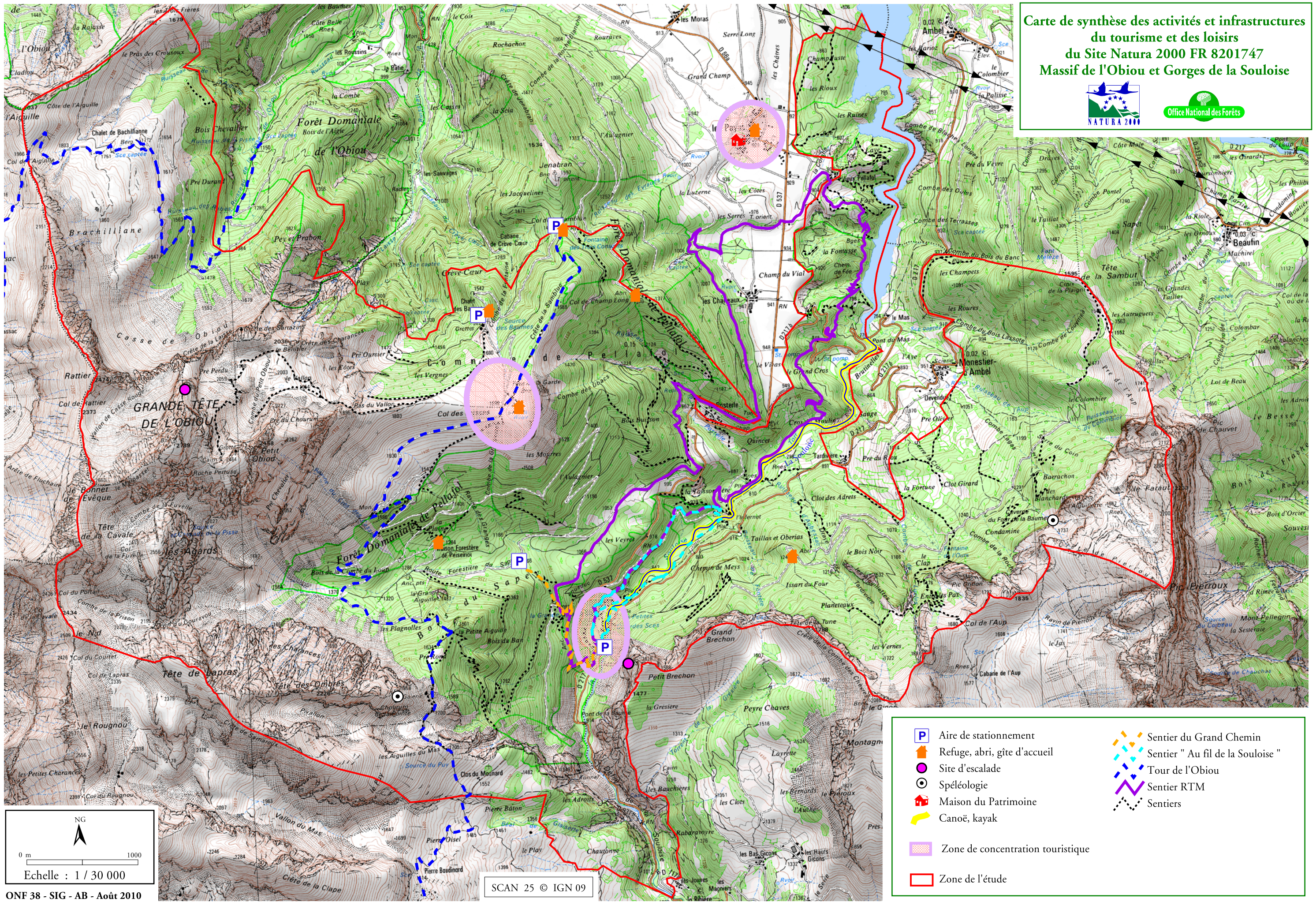
Au printemps, le secteur est très parcouru par les ramasseurs de champignons pour la cueillette des morilles qui sont abondantes dans certaines zones. Ce sont essentiellement des locaux mais également des ramasseurs plus éloignés (Dévoluy, Champsaur, Matheysine). A l'automne, le secteur est parcouru, avec une pression moindre qu'au printemps, par quelques ramasseurs du sud de la France pour la cueillette des sanguins.

- La maison du patrimoine de Pellafol :

Ce petit musée présente d'anciens outils agricoles, de vieilles cartes postales ou photographies du secteur. Une ancienne salle de classe relate la catastrophe aérienne des canadiens de l'Obiou. La maison héberge l'exposition « En chemin vers l'Obiou » réalisée dans le cadre du Life Nature et Territoire.

Le niveau de fréquentation global actuel du site ne constitue pas un frein aux objectifs de préservation des milieux et des espèces du site. Néanmoins quelques zones de concentration spécifiques (abords de la Souloise, les Gillardes, le col des Faïsses et la montée de l'Obiou) ainsi que les pratiques de certains loisirs (motos, quads, eaux vives, escalade, etc...) devront faire l'objet d'études et de suivis particuliers afin de rendre compte de l'impact sur le dérangement de la faune et la conservation des habitats naturels. Des mesures de gestion, de limitation ou de canalisation de certaines activités pourraient alors être envisagées.

Carte de synthèse des activités et infrastructures
du tourisme et des loisirs
du Site Natura 2000 FR 8201747
Massif de l'Obiou et Gorges de la Souloise



- Aire de stationnement
- Refuge, abri, gîte d'accueil
- Site d'escalade
- Spéléologie
- Maison du Patrimoine
- Canoë, kayak
- Zone de concentration touristique
- Zone de l'étude
- Sentier du Grand Chemin
- Sentier " Au fil de la Souloise "
- Tour de l'Obiou
- Sentier RTM
- Sentiers

NG
0 m 1000
Echelle : 1 / 30 000

SCAN 25 © IGN 09

ONF 38 - SIG - AB - Août 2010

V. ENJEUX ET OBJECTIFS

V.1. Enjeux

V.1.1 Enjeux par type d'habitats

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines s'exerçant sur le site permet d'établir une liste des enjeux. L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site, état de conservation...) avec l'importance des activités humaines et leur impact négatif ou positif, réel ou potentiel.

Finalement, l'enjeu dépend de l'état de conservation, du risque de dégradation de l'habitat ou de l'espèce d'intérêt communautaire (dynamique naturelle ou activités anthropiques), de la possibilité de restauration et de son importance sur le site.

Les enjeux ont été regroupés par grandes catégories d'habitats pour lesquels les problématiques (type d'activité, nature des menaces...) sont plus ou moins comparables :

- les milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses et landes),
- les milieux forestiers (et les linéaires boisés),
- les milieux rocheux (éboulis, falaises et grottes),
- les zones humides (tufières),
- les écocomplexes riverains (cours d'eau, graviers, et végétation associée).

Tableau présentant les enjeux pour chaque type d'habitat :

Type d'habitats naturels	enjeux
Milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses et landes)	Majeur
Milieux forestiers (et les linéaires boisés)	Important
Zones humides (tufières)	Important
Écocomplexes riverains (cours d'eau, graviers et végétation associée)	Modéré
Milieux rocheux (éboulis, falaises, grottes)	Assez faible

L'enjeu majeur de conservation et de gestion des milieux ouverts porte sur les formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux (6230*), les forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets *Pinus uncinata* sur substrat calcaire (9430*) où s'exerce une activité pastorale. Les landes subalpines et alpines, les pelouses calcaires ainsi que les populations de Tétrasyre, de lagopède alpin et un grand nombre d'espèces floristiques inscrites aux annexes II et IV sont également visés. L'ensemble de ces milieux est dépend du maintien des milieux ouverts et donc de l'activité pastorale. Cette dernière ne semble pas impacter négativement les milieux et espèces remarquables mais une meilleure prise en compte des enjeux écologiques est souhaitable.

En ce qui concerne les terres agricoles basses, les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) sont menacés par la déprise agricole ou pastorale, par la sous utilisation conduisant à la fermeture des milieux, par un surpâturage localisé conduisant à une érosion durable du sol (surtout sur terrain marneux) et par une fumure trop importante entraînant alors une perte de la diversité biologique.

L'enjeu important de conservation et de gestion des milieux forestiers et humides porte principalement sur des habitats naturels prioritaires tels que Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets – *Pinus Uncinata* sur substrat calcaire (9430*), Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion* (9180*), Sources d'eaux dures, sources pétifiantes avec formation de travertin (*Cratoneurion*) (7220*) qui occupent des surfaces réduites voire très réduites sur le site et qui sont, pour cette raison, particulièrement fragiles.

Par ailleurs, les habitats forestiers d'intérêt communautaire représentent une part très importante de la surface totale du site Natura 2000 (près de 40%) dont dépend une très grande richesse de faune et de flore d'exception. Une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion forestière permettrait de maintenir voire d'améliorer la conservation des habitats naturels visés.

Les enjeux modéré à assez faible des écocomplexes riverains et des milieux rocheux visent plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire tels que les éboulis calcaires et schistes calcaires des étages montagnard à alpin ou les rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à saule drapé qui représentent une surface importante du site avec plus de 30% de la surface totale. La modération de l'enjeu est due au fait que les menaces qui pèsent sur la conservation de ces milieux sont faibles principalement parce qu'ils ont assez peu de relation avec les activités humaines.

V.1.2 Enjeux localisés

Dans le cadre du programme Life Nature et Territoire, une étude de définition de 5 Espaces Naturels Sensibles potentiels dans le périmètre du site Natura 2000 a été réalisée par l'ONF pour le compte du Conseil Général de l'Isère.

La définition des 5 sites potentiels est issue de l'analyse croisée de la cartographie des habitats naturels, leur état de conservation et la cartographie des activités humaines (activités socio-économiques, fréquentation).

Cette approche multicritère donne lieu à la localisation de 5 zones géographiques du site à fort enjeu environnemental.

Zone 1 : VALLON DU SAPPEY (171 HA)

Enjeux :

- Habitats naturels prioritaires d'une extrême rareté : Pinèdes abyssales Delphino-Savoisiennes et du Jura en station froide
- Faune & flore alpine
- Activités socio-économiques :
 - ✓ Gestion et exploitation forestière
 - ✓ Site d'étude du CEMAGREF (Fonctionnement de l'écosystème et changements climatiques)
 - ✓ Fréquentation estivale et hivernale (PDIPR, ...) moyenne à faible
 - ✓ Chasse
 - ✓ Cueillette de champignons
 - ✓ Accessibilité aisée (Habitats abyssaux traversés par des routes forestières ouvertes à la circulation d'engins motorisés)

Zone 2 : GORGES DE LA SOULOISE (231 HA)

Enjeux :

Habitats naturels prioritaires* présents sur des surfaces très réduites :

- ✓ Sources d'eaux dures, sources pétifiantes avec formation de travertin (*Cratoneurion*) (7220*)
- ✓ Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion* (9180*)

Activités socio-économiques :

- ✓ Espace d'accueil du public important
- ✓ Problématique de gestion de la fréquentation et d'accueil du public au niveau des exurgences des Gillardes
- ✓ Divers sentiers (PDIPR, sentier de découverte, sentier RTM, ...)
- ✓ Fréquentation estivale et hivernale moyenne à forte.
- ✓ Chasse
- ✓ Pêche
- ✓ Activités sportives d'eau vive (Canoë-Kayak, ...)

Zone 3 : PRE DE L'AUP (46 HA)

Enjeux :

- Espèce végétale emblématique et endémique : Potentille du Dauphiné_ *Potentilla delphinensis*
- Habitats naturels prioritaires
- Activités socio-économiques :
 - ✓ Pastoralisme
 - ✓ Gestion et exploitation forestière
 - ✓ Chasse
 - ✓ Fréquentation estivale et hivernale (PDIPR, ...) moyenne à faible
 - ✓ Événement sportif traversant la zone : course VTT "La Corpoise"

Zone 4 : OBIOU (478 HA)

Enjeux :

Habitats naturels prioritaires* :

Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230*)

Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets_ *Pinus uncinata* sur substrat calcaire (9430*)

De nombreux habitats agropastoraux

Faune et flore alpine

Activités socio-économiques :

- ✓ Problématique de gestion de la fréquentation et d'accueil du public (voie normale de l'Obiou)
- ✓ Divers sentiers (PDIPR, ...)
- ✓ Accessibilité aisée par des routes forestières ouvertes à la circulation d'engins motorisés
- ✓ Pastoralisme
- ✓ Chasse
- ✓ Gestion et exploitation forestière

Zone 5 : BACHILIANNE (15 Ha)

Enjeux :

Des habitats rocheux et agropastoraux d'importance communautaire

Des espèces végétales rares

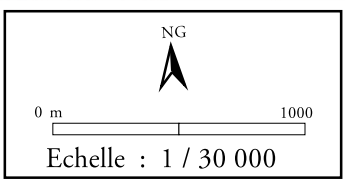
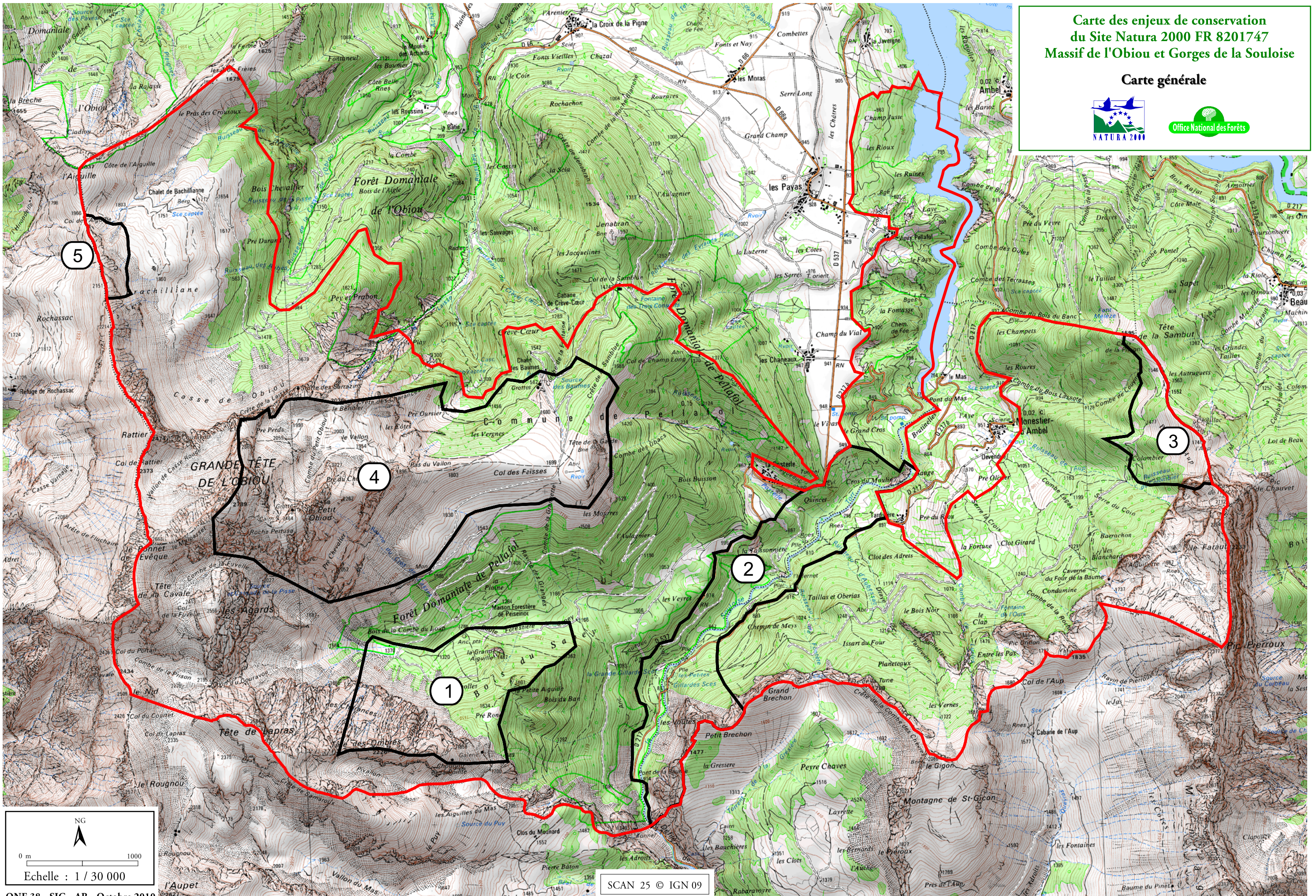
Activités socio-économiques

- ✓ Pastoralisme (gestion de la conduite de troupeau)
- ✓ Proximité du sentier (PDIPR, Futur "tour de l'Obiou")
- ✓ Chasse

Voir aussi le rapport complet correspondant en **Annexe 4**.

Carte des enjeux de conservation
du Site Natura 2000 FR 8201747
Massif de l'Obiou et Gorges de la Souloise

Carte générale

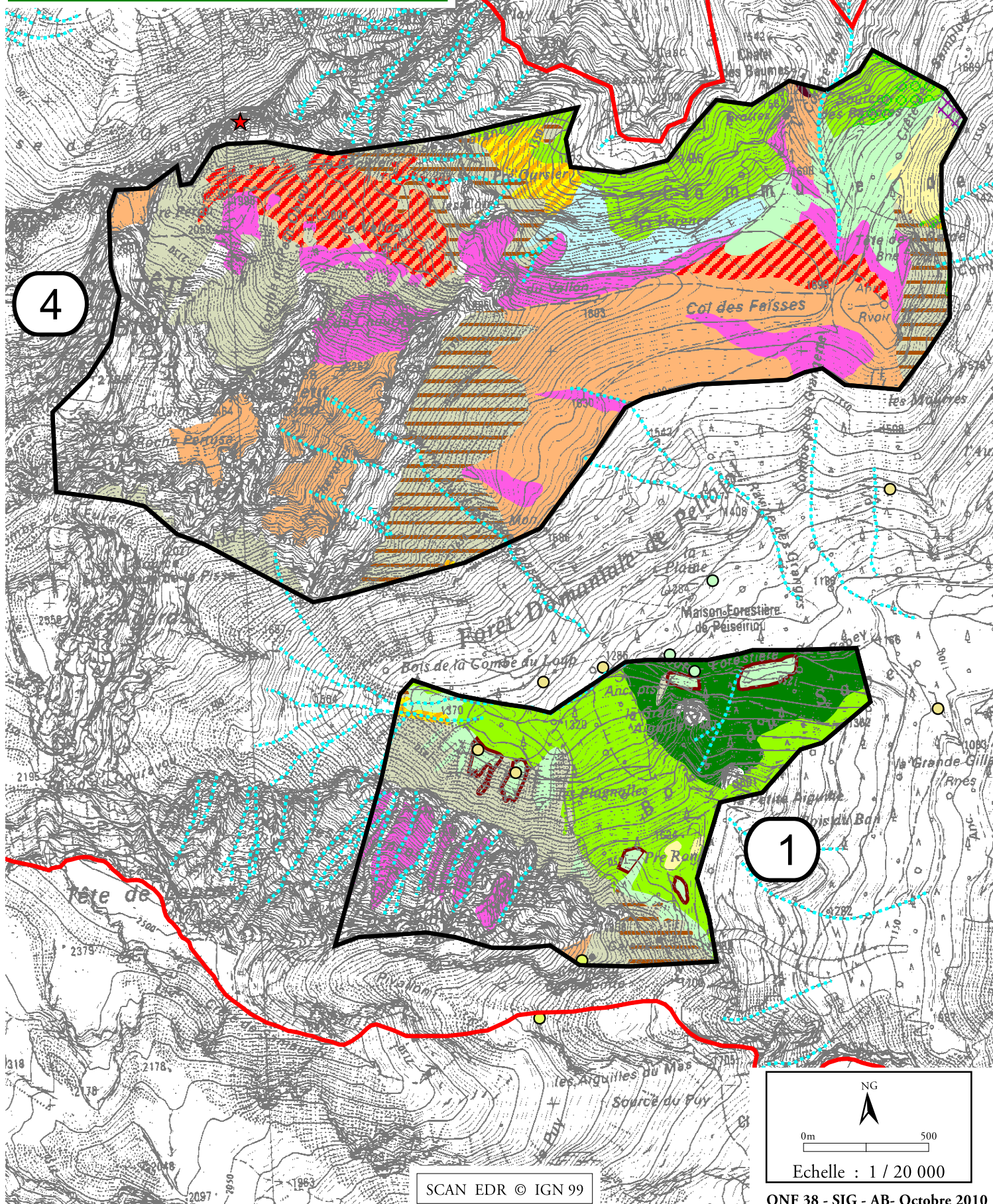


SCAN 25 © IGN 09

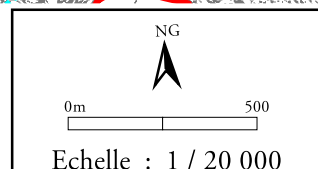
ONF 38 - SIG - AB - Octobre 2010

Carte des enjeux de conservation
du Site Natura 2000 FR 8201747
Massif de l'Obiou et Gorges de la Souloise

Zones à enjeux n°1 et 4

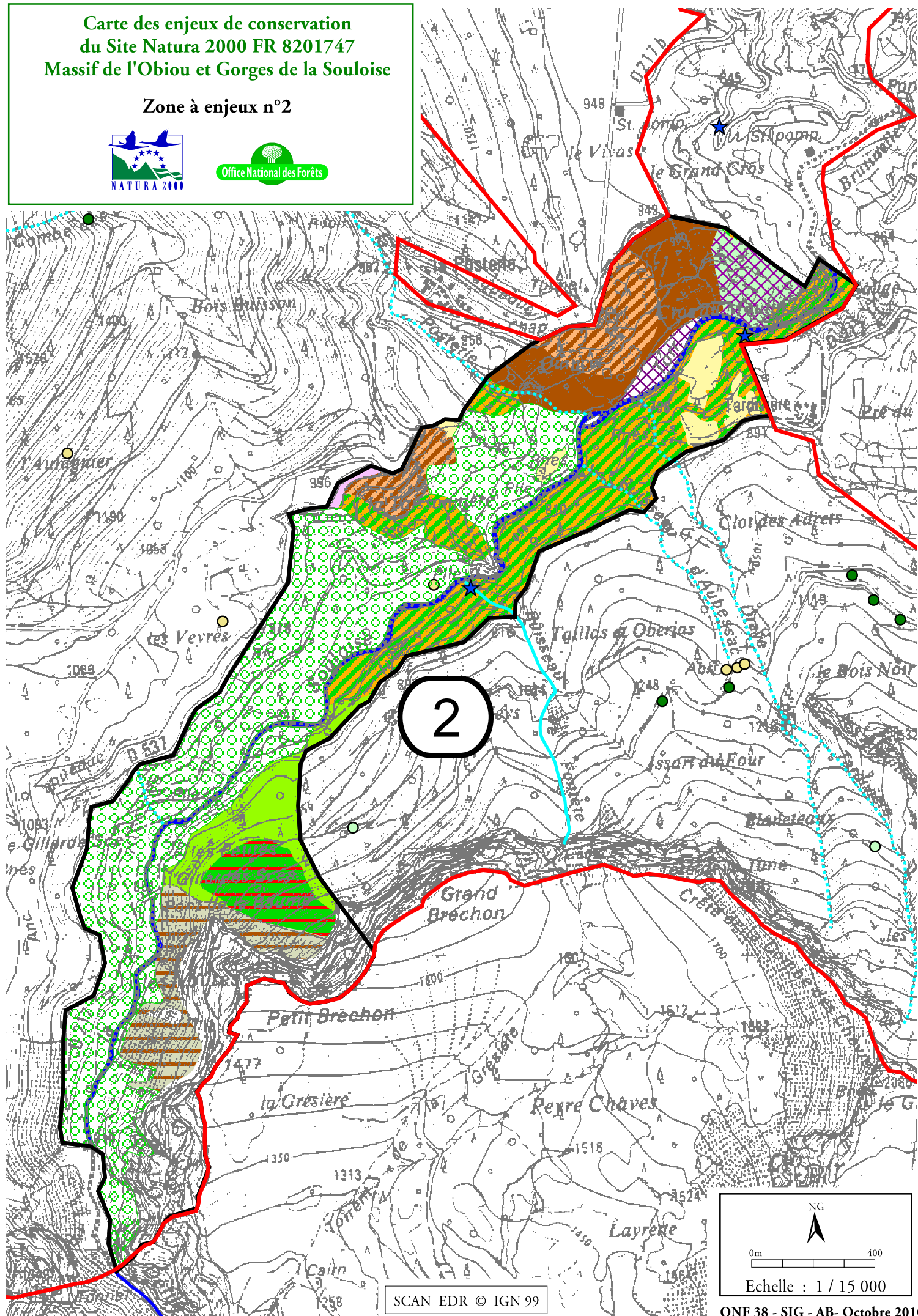


SCAN EDR © IGN 99

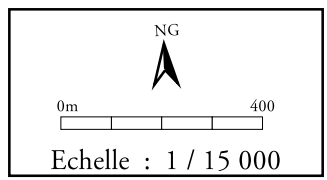


Carte des enjeux de conservation
du Site Natura 2000 FR 8201747
Massif de l'Obiou et Gorges de la Souloise

Zone à enjeux n°2



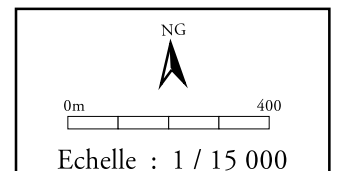
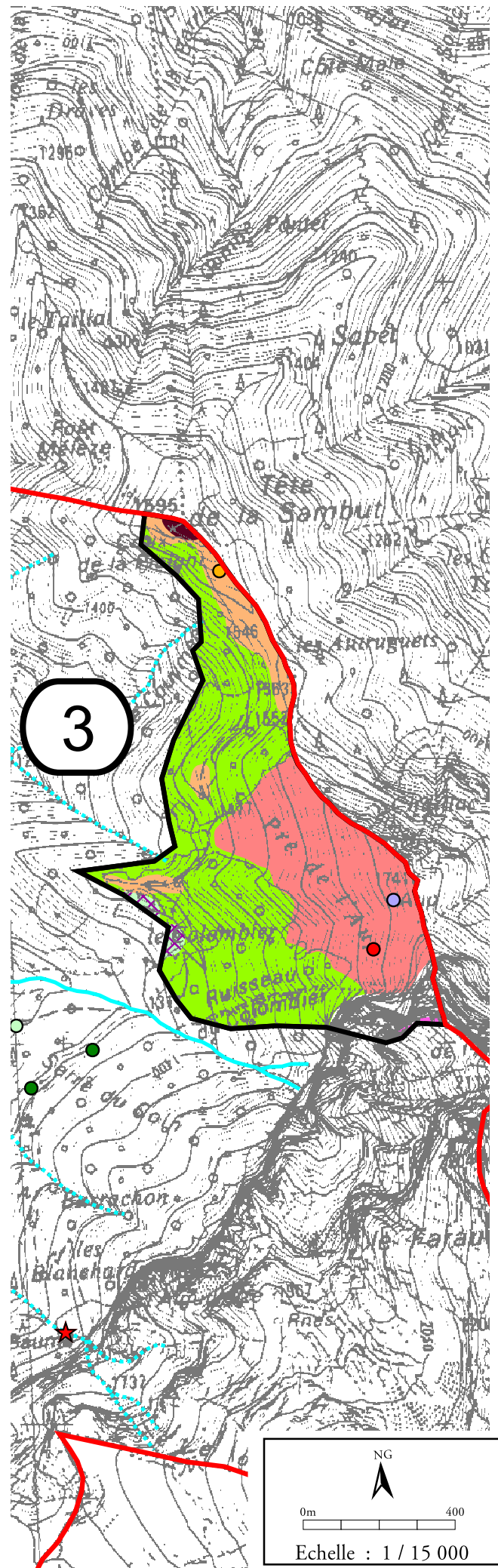
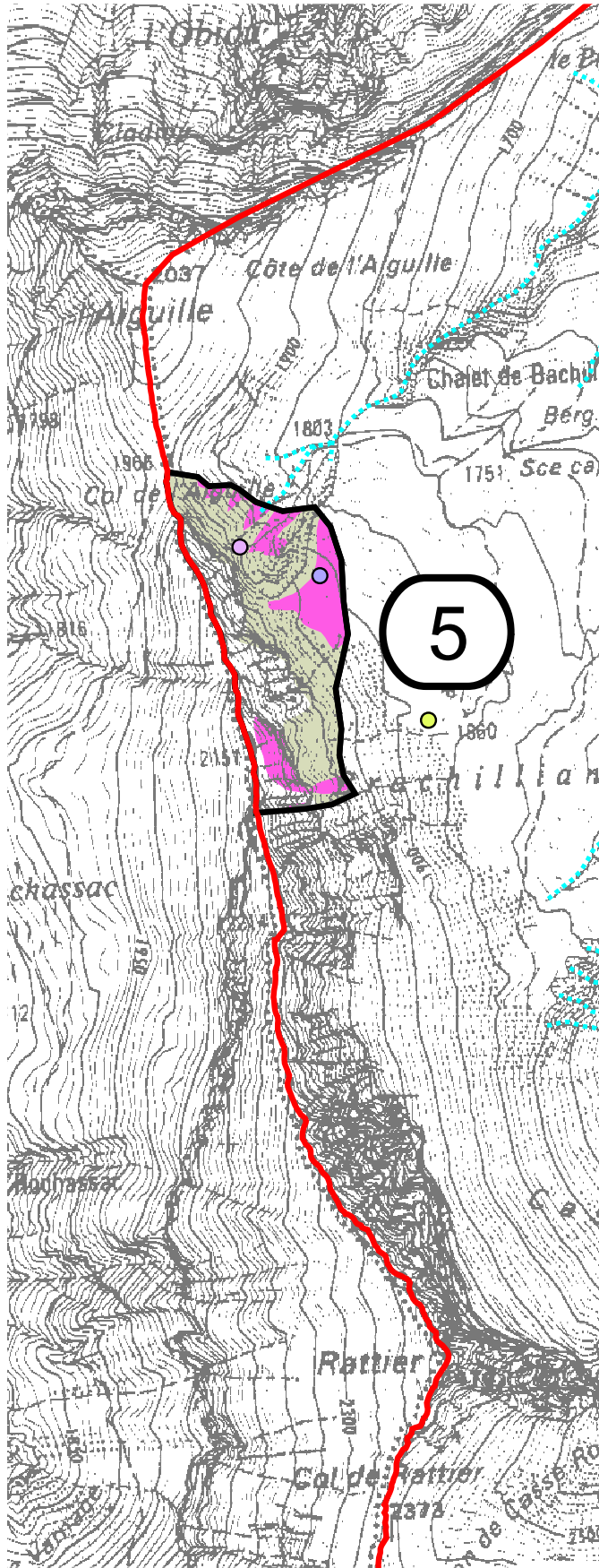
2



SCAN EDR © IGN 99

Carte des enjeux de conservation
 du Site Natura 2000 FR 8201747
 Massif de l'Obiou et Gorges de la Souloise

Zones à enjeux n° 3 et 5



Légende des Habitats Naturels du Site Natura 2000 FR 8201747 Massif de l'Obiou et Gorges de la Souloise



Habitats humides

- Lits des rivières- Zones à truites
- Rivières pérennes
- Rivières temporaires
- 3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
- 3240 - Rivière alpines avec végétation ripicole ligneuse à Saule drapé Salix elaeagnos et Saussaies à Argousier
- 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de tuf
- 6430 - Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes, du Jura, des Vosges et du Massif central

Habitats humides

- 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme
- 8210 - Pentcs rocheuses avec végétation chasmophytique
- 8120 - Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin
- 8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles - Eboulis calcaires et calcaro-marneux des Préalpes du Sud et de Bourgogne
- 8340 - Glaciers Rocheux (Pergélisols)

Habitats agropastoraux

- 6170 - Pelouses calcaires alpines
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire
- 4060 - Landes installées sur substrats calcaires, landes subalpines, alpines et boréales
- 6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes

Habitats forestiers

- 9110 - Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre du Luzulo-Fagenion
- 9130 - Hêtraies montagnardes de l'Asperulo-Fagetum
- 9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
- 9180* - Forêts de pentcs, éboulis, ravins du Tilio-Acerion
- 9430* - Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets Pinus uncinata sur substrat calcaire
- 9430* - Peuplement de Pin à crochets et d'Epicéa nain sur éboulis gelés (=Forêts abyssales de Pins de montagne)

Associations de 2 Habitats

- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire
- &
- Chênaies pubescentes thermophiles et supraméditerranéennes
- 6170x6230* - Pelouses calcaires alpines et Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes

Autres Habitats

- Falaises continentales humides septentrionales
- Prairies artificielles
- Cultures en déprise (vignes)
- Pâturage à Liondent hispide et Communautés alpines à Patience alpine
- Lisières (ou Ourlets) forestières thermophiles mésophiles
- Bois de frènes post-cultureux et Hêtraie sur calcaire et Bordures de haies
- Taillis de Hêtres en zone avalancheuse
- Chênaies pubescentes thermophiles et supraméditerranéennes
- Forêts mésophiles de Pins sylvestres des Alpes Sud-occidentales
- Forêts supra-méditerranéennes de Pins sylvestres
- Plantations de conifères

Espèces végétales patrimoniales

- Ancolie des Alpes_Aquilegia alpina
- Bérardie laineuse_Berardia subcaulis
- Buxbaumie verte_Buxbaumia viridis
- Lis orangé_Lilium bulbiferum
- Panicaut blanc des Alpes_Eringium spinalba
- Potentille du Dauphiné_Potentilla delphinensis
- Sabot de Venus_Cypripedium calceolus
- Trochischante nodiflore_Trochischantes nodiflora

V.2. Objectifs de Développement durable

A l'issue du travail de synthèse de toutes les données écologiques, naturalistes, socio-économiques et culturelles et des différents enjeux nous présentons de façon synthétique les objectifs majeurs quant à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Les objectifs ont été fixés de façon à prendre en compte la totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Chaque espèce et chaque habitat se trouve donc associé à au moins un objectif.

Les objectifs de gestion du site sont au nombre de cinq. Sept concernent la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et un objectif transversal vise à l'appropriation du site et de sa gestion par la population locale.

La réalisation de ces objectifs passe par l'application de mesures de gestion. Ainsi, un objectif se décline en plusieurs actions.

	Objectifs	Sous-objectifs Pistes d'actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
MILIEUX OUVERTS OU SEMI-OUVERTS	Objectif A : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats agropastoraux	A.1. Adapter les pratiques pastorales aux enjeux environnementaux <i>- Elaboration d'un plan de gestion pastorale</i>	Ensemble des habitats agropastoraux et plus particulièrement 6230* et 7220*	Potentille du Dauphiné Ancolie des Alpes Lagopède alpin Bérardie laineuse Panicaud blanc Tétras lyre	Pastoralisme
		A.2. Protéger les espèces écologiquement sensibles inféodées aux milieux ouverts <i>- Définition de préconisations de gestion pour la conservation de la potentille du Dauphiné</i>	6230* 9130 8210	Potentille du Dauphiné	Pastoralisme
		A.3. Préserver l'intérêt paysager du site et prévenir les impacts de la fréquentation <i>- Contrôle de la fréquentation touristique motorisée au col des Faïsses</i>	4060 6170 6170 x 6230*	Espèces inféodées aux milieux ouverts et plus particulièrement le tétras lyre	Pastoralisme
		A.4. Redonner ou soutenir une vocation agricole durable aux pelouses sèches <i>- Entretien et réouverture des pelouses sèches</i>	6120	Espèces inféodées aux milieux prairiaux et aux haies	Agriculture Pastoralisme

	Objectifs	Sous-objectifs Pistes d'actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
MILIEUX FORESTIERS	Objectif B : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire	B.1. Garantir une gestion forestière durable favorisant la biodiversité - <i>Compatibilité des aménagements forestiers avec le Document d'Objectifs</i> - <i>Constitution d'un réseau de bois sénescents et îlots de vieillissement</i> - <i>Conservation et gestion des forêts de ravins</i>	Ensemble des habitats naturels forestiers dont 9180* 9430*	Espèces d'intérêt communautaire liées au milieu forestier : espèces cavicoles, faune saproxylophage Buxbaumie verte Rosalie des Alpes	Sylviculture
		B.2. Préserver les peuplements de Pins à crochets et d'épicéas nains sur éboulis froids - <i>Etudes complémentaires et suivi des stations froides</i> - <i>Mise en place d'une réserve biologique dirigée</i>	9430*		Sylviculture Chasse
		B.3. Restaurer les habitats naturels forestiers - <i>Transformation de plantations de pins noirs en hêtraie-sapinière ou hêtraie sèches</i> - <i>Régénérations dirigées dans les hêtraies sèches calcicoles et les forêts de pins à crochets</i>	9150 9430*	Espèces d'intérêt communautaire liées au milieu forestier Tétras lyre	Sylviculture Pastoralisme
		B.4. Protéger les espèces écologiquement sensibles inféodées aux milieux forestiers - travaux en faveur du sabot de vénus	9130 9150 9430*	Sabot de Vénus	Sylviculture
		B.5. Informer les usagers des orientations de gestion - Information	Ensemble des habitats naturels forestiers		Sylviculture / tourisme / Chasse

	Objectifs	Sous-objectifs Pistes d'actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
ZONES HUMIDES ET MILIEUX AQUATIQUES	Objectif C : Préserver les zones humides et prévenir les atteintes aux milieux aquatiques	C.1. Protéger les tufières - Evaluation de l'état de conservation des 3 tufières - Mise en défens - Information des usagers	7220*	Espèces inféodées aux tufières	Pastoralisme Tourisme Sylviculture
		C.2. Prévenir les atteintes aux écosystèmes riverains et aux milieux aquatiques - Concertation avec les acteurs locaux « Eau » - synthèse des connaissances sur la qualité biologique et physico-chimique - Evaluation de l'impact des activités de Loisirs - Définition de mesures de gestion	Eaux dormantes et courantes	Blageon Chabot	Pêche Tourisme

	Objectifs	Sous-objectifs Pistes d'actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
	Objectif D : Améliorer les connaissances des populations d'intérêt communautaire et préserver leur habitat naturel	D.1. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats utilisés par les chauves-souris - Prospections complémentaires - Etude d'impact de la fréquentation touristique - Mesures de gestion	Grande variété d'habitats ouverts, forestiers et rocheux jusqu'à 2000 m d'altitude	Barbastelle Minoptère de Scheibers Petit murin Murin à oreilles échancrées	Agriculture Pastoralisme Tourisme Sylviculture
		D.2. Confirmer la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire et poursuivre les inventaires - Inventaires complémentaires d'espèces animales - participation à l'étude de faisabilité de réintroduction du bouquetin des Alpes	Ensemble des habitats naturels	Rosalie des Alpes* Sonneur à ventre jaune Ecaille chinée*	Toutes

	Objectifs	Sous-objectifs Pistes d'actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
ENSEMBLE DES HABITATS NATURELS	Objectif E : Actions transversales : communiquer et animer le Document d'Objectifs	E.1. Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux du site - Mise en place d'outils de communication à destination des acteurs et usagers - Soutien aux actions d'éducation à l'environnement et à l'écotourisme - Assurer une cohérence des projets locaux avec les enjeux du site - Mise à disposition du DOCOB	Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Toutes
		E.2. Veille environnementale et suivi du site - Elaboration et mises en place de protocoles de suivis des espèces et habitats - Evaluation de l'impact des actions réalisées - Projet d'extension du périmètre du site Natura 2000	Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Toutes
		E.3. Mettre en œuvre le Document d'Objectifs - Emergence de contrats et assistant à donneur d'ordre	Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Toutes

VI. LES MESURES CONTRACTUELLES

VI.1. Propositions de mesures de gestion

La réalisation des objectifs passe par l'application de mesures de gestion. Ainsi, un objectif se décline en une ou plusieurs actions.

Objectif de l'action	Intitulé de l'action	Echéancier	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Financement potentiel	N° de page de la fiche action
A. MAINTENIR ET AMELIORER L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS AGROPASTORAUX						
A1. Adapter les pratiques pastorales aux enjeux environnementaux	A1 Elaboration d'un plan de gestion pastorale	2012 à 2016	Groupements pastoraux éleveurs exploitants	Structure animatrice FAI	MAEt	152
A2. Protéger les espèces écologiquement sensibles inféodées aux milieux ouverts	A2 Préservation et gestion de l'habitat favorable à la potentielle du Dauphiné	2012 à 2016	Commune de Monestier d'Ambel Propriétaires privés, Conseil général de l'Isère, éleveurs	Structure animatrice, CBNA, associations spécialisées, FAI	Mesure 323A CGI (TDENS) si ENS	153
A3. Préserver l'intérêt paysager du site et prévenir les impacts de la fréquentation	A3 Contrôle de la fréquentation touristique motorisée au col des Faisses	2011	Commune de Pellafol, groupement pastoral de l'Obiou	Structure animatrice, FAI	Mesure 323A PPT Beaumont	154
A4. Redonner ou soutenir une vocation agricole durable aux pelouses sèches	A4 Entretien et réouverture des pelouses sèches	2013 à 2016	Propriétaires Exploitants Communes	Structure animatrice FAI Exploitant	MAEt	155
B. MAINTENIR ET AMELIORER L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS FORESTIERS						
B1. Garantir une gestion forestière durable favorisant la biodiversité	B1 – a Compatibilité des aménagements forestiers avec le Document d'Objectifs	2011 à 2013	Propriétaires de droits réels, gestionnaires	ONF CRPF		156
	B1 – b Constitution d'un réseau de bois sénescents et flots de vieillissements	2012 à 2016	Propriétaires de droits réels, gestionnaires	ONF CRPF Entreprises spécialisées	Contrat N2000 forestier : Mesure F22712	157
	B1 – c Conservation et gestion de la forêt de ravin	2011 à 2016	Commune de Monestier d'Ambel	Association de protection de la nature, CBNA, ONF	Mesure 323A Crédits Etat et Région Rhône-Alpes	158
B2. Préservation du peuplement de Pins à crochets et d'Epicéas nains sur éboulis froids	B2 - a Etudes complémentaires et suivi des stations froides avant interventions légères	2011 à 2013	Commune de Pellafol	Cemagref ONF	Etat Conseil général de l'Isère Contrats N2000 forestiers	159
	B2 – b Mise en place d'une réserve biologique dirigée	2014	Commune de Pellafol	ONF	Mesure 323A	160

Objectif de l'action	Intitulé de l'action	Echéancier	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Financement potentiel	N° de page de la fiche action
B. MAINTENIR ET AMELIORER L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS FORESTIERS (SUITE)						
B3. Restaurer les habitats naturels forestiers	B3 – a Transformation des plantations de pins noirs <i>Pinus nigra</i> en hêtraie-sapinière ou hêtraie sèche	2013 2014 2015	Propriétaires de droits réels, gestionnaires	ONF – RTM CRPF	Contrat N2000 forestier : Mesure F22711	161
	B3 – b Mise en œuvre de régénérations dirigées dans les hêtraies sèches calcicoles et les forêts de pins à crochets	2011 puis 2013 à 2015	Propriétaires de droits réels, gestionnaires	ONF CRPF Entreprises spécialisées	MAEt Contrat N2000 forestier : Mesure F22703	162
B4. Protéger les espèces écologiquement sensibles inféodées aux milieux forestiers	B4. Travaux d'éclaircie et de réouverture de milieu en faveur du sabot de Vénus	2011 à 2015	Commune de Pellafol et de Monestier d'Ambel ONF - RTM	ONF CRPF	Contrats N2000 forestiers : Mesure F22701 Mesure F22705	163
B5. Informer les usagers des orientations de gestion	B5. Réalisation de panneaux d'information	2012 2014 2016	Propriétaires Exploitants Communes	Entreprises spécialisées	Contrat N2000 forestier : Mesure F22714	164
C. PRESERVER LES ZONES HUMIDES ET PREVENIR LES ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES						
C1. Protéger les tufières	C1 Etude, suivi et mise en défens des tufières	2011 à 2015	Propriétaires de droits réels, gestionnaires		MAEt Contrats N2000 forestiers : Mesure F22710 Mesure F22714	165
C2. Prévenir les atteintes aux milieux aquatiques	C2 Etude, suivi et définition de mesures de gestion des milieux aquatiques	2011 à 2016	Syndicat Mixte de la Communauté locale de l'Eau du Drac Amont (CLEDA) ?	Structure animatrice Associations spécialisées	Mesure 323A	166
D. AMELIORER LES CONNAISSANCES DES POPULATIONS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRESERVER LEUR HABITAT NATUREL						
D1. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats utilisés par les chauves-souris	D1 Etude, suivi et définition de mesures de gestion pour les chauves-souris	2011 à 2016	Propriétaires de droits réels, gestionnaires	GCRA Associations de protection de la Nature	Région Rhône-Alpes DREAL Contrats natura 2000 : A32306P, A32306R, A32323P	167
D2. Confirmer la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire et poursuivre les inventaires	D2 Inventaires complémentaires d'espèces animales d'intérêt communautaire	2012 2014 2016		Associations de protection de la nature, organismes spécialisés	Mesure 323A Etat (MEDDAD) Europe (FEADER)	168

Objectif de l'action	Intitulé de l'action	Echéancier	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Financement potentiel	N° de page de la fiche action
E. ACTIONS TRANSVERSALES : COMMUNIQUER ET ANIMER LE DOCUMENT D'OBJECTIFS						
E1. Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site	E1 - a Mise en place d'outils de communication à destination des acteurs et usagers du site	2011 à 2016	Services de l'Etat Structure animatrice Collectivités	Structure animatrice Prestataires extérieurs	Mesure 323A	169
	E1 - b Soutien aux actions d'éducation à l'environnement et à l'écotourisme	2011 à 2016	Services de l'Etat Conseil Général de l'Isère Collectivités	Structure animatrice Prestataires extérieurs	Mesure 323A CGI (« en Chemin sur les ENS » Etat (ministère de l'éducation)	170
	E1 – c Assurer une cohérence des projets locaux avec les enjeux du site	2011 à 2016	Services de l'Etat Structure animatrice Collectivités	Structure animatrice	Mesure 323A	171
	E1 – d Mise à disposition du Docob	2011 à 2016	Services de l'Etat	Structure animatrice	Mesure 323A	172
E2. Veille environnementale et suivi du site	E2 – a Projet d'extension du périmètre du site natura 2000	2012	Services de l'Etat	Structure animatrice	Mesure 323A	173
	E2 – b Elaboration et mise en place de suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	2011 à 2012 Puis 2016	Services de l'Etat	Associations spécialisées Scientifiques Universités Prestataires privés	Mesure 323A	174
	E2 – c Evaluation de l'impact des actions réalisées	2013 2016	Services de l'Etat	Structure animatrice	Mesure 323A	175
E3. Mettre en œuvre le Document d'Objectifs	E3 Emergence des contrats et assistance à donneur d'ordre	2012 à 2016	Propriétaires de droits réels, gestionnaires	Structure animatrice	Mesure 323A	176

VI.2. Cahier des charges applicables aux actions

Objectif A : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats agropastoraux

Objectif de l'action : adapter les pratiques pastorales aux enjeux environnementaux	Elaboration d'un plan de gestion pastorale adapté aux enjeux de Natura 2000						Action A1
<p>Habitats d'intérêt communautaire 4060 : Landes subalpines, alpines et boréales 6170 : Pelouses calcaires alpines 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire 6230* : Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes et communautés apparentées 6430 : Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes – Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines 7720* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Potentille du Dauphiné <i>Potentilla Delphinensis</i> (Annexe II et IV) Ancolie des Alpes <i>Aquilegia alpina</i> (Annexe IV) Lagopède alpin <i>Lagopus mutus helveticus</i> Bérardie laineuse <i>Berardia subacaulis</i> Vill. Panicaut blanc <i>Eryngium spinalba</i> Vill. Tétrasy lyre <i>Tetrao tetrix</i></p> <p>Surface Les 3 unités pastorales du site sont concernées A définir</p>	<p>Description Le pastoralisme ne semble pas impacter négativement les milieux et espèces remarquables mais une meilleure prise en compte des enjeux écologiques est souhaitable. La réalisation de diagnostics écopastoraux permettra de mettre en parallèle les enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire et les pratiques pastorales. Des scénarii seront proposés et étudiés en concertation avec les acteurs pastoraux (prise en compte des enjeux économiques et des possibilités de conduite des troupeaux). Les 3 alpages du site Natura 2000 pourront potentiellement réaliser un plan de gestion pastorale.</p> <p>Cet engagement a pour objectif de favoriser l'adaptation des conditions de pâturage à la spécificité de ces milieux, en se basant sur un plan de gestion pastoral. Les zones à vocation pastorale (estives, alpages, landes, parcours, pelouses...) sont composées d'une mosaïque de milieux (strates herbacées et ligneux bas et quelques ligneux hauts) qui font la richesse biologique de ces espaces. Cet engagement vise le maintien de cette mosaïque des milieux en évitant le surpâturage ou le sous pâturage.</p> <p>Engagements financés - Création d'un groupe de travail « pastoralisme », lieu de concertation avec les éleveurs et bergers - Réalisation ou actualisation du diagnostic écopastoral de l'unité pastorale par une structure agréée et en lien avec la structure animatrice - Réalisation plan de gestion pastorale, par une structure agréée, sur les surfaces engagées, - Mise en œuvre du plan de gestion pastorale sur les surfaces engagées - Tenue d'un "Cahier d'enregistrement des pratiques" (circuits, dates, effectifs, etc.) par le berger de chaque alpage</p>						
<p>Financement Région, Feader Mesure AgroEnvironnementale Territorialisée (MAEt)</p> <p>HERBE09 53€/ha/an</p> <p>SOCLEH02 ou H03 76€/ha/an</p> <p>HERBE01 17€/ha/an</p> <p>Plafond de 7600 €/ unité pastorale</p>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
<p>Articulation avec les programmes en cours Plan Pastoral Territorial du Beaumont Plan Pastoral Territorial du Trièves</p>	<p>Maître d'ouvrage Groupements pastoraux, exploitants, éleveurs</p>			<p>Maître d'œuvre FAI, structure animatrice</p>			

Objectif A : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats agropastoraux

Objectif de l'action : Protéger les espèces écologiquement sensibles inféodées aux milieux ouverts	Préservation et gestion de l'habitat favorable à la potentille du Dauphiné au Pré de l'Aup				Action A2															
<p>Habitats d'intérêt communautaire 6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes 9130 - Hêtraies montagnardes de l'<i>Asperulo – Fagetum</i> 8210 - Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Potentille du Dauphiné <i>Potentilla Delphinensis</i> (Annexe II et IV) Ancolie des Alpes <i>Aquilegia alpina</i> (Annexe IV) Tétras lyre <i>Tetrao tetrix</i> Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i></p> <p>Surface : 46 ha</p>	<p>Description La potentille du Dauphiné – <i>Potentilla Delphinensis</i> - est une espèce emblématique et endémique des Alpes occidentales françaises (Savoie et Dauphiné). La station découverte sur l'alpage du pré de l'Aup (Monestier d'Ambel) serait une des plus grandes stations connues. Sa biologie est à peu près inconnue. La potentille est menacée soit par un pâturage trop important qui peut conduire à la destruction des plantes, soit par un sous-pâturage qui engendre une concurrence par la végétation ligneuse (genévriers, aïrelles, arbustes forestiers) et une fermeture du milieu. Une pression pastorale « contrôlée » est alors indispensable.</p> <p>Cette action a pour objectif l'approfondissement des connaissances de l'espèce (biologie, dynamique des populations, ...), la définition de modalités de gestion (charge pastorale, période de pâturage, gestion des parcours, ...). La mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées sera réalisée dans le cadre du plan de gestion pastorale (action A1).</p> <p>Par ailleurs, la création d'un Espace Naturel Sensible (ENS) sur le site du Pré de l'Aup constituerait un atout supplémentaire à la protection de la potentille du Dauphiné.</p>																			
<p>Financement Etat, Conseil Général de l'Isère (TDENS) Mesures 323A</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mesures</th> <th>Outils techniques</th> <th>opérateur</th> <th>financement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de la biologie de l'espèce (développement, pollinisation, fertilité, conditions de germination...) Etude de la dynamique des populations sauvages et des exigences écologiques</td> <td>Etudes, expertises</td> <td>CBNA, Association spécialisée</td> <td>Crédits Etat et TDENS*</td> </tr> <tr> <td>Définition des modalités de gestion adaptée au maintien de la potentille du Dauphiné (étude de l'habitat de l'espèce, étude des pratiques pastorales et forestières actuelles et passées sur le site, définition des conditions d'équilibre entre maintien de l'ouverture de milieu et excès de la pression pastorale)</td> <td>Etudes, expertises</td> <td>CBNA, associations spécialisées, FAI en lien avec la structure animatrice gestionnaire</td> <td>Mesure 323A, crédits TDENS*</td> </tr> <tr> <td>Travaux/actions de gestion (contrôle des ligneux, adaptation des pratiques pastorales, etc.) voir Action A1</td> <td>Plan de gestion pastorale Voir action A1</td> <td>Structure animatrice, FAI Voir Action A1</td> <td>MAEt, mesure 323B Voir Action A1</td> </tr> </tbody> </table>	Mesures	Outils techniques	opérateur	financement	Etude de la biologie de l'espèce (développement, pollinisation, fertilité, conditions de germination...) Etude de la dynamique des populations sauvages et des exigences écologiques	Etudes, expertises	CBNA, Association spécialisée	Crédits Etat et TDENS*	Définition des modalités de gestion adaptée au maintien de la potentille du Dauphiné (étude de l'habitat de l'espèce, étude des pratiques pastorales et forestières actuelles et passées sur le site, définition des conditions d'équilibre entre maintien de l'ouverture de milieu et excès de la pression pastorale)	Etudes, expertises	CBNA, associations spécialisées, FAI en lien avec la structure animatrice gestionnaire	Mesure 323A, crédits TDENS*	Travaux/actions de gestion (contrôle des ligneux, adaptation des pratiques pastorales, etc.) voir Action A1	Plan de gestion pastorale Voir action A1	Structure animatrice, FAI Voir Action A1	MAEt, mesure 323B Voir Action A1			
Mesures	Outils techniques	opérateur	financement																	
Etude de la biologie de l'espèce (développement, pollinisation, fertilité, conditions de germination...) Etude de la dynamique des populations sauvages et des exigences écologiques	Etudes, expertises	CBNA, Association spécialisée	Crédits Etat et TDENS*																	
Définition des modalités de gestion adaptée au maintien de la potentille du Dauphiné (étude de l'habitat de l'espèce, étude des pratiques pastorales et forestières actuelles et passées sur le site, définition des conditions d'équilibre entre maintien de l'ouverture de milieu et excès de la pression pastorale)	Etudes, expertises	CBNA, associations spécialisées, FAI en lien avec la structure animatrice gestionnaire	Mesure 323A, crédits TDENS*																	
Travaux/actions de gestion (contrôle des ligneux, adaptation des pratiques pastorales, etc.) voir Action A1	Plan de gestion pastorale Voir action A1	Structure animatrice, FAI Voir Action A1	MAEt, mesure 323B Voir Action A1																	
* sous réserve de création de l'ENS																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2011	2012	2013	2014	2015	2016									
2011	2012	2013	2014	2015	2016															
<p>Articulation avec les programmes en cours Plan Pastoral Territorial du Beaumont</p>	<p>Maître d'ouvrage Commune de Monestier d'Ambel, propriétaires privés, Conseil général de l'Isère, les éleveurs et leurs groupements</p>			<p>Maître d'œuvre CBNA, associations spécialisées, FAI, structure animatrice, ...</p>																

Objectif A : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats agropastoraux

Objectif de l'action : Préserver l'intérêt paysager du site et prévenir les impacts de la fréquentation	Contrôle de la fréquentation touristique motorisée sur l'alpage du Col des Faïsses						Action A3
<p>Habitats d'intérêt communautaire 4060 - Landes subalpines, alpines et boréales 6170 - Pelouses calcaires alpines 6170 x 6230* - pelouses calcaires alpines et formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes et communautés apparentées</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces inféodées aux milieux ouverts d'altitude en particulier le Tétrasyre.</p> <p>Surface</p>	<p>Description Le col des Faïsses (1699 m), cœur du site Natura 2000 et de l'alpage de l'Obiou, offre l'un des panoramas les plus grandioses du site. Le col est aujourd'hui accessible aux véhicules motorisés par deux pistes forestières : l'une venant du vallon du Sapey, l'autre venant du col de la Samblue. Les jours de forte fréquentation, le col devient une véritable aire de stationnement avec plus d'une dizaine de voitures garées. Au-delà de la gêne occasionnée sur l'activité pastorale (voitures au milieu du troupeau), de la pollution visuelle et sonore, l'impact sur la préservation des habitats naturels et sur le dérangement de la faune n'est pas à négliger.</p> <p>En provenance du col de la Samblue et environ 1 km avant le col, il existe une aire de stationnement, le « parking des Baumes », dont la capacité d'accueil est adaptée à la fréquentation du site.</p> <p>Cette mesure a pour objet d'inciter les visiteurs à stationner au parking et à monter au col à pied. Elle prévoit l'installation de panneaux d'information et de sensibilisation aux enjeux environnementaux et à l'activité pastorale et un panneau de signalisation « parking » pour matérialiser plus clairement l'aire de stationnement.</p>						
<p>Financement PPT Beaumont Mesure 323A</p>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
<p>Articulation avec les programmes en cours Plan Pastoral Territorial du Beaumont</p>	<p>Maître d'ouvrage Commune de Pellafol, groupement pastoral de l'Obiou</p>			<p>Maître d'œuvre Structure animatrice</p>			

Objectif A : Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats agropastoraux

Objectif de l'action : Redonner ou soutenir une vocation agricole durable aux pelouses sèches	Entretien et réouverture des pelouses sèches					Action A4					
<p>Habitats d'intérêt communautaire 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire Bordures de haies et hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i></p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Espèces inféodées aux milieux prairiaux et des haies</p> <p>Surface</p>	<p>Description</p> <p>Les pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sur calcaire correspondent principalement aux zones agricoles basses (étage collinéen et montagnard inférieur) du site Natura 2000. Outre leur diversité floristique importante (notamment en orchidées), ces pelouses et leurs haies constituent l'habitat ou le territoire de nombreuses espèces animales : insectes (orthoptères, lépidoptères), micromammifères, oiseaux, chiroptères...</p> <p>L'état de conservation de ces milieux sur le site est assez médiocre, de nombreuses pelouses étant embroussaillées ou dégradées par une fumure excessive.</p> <p>En l'absence de pâturage, ces pelouses sont rapidement colonisées par des ligneux (aubépine, églantier,...) et évoluent vers une formation forestière. Les haies parce qu'elles ne sont plus exploitées s'élargissent et gagnent du terrain sur la prairie. De façon générale, le paysage se ferme au profit de la forêt.</p> <p>Ces milieux sont menacés par la déprise agricole, par la sous - utilisation conduisant à la fermeture des milieux, par un surpâturage localisé conduisant à une érosion durable du sol (surtout sur terrain marneux) et par une fumure trop importante entraînant alors une perte de la diversité biologique.</p> <p>Ces pelouses sont aujourd'hui pour une grande part valorisées par le pâturage de génisses.</p> <p>Engagements financés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail «agricultures /pastoralisme dans les zones basses », lieu de concertation avec les éleveurs et les agriculteurs - Réalisation ou actualisation du diagnostic écopastoral de l'unité pastorale par une structure agréée et en lien avec la structure animatrice <p>En fonction de la problématique des prairies, différentes mesures rémunérées pourront être mobilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du chargement animal sur certaines parcelles - Entretien mécanique complémentaire au pâturage pour éviter la fermeture du milieu - Entretien des prairies remarquables par la fauche à pied - Réouverture de milieux en déprise - Plan de gestion pastorale <p>- Tenue d'un "Cahier d'enregistrement des pratiques" (circuits, dates, effectifs, etc.) par l'exploitant de milieux prairiaux</p>										
<p>Financement</p> <p>Contrat MAEt : HERBE04 HERBE08 OUVERT01 OUVERT02 HERBE09</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 16.6%;">2011</td> <td style="width: 16.6%;">2012</td> <td style="width: 16.6%;">2013</td> <td style="width: 16.6%;">2014</td> <td style="width: 16.6%;">2015</td> <td style="width: 16.6%;">2016</td> </tr> </table>					2011	2012	2013	2014	2015	2016
2011	2012	2013	2014	2015	2016						
<p>Articulation avec les programmes en cours Plan Pastoral Territorial du Beaumont Plan Pastoral Territorial du Trièves</p>	<p>Maître d'ouvrage Propriétaires, exploitants, communes, etc.</p>		<p>Maître d'œuvre FAI, structure animatrice, groupement pastoral, exploitant, etc.</p>								

Objectif B: Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers

Objectif de l'action : garantir une gestion forestière durable favorisant la biodiversité	Compatibilité des aménagements forestiers avec le Document d'Objectifs					Action B1 - a					
<p>Habitats d'intérêt communautaire Ensemble des habitats forestiers 9110 : Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i> 9130 : Hêtraies montagnardes de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> 9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> 9180* : Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> 9430* : Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets <i>Pinus uncinata</i> sur substrat calcaire</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Buxbaumie verte <i>Buxbaumia viridis</i> (Annexe II) Rosalie des Alpes* <i>Rosalia alpina</i> (Annexe II et IV) Espèces cavicoles (chouette de Tengmalm, chouette chevêchette, pic noir, barbastelle, murins, etc.)</p> <p>Surface A définir</p> <p>*Habitat ou Espèce prioritaire</p>	<p>Description La gestion forestière durable c'est « l'utilisation et la gestion des forêts d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire actuellement et pour le futur les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, au niveau local, national et mondial ».</p> <p>La première étape de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière est celui de l'élaboration de l'aménagement, pour les forêts publiques, et du Plan Simple de Gestion (PSG), pour les forêts privées.</p> <p>Dans un souci de cohérence des politiques forestière et environnementale, la mise en comptabilité du document de gestion forestière avec le DOCOB doit donc être recherchée.</p> <p>Engagements financés Aucun</p> <p>Engagements non financés</p> <p><u>Pour les aménagements forestiers en cours :</u> Vérifier la cohérence des actions prévues avec les objectifs Natura 2000 pour les forêts de plus de 100 ha. Cette vérification pourra impliquer une décision de modification de l'aménagement.</p> <p><u>Pour les futurs aménagements et PSG :</u> Intégrer les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB et les engagements de la Charte Natura 2000.</p> <p>La gestion forestière devra entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les stations de Sabot de vénus et de Buxbaumie verte - Ne pas créer de desserte forestière à travers les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire et dans les habitats rocheux 										
<p>Financement</p>	<p>La compatibilité entre aménagements forestiers/PSG et DOCOB est une condition indispensable pour signer un contrat Natura 2000. Dans le cas des forêts publiques, elle est obligatoire et est réalisée par les services de l'ONF (cf. NDS-08-G-1516).</p> <p><i>Remarque : L'obtention de la garantie de gestion forestière durable, obligatoire dans le cas des forêts publiques, implique une demande d'approbation du document d'aménagement forestier ou PSG suivant les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 11 du code forestier (cette garantie dispense par ailleurs d'évaluation d'incidences des actions prévues).</i></p>										
<p>Articulation avec les programmes en cours</p>	<p>Maître d'ouvrage Propriétaires des droits réels, gestionnaires</p>			<p>Maître d'œuvre L'Office National des Forêts Le CRPF</p>							

Objectif B: Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers

Objectif de l'action : Garantir une gestion forestière durable favorisant la biodiversité	Constitution d'un réseau de bois sénescents ou à cavités et îlots de vieillissements	Action B1 - b												
<p>Habitats d'intérêt communautaire Ensemble des habitats forestiers 9110 : Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i> 9130 : Hêtraies montagnardes de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> 9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> 9180* : Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> 9430* : Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets <i>Pinus uncinata</i> sur substrat calcaire</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Buxbaumie verte <i>Buxbaumia viridis</i> (Annexe II) Rosalie des Alpes* <i>Rosalia alpina</i> (Annexe II et IV) Espèces cavicoles (chouette de Tengmalm, chouette chevêchette, pic noir, barbastelle, murins, etc.)</p> <p>Surface A définir</p> <p>*Habitat ou Espèce prioritaire</p>	<p>Description Cette mesure vise à favoriser le développement de bois sénescents, sous forme d'arbres isolés en forêt ou d'îlots de vieillissement d'un seul tenant, afin d'améliorer la naturalité des habitats forestiers et d'intégrer dans la gestion forestière la préservation des espèces. Au sein des habitats forestiers du réseau français Natura 2000, des besoins forts ont été identifiés en matière d'augmentation du nombre d'arbres ayant atteint la sénescence, étant déperissant, ou présentant des cavités ou un intérêt pour certaines espèces retenues par la Directive "Habitats, Faune, Flore". Ces habitats sont indispensables à de nombreuses espèces cavernicoles à forte valeur patrimoniale (pic noir, chauve-souris, ...), et à la faune et à la flore dépendantes de la présence de bois pourrissants. De plus, leur présence est aujourd'hui considérée comme un indicateur de bonne gestion sylvicole.</p> <p>Engagements rémunérés Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume d'au moins <u>5 m³ de bois fort / ha contractualisé</u> - Sélection des arbres (marquage à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 m du sol)(plafond de la rémunération = 12%) <u>critères de sélection :</u> A 1,30 m du sol, les arbres doivent présenter un diamètre supérieur à 50 cm pour les essences autres que le Chêne et présenter un houppier de forte dimension et dans la mesure du possible, être déjà sénescents ou présenter des fissures, des branches mortes ou une ou plusieurs cavités - Maintien pendant 30 ans des arbres sélectionnés</p> <p>- Dans le cas des Forêts Domaniales, le contrat consistera à financer le maintien de 2 tiges/ha au-delà du cinquième m³ réservé à l'hectare. - Etude et frais d'experts</p> <p>Engagements non rémunérés - Laisser au sol du bois mort de gros diamètre - Dans un souci de cohérence d'action et dans la mesure du possible, le bénéficiaire s'attachera à maintenir des arbres morts sur pieds dans son peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents. Deux méthodes pourront être retenues : - Laisser les parties de l'arbre qui ne sont habituellement pas exploitées (partie du houppier, bille de trop mauvaise qualité...) - Maintenir sur pieds les arbres sénescents et morts dans la limite du bon sens de sécurité (chute de branches aux abords des chemins)</p> <p>Précisions complémentaires : - L'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement - L'engagement n'est pas rompu si des interventions sont rendues obligatoires au vu de problèmes de sécurité (prévenir le service instructeur) - Les surfaces se trouvant dans une absence de sylviculture par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelle non accessibles) ne sont pas éligibles - Les îlots seront mis en place à plus de 50 m des chemins ouverts au public. - Cette mesure ne peut être contractualisée qu'accompagnée de la mesure "Information des usagers de la forêt"</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2011	2012	2013	2014	2015	2016						
2011	2012	2013	2014	2015	2016									
<p>Financement En zone forestière Contrat Natura 2000 forestier : mesure F22712 Montant plafond de 2 000€/ha</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Hêtre</th> <th>Autres feuillus</th> <th>Résineux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aide forfaitaire par arbre (en €)</td> <td>63</td> <td>145</td> <td>42</td> </tr> </tbody> </table>		Hêtre	Autres feuillus	Résineux	Aide forfaitaire par arbre (en €)	63	145	42	<p>Maître d'ouvrage Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités...</p>	<p>Maître d'œuvre ONF, CRPF, Entreprises spécialisées, ...</p>				
	Hêtre	Autres feuillus	Résineux											
Aide forfaitaire par arbre (en €)	63	145	42											
<p>Articulation avec les programmes en cours Plan d'actions à la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes (DRAAF)</p>														

Objectif B: Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers

Objectif de l'action : Garantir une gestion forestière durable favorisant la biodiversité	Conservation et gestion de la forêt de ravin					Action B1 - c
<p>Habitats d'intérêt communautaire 9180* : Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i></p> <p>Espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Surface 8 ha (parcelle forestière n°41)</p>	<p>Description Principe de non intervention pour laisser évoluer cet habitat vers des peuplements matures.</p> <p>Préconisation de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ne pas créer de pistes dans ces habitats ○ Ne pas pratiquer de coupes brutales sur les peuplements situés au pourtour de ces milieux (zones tampon de 50m) ○ Eviter toutes perturbations dans la partie amont des versants susceptibles de modifier l'état dynamique de ces milieux ○ Limiter dans le peuplement le prélèvement d'espèce pionnière <p>Cette mesure consiste à laisser évoluer naturellement cette forêt (pas d'intervention humaine) dans un but de préservation de la biodiversité qui y est liée. Cette forêt d'environ 8 ha sera ainsi proposée pour intégrer le Réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes (Plan d'actions mis en oeuvre en application du Grenelle de l'environnement). L'objectif de la première période de ce plan régional (2009 – 2013) est de faire un état des forêts subnaturelles et de leur statut et de servir de test méthodologique notamment pour la mise en place d'îlots de sénescence.</p> <p>Les critères d'intégration d'une forêt au réseau régional de forêt en évolution naturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les forêts spontanées, même jeunes, qui n'ont jamais fait l'objet de travaux forestiers ou de coupes et les forêts plus anciennes qui n'ont pas fait l'objet de travaux forestiers ou de coupes depuis plusieurs décennies ; ▪ Etre représentatif d'un type d'habitat autochtone ▪ Avoir une superficie d'au moins 1 ha ▪ Présenter si possible des critères de naturalité à un niveau reconnu (présence d'arbres sénescents, important volume de bois mort au sol et/ou debout) 					
<p>Financement 323A Animation du DOCOB (Etat, Europe) Crédits Etat et Région Rhône-Alpes</p>	<p>Contribuer dans toute la mesure du possible à une trame de vieux bois efficiente par rapport à l'objectif de constitution de la trame verte prévue par le grenelle de l'environnement.</p> <p>Engagements financés Etudes et suivis de la dynamique des forêts de ravin Mise en place d'îlots de sénescence (→ voir fiche action B2)</p> <p>Engagements non financés</p>					
<p>Articulation avec les programmes en cours Plan d'actions à la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes (DRAAF)</p>	<p>Maître d'ouvrage Commune de Monestier d'Ambel</p>		<p>Maître d'œuvre Associations de protection de la Nature, CBNA, ONF,</p>			
	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>

Objectif B: Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers

Objectif de l'action : Préservation du peuplement de Pins à crochets et d'Épicéas nains sur éboulis froids	Etudes complémentaires et suivi des stations froides avant interventions légères						Action B2 - a												
<p>Habitats d'intérêt communautaire 9430* - Peuplement de pin à crochets et d'Épicéa nain sur éboulis gelés (= forêts abyssales de Pins de montagne)</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées à ces milieux forestiers et notamment lichens, bryophytes, lycopode à rameaux annuels</p> <p>Surface 5,71 ha</p>	<p>Description : L'approfondissement des connaissances de ce milieu particulièrement sensible et rare est une phase primordiale à la mise en place d'actions de gestion pour maintenir le bon degré de conservation de cet habitat. Cette mesure propose de poursuivre les protocoles d'études et de suivi initiés dans le cadre du programme Life Nature et Territoires : Avant projet d'intervention dans les habitats abyssaux (C8g – consultable en Annexe 5)</p> <p>Cette mesure comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une analyse de l'état de conservation de l'habitat et des menaces pouvant peser sur sa conservation en vue de prendre des mesures de gestion si nécessaire - un inventaire entomologique - un suivi de la colonisation de l'espèce pionnière du Mélèze / suivi de la fermeture du milieu par la hêtraie-sapinière - une étude géophysique et glaciologique - la définition d'interventions légères possibles à partir du suivi de colonisation des espèces ligneuses (coupes sélectives d'arbres) <p>L'étude de cet écosystème est d'un grand intérêt dans un contexte de réchauffement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - zone refuge potentielle pour des espèces inféodées aux milieux froids - milieu et espèces indicateurs du réchauffement climatique. <p>Le site est donc candidat pour intégrer un réseau de zones d'études pilotes pour un programme d'étude régional ou international des changements climatiques globaux (se rapprocher du Parc de Chartreuse, des études CBNA, etc.)</p> <p>Engagements financés</p> <p>Engagements non financés</p>																		
<p>Financement Etat Conseil général de l'Isère (Pôle Recherche Biodiversité) Contrats forestiers Natura 2000 dans le cas d'adoption de mesures de gestion</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 16.6%;">2011</th> <th style="width: 16.6%;">2012</th> <th style="width: 16.6%;">2013</th> <th style="width: 16.6%;">2014</th> <th style="width: 16.6%;">2015</th> <th style="width: 16.6%;">2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"> </td> <td style="background-color: #cccccc;"> </td> <td style="background-color: #cccccc;"> </td> <td style="background-color: #cccccc;"> </td> <td style="background-color: #cccccc;"> </td> <td style="background-color: #cccccc;"> </td> </tr> </tbody> </table>						2011	2012	2013	2014	2015	2016							
2011	2012	2013	2014	2015	2016														
<p>Articulation avec les programmes en cours Travaux de recherches en cours du Cemagref</p> <p>Site candidat pour une intégration à un programme d'études et de recherches régional (alpin) / international sur changements climatiques globaux</p>	<p>Maître d'ouvrage Commune de Pellafol</p>			<p>Maître d'œuvre Cemagref, ONF, structure animatrice, ...</p>															

Objectif B: Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers

Objectif de l'action : Préservation du peuplement de Pins à crochets et d'Epicéas nains sur éboulis froids	Mise en place d'une réserve biologique dirigée					Action B2 - b
<p>Habitats d'intérêt communautaire 9430* : Peuplement de pin à crochets et d'Epicéa nain sur éboulis gelés (= forêts abyssales de Pins de montagne)</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées à ces milieux forestiers et notamment lichens, bryophytes, lycopode à rameaux annuels</p> <p>Surface 5,71 ha</p>	<p>Description : Les zones froides du Sapey d'une superficie réduite de 5,71 ha sont d'une extrême fragilité. Ces milieux ne sont pas des "vides" boisables. Les utilisations de l'éboulis comme carrière sont à proscrire ; les éboulis doivent rester dans leur état initial. Aucune piste ne doit traverser ces milieux ; leur fonctionnement pourrait en être très perturbé. La création de piste dans le versant au dessus de la zone froide est également à proscrire pour les mêmes raisons. En cas de besoin, ils seront à survoler par un câble. Le passage de randonneurs (ou de chasseurs) n'est pas préjudiciable tant qu'il n'est pas régulier et concentré.</p> <p>Cette mesure propose, en complément de l'aménagement forestier de la FC de Pellafol, la création d'une Réserve Biologique Dirigée afin d'apporter un supplément de protection et de gestion spécifique aux stations froides.</p> <p>Cet outil permettra de maîtriser les activités humaines, de mener des études et suivis scientifiques nécessaires à l'amélioration des connaissances du milieu. Les actions de gestion conservatoire restent possibles : études, suivi, interventions légères (actions décrites dans la fiche action B4).</p> <p>La mise en place d'une réserve biologique entraîne la création d'un comité consultatif de gestion qui réunit associations de protection de la nature, scientifiques, collectivités territoriales, usagers et administrations.</p> <p>Engagements financés</p> <p>Engagements non financés</p>					
<p>Financement A323 Animation Docob</p>	<p style="text-align: center;">2011 2012 2013 2014 2015 2016</p>					
<p>Articulation avec les programmes en cours</p>	<p>Maître d'ouvrage Commune de Pellafol</p>		<p>Maître d'œuvre ONF, Structure animatrice</p>			

Objectif B: Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers

Objectif de l'action : Restaurer les habitats naturels forestiers	Transformation des plantations de Pin noir <i>Pinus nigra</i> en hêtraie –sapinière ou hêtraie sèche					Action B3 - a
<p>Habitats d'intérêt communautaire 9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> Sapinières calcicoles de la zone du Hêtre</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées au milieu forestiers et plus particulièrement des chiroptères</p> <p>Surface A définir</p>	<p>Description Cette mesure vise à créer des conditions propices à la régénération et au développement de la hêtraie – sapinière, et de la hêtraie sèche en éliminant, le Pin noir, <i>Pinus nigra</i>, introduit au XIX siècle par le RTM pour stabiliser les sols et lutter contre l'érosion. Ces plantations ont permis l'installation d'une forêt mélangée de hêtre_ <i>Fagus sylvatica</i> et de sapin_ <i>Abies alba</i> que l'on cherche aujourd'hui à favoriser pour restaurer l'habitat naturel par des coupes sélectives sur ces espèces.</p> <p>Une première expérience de cette action a été réalisée dans le cadre du programme Life Nature et Territoires sur 3,26 ha dans les parcelles forestières n°31 et 32, sur la commune de Pellafol (C8d) et pourra être reproduite à d'autres secteurs de plantations en rives droite et gauche de la Souloise (Pour l'itinéraire technique se référer à la fiche action C8d en Annexe 6)</p> <p>Engagements financés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe des grands arbres et semenciers - Surcoût liés à la méthode de débardage (autres méthodes de débardage comme le cheval, les aménagements particuliers pour franchir les cours d'eau, le coût dû à une intervention dans des périodes spécifiques) - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage - Etude et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>Engagements non financés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas réaliser de travaux pouvant favoriser le développement des végétaux indésirables - Ne pas utiliser de produits chimiques en raison de la proximité des cours d'eau - Préserver les essences secondaires autochtones notamment en sous étage - Ne pas replanter d'essences allochtones à l'habitat, non adaptées 					
<p>Financement En zone forestière <i>Contrat Natura 2000 forestier</i> : mesure F22711 Taux de financement de 100% montant plafond de 8 000€/ha travaillés (Coupe des grands arbres 80 €/m³)</p>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<p>Articulation avec les programmes en cours</p>	<p>Maître d'ouvrage Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités...</p>			<p>Maître d'œuvre L'Office National des Forêts dont le RTM Le CRPF, etc...</p>		

Objectif B: Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers

Objectif de l'action : Restaurer les habitats naturels forestiers	Mise en œuvre de régénérations dirigées dans les hêtraies sèches calcicoles et les forêts de Pin à crochets	Action B3 - b												
<p>Habitats d'intérêt communautaire 9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> 9430* - Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets sur substrat calcaire</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux forestiers et plus particulièrement le Tétrás-lyre dans le cas des forêts de pins à crochets</p> <p>Surface A définir</p>	<p>Description Cette mesure vise à restaurer les habitats forestiers d'intérêt communautaire présentant une difficulté de régénération. Partant du principe que la régénération naturelle est à privilégier, cette action vise à conserver l'intégrité des habitats communautaires présentant une faible régénération ou pour lesquels une difficulté prononcée de régénération constitue une menace particulière.</p> <p>Dans le cas de régénération de hêtraies sèches calcicoles dans des plantations de pins noirs, il convient plutôt de mobiliser l'action B6.</p> <p>Engagements financés</p> <ul style="list-style-type: none"> - travail du sol (crochetage) - Lutte contre les espèces concurrentes (herbacée ou arbustive) - Dégagement de tache de semis acquis - Etude et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>- Possibilité d'entretien des travaux d'ouverture par un pâturage dirigé dans le cas de forêts de pin à crochets localisés en alpage (à mettre en œuvre prioritairement sur le secteur du col des Faïsses, suite aux travaux de dégagement de pins à crochets, action C8d du programme Life Nature et Territoires)</p> <p>Engagements non financés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Ne pas planter d'essences allochtones à l'habitat, non adaptées 													
<p>Financement En zone forestière <i>Contrat Natura 2000 forestier :</i> mesure F22703 Taux de financement de 80% montant plafond de 5 000€/ha travaillés</p> <p><i>Entretien par le pâturage : Contrat MAEt</i> HERBE04 + HERBE01 + SOCLE02 ou03 ou inclut dans Plan de Gestion Pastorale (action A1)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td></td> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2011	2012	2013	2014	2015	2016							
2011	2012	2013	2014	2015	2016									
<p>Articulation avec les programmes en cours</p>	<p>Maître d'ouvrage Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités...</p>	<p>Maître d'œuvre ONF, CRPF, Entreprises spécialisées, ...</p>												

Objectif B: Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers

Objectif de l'action : Protéger les espèces écologiquement sensibles inféodées aux milieux forestiers	Travaux d'éclaircie et de réouverture de milieu en faveur du sabot de vénus					Action B4
<p>Habitats d'intérêt communautaire 9130 : Hêtraies montagnardes de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> 9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> 9430* : Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets <i>Pinus uncinata</i> sur substrat calcaire</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire <i>Cypripedium calceolus</i> Sabot de Vénus (Annexe II)</p> <p>Surface : A définir</p>	<p>Description Cette mesure consiste à rétablir et entretenir un habitat favorable au sabot de Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un couvert ligneux compris entre 20 & 40 %, favorisant des essences à feuillage perméable à la lumière (Pins plutôt que Hêtre ou Epicéa) - Conserver la pratique d'éclaircies et de dégagements permettant de maintenir une ouverture des peuplements et maintenir les vides forestiers de petite dimension dus aux chablis ou à des conditions écologiques particulières. Eviter les grosses ouvertures entraînant une trop forte évapotranspiration. - Création de nouvelles trouées et de petites clairières en Hêtraies et Hêtraies – sapinières (Taille minimum des clairières = Hauteur des arbres du peuplement). Martelage lors de la floraison pour favoriser l'espèce et la répertorier. <p>- Modes de traitement : Favoriser la futaie irrégulière (par petits parquets de 0,5 ha, les taillis et taillis - sous futaies (lorsque les rotations sont courtes). Eviter la futaie régulière qui est défavorable à l'espèce.</p> <p>- Lors des travaux : Développer les élagages, les nettoyages, les dégagements, les dépressages et les éclaircies.</p>					
<p>Financement En zone forestière <i>Contrat Natura 2000 forestier :</i> Mesure F22701 Mesure F22705 Taux de subvention de 100% Montant plafond de 5 000€/ha travaillé Majoré de 2000 € par hectare et par passage pour les travaux d'entretien supplémentaire</p>	<p>Huit stations de Sabot de Vénus ont déjà été localisées et travaillées dans le cadre du Programme Life Nature et Territoires (action C8a – à consulter en Annexe 7) en 2006. La présente mesure consiste à poursuivre ce travail sur ces 8 stations au moyen d'interventions annuelles dans le but de maintenir des stades dynamiques de colonisation forestière. La découverte de nouvelles stations de Sabot de Vénus pourra faire l'objet de cette action.</p> <p>Engagements financés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des prospections complémentaires de Sabot de Vénus - Etat initial des populations (déjà réalisé pour les 8 stations du programme Life Nature et Territoires) - Désignation des arbres - Coupes d'arbres, abattage des végétaux ligneux - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage - Evaluation de terrain (1 fois par an en juin) de l'efficacité de l'action - Etudes et frais d'expert <p>Engagements non financés</p> <p>Précisions complémentaires : Repérer les pieds avec des piquets si débardage à proximité de la station et empêcher le passage d'engins ou de tirer les grumes sur ces zones, pas de dépôts de bois ou entassement de rémanents à ces endroits, pas de culture à gibier là où s'observent des populations de l'espèce. Ne réaliser aucune plantation de résineux</p>					
<p style="text-align: center;">2011 2012 2013 2014 2015 2016</p>						
<p>Articulation avec les programmes en cours</p>	<p>Maître d'ouvrage Propriétaires des droits réels : Communes de Pellafol et de Monestier d'Ambel et ONF pour la forêt domaniale de Pellafol)</p>			<p>Maître d'œuvre ONF, CRPF, Structure animatrice</p>		

Objectif B: Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats forestiers

Objectif de l'action : Informer les usagers des orientations de gestion	Réalisation de panneaux d'information		Action B5												
<p>Habitats d'intérêt communautaire Ensemble des habitats forestiers 9110 : Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i> 9130 : Hêtraies montagnardes de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> 9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> 9180* : Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> 9430* : Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets <i>Pinus uncinata</i> sur substrat calcaire</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux forestiers</p> <p>Surface</p>	<p>Description Cette action a pour but d'informer le public des orientations de gestion du site, de la qualité des habitats et des spécificités de la flore et de la faune. Ainsi par le biais de panneaux d'information, des consignes visant au respect du milieu naturel et à la cohabitation des usagers aux seins de ces derniers pourront être transmises. Les panneaux de recommandation, voire interdisant le passage à des endroits précis, permettront d'améliorer la préservation des milieux. Cette mesure ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000.</p> <p>Action à mobiliser nécessairement en complément de l'action B8.</p> <p>Engagements financés - Conception de panneaux - Fabrication - Pose - Entretien des équipements - Etude et frais d'experts</p>														
<p>Financement En zone forestière <i>Contrat Natura 2000 forestier :</i> mesure F22714 Taux de subvention de 100% Montant plafond de 5 000€</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2011	2012	2013	2014	2015	2016							
2011	2012	2013	2014	2015	2016										
<p>Articulation avec les programmes en cours</p>	<p>Maître d'ouvrage Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités...</p>	<p>Maître d'œuvre Entreprises spécialisées, ...</p>													

Objectif C : Préserver les zones humides et prévenir les atteintes aux milieux aquatiques

Objectifs Protéger les tufières	Etude, suivi et mise en défens des tufières					Action C1													
<p>Habitats d'intérêt communautaire 7220 – Sources pétrifiantes avec formation de travertins*</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Surface :</p>	<p>Description Les tufières sont des formations végétales (majoritairement constituées d'une mousse : <i>Cratoneura commutatum</i>) localisées aux abords des sources calcaires froides et bien oxygénées, ou le long des cours d'eau chargée en calcaire. L'eau fortement minéralisée (eau dure) au contact de l'air et de la végétation va précipiter pour former le tuf (ou travertins), formant des cônes de dépôts calcaires d'aspect caractéristique (notamment par les couleurs vertes et beiges tranchant dans le paysage).</p> <p>Cet habitat spécialisé est rare et disséminé sur l'ensemble des massifs calcaires. Il représente un écosystème spécialisé original, riche en bryophytes (mousses et sphaignes). Par ailleurs les accumulations de tuf sont susceptibles de renfermer de nombreux fossiles, témoins de l'évolution récente des climats et de la végétation.</p> <p>La conservation des tufières est dépendante du régime hydrique qui ne doit pas être modifié. L'état de conservation des 3 tufières du site Natura 2000 est mal connu. Par leur situation topographique, les tufières peuvent se trouver exposées aux aménagements : élargissement de route, perturbation du fonctionnement hydrique, comblement des vallons (remblais, ordures), etc.</p>																		
<p>Financement</p> <p>Crédits Etat</p> <p>Pour la mise en défens : - Contrat forestier Natura 2000 : F22710 + mesure F22714</p> <p>- Contrat MAEt : MILIEU01 ou à inclure dans Plan de Gestion Pastorale (action A1)</p>	<p>Principe de non intervention pour laisser évoluer naturellement cet habitat</p> <p>Préconisations de gestion lors des activités sylvicoles ou pastorales :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Maîtrise de l'amont hydraulique et du versant qui s'y rattache o Pas de création de dessertes en amont de ces zones o Pas de circulation d'engins sur cet habitat o Préservation de l'habitat face aux pratiques sportives, de loisirs et pastorales <p>Engagements financés Evaluation de l'état de conservation de l'habitat et des menaces Mise en place d'un périmètre de protection (mise en défens) Information des usagers Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p> <p>Engagements non financés</p>																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="width: 15%;">2011</th> <th style="width: 15%;">2012</th> <th style="width: 15%;">2013</th> <th style="width: 15%;">2014</th> <th style="width: 15%;">2015</th> <th style="width: 15%;">2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td style="background-color: #ccccff;"></td> </tr> </tbody> </table>							2011	2012	2013	2014	2015	2016							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016													
<p>Articulation avec les programmes en cours</p>	<p>Maître d'ouvrage : Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités...</p>			<p>Maître d'œuvre</p>															

Objectif D : Améliorer les connaissances des populations d'espèces d'intérêt communautaire et préserver leur habitat naturel

Objectif de l'action : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats utilisés par les chauves-souris	Etude, suivi et définition de mesures de gestion pour les chauves-souris					Action D1
<p>Habitats d'intérêt communautaire Grande variété d'habitats ouverts, forestiers et rocheux jusqu'à 2000 m d'altitude</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i> Grand Murin <i>Myotis myotis</i> Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Petit murin <i>Myotis blythii</i> Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersi</i></p> <p>Surface :</p>	<p>Description Les chiroptères sont des espèces relativement mal connus. On dénombre au moins 7 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte (inscrites à l'annexe II et IV) dans le site Natura 2000.</p> <p>Cette mesure comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de prospections complémentaires de chauve-souris - Le recensement des grottes et cavités d'hivernage, des gîtes de reproduction des chiroptères - L'analyse de la fréquentation touristique sportive (spéléologie, escalade...) sur les sites les plus fréquentés et l'identification des sites les plus problématiques - La mise en place de mesures de préservation des grottes, laisser libre leur entrée - Le maintien des éléments fixes du paysage (haies, bosquets, etc.) - La limitation des sources lumineuses <p>Engagements rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des éléments fixes du paysage : <ul style="list-style-type: none"> o Taille de la haie o Elagage, recépage, éêtage des arbres sains, débroussaillage o Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés) o Exportation des rémanents et des déchets de coupe - Aménagements spécifiques pour les grottes à chauve souris (pose de grille, ...) - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>Engagements non rémunérés</p> <p>Précisions complémentaires : Éviter tous traitements phytosanitaires chimiques (insecticides, pesticides) non sélectifs et à rémanence importante (forêts, vergers, céréales, ...) Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres. Limiter l'emploi des éclairages publics aux deux premières heures de la nuit (le pic d'activité de nombreux lépidoptères nocturnes se situe en milieu de nuit) et favoriser les lampes à vapeur de sodium basse pression Éviter la régularisation des peuplements et les monocultures de résineux</p>					
<p>Financement Diren Région Rhône-Alpes</p> <p><i>Contrats Natura 2000</i> A32306P et A32306R A32323P</p>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<p>Articulation avec les programmes en cours Plan régional de restauration des chiroptères Rhône-Alpes</p>	<p>Maître d'ouvrage Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités...</p>			<p>Maître d'œuvre GCRA (Groupe Chiroptères Rhône-Alpes) de Cora Faune Sauvage, Associations de protection de la nature</p>		

Objectif D : Améliorer les connaissances des populations d'espèces d'intérêt communautaire et préserver leur habitat naturel

<p>Objectif de l'action : Confirmer la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire et poursuivre les inventaires</p>	<p align="center">Inventaires complémentaires sur les espèces animales d'intérêt communautaire</p>		<p align="center">Action D2</p>														
<p>Habitats d'intérêt communautaire Ensemble des habitats naturels</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces d'intérêt communautaire et particulièrement la rosalie des Alpes*, le sonneur à ventre jaune, l'écaille chinée*, le bouquetin des Alpes</p> <p>Surface</p>	<p>Description Au niveau des espèces animales d'intérêt communautaire, aucun inventaire particulier n'a été fait durant la phase d'élaboration du document d'objectifs. Seul l'examen des données déjà existantes a été réalisé pour déterminer les enjeux au niveau des espèces. Un travail d'inventaires permettra de vérifier ou de confirmer la présence d'espèces patrimoniales, de déterminer la taille des populations ainsi que leur état de conservation et les menaces éventuelles. Ces inventaires permettront aussi de remarquer la présence de nouvelles espèces. Les études chercheront prioritairement à confirmer la présence des espèces d'intérêt communautaire telles que la Rosalie des Alpes et le sonneur à ventre jaune.</p> <p>Les prospections complémentaires de chiroptères nécessaires sont déjà prises en compte dans la fiche action D1.</p> <p>Engagements rémunérés - Prospections complémentaires des populations d'insectes, dont l'écaille chinée - <i>Euplagia quadripunctaria</i>-, les fourmis, les papillons de nuit - l'Isabelle <i>Graellsia isabelae</i> – - Prospections complémentaires des populations de reptiles, d'amphibiens et de mollusques au niveau des exurgences des Gillardes. - Prospections complémentaires des populations de poissons</p>																
<p>Financement Mesure 323 A : animation du document d'objectifs. Etat (MEDDAD) et Europe (FEADER) Collectivités locales et territoriales</p>	<p>Engagements non rémunérés</p> <table border="1" data-bbox="667 925 2065 981"> <thead> <tr> <th></th> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				2011	2012	2013	2014	2015	2016							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016											
<p>Articulation avec les programmes en cours</p>	<p>Maître d'ouvrage</p>		<p>Maître d'œuvre Associations de protection de la Nature, organismes spécialisés</p>														

Objectif E : Actions transversales, communiquer et animer le DOCOB

Objectif de l'action : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site	Mise en place d'outils de communication à destination des acteurs et usagers du site					Action E1 -a																																																
Habitats d'intérêt communautaire Ensemble des habitats naturels Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces d'intérêt communautaire Surface	<p>Description Au-delà de la mise en place de la procédure Natura 2000, il s'agit de poursuivre, et d'élargir les efforts de communication commencés dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs et du programme Life Nature et Territoires, afin d'informer les riverains, propriétaires et gestionnaires, de l'avancée du programme d'actions.</p> <p>Il s'agit d'informer le grand public en général, les usagers, de la valeur patrimoniale du site qu'ils fréquentent, et de les sensibiliser sur sa fragilité.</p> <p>Engagements rémunérés</p> <p>1) <u>Publications diverses autour du site Natura 2000 et des enjeux environnementaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lettre Natura 2000 (1 numéro par an) renseignant sur l'état d'avancement du programme d'actions, conseils pratiques quant à la gestion du site ; - Utilisation de la presse locale pour informer des avancées sur le site ; - Conférences, diffusion de brochures sur les espèces et milieux naturels d'intérêt du site (en fonction de la demande) - Mise à jour régulière des sites Internet de la communauté de communes de Corps, de Mens et du Dévoluy, du SAT avec une rubrique actualités concernant le site Natura 2000. <p>2) <u>Créer une signalétique Natura 2000 pour informer de l'existence du site et de son patrimoine naturel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose de panneaux à des endroits stratégiques de fréquentation (présentation du site, du patrimoine naturel, rappel des réglementations en vigueur sur tout espace naturel : des risques de dérangement et de dégradation, compatibilité entre activités humaines et Natura 2000, etc.) - Travail en concertation avec les associations d'usagers, d'activités de tourisme et loisirs et de protection de la nature concernant le contenu, le nombre et l'emplacement des panneaux. - Homogénéisation des différents outils de communication avec l'ajout du logo Natura 2000 sur les futurs panneaux et les brochures d'informations touristiques. 																																																					
Financement Mesure 323 A : animation du document d'objectifs.	<p>Engagements non rémunérés</p>																																																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="width: 15%;">2011</th> <th style="width: 15%;">2012</th> <th style="width: 15%;">2013</th> <th style="width: 15%;">2014</th> <th style="width: 15%;">2015</th> <th style="width: 15%;">2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2011</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2012</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2013</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2014</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2015</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2016</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011							2012							2013							2014							2015							2016						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016																																																
2011																																																						
2012																																																						
2013																																																						
2014																																																						
2015																																																						
2016																																																						
Articulation avec les programmes en cours	Maître d'ouvrage Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités...			Maître d'œuvre Structure animatrice, prestataires extérieurs																																																		

Objectif E : Actions transversales, communiquer et animer le DOCOB

Objectif de l'action : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site	Soutien aux actions d'éducation à l'environnement et à l'écotourisme					Action E1 - b
Habitats d'intérêt communautaire Ensemble des habitats naturels Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces d'intérêt communautaire Surface Ensemble du site	Description Cette action vise à intégrer Natura 2000 et ses richesses naturelles dans les activités touristiques, et ainsi sensibiliser le public à la préservation de l'environnement, tout en lui faisant prendre conscience de la fragilité et de la rareté de certains milieux. Dans le cadre du programme Life Nature et Territoires, diverses actions liées à l'écotourisme et à l'éducation à l'environnement ont été menées ou programmées : Etude écotouristique du massif de l'Obiou, Plan d'interprétation du site N2000, création d'une exposition itinérante « En chemin vers l'Obiou », proposition de création d'un site ENS dédié à l'accueil des scolaires (gorges de la Souloise). Si la mise en oeuvre de ces actions ne sera pas directement financée par Natura 2000, la structure animatrice appuiera les acteurs du tourisme à la réalisation des actions et veillera à l'intégration et au respect des enjeux environnementaux du site dans le projet. Engagements rémunérés Participation au développement d'un partenariat avec les acteurs locaux du tourisme et de l'éducation (offices de tourisme, hébergeurs, collectivités territoriales, services de l'Etat, écoles, EMALA, accompagnateurs, etc.) afin de mettre en avant le caractère exceptionnel des milieux naturels du site dans les diverses publications, et manifestations locales. <input type="checkbox"/> Natura 2000 = cadre de vie préservé, naturel, à grande valeur paysagère et écologique à l'échelle européenne.					
Financement Mesure 323 A du PDRH: prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs. Etat (MEDAD) et Europe (FEADER) Collectivités locales et territoriales Crédits d'animation « En chemin vers les ENS » (sous réserve de création d'1 ENS ouvert au public) Etat (crédits du Ministère de l'éducation Nationale)	Participation et appui de la structure animatrice aux porteurs de projets touristiques : - aide à la décision (sélection et priorisation des actions) - appui à la définition de contenu pour le développement d'animations, de sorties Nature ou de journées découverte - participation à la conception et réalisation d'outils d'interprétation : sentiers, panneaux, mallettes d'outils ludiques, Engagements non rémunérés					
Articulation avec les programmes en cours	Maître d'ouvrage Services de l'Etat, Conseil Général de l'Isère, structure animatrice, collectivités	Maître d'œuvre Structure animatrice, prestataires extérieurs				

Objectif E : Actions transversales, communiquer et animer le DOCOB

Objectif de l'action : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site	Assurer une cohérence des projets locaux avec les enjeux du site					Action E1 - c
Habitats d'intérêt communautaire Ensemble des habitats naturels Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces d'intérêt communautaire Surface	Description La prise en compte de Natura 2000 et des habitats et espèces de la Directive européenne dans les politiques publiques est importante pour s'assurer de l'efficacité et de la pérennité des mesures de conservation mises en oeuvre. Il incombe aux services de l'Etat, aux collectivités et aux établissements publics d'assurer une cohérence entre les différents projets, programmes, et documents de planification qui s'appliquent sur un même site. Engagements rémunérés Coordination des programmes et projets territoriaux : Organisation d'une ou deux réunion(s) annuelle(s) des porteurs de projets concernant le site Natura 2000 afin de s'informer mutuellement des projets en cours, de rechercher les synergies et de limiter les antagonismes. Dans le même temps, ces rencontres permettront de s'assurer de la compatibilité des différents projets avec les objectifs de la Directive Habitats et d'échanger des expériences mutuelles en matière de gestion, d'intégration des enjeux de Natura 2000 dans les autres procédures. Pour assurer cette coordination, la structure animatrice participera, dans la mesure du possible, aux instances de pilotage des différents projets et assurera une veille générale sur le site afin de se tenir informer des projets et de leur évolution. Pour cela, des sorties et des contacts réguliers avec les acteurs du site sont à prévoir. Mise en compatibilité des documents d'aménagement forestiers : Voir fiche action n° B1 Engagements non rémunérés Compatibilité des documents d'urbanisme et de planification : les documents devront prendre en compte les principes de gestion durable des milieux naturels, énoncés dans le document d'objectifs. Il s'agit ainsi de veiller à la cohérence des politiques publiques mises en oeuvre par les collectivités et, en particulier, de maîtriser l'extension des zones urbaines sur le site. On veillera à ce que le développement urbain ne se fasse pas au détriment des habitats naturels d'intérêt communautaires et au détriment des surfaces agricoles, indispensables au maintien d'espaces ouverts. Coordination des politiques de l'Etat:					
Financement Mesure 323 A du PDRH: pris en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs. Etat (MEDAD) et Europe (FEADER)	Renforcement de la vigilance et application de la réglementation en vigueur (pratique des sports motorisés, dépôts d'ordures, création d'étangs, pompage dans les milieux sensibles, destruction de milieux humides, plans d'épandage des boues et lisiers...)					
Articulation avec les programmes en cours	Maître d'ouvrage Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités...		Maître d'œuvre Structure animatrice			
	2011	2012	2013	2014	2015	2016

Objectif E : Actions transversales, communiquer et animer le DOCOB

Objectif de l'action : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site	Mise à disposition des informations du Document d'Objectifs aux porteurs de projets locaux					Action E1 - d
Habitats d'intérêt communautaire Ensemble des habitats naturels Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces d'intérêt communautaire Surface	Description Afin de faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux du site Natura 2000 lors des projets locaux de développement (urbanisme, tourisme, activités économiques, infrastructures etc.), il est primordial que les porteurs de projets puissent avoir accès au contenu du document d'objectifs et aux différentes données qui ont permis son élaboration. Engagements rémunérés Engagements non rémunérés Ainsi, cette diffusion pourra se faire de 3 façons différentes et complémentaires : L'Office National des Forêts, opérateur du document d'objectifs, assurera la diffusion du document via le site Internet de la DDT, en une version consultable et téléchargeable par tous ; - La structure animatrice assurera un rôle de conseil aux collectivités en matière d'environnement en participant, sur demande, à certaines réunions de programmation afin d'exposer le contenu du document d'objectifs ; - Un programme de diffusion sera mis en place dès la validation définitive du document d'objectifs, en ciblant les destinataires clés (collectivités locales et territoriales, services de l'Etat, organisme de tourisme et de développement économiques, agriculteurs et forestiers, associations diverses etc.).					
Financement Mesure 323 A du PDRH: pris en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs. Etat (MEDAD) et Europe (FEADER) Collectivités locales et territoriales	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Articulation avec les programmes en cours	Maître d'ouvrage Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités...			Maître d'œuvre Structure animatrice		

Objectif E : Actions transversales, communiquer et animer le DOCOB

Objectif de l'action : Veille environnementale et suivi du site	Projet d'extension du périmètre du site Natura 2000		Action E2 - a												
<p>Habitats d'intérêt communautaire Ensemble des habitats naturels</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Surface</p>	<p>Description Compte tenu du manque de cohérence du périmètre actuel du site avec le cadastre et de l'intérêt d'une extension du site pour une meilleure logique environnementale, une proposition de modification du périmètre du site est présentée dans le présent DOCOB.</p> <p>Engagements rémunérés A partir de cette première lecture, une vérification sur le terrain sera effectuée, notamment pour identifier les habitats communautaires présents éventuellement dans l'extension. La structure animatrice devra alors contacter les propriétaires, gestionnaires et collectivités des sites prospectés afin de leur présenter le document d'objectifs et définir les possibilités d'extensions. Le nouveau périmètre sera alors soumis à validation auprès du comité de pilotage puis aux services de l'Etat.</p>														
<p>Financement Mesure 323 A du PDRH: pris en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs. Etat (MEDAD) et Europe (FEADER)</p>	<p>Engagements non rémunérés</p> <table border="1" data-bbox="667 759 2063 783"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			2011	2012	2013	2014	2015	2016						
2011	2012	2013	2014	2015	2016										
<p>Articulation avec les programmes en cours</p>	<p>Maître d'ouvrage Services de l'Etat</p>	<p>Maître d'œuvre Structure animatrice</p>													

Objectif E : Actions transversales, communiquer et animer le DOCOB

Objectif de l'action : Veille environnementale et suivi du site	Elaboration et mise en place de protocoles de suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire					Action E2 - b											
<p>Habitats d'intérêt communautaire Ensemble des habitats naturels</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Surface</p>	<p>Description Le suivi des habitats consiste à mesurer, ou décrire régulièrement, l'état de conservation des habitats pour lesquels le site sera désigné. Le suivi le plus objectif est effectué sur des indicateurs. Le protocole de suivi se doit d'être à la fois rigoureux, fiable, simple, reproductible dans le temps, peu onéreux.</p> <p>Il doit être élaboré par des scientifiques, en collaboration avec les gestionnaires, afin de rendre possible la réalisation, par ces derniers, des actions concrètes correspondantes (comptages, mesures).</p> <p>Ce suivi des habitats peut s'envisager à deux échelles différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi, à petite échelle, de l'évolution globale du site, ou d'une partie du site, à partir de l'analyse de photographies aériennes ; - Suivi, à grande échelle, de stations d'habitats d'intérêt communautaire à partir de relevés de terrain : 4 échantillons par type d'habitats; choix d'échantillon orienté sur les habitats concernés par des mesures de gestion Natura 2000 ; les échantillons seront repérés sur le SIG à l'aide d'un GPS. <p>Pour ces deux suivis, une évaluation comparative sera faite entre le démarrage et la fin du document d'objectifs.</p> <p>Pour le suivi de terrain, trois types d'indicateurs pourront être utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les relevés phytosociologiques ; - La comparaison de l'état de conservation suivant la méthode proposée par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté ; <p>Des indicateurs qualitatifs seront adaptés à chaque type d'habitats.</p>																
<p>Financement Mesure 323 A du PDRH: pris en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs. Etat (MEDDAD) et Europe (FEADER)</p>	<p>Engagements rémunérés</p> <p>Engagements non rémunérés</p> <table border="1" data-bbox="667 1027 1749 1078"> <thead> <tr> <th data-bbox="667 1027 1115 1054">2011</th> <th data-bbox="1115 1027 1182 1054">2012</th> <th data-bbox="1182 1027 1435 1054">2013</th> <th data-bbox="1435 1027 1832 1054">2014</th> <th data-bbox="1832 1027 1921 1054">2015</th> <th data-bbox="1921 1027 2056 1054">2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #cccccc;"></td> <td colspan="3"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </tbody> </table>					2011	2012	2013	2014	2015	2016						
2011	2012	2013	2014	2015	2016												
<p>Articulation avec les programmes en cours</p>	<p>Maître d'ouvrage Services de l'Etat</p>		<p>Maître d'œuvre Associations de protection de la nature, scientifiques, universitaires, prestataires privés, structure animatrice...</p>														

Objectif E : Actions transversales, communiquer et animer le DOCOB

Objectif de l'action : Veille environnementale et suivi du site	Evaluation de l'impact des actions réalisées					Action E2 - c											
<p>Habitats d'intérêt communautaire Ensemble des habitats naturels</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Surface</p>	<p>Description Cette action vise à évaluer de façon précise l'impact des mesures appliquées sur l'évolution du site, et sur la conservation des habitats et des espèces. Pour cela, il est nécessaire de suivre l'évolution géographique, qualitative et quantitative des habitats communautaires ainsi que l'évolution des espèces communautaires et patrimoniales. Le suivi des actions consiste à vérifier a posteriori la mise en oeuvre et l'efficacité des actions prévues dans le document d'objectifs : adhésion des acteurs, effets sur les habitats et les espèces, effets sur les activités économiques, rapport coût / efficacité, analyse des échecs, ... Cette action sera fortement liée aux suivis des habitats et des espèces décrits dans la fiche action précédente. Elle se fera sur les parcelles engagées dans un contrat Natura 2000 ou une MAEt</p> <p>Engagements rémunérés 3 types d'évaluation seront mis en place : - Evaluation des habitats : cartographie des habitats d'intérêt communautaires, durant l'année n+6 (évaluation finale). Il s'agit de suivre l'évolution des habitats vis-à-vis de leur répartition et de leur état de conservation ; - Evaluation floristique : il s'agit de surveiller les espèces remarquables en évaluant l'impact des mesures mises en place sur les populations. - Evaluation faunistique : il s'agit de surveiller les espèces remarquables en évaluant l'impact des mesures mises en place sur les populations.</p> <p>-Animation par la structure animatrice du DOCOB, un comité de suivi scientifique pourra être mis en place. Il se réunira chaque année pour faire le point sur les résultats de l'année, consignés dans un rapport annuel. Le comité scientifique proposera un planning prévisionnel de l'année suivante. Il pourra proposer des modifications des mesures de gestion ou du dispositif de suivi et en présentera annuellement une synthèse au Comité de Pilotage. Ce dernier prendra acte de ces conclusions et pourra demander s'il l'estime nécessaire des modifications du dispositif expérimental.</p>																
<p>Financement Mesure 323 A du PDRH: pris en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs. Etat (MEDAD) et Europe (FEADER)</p>	<p>Engagements non rémunérés</p> <table border="1" style="width:100%; text-align:center;"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					2011	2012	2013	2014	2015	2016						
2011	2012	2013	2014	2015	2016												
<p>Articulation avec les programmes en cours</p>	<p>Maître d'ouvrage Services de l'Etat</p>		<p>Maître d'œuvre Structure animatrice</p>														

Objectif E : Actions transversales, communiquer et animer le DOCOB

Objectif de l'action : Mettre en œuvre le Document d'Objectifs	Emergence des contrats et assistance à donneur d'ordre					Action E3											
<p>Habitats d'intérêt communautaire Ensemble des habitats naturels</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Surface</p>	<p>Description L'ensemble des actions planifiées nécessite un accompagnement de la structure chargée de la mise en oeuvre du Document d'Objectifs. L'animation portera sur la mise en oeuvre des contrats et de la charte Natura 2000 (Assistance à maîtrise d'oeuvre et d'ouvrage). Elle permettra de mobiliser et de sensibiliser les acteurs locaux, de mener un suivi « au plus près du terrain » des actions menées, et d'assurer une assistance permanente aux porteurs de projet.</p> <p>Engagements rémunérés Ce travail nécessite un temps de concertation et d'animation important : - Choix d'une structure coordinatrice pour la mise en oeuvre des actions du document d'objectifs ; - Identification des porteurs de projets ; - Contact direct avec tous les acteurs locaux ; - Programmation technique et financière des travaux ; - Coordination, organisation et animation des réunions du comité de suivi et des autres réunions techniques éventuelles ; - Suivi administratif et technique du programme d'actions ; - Partenariat avec les organismes compétents ; - Recrutement de spécialistes ou experts nécessaires à la réalisation de certaines mesures ; - Assister les bénéficiaires dans l'instruction administrative du contrat ; - Assister les bénéficiaires dans la mise en oeuvre du contrat et le suivi des travaux.</p>																
<p>Financement Mesure 323 A du PDRH prise en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs. Etat (MEDAD) et Europe (FEADER)</p>	<p>Engagements non rémunérés</p> <table border="1" style="width:100%; text-align:center;"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td style="background-color: #ccccff;"></td> <td style="background-color: #ccccff;"></td> </tr> </tbody> </table>					2011	2012	2013	2014	2015	2016						
2011	2012	2013	2014	2015	2016												
<p>Articulation avec les programmes en cours</p>	<p>Maître d'ouvrage Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités...</p>		<p>Maître d'œuvre Structure animatrice</p>														

Calendrier des actions

Année Actions	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A1						
A2						
A3						
A4						
B1 - a						
B1 - b						
B1 - c						
B2 - a						
B2 - b						
B3 - a						
B3 - b						
B4						
B5						
C1						
C2						
D1						
D2						
E1 - a						
E1 - b						
E1 - c						
E1 - d						
E2 - a						
E2 - b						
E2 - c						
E3						

VII. CHARTE NATURA 2000



Site NATURA 2000

"Massif de l'Obiou et gorges de la Souloise"

Zone Spéciale de Conservation FR8201747

CHARTRE NATURA 2000

**Cahier des charges
des pratiques de gestion
courante et durable**

Site NATURA 2000
"Massif de l'Obiou et gorges de la
Souloise"
Zone Spéciale de Conservation FR8201747

CHARTRE NATURA 2000

Textes de référence : *Directive Européenne Habitats, Faune, Flore N°CEE 92/43 du 21 mai 1992*
Ordonnance N°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement (JO n° 89 du 14 avril 2001)
Loi N°2005-157 du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux
Décret N°2005-820 du 18 juillet 2005
Circulaire N°2007-5023 du 26 avril 2007 relative à la charte Natura 2000
Eléments de cadrage régional 2007 – DIREN Rhône-Alpes

1. PREAMBULE

1.1 LE RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle Européenne. L'engagement des Etats et de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe quatre outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites : les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 forestiers, les contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers et la charte Natura 2000.

1.2 LA CHARTE NATURA 2000

L'objectif d'un site Natura 2000 est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié sa désignation. La charte Natura 2000 fait partie du document d'objectifs et permet de favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation de ces milieux et espèces. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats et espèces remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (inclus dans le document d'objectifs)², tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne donnent donc pas droit à rémunération.

Toute personne souhaitant adhérer à la charte Natura 2000 signe deux documents : un exemplaire de la Charte Natura 2000 ainsi qu'une déclaration d'adhésion, précisant les parcelles engagées et la nature des milieux présents sur ces parcelles permettant ainsi de déterminer les engagements spécifiques que l'adhérent devra respecter.

1.3 CE QU'APPORTE L'ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000

L'adhésion à la charte Natura 2000 garantit que les terrains concernés font l'objet d'une gestion durable et/ou que les activités pratiquées sont respectueuses des habitats naturels et des espèces pour lesquels le site Natura 2000 a été désignés. En plus de cette reconnaissance, l'adhésion à la charte Natura 2000 peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) (loi n°2005-157 du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux)

La TFNB est exonérée³. La cotisation pour la Chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

- Exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations (décret n°2007-746 du 9 mai 2007)

L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations pour les propriétés non bâties et qui ne sont pas en bois et forêts.

² DOCOB = Document de gestion du site Natura 2000.

³ L'adhésion à la charte Natura 2000 permet de bénéficier de l'exonération des parts communale et intercommunale de la TFNB.

➤ Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales (décret n°2006-1191 du 27 septembre 2006)

Les travaux de restauration et de gros entretien, effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager, sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

➤ Garantie de gestion durable des forêts

Cette garantie permet de bénéficier :

- des exonérations fiscales au titre de l'ISF⁴ ou des mutations à titre gratuit sur les bois et forêts ;
- des exonérations d'impôt sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelles ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10 ha ;
- d'aides publiques à l'investissement forestier.

1.4 QUI PEUT ADHERER A UNE CHARTE NATURA 2000 ?

Le signataire est, selon les cas :

- soit le propriétaire,
- soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir sur les parcelles concernées. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte Natura 2000.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte Natura 2000 sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte Natura 2000 qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte Natura 2000 peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un document d'objectifs opérationnel validé.

1.5 DUREE DE VALIDITE D'UNE CHARTE NATURA 2000

La durée d'adhésion à la charte Natura 2000 est de 5 ans ou de 10 ans. Il n'est pas possible d'adhérer à différents engagements pour des durées différentes.

⁴ Impôt Solidarité sur la Fortune

2. LE SITE NATURA 2000 « MASSIF DE L'OBIOU ET GORGES DE LA SOULOISE »

2.1 DESCRIPTION DU SITE

Le site Natura 2000 "Massif de l'Obiou et gorges de la Souloise" fait partie de la zone biogéographique alpine. Situé en région Rhône-Alpes, dans le département de l'Isère (38), il se trouve à la confluence d'influence alpine et méditerranéenne. La Zone Spéciale de Conservation, désignée au titre de la directive « Habitats », s'étend sur une superficie de 3730 ha, répartis sur 3 communes : Cordéac, Monestier d'Ambel et Pellafol. Le site Natura 2000 est composé d'une entité unique, étagée de 765 à 2789 mètres d'altitude.

Cf. carte de situation du site en annexe 1 du présent document.

Le site " Massif de l'Obiou et gorges de la Souloise" a été désigné au titre de Natura 2000 car il héberge des habitats d'intérêt communautaire de forte valeur patrimoniale.

La position géographique (Préalpes) et biogéographique (alpes intermédiaires), la géologie (essentiellement calcaire), la géomorphologie liée aux dernières glaciations du quaternaire mais aussi l'hydrologie concourent, en outre, à la richesse spécifique du site.

Les habitats naturels, les plantes rares et protégées au niveau régional et national, la richesse des espèces animales (avifaune, ...) confèrent à ce site un intérêt écologique exceptionnel.

Surface et pourcentage des habitats

Habitats naturels	Surface ha	%
8210 - Pentcs rocheuses avec végétation chasmophytique	466	12
8120 - Eboulis calcaires et schistes calcaires des étages montagnard à alpin	365	10
8130 - Eboulis ouest-méditerranéen et thermophiles	222	6
8340 - Glaciers rocheux	14	0.5
3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	35	1
3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à saule drapé	17	0.5
6430 Mégaphorbiaie montagnardes et subalpines des Alpes du Jura des Vosges et du Massif Central	30	0.8
6170 - Pelouses calcaires alpines	245	7
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	59	2
6230* Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	18	0.5
4060 - Landes installées sur substrats calcaires – Landes subalpines, alpines et boréales	247	7
9110 - Hêtraies du <i>Luzulo - Fagetum</i>	58	2
9130 - Hêtraies montagnardes de <i>l'Asperulo-Fagetum</i>	840	23
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européenne du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	505	14
9180* - Forêts de pente, éboulis, ravins du <i>Tilio- Acerion</i>	8	0.2
9430* - Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets – <i>Pinus Uncinata</i> sur substrat calcaire	37	1
Autres habitats	564	12.5
Total	3730	100

Cette mosaïque d'habitat constitué de roche et d'éboulis, d'alpages et de forêts crée un ensemble de premier ordre en terme de biodiversité.

Diverses activités s'exercent sur le site :

- le Pastoralisme :
- la sylviculture : les forêts occupent près de 52 % de la superficie totale du site ; La majorité d'entre elles (près de 74 %) sont des forêts publiques relevant du régime forestier ; ces forêts ont un rôle de production et de protection ;
- les activités de tourisme et de loisirs : chasse, randonnée pédestre, raquettes, ski de randonnée ...

Le site Natura 2000 de par la multitude d'activités potentielles draine de nombreux pratiquants de "sport nature".

Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201747 définit les enjeux et les objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire qu'il héberge. Ces objectifs sont définis par grands types de milieux : forêts, pelouses prairies et landes, habitats liés à l'eau (eaux courantes & dormantes).

La charte Natura 2000 est un outil permettant d'atteindre ces objectifs.

2.2 RAPPEL DE LA REGLEMENTATION DU SITE

Il paraît nécessaire de préciser deux points :

- la charte Natura 2000 ne se substitue pas aux réglementations en vigueur sur le site (ex : Réserve Naturelle Nationale),
- les réglementations en vigueur sur le site sont indépendantes de la désignation du site en Natura 2000.

Les principales réglementations environnementales concernant le site sont les suivantes :

- Code de l'Environnement livre III, titre 3, chapitre 2
- Code de l'Environnement Livre IV, titre 1, chapitre 1, relatif à la protection de la nature (dont espèces protégées) ;
- Code de l'environnement livre III, titre 4 relatifs aux sites classés et inscrits ;
- Code de l'Environnement Livre II, titre 1, relatif à l'eau et les milieux aquatiques ;
- Code de l'Environnement Livre III, titre 6, chapitre 2, relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels ;
- autres dispositions relevant du Code de l'environnement et du Code forestier.

3. LES ENGAGEMENTS ET LES RECOMMANDATIONS

Les **engagements** et les **recommandations** sont de l'ordre des bonnes pratiques favorables aux habitats et aux espèces ayant justifié la désignation du site. Ils ne doivent pas se limiter au seul respect des exigences réglementaires.

Des **engagements** généraux concernent l'ensemble du site Natura 2000. D'autres, plus spécifiques, sont définis pour chaque type de milieux naturels. L'adhérent à la charte Natura 2000 a obligation de respecter les engagements généraux ainsi que ceux correspondant aux milieux situés sur les parcelles engagées. Les engagements sont soumis à contrôle, ils permettent de bénéficier des avantages fiscaux.

Les **recommandations** sont propres à sensibiliser l'adhérent à la charte Natura 2000, aux enjeux de conservation complémentaires poursuivis sur le site et à favoriser une démarche de progrès en lui fournissant les informations nécessaires au maintien des milieux en bon état de conservation. L'application des recommandations est souhaitable et fortement encouragée mais non obligatoire et non soumise à contrôle.

3.1 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :

Ensemble des milieux

ENGAGEMENTS I (Engagements soumis à contrôle)
<p>✓ Respecter les réglementations applicables sur le site (voir liste récapitulative des principaux textes au paragraphe 2.2)</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Point de contrôle</u> : absence/présence de constat d'infraction</p>
<p>✓ Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte Natura 2000 à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire, d'évaluation et de suivi de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats</p> <p style="padding-left: 40px;">La structure animatrice du site informera préalablement l'adhérent à la charte Natura 2000 de la date de ces opérations, ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser. L'adhérent pourra se joindre à ces opérations et il sera informé de leur résultat.</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Point de contrôle</u> : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.</p>
<p>✓ Le signataire informe ses mandataires des engagements auxquels il a souscrit</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Point de contrôle</u> : document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informé des engagements souscrits ; modification des mandats</p>

RECOMMANDATIONS (Application souhaitable mais non obligatoire, pas de contrôle)
<ul style="list-style-type: none">• <i>Éviter l'utilisation de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants.</i>
<ul style="list-style-type: none">• <i>Informé tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la Charte Natura 2000 des dispositions qu'elle prévoit</i>
<ul style="list-style-type: none">• <i>Informé la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine naturelle ou humaine</i>
<ul style="list-style-type: none">• <i>Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables pour toutes interventions sur les parcelles.</i>

3.2 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES FORETS

Objectif : Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :

9110 – Hêtraies du *Luzulo-Fagetum*

9130 – Hêtraies montagnardes de l'*Asperulo-Fagetum*

9150 – Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*

9180* – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

9430* – Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets *Pinus uncinata* sur substrat calcaire

ENGAGEMENTS II <i>(Engagements soumis à contrôle)</i>
<p>✓ Maintenir sur la surface forestière à minima 1 arbre mort ou sénescant sur pied et 2 arbres vivants à cavités par hectare, d'un diamètre minimum de 35 cm à 1,30m du sol. (sauf risque sanitaire ou de mise en danger du public)</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de la présence d'arbres vivants et à cavités, contrôle des mesures mise en place (notes de service, directives, ...), contrôle de la mise en œuvre lors des martelage.</p>
<p>✓ Ne pas faire de coupe rase de plus de 1 ha (sauf prévu par le DOCOB et encadré par la structure porteuse du site)</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place des surfaces de coupe rase</p>
<p>✓ Forêts privées et forêts ne relevant pas du régime forestier : prendre en compte la présence et les objectifs de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire dans les documents de gestion</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Forêts publiques relevant du régime forestier (rappel de la réglementation) : rendre compatibles les documents d'aménagement avec le document d'objectifs</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Point de contrôle</u> : contrôle des documents de gestion</p>

RECOMMANDATIONS <i>(Application souhaitable mais non obligatoire, pas de contrôle)</i>
<ul style="list-style-type: none">• Favoriser le maintien ou le développement de zones non exploitées
<ul style="list-style-type: none">• Privilégier la régénération naturelle
<ul style="list-style-type: none">• Favoriser une diversification des essences

3.3 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PELOUSES, PRAIRIES ET LANDES

Objectif : Maintenir les prairies et les landes en bon état de conservation

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :

4060 – Landes alpines et boréales

6170 – Pelouses calcaires alpines et subalpines

6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (*Festuco brometalia*)

6230* – Formations herbueses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes et communautés apparentées

ENGAGEMENTS III <i>(Engagements soumis à contrôle)</i>
✓ Ne pas réaliser de boisement <u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de l'absence de plantation ; contrôle administratif de l'absence d'aide et de déclaration au boisement
✓ Ne pas retourner le sol dans les parcelles non cultivées (sauf prévu par le DOCOB et encadré par la structure porteuse du site) <u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de l'absence de retournement
✓ Ne pas réaliser de désherbage chimique (hors actions spécifiques de lutte contre les espèces envahissantes) <u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de l'absence de destruction

RECOMMANDATIONS <i>(Application souhaitable mais non obligatoire, pas de contrôle)</i>
• Favoriser la gestion par le pâturage extensif, afin de maintenir ces milieux ouverts
• Limiter au maximum les apports d'amendements, et d'épandages
• Pratiquer une fauche centrifuge, c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur
• Conserver les éléments du patrimoine naturel et du patrimoine bâti : arbres remarquables, haies, murets, points d'eau, mares
• Privilégier l'utilisation des produits vermifuges les moins nocifs pour le milieu naturel (éviter l'ivermectine)

3.4 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ZONES HUMIDES (MEGAPHORBIAIES ET SOURCES PETRIFIANTES)

Objectif : Maintenir les zones humides en bon état de conservation

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :

6430 – Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes, du Jura, des Vosges et du Massif Central

7220* – Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)

ENGAGEMENTS IV (Engagements soumis à contrôle)
<p>✓ Ne pas combler, drainer, ni assécher les milieux naturels humides temporairement ou en permanence</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de l'absence de traces de travaux</p>
<p>✓ Ne pas réaliser de boisement</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de l'absence de plantation ; contrôle administratif de l'absence d'aide et de déclaration au boisement</p>

RECOMMANDATIONS (Application souhaitable mais non obligatoire, pas de contrôle)
<ul style="list-style-type: none">• <i> Limiter au maximum la pénétration d'engins</i>
<ul style="list-style-type: none">• <i> Préférer un entretien manuel ou mécanique par rapport à un entretien chimique</i>

3.5 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES HABITATS LIÉS À L'EAU – EAUX DORMANTES & COURANTES

Objectif : Maintenir les habitats liés à l'eau - eaux dormantes & courantes - en bon état de conservation

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :

3140 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*

3240 – Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*

ENGAGEMENTS V (Engagements soumis à contrôle)
<p>✓ Ne pas assécher, ni dévier, ni canaliser les cours d'eau, en dehors des ouvrages et aménagements déjà autorisés pour garantir leur bon fonctionnement hydrologique</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de l'absence de drainage et d'endiguement des cours d'eau</p>
<p>✓ En dehors des ouvrages autorisés, ne pas installer d'obstacles à l'écoulement des eaux ou à la circulation des espèces, ne pas faire de travaux sur les lits des cours d'eau et des affluents sans avis préalable de l'opérateur, de l'ONEMA ou de la DDT</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de l'absence de traces visuelles, de dépôts ou de travaux hydrauliques ou d'obstacle sur le cours d'eau</p>
<p>✓ Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau et des berges pendant le frai des poissons</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Point de contrôle</u> : Absence de traces de travaux hydrauliques</p>
<p>✓ Ne pas introduire d'espèces de poissons exogènes dans les cours d'eau</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Point de contrôle</u> :</p>

RECOMMANDATIONS (Application souhaitable mais non obligatoire, pas de contrôle)
<ul style="list-style-type: none">• <i>Préférer un entretien mécanique ou manuel à un entretien chimique et éviter l'utilisation de fertilisants dans les 5 m de chaque côté des cours d'eau</i>
<ul style="list-style-type: none">• <i>Limiter au maximum le passage des engins d'exploitation sur les berges</i>
<ul style="list-style-type: none">• <i>Limiter au maximum l'accès direct du bétail aux berges et aux cours d'eau sauf en cas de sécheresse prolongée</i>

3.6 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES FORMATIONS ARBOREES HORS FORETS (HAIES, BOCAGES, VERGERS)

Objectif : Maintenir les formations arborées (hors forêts) en bon état de conservation (conservation des gîtes et zones refuges notamment des chauves-souris)

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site

6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire

ENGAGEMENTS VI (Engagements soumis à contrôle)
✓ Ne pas détruire les haies, bosquets et les arbres existants (sauf risques sanitaires ou liés à la sécurité des usagers) présents sur les parcelles concernées sauf accord de la structure animatrice <u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de l'absence de souches

RECOMMANDATIONS (Application souhaitable mais non obligatoire, pas de contrôle)
• <i>Préférer l'entretien mécanique ou manuel à l'utilisation de traitements chimiques</i>
• <i>Privilégier une haie stratifiée (3 strates : arborée, arbustive, herbacée) et composée d'essences locales et variées</i>
• <i>Maintenir des vieux arbres fruitiers à cavité</i>

3.7 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES HABITATS ROCHEUX ET LES GROTTES

Objectif : Maintenir les habitats rocheux et les grottes en bon état de conservation

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :

8120 – Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thlaspietea rotundifolii*)

8130 – Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

8210 – Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique

8310 – Grottes non exploitées par le tourisme

8340 – Glaciers rocheux

ENGAGEMENTS VII (Engagements soumis à contrôle)
--

- | |
|---|
| ✓ Ne pas effectuer d'aménagement entraînant une perturbation de la dynamique des éboulis
<u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de l'absence d'aménagement sur les milieux rocheux |
| ✓ Ne pas exploiter la roche
<u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de l'absence d'exploitation |
| ✓ Ne pas obturer l'entrée des grottes
<u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de travaux d'obturation |

RECOMMANDATIONS (Application souhaitable mais non obligatoire, pas de contrôle)
--

- | |
|---|
| • <i> Limiter au maximum la fréquentation humaine et des troupeaux dans les milieux rocheux</i> |
| • <i> Éviter la création de pistes et de sentiers dans les éboulis</i> |

3.8 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ACTIVITES DE SPORTS ET LOISIRS – RANDONNEE PEDESTRE, ESCALADE, SPELEOLOGIE, KAYAK/SPORTS D'EAUX VIVES, ...

Objectif : Maintenir les activités de sports et de loisirs et améliorer leur organisation, afin de limiter au maximum les impacts de celles-ci sur les habitats et les espèces, notamment dans les secteurs les plus sensibles.

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :

Ensemble des milieux

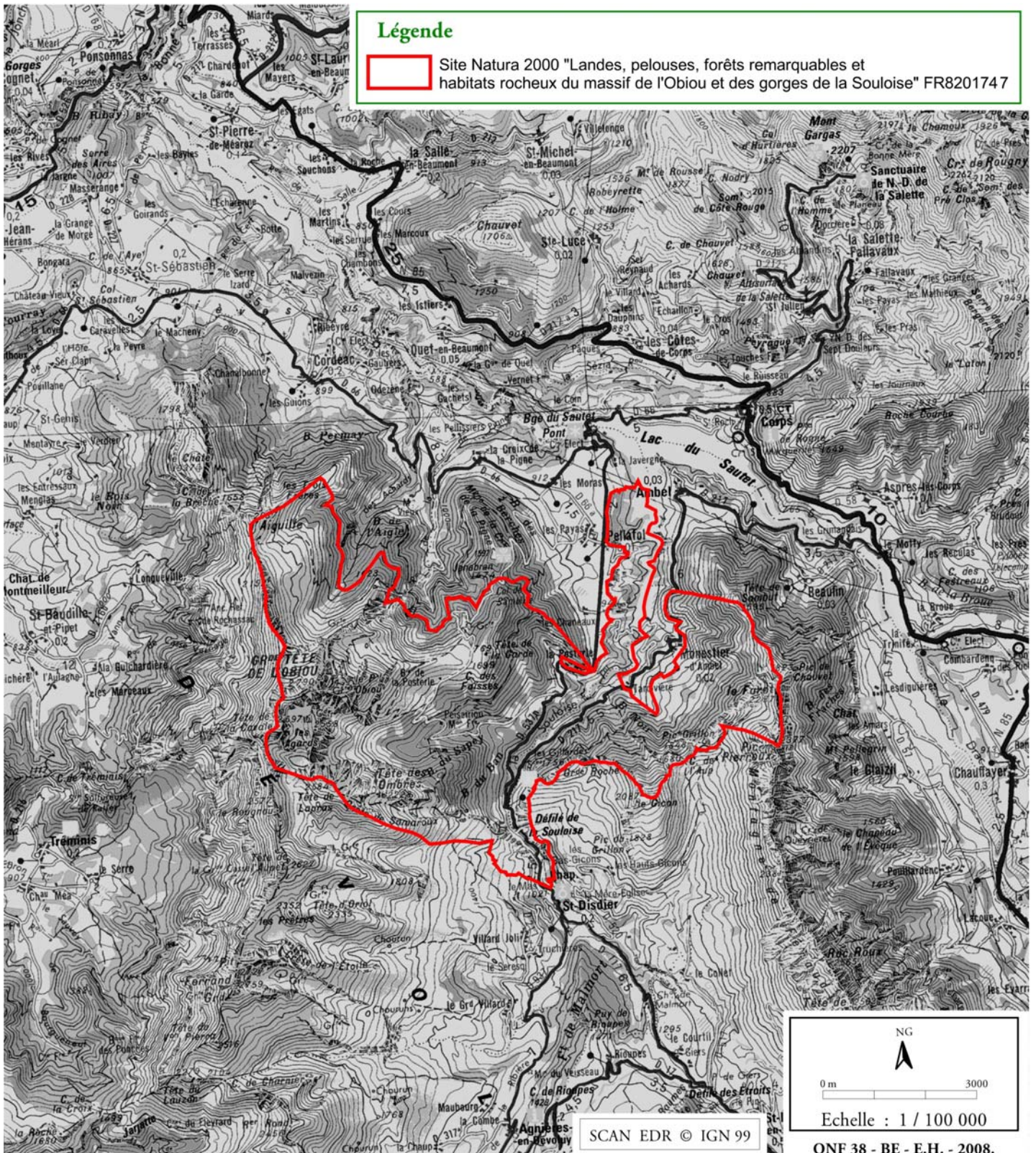
ENGAGEMENTS VIII (Engagements soumis à contrôle)
<p>✓ Présenter tout projet d'installation de loisirs et/ou de sports à la structure animatrice <u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de l'absence de nouvelles installations ou de nouveau itinéraires auquel le signataire aurait donné son autorisation et qui n'a pas reçu d'avis favorable du comité de pilotage local</p> <p>✓ Etablir une charte de bonne conduite à destination des pratiquants de kayak et de sports d'eaux vives <u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de la mise en place d'une signalétique spécifique et de la réalisation de la charte</p> <p>✓ Etablir une charte de bonne conduite à destination des grimpeurs <u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place de la réalisation de la charte</p>

RECOMMANDATIONS (Application souhaitable mais non obligatoire, pas de contrôle)
<ul style="list-style-type: none">• <i>Informers tous les usagers du site</i>
<ul style="list-style-type: none">• <i>Etablir une signalétique la plus discrète possible</i>
<ul style="list-style-type: none">• <i>Eviter le développement de nouvelles pratiques de sports pouvant impacter les milieux naturels de type randonnée aquatique ou canyoning</i>

ANNEXES

CHARTRE NATURA 2000

**Annexe 1 :
Carte de situation du site**



VIII. MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

VIII.1.Evaluation des action

Objectif de l'action	Intitulé de l'action	Descripteur de réalisation (à atteindre)	Indicateur de réalisation (atteint)	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en oeuvre de l'action
A1. Adapter les pratiques pastorales aux enjeux environnementaux	A1 Elaboration d'un plan de gestion pastorale	Mise en œuvre de 4 plans de gestion pastorale	Nombre de plans de gestion pastorale mis en oeuvre		
A2. Protéger les espèces écologiquement sensibles inféodées aux milieux ouverts	A2 Préservation et gestion de l'habitat favorable à la potentille du Dauphiné	Bonne connaissance de la biologie et écologie de la potentille du Dauphiné Mesures de gestion entreprises	Rapport d'études Nombre de mesures de gestion réalisées		
A3. Préserver l'intérêt paysager du site et prévenir les impacts de la fréquentation	A3 Contrôle de la fréquentation touristique motorisée au col des Faïsses	Baisse de la circulation et du stationnement automobile au col des Faïsses	Nombre de passages de véhicules et de véhicules stationnés		
A4. Redonner ou soutenir une vocation agricole durable aux pelouses sèches	A4 Entretien et réouverture des pelouses sèches	Mise en œuvre d'un minimum de 2 contrats MAEt	Nombre de contrats MAEt mis en oeuvre		
B1. Garantir une gestion forestière durable favorisant la biodiversité	B1 – a Compatibilité des aménagements forestiers avec le Document d'Objectifs	Vérification de la comptabilité des 6 aménagements et PSG	Nombre d'aménagements et PSG révisés		
	B1 – b Constitution d'un réseau de bois sénescents et îlots de vieillissements	Existence d'un réseau de bois sénescents ou à cavités et d'îlots de vieillissements	Nombre (et localisation) d'arbres sénescents ou à cavités et surface des îlots		
	B1 – c Conservation et gestion de la forêt de ravin	- Intégration au réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes - Bonne connaissance de l'évolution de l'habitat	Inscription au réseau - Nombre de protocole de suivi mis en œuvre et état d'avancement		
B2. Préservation du peuplement de Pins à crochets et d'Epicéas nains sur éboulis froids	B2 - a Etudes complémentaires et suivi des stations froides avant interventions légères	Bonne connaissance de l'état de conservation, du fonctionnement de l'écosystème	Nombre de protocoles et état d'avancement		
	B2 – b Mise en place d'une réserve biologique dirigée	Création de la réserve	Arrêté interministériel		

Objectif de l'action	Intitulé de l'action	Descripteur de réalisation (à atteindre)	Indicateur de réalisation (atteint)	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en oeuvre de l'action
B3. Restaurer les habitats naturels forestiers	B3 – a Transformation des plantations de pins noirs <i>Pinus nigra</i> en hêtraie-sapinière ou hêtraie sèche	Surface (à définir)	Surface travaillée		
	B3 – b Mise en œuvre de régénérations dirigées dans les hêtraies sèches calcicoles et les forêts de pins à crochets	Surface (à définir)	Surface travaillée		
B4. Protéger les espèces écologiquement sensibles inféodées aux milieux forestiers	B4. Travaux d'éclaircie et de réouverture de milieu en faveur du sabot de Vénus	Environ 1 ha à travailler	Surface travaillée		
B5. Informer les usagers des orientations de gestion	B5. Réalisation de panneaux d'information	Installation de panneaux	Nombre de panneaux mis en place		
C1. Protéger les tufières	C1 Etude, suivi et mise en défens des tufières	- Bonne connaissance de l'état de conservation des tufières - Installation de mises en défens	Protocoles mis en œuvre et état d'avancement Nombre de défens mis en place		
C.2. Prévenir les atteintes aux milieux aquatiques	C2 Etude, suivi et définition de mesures de gestion des milieux aquatiques	Création d'un groupe de travail 'eau' Bonne connaissance biodiversité et qualité de la Souloise, des menaces Prises de mesures de gestion	Nombre de réunions du groupe Rapports de synthèse et d'études d'impact Nombre de mesures prises		
D1. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats utilisés par les chauves-souris	D1 Etude, suivi et définition de mesures de gestion pour les chauves-souris	Bonne connaissance des espèces présentes sur le site (écologie, répartition) Mesures de gestion	Etat d'avancement des inventaires (effectifs, répartitions) Nombre de mesures de gestion entreprises		
D2. Confirmer la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire et poursuivre les inventaires	D2 Inventaires complémentaires d'espèces animales d'intérêt communautaire	Bonne connaissance des espèces présentes sur le site (écologie, répartition) Mesures de gestion	Etat d'avancement des inventaires (effectifs, répartitions) Nombre de mesures de gestion entreprises		

Objectif de l'action	Intitulé de l'action	Descripteur de réalisation (à atteindre)	Indicateur de réalisation (atteint)	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en oeuvre de l'action
E1. Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site	E1 - a Mise en place d'outils de communication à destination des acteurs et usagers du site	Diffusion régulière d'informations sur Natura 2000	Nombre de Lettre N2000, de conférences, de médias utilisés		
	E1 - b Soutien aux actions d'éducation à l'environnement et à l'écotourisme	Intégration des enjeux N2000 dans les projets locaux Présence de la structure animatrice dans réunions de projets locaux	Tableau de suivi des projets locaux Nombre de réunions avec présence de la structure animatrice		
	E1 - c Assurer une cohérence des projets locaux avec les enjeux du site	Intégration des enjeux N2000 dans les projets locaux Présence de la structure animatrice dans réunions de projets locaux	Tableau de suivi des projets locaux Nombre de réunions avec présence de la structure animatrice		
	E1 - d Mise à disposition des informations du Documents d'Objectifs aux acteurs locaux	Diffusion des éléments du Document d'Objectifs aux acteurs locaux	Diffusion sur sites Internet (DDT), nombre de participations de la structure animatrice à des réunions locales		
E2. Veille environnementale et suivi du site	E2 - a Projet d'extension du périmètre du site natura 2000	Validation concertée de l'extension du site	CR de comité pilotage de validation Procédure d'extension entamée		
	E2 - b Elaboration et mise en place de suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Bonne connaissance de l'évolution des habitats et des espèces sur le site Natura 2000	Nombre de protocoles mis en oeuvre et états d'avancement		
	E2 - c Evaluation de l'impact des actions réalisées	Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels et/ou espèces visés par les actions Tenue d'un tableau de bord opérationnel de suivi des actions	Nombre de protocoles de suivi mis en oeuvre et états d'avancement Tableau de bord renseigné		
E3. Mettre en oeuvre le Document d'Objectifs	E3 Emergence des contrats et assistance à maîtrise d'ouvrage	Mise en oeuvre des actions planifiées dans le document d'objectifs	Nombre de contrats et d'actions réalisées		

VIII.2 Suivi de la gestion des habitats d'intérêt communautaire

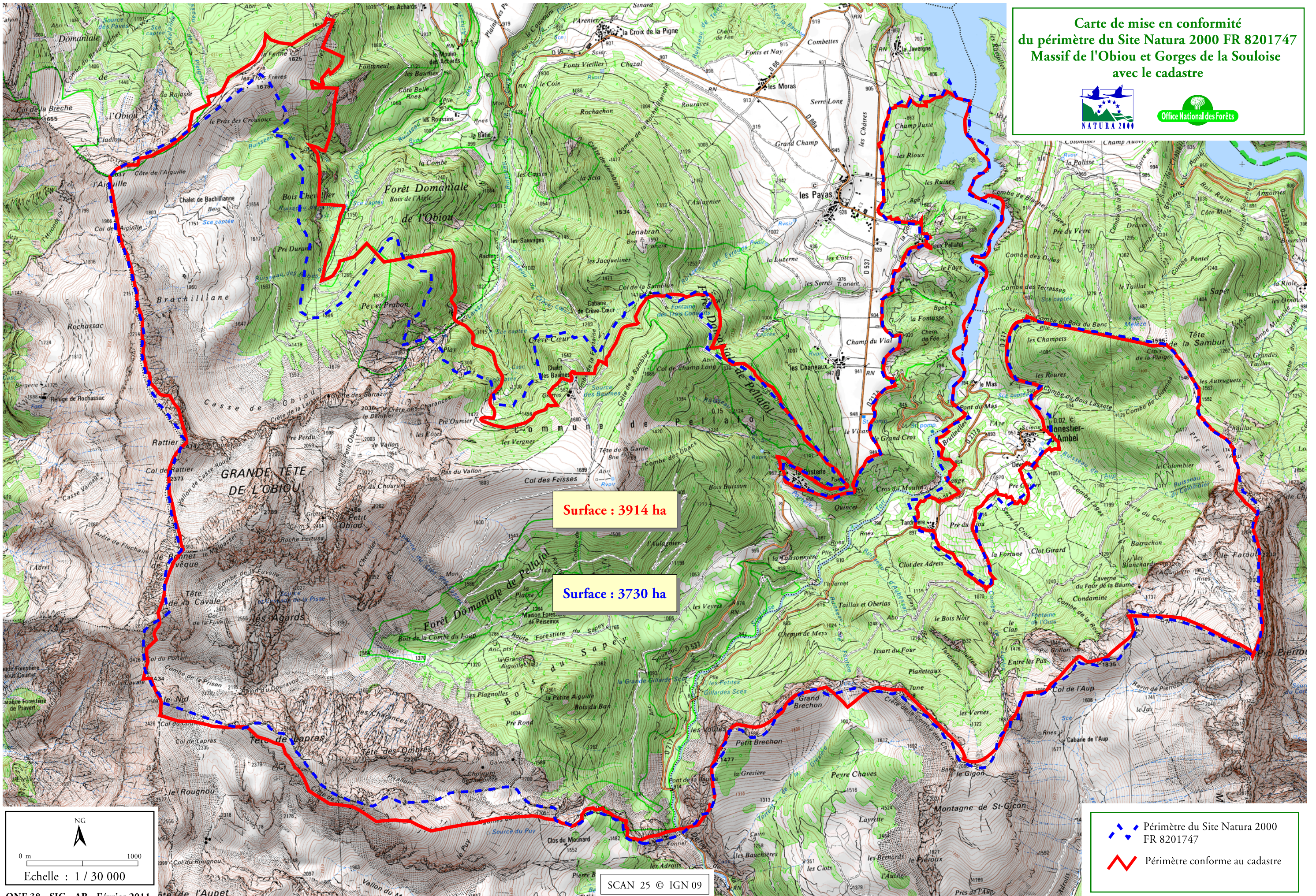
Nom de l'habitat	Code	Surface initiale couverte par l'habitat	Evolution de la surface (% ou ha)	Evolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Evolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations de modifications de gestion
Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	8210	466				
Eboulis calcaires et schistes calcaires	8120	365				
Eboulis ouest-méditerranéen et thermophiles	8130	222				
Grottes non exploitées	8310	Très réduite				
Glaciers rocheux	8340	14				
Eaux oligo-mésotrophes calcaires à <i>Chara spp.</i>	3140	35				
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à saule drapé	3240	17				
Sources pétrifiantes avec formation de travertins	7220*	Très réduite				
Mégaphorbiaie montagnardes et subalpines	6430	30				
Pelouses calcaires alpines	6170	245				
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire	6210	59				
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>	6230*	18				
Landes installées sur substrats calcaires	4060	247				
Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	9110	58				
Hêtraies montagnardes de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	840				
Hêtraies calcicoles médio-européenne du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	9150	505				
Forêts de pente, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180*	8				
Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets sur substrat calcaire	9430*	37				

VIII.3 Suivi de la gestion des espèces de la directive « Habitats – Faune-Flore »

Nom de l'espèce	Code	Qualification initiale de l'espèce (état de conservation)	Qualification post-actions de l'espèce (état de conservation)	Evolution de l'état de conservation après la mise en oeuvre des actions	Recommandations de modifications de gestion
Buxbaumie verte <i>Buxbaumia viridis</i>	1386	<i>Non disponible</i>			
Sabot de vénus <i>Cypripedium Calceolus</i>	1902	<i>Non disponible</i>			
Potentille du Dauphiné <i>Potentilla Delphinensis</i>	1534	<i>Non disponible</i>			
Chabot <i>Cottus gobio</i>	1163	<i>Non disponible</i>			
Blageon <i>Leuciscus sofia</i>	1131	<i>Non disponible</i>			
Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i>	1308	<i>Non disponible</i>			
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersi</i>	1310	<i>Non disponible</i>			
Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	1321	<i>Non disponible</i>			
Petit murin <i>Myotis blythii</i>	1307	<i>Non disponible</i>			
Le sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	1191	<i>Non disponible</i>			
Ecaille chinée <i>Euplagia gaudripunctaria</i>	1078* *Prioritaire	<i>Non disponible</i>			
Loup <i>Canis Lupus</i>	1352* *Prioritaire	<i>Non disponible</i>			
Lynx <i>Lynx lynx L.</i>	1361	<i>Non disponible</i>			
Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i>	1087* *Prioritaire	<i>Non disponible</i>			
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	<i>Non disponible</i>			
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus Ferrumequinum</i>	1304	<i>Non disponible</i>			



IX. PROPOSITION D'EXTENSION DU PERIMETRE DU SITE Natura 2000 FR8201747

Carte de mise en conformité
du périmètre du Site Natura 2000 FR 8201747
Massif de l'Obiou et Gorges de la Souloise
avec le cadastre



Surface : 3914 ha

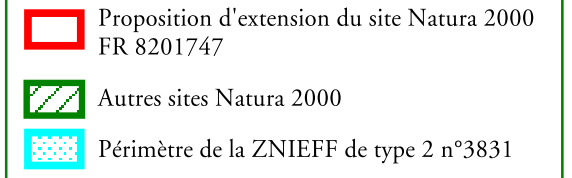
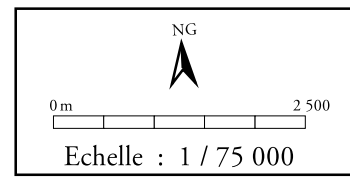
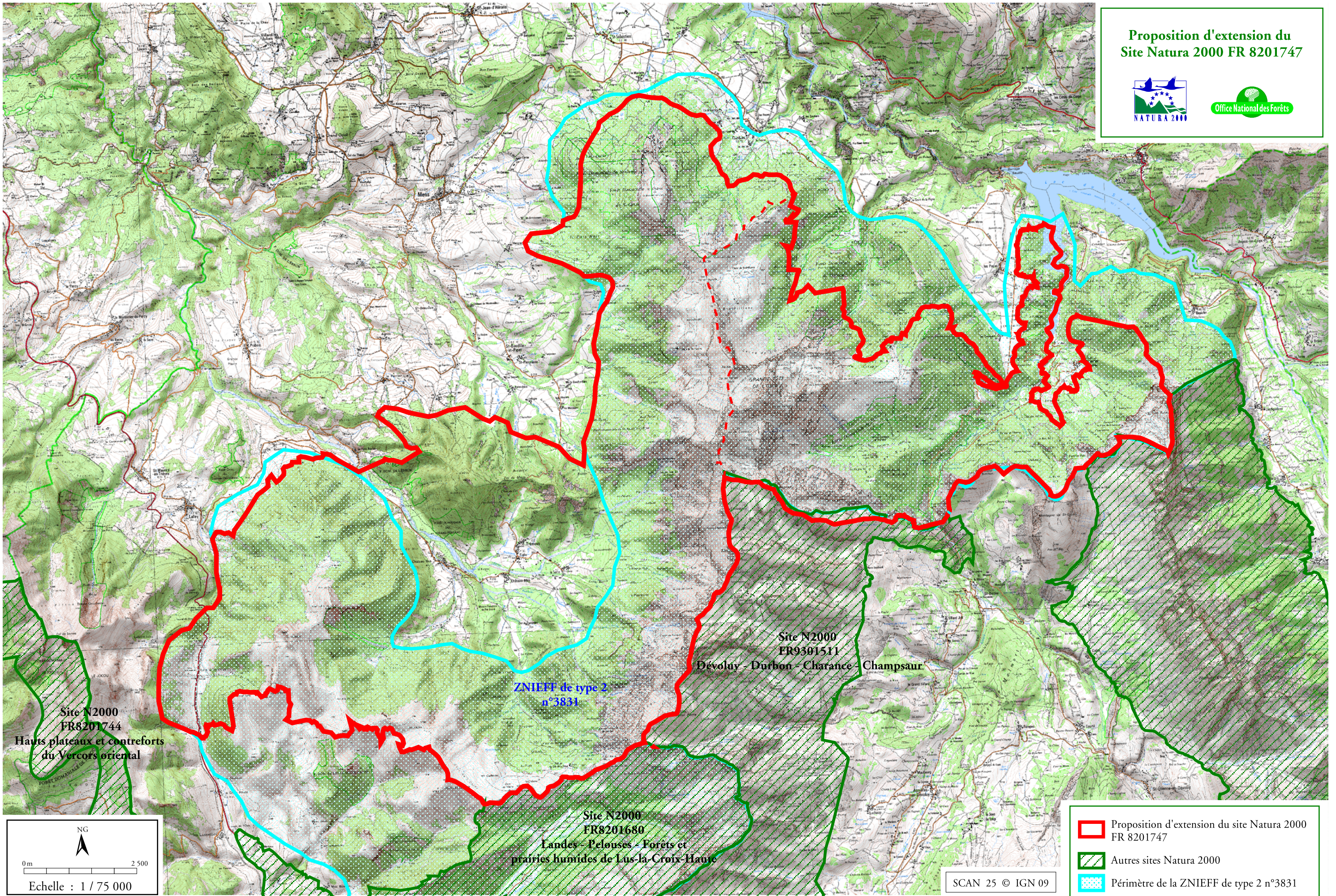
Surface : 3730 ha

-  Périmètre du Site Natura 2000 FR 8201747
-  Périmètre conforme au cadastre

NG
0 m 1000
Echelle : 1 / 30 000

SCAN 25 © IGN 09

Proposition d'extension du
Site Natura 2000 FR 8201747



ONF 38 - SIG - AB - Février 2011

CONCLUSION

Situé aux confins du département de l'Isère, le site recèle, de par sa situation géographique intermédiaire entre les Alpes du Nord/Sud et Alpes externes/internes, sa variation altitudinale, son climat continental atténué à influence montagnarde et méditerranéenne, sa variété d'expositions, d'une extraordinaire richesse d'habitats naturels et d'espèces floristiques et faunistiques.

Situé à l'écart des réseaux de communication et des métropoles régionales, il est menacé localement par la déprise des activités agricoles (pastorales) et sylvicoles, conduisant à un risque de fermeture des milieux. La valeur patrimoniale du site en fait pourtant un point d'attraction pour les randonneurs et certains secteurs sont fréquentés voire sur-fréquentés (Col des Faïsses, gorges de la Souloise).

Le site de l'Obiou et des gorges de la Souloise a été associé au réseau Natura 2000 en 2002. Les collectivités locales sont rurales et disposent, dans leur majorité, de peu de ressources. Le programme LIFE Nature et Territoires dont a bénéficié le site de 2004 à 2008 a initié des démarches démonstratives permettant d'intégrer le dispositif Natura 2000 aux politiques territoriales.

Le Document d'Objectifs 2011 – 2016 propose de s'appuyer sur cette première expérience pour poursuivre une démarche de concertation ainsi que des études et des travaux très concrets.

La préservation de l'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire ou l'amélioration de leur état de conservation nécessite la mise en oeuvre d'actions spécifiques qui sont l'objet même du document d'objectifs. Ainsi les six années qui viennent seront déterminantes pour mettre en oeuvre les différents outils de contractualisation (contrats Natura 2000 forestiers, contrats MAEt et Charte Natura 2000). Il est important de noter que le site Natura 2000 doit pouvoir s'articuler avec les autres projets de territoire (Plan Pastoral Territorial, Contrat de rivière, etc.).

Dans un premier temps, il paraît nécessaire de réaliser des inventaires complémentaires sur toutes les espèces d'intérêt communautaire pour disposer d'un état initial les concernant. La mise en oeuvre de suivis permettra ensuite d'évaluer l'évolution de leur état de conservation sur le site.

L'ensemble des actions réalisées devra faire l'objet d'un suivi par la structure animatrice afin d'évaluer leur résultat et leur impact réel sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

La réflexion sur l'extension du périmètre site au massif du grand Ferrand est à poursuivre afin de garantir une démarche de logique écologique plutôt qu'administrative.

Enfin, il convient de noter que l'importante phase de concertation réalisée dans le cadre de la rédaction de ce Document d'Objectifs a permis des rapprochements intéressants entre les différents acteurs du site (monde pastoral, les élus, l'ONF, etc.). La réalisation du Document d'Objectifs a montré l'implication des acteurs locaux souhaitant avoir une place dans la gestion de l'un des 25 000 les plus remarquables de l'Union Européenne.

ABREVIATIONS UTILISEES

A.A.P.P.M.A. : Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
A.C.C.A. : Association Communale de Chasse Agrée
A.M.M. : Accompagnateur Moyenne Montagne
A.S.P.T.T. : Association Sportive des PTT
B.E. : Brevet d'Etat
C.A.F. : Club Alpin Français
C.B.N.A. : Conservatoire Botanique National Alpin (Gap Charance)
C.D.O.A. : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
C.D.T. : Comité Départemental du Tourisme
CEMAGREF : Centre d'Etude du Machinisme Agricole du Génie Rural des Eaux et Forêts
C.E.R.P.A.M. : Centre d'Etudes et de Réalisation Pastorales Alpes Méditerranée
C.O.R.A. : Centre Ornithologique Rhône-Alpes
C.N.A.S.E.A. : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
C.N.P.N. : Conservatoire National du Patrimoine Naturel
C.N.S. : Communale Non Soumis au régime forestier
C.P.E.R. : Contrat de Plan Etat-Région
C.R.A.V.E. : Centre de Recherche Alpin sur les VERTébrés
C.R.E.N. : Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels
C.R.P.F. : Centre Régional de la Propriété Forestière
C.S.P. : Conseil Supérieur de la Pêche
C.S.R.P.N. : Comité Scientifique Régional de Protection de la Nature
C.T.E. : Contrat Territorial d'Exploitation
D.D.T. : Direction Départementale des Territoires
D.D.E. : Direction Départementale de l'Equipement
D.D.J.S. : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
D.E.R.F. : Direction de l'Espace Rural et de la Forêt (MAP)
DOC.U.P. : DOCument d'Utilité Publique
D.R.E.A.L. : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
F.A.I. : Fédération des Alpages de l'Isère
F.C. : Forêt Communale
F.D. : Forêt Domaniale
F.E.O.G.A. (-G ou -O) : Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole (- Garantie ou Orientation)
F.F.C.T.E. : Fonds de Financement des Contrats Territoriaux d'Exploitation
F.F.R.P. : Fédération Française de la Randonnée Pédestre
F.F.M.E. : Fédération Française de Montagne et d'Escalade
F.F. spéléologie : Fédération Française de spéléologie
F.F. cyclisme : Fédération Française de Cyclisme
F.F. course d'orientation : Fédération Française de la course d'orientation (Superdévoluy)
F.G.M.N. : Fond de Gestion des Milieux Naturels
F.N.A.D.T. : Fond National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire
F.R.A.P.N.A. : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
G.A.E.C. : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
G.C.P. : Groupe Chiroptères de Provence
G.P. : Groupement Pastoral
H.I.C. : Habitat d'Intérêt Communautaire
I.U.P. : Institut Universitaire Professionnel
L.I.F.E. : L'Instrument Financier pour l'Environnement
L.P.O. : Ligue de Protection des Oiseaux
M.A.E. : Mesures Agri-Environnementales
M.A.P. : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
M.A.T.E. : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
ml : mètre linéaire
O.N.F. : Office National des Forêts
O.N.C.F.S. : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

O.N.E.M.A. : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
O.P.I.E. : Office Pour l'Information Eco-entomologique
O.T.S.I. : Office du Tourisme et Syndicat d'Initiatives
P.D.R.N. : Plan de Développement Rural National
P.O.S. : Plan d'Occupation du Sol
P.S.G. : Plan Simple de Gestion
R.B.D. : Réserve Biologique Domaniale
R.B.I. : Réserve Biologique Intégrale
R.D.R. : Règlement de Développement Rural
R.T.M. : service de Restauration des Terrains de Montagne
S.A.P.N. : Société Alpine de Protection de la Nature
S.A.U. : Surface Agricole Utile
S.D.A.G.E. : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
S.I.G. : Système d'Information Géographique
U.T.H. : Unité de Travail Humain
Z.N.I.E.F.F. : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Z.I.C.O. : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
Z.P.S. : Zone de Protection Spéciale
Z.S.C. : Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats)

BIBLIOGRAPHIE

AESCHIMANN D., LAUBER K., MARTIN MOSER D. & THEURILLAT J.-P., 2004. *Flora alpina*, éd Belin, 3 volumes. 2670 p.

BALMAIN C., 1999. *Cartographie des Habitats Naturels, Forêt Domaniale de Pellafol*, Office National des Forêts, Isère. 15 p. et annexes.

BISSARDON M., GUIBAL Lucas, RAMEAU J.-C., 1997. *CORINE biotopes, version originale, Types d'habitats Français*, ENGREF, Laboratoire de Recherche en Sciences Forestières. 217 p.

B.R.G.M., 1980. *Feuille de St-Bonnet XXXIII-37 n°845, Carte Géologique de la France au 1/50000, "Dévoluy et Champsaur"*.

CBNA, GARRAUD L., 2007. *La potentille du Dauphiné sur l'alpage de l'Aup, Site Natura 2000 « Obiou-Souloise I31, Projet Life Nature et Territoires 2004 – 2008*.

DEBELMAS J., 1983. *Alpes du Dauphiné. Guides géologiques régionaux*. éd Masson, 198 p.

FOUCAULT A. & RAOULT J.-F., 1992. *Dictionnaire de Géologie*, éd. Masson, 3^{ème} édition, Paris. 350 p.

GARTI C., 1980. *Gorges de la Souloise et contreforts du Massif de l'Obiou. Etude préliminaire à la protection du site. Direction Départementale de l'Agriculture de l'Isère*. 175 p et annexes.

GIRARDI Henri et Michèle, 2003. *Recherches malacologiques aux gillardes, Société de protection de la nature du Languedoc Roussillon*

GREY-WILSONC. & BLAMEY M., 1984. *Guide des fleurs de montagne*. éd. Delachaux & Niestlé. 384 p.

HAMELIN L.-E. & DUPRE P., 1990. *L'Obiou entre Dieu et Diable. Montréal : Méridien*. 225 p.+ 16 p. d'illustrations.

INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL, 1996. *Dévoluy, Obiou, Pic de Bur. Carte Top 25 n°3337 OT*.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2001. *Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome I, habitats forestiers, volume 1*. 339 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2001. *Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome I, habitats forestiers, volume 2*. 423 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2002. *Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome III, habitats humides*. 457 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2005. *Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome IV, habitats agropastoraux, volume 1*. 445 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2005. *Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome IV, habitats agropastoraux, volume 2*. 487 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2004. *Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome V, habitats rocheux*. 381 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2002. *Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome VI, espèces végétales*. 271 p.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome VII, espèces animales. 353 p.

La Dauphinelle, 2000. Inventaire des Papillons de jour du Beaumont et du Trièves (38 Isère), Un patrimoine naturel à connaître, Commune de Monestier d'Ambel.

LAUBER K. & WAGNER G., 2001. Flora Helvetica, Flore illustrée de Suisse. éd. Haupt, 2^{ème} édition, Bern. 1665 p.

LETSCHER Robin, 2005. Inventaire des chiroptères sur le projet de parc éolien des combettes, commune de Pellafol, CORA

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Aménagement 1905, 1912 & 1995. Forêt communale de Cordéac.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Aménagement 1893, 1998 et PV d'aménagement 1945. Forêt communale de Monestier d'Ambel.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Aménagement 1969, 1997. Forêt domaniale de l'Obiou, 1^{ère} série.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Aménagement 1976 & 2003 . Forêt domaniale RTM de Pellafol.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Aménagement 1893, 1920 & 1995. Forêt communale de Pellafol.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, Aménagement 1920 & 1972, Forêt communale de St Disdier en Dévoluy.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, 1995. Catalogue détaillé des stations forestière du Sud-Isère. Anne Petetin, Richard Michalet et Bernard Souchier. 346 p et annexes.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, 1998. Catalogue simplifié de typologie forestières. Région Sud-Isère. Didier Joud, Richard Michalet et Bernard Souchier. 46 p.

PARC NATIONAL DES ECRINS, 2002. A la découverte des fleurs des Alpes, 350 espèces dans leur milieu. Les guides de terrain des parcs nationaux de France, éd. Libris, 432 p.

PETETIN A., 1993. Relation climat-sol-végétation dans le Trièves-Beaumont, zone de transition des Alpes occidentales. Application : Typologie forestière et productivité du sapin. Thèse de doctorat préparée au Laboratoire de Biologie Alpine. 133 p et annexes.

RAMEAU J.-C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N., 2000. Gestion forestière et diversité biologique, identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire, ENGREF, IDF, ONF, 2 classeurs, France domaine continental et France domaine atlantique.

RAMEAU J.-C., MANSION D. & DUME G., 1989. Flore forestière française. Guide écologique illustré. Tome I, Plaines et collines, 1785 p.

RAMEAU J.-C., MANSION D. & DUME G., 1989. Flore forestière française. Guide écologique illustré. Tome II, Montagnes, 2421 p.

SOMBARDIER P., 2005. Du Mont Aiguille à l'Obiou, alpinisme et randonnée en Trièves et Dévoluy. Coll. Montagne – Randonnée, éd. Glénat. 144 p.

Sites Internet :

www.géol-alp.com

Tout sur la géologie des Alpes

www.dda38f.agriculture.gouv.fr

Site de la DDT Isère

www.paysagesglaciaires.net

Tout sur la géomorphologie glaciaire des Alpes

www.isère.lpo.fr

Site de la LPO isère

www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

site de la DREAL Rhône-Alpes

www.onf.fr

Site de l'Office National des Forêts

ANNEXES

Annexe 1 : rapport final du Life Nature et Territoire « Site de l'Obiou
et des gorges de la Souloise » - décembre 2008

Numéro du Projet LIFE
LIFE04 NAT/FR/000079

Rapport final
couvrant la période du 01/07/2004 au 30/09/2008

Date du rapport
30/10/2008

NOM DU PROJET LIFE
Nature et Territoires en région Rhône-Alpes

NOM DU SITE
SITE DE L'OBIOU – GORGES DE LA SOULOISE

1. Table des matières

1.	TABLE DES MATIERES	3
2.	LISTE DES MOTS-CLES ET DES ABREVIATIONS	4
3.	PRESENTATION DU SITE	4
4.	ORGANISATION DU PROJET	4
	ORGANIGRAMME DE L'EQUIPE DE PROJET	4
	ACTIONS ET EVENEMENTS MIS EN PLACE POUR ORGANISER ET GERER LE PROJET	4
	CHANGEMENTS INTERVENUS DANS L'ORGANISATION DE L'EQUIPE PROJET ET DANS LE PARTENARIAT	5
	DESCRIPTION DES MODIFICATIONS ACCORDEES PAR LA COMMISSION EUROPEENNE PAR RAPPORT A LA PROPOSITION INITIALE (LE CAS ECHEANT)	5
5.	DEVELOPPEMENT TECHNIQUE	6
	ACTION A3 : ETUDES PREALABLES A LA REALISATION DES ACTIONS PREVUES SUR LE SITE OBIOU – GORGES DE LA SOULOISE	6
	<i>Action A3a</i>	7
	<i>Action A3b</i>	8
	<i>Action A3c</i>	9
	ACTION C8 : TRAVAUX DE RESTAURATION DES HABITATS DU SITE DE L'OBIOU – GORGES DE LA SOULOISE	9
	<i>Action C8a</i>	10
	<i>Action C8b</i>	10
	<i>Action C8c</i>	10
	<i>Action C8d</i>	11
	<i>Action C8e</i>	11
	<i>Action C8f</i>	12
	<i>Action C8g</i>	12
	ACTION E8 : SENSIBILISATION DES ENFANTS ET DES VISITEURS SUR LES RICHESSES NATURELLES DU SITE OBIOU – GORGES DE LA SOULOISE	13
	<i>Action E8a</i>	13
	<i>Action E8b</i>	14
	<i>Action E8c</i>	15
	<i>Action E8d</i>	15
	SYNTHESE DU PROGRAMME D' ACTIONS.....	17
	LISTE DES RAPPORTS PRODUITS DEPUIS LE DEMARRAGE	18
6.	PROBLEMES RENCONTRES	19
7.	ACTIONS DE DIFFUSION ET OUTILS DE COMMUNICATION	20
8.	EVALUATIONS	22
	8.1 MISE EN ŒUVRE DU PROJET	22
	8.2 ANALYSE DES BENEFICES A LONG TERME (GESTION DURABLE)	24
	8.3 REPLICABILITE, DEMONSTRATION, TRANSFERABILITE, COOPERATION	24
	8.4 INNOVATION	25
9.	EFFETS INDUITS DU PROGRAMME LIFE NT	25
10.	PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL APRES LIFE	26
11.	ASPECTS FINANCIERS	27
	AJUSTEMENT DU BUDGET PREVISIONNEL	27
	ETAT DES FINANCEMENTS DU PROJET	27

2. Liste des Mots-clés et des abréviations

- Mots-clés : habitats naturels, cartographie, pâturage, plan d'interprétation, écotourisme, sentier d'interprétation, Sabot de Vénus, canal d'irrigation, habitats abyssaux, projets pédagogiques
- Abréviations utilisées :
 - FAI : Fédération des Alpagnes de l'Isère
 - ENS : Espace Naturel Sensible
 - CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin
 - FC : Forêt Communale
 - FD : Forêt Domaniale
 - PAO-DAO : Pagination et Dessin Assisté par Ordinateur
 - ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
 - MAE-t : Mesure Agri Environnementale territoriale
 - EMALA : Equipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation

3. Présentation du site

Le site de l'Obiou et des gorges de la Souloise a été associé au réseau Natura 2000 presque concomitamment au démarrage du projet LIFE Nature et Territoires. Situé à l'écart des réseaux de communication et des métropoles régionales, il est menacé localement par la déprise des activités agricoles (pastorales) et sylvicoles, conduisant à un risque de fermeture des milieux. La valeur patrimoniale du site en fait pourtant un point d'attraction pour les randonneurs et certains secteurs sont fréquentés voir sur-fréquentés (gorges de la Souloise).

Les collectivités locales sont rurales et disposent, dans leur majorité, de peu de ressources. Le dispositif Natura 2000 était initialement perçu avec méfiance. L'enjeu majeur du LIFE est, dans cette situation, d'initier des démarches démonstratives permettant d'intégrer le dispositif Natura 2000 aux politiques territoriales.

4. Organisation du projet

Organigramme de l'équipe de projet

Le responsable des sites LIFE Nature et Territoires pour le département de l'Isère (sites gérés par l'ONF) a changé en septembre 2006 : Arnaud ANSELIN est remplacé par Clémentine BLIGNY.

Par ailleurs l'équipe de l'ONF s'est étoffée (cf. organigramme ajusté en annexe) avec la participation d'une personne chargée du développement de projets pédagogiques, Albane DU BOISGHEHENEUC.

Actions et événements mis en place pour organiser et gérer le projet

5 comités de pilotage ont eu lieu sur le site : 11/05/05, 04/10/05, 17/10/06, 23/03/07, 06/11/08.

Lors du dernier comité de pilotage (6 nov. 08), l'ensemble des actions conduites sur le site a été présenté. Les membres du Copil étaient très satisfaits du travail réalisé. Cette réunion a permis de repartir sur la programmation Natura 2000 en 2009 : calendrier de travail et de rédaction du Document d'Objectifs, communication prévue, etc. Les élus étaient les premiers à réclamer la suite du projet, signe d'une bonne appropriation de leur part.



Eric Hustache lors du comité de pilotage du 23/03/07

9 réunions externes destinées au projet « Tour de l'Obiou » ont eu lieu (comités de pilotage).

11 réunions techniques externes avec les élus, les partenaires techniques ou le Conseil Général ont eu lieu, concernant d'autres actions, sans compter les échanges téléphoniques et les réunions de terrain,

Au moins 8 réunions techniques internes à l'ONF ont eu lieu, concernant soit la programmation globale du projet soit la définition technique des actions. Toutes n'ont pas été relevées.

Changements intervenus dans l'organisation de l'équipe projet et dans le partenariat

Deux changements majeurs ont eu lieu :

- Le comité de pilotage du site a été constitué en décembre 2006 et a été défini par arrêté préfectoral début 2007.
- Les élections municipales de mars 2008 ont vu le remplacement de deux des 3 maires concernés par le site Natura 2000, et en particulier le maire de Pellafol qui s'était fortement engagé dans le projet LIFE NT.

Description des modifications accordées par la Commission Européenne par rapport à la proposition initiale (le cas échéant)

Trois actions ont fait l'objet de demandes de modification fin 2006 (courriers du 21 février et du 26 mars 2007), accordées par la Commission dans son courrier du 19 juillet 2007.

Sous-action A3b :

Intitulé initial : « Préparer, en partenariat avec la Fédération des Alpages de l'Isère, la mise en place d'un bail de pâturage sur les pelouses des parcelles 50 et 60 de la Forêt Communale de Monestier d'Ambel ainsi que sur le pâturage (6170, 6520) de Champ rond (FC de Pellafol) de façon à conserver la richesse floristique de ces milieux. Le coût estimatif de ce travail préparatoire est évalué à 9 000 € comprenant, le diagnostic pastoral à établir sur les deux sites pour identifier les pratiques nécessaires à la conservation des habitats prairiaux d'intérêt communautaire (relevés de terrain et interprétation : 6 000 €), la recherche de nouveaux éleveurs en cas de confirmation de l'hypothèse de la nécessité d'une extension des zones parcourues (travail d'animation : 1 500 €) et l'appui aux communes pour la négociation et la rédaction du bail de pâturage prenant en compte les enjeux environnementaux (appui technique : 1 500 €). »

Le travail a été réalisé sur les parcelles 50 et 60 (visite sur place). En revanche, le choix de Champ rond a été jugé non pertinent par l'ensemble des acteurs : problèmes d'accessibilité, faiblesse de la ressource fourragère, déconnexion des autres parcours, faible taille de l'alpage, etc.

L'alpage de Bachillianne, grand alpage situé sur Cordéac, étant menacé de fermeture (landes à éricacées), il a été proposé à la Commission de déplacer l'action de Champ Rond sur cet alpage. La commune et l'alpagiste étaient par ailleurs très intéressés par des travaux de réouverture, et la FAI était également motivée par la possibilité de proposer un bail sur cet alpage communal qui en était dépourvu.

Sous-action C8c :

Intitulé initial : « *Enlèvement de la régénération sur le pâturage de Champ rond pour empêcher la dégradation de l'habitat de pelouse (6520) (1500 €)* »

Cette action, liée à la sous-action A3b, a été également déplacée sur l'alpage de Bachillianne.

Sous-action E8d :

Intitulé initial : « *Elaboration et réalisation d'un projet pédagogique. Ecoles primaires : 10 classes, 3 sorties par an chacune (thèmes flore, faune, géologie...) (10 projets pédagogiques soit 6000 €/an) ; Collèges : 4 classes, 1 sortie chacune (800 €/an), soit un total sur 4 ans de 27 200 €.* »

Malgré des efforts de démarchage importants, les objectifs étaient quasi impossibles à atteindre (objectifs globaux : $3 \times 10 \times 4 + 4 \times 4 = 136$ sorties), compte tenu du caractère reculé du site : transport coûteux et pénible, faible densité d'écoles autour du site, saisons marquées, etc.

Il a été proposé de réduire le nombre de projets pédagogiques à :

- 4 écoles au lieu de 10 soit $3 \times 4 \times 4 = 48$ sorties écoles
- 1 collège au lieu de 4 soit 4 sorties collège.

Pour un total de **52** sorties.

Le budget initial de 27 200 € à consacrer aux sorties a été ramené à 10 400 €, en proportion des sorties réalisées. Il a été proposé de réinvestir l'enveloppe restante de 16 800 € dans la conception d'une exposition itinérante dédiée au site Natura 2000 dont le contenu sera validé par l'inspection académique, et qui sera utilisée par les écoles et les collèges, afin d'atteindre l'objectif initial de sensibilisation des enfants aux richesses naturelles du site.

La Commission précise dans sa réponse que l'exposition devra être composée de 2 expositions itinérantes identiques (4 panneaux chacune) et de 150 livrets pédagogiques.

5. Développement technique

Action A3 : Etudes préalables à la réalisation des actions prévues sur le site Obiou – Gorges de la Souloise

L'inscription au réseau Natura 2000 ayant peu d'antériorité sur la participation à la démarche LIFE NT, le site de l'Obiou et des Gorges de la Souloise se caractérise tout d'abord par un déficit de connaissance des milieux naturels et d'analyse des usages multifonctionnels qui les concernent. Le premier et le troisième volet de cette action doivent répondre à ce besoin.

Action A3a

Description

Cette action vise à établir l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par un inventaire qui sera affiné dans les zones à forts enjeux de gestion (réalisation d'un dossier de prise en considération pour la création d'un Espace Naturel Sensible (ENS) par le département de l'Isère) : cette action comprend une cartographie détaillée (coût estimatif de 19000 €), une recherche de la potentille du Dauphiné (*Potentilla delphinensis*, espèce de la Directive) par un botaniste spécialisé (2320 €) et un relevé cadastral permettant au Conseil Général d'élaborer son dossier d'ENS (1600 €).

Réalisation technique

La cartographie des habitats est achevée depuis l'été 2006, et révèle une diversité et une richesse de milieux extraordinaires. Ce travail s'est déroulé en trois phases :

- Phase préalable aux levées de terrain (réalisation de fond topographique, géologie, ...)
- Phase de terrain (relevés botaniques) et typologie des Habitats
- Phase de réalisation de la carte et de saisie informatique des données sur Système d'Information Géographique.

La recherche de la Potentille du Dauphiné (*Potentilla delphinensis*) a été menée pendant l'été 2006 et le rapport du botaniste a été remis.

Enfin, l'analyse cadastrale des zones pouvant intéresser la politique des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général a été transmise en janvier 2007. Une présentation devant la Commission Environnement du Conseil Général a été réalisée le 21 janvier 2007.



Ci-dessus une photo de la Potentille du Dauphiné.

Rapports d'études ou étapes techniques

- document de synthèse accompagnant la carte des habitats naturels
- rapport « Espaces Naturels Sensibles potentiels – Obiou et gorges de la Souloise »
- rapport sur la recherche de la Potentielle du Dauphiné

Action A3b

Description

Préparer, en partenariat avec la Fédération des Alpagnes de l'Isère, la mise en place d'un bail de pâturage sur les pelouses des parcelles 50 et 60 de la Forêt Communale de Monestier d'Ambel ainsi que sur le pâturage (6170, 6520) de Champ Rond (FC de Pellafol) de façon à conserver la richesse floristique de ces milieux (coût estimatif de 9 000 €). Cette action fait l'objet d'une **modification dans sa localisation** : l'alpage de Champ rond a été remplacé par l'alpage de Bachillianne (voir avenant du 19/07/07).

Le pâturage de Champ Rond est donc remplacé par l'alpage de Bachillianne, situé sur la commune de Cordéac, qui présente des enjeux forts à la fois en matière de maintien des milieux ouverts et d'enjeux pastoraux. Cet alpage est en cours de fermeture (lande à éricacées). La commune et l'alpagiste sont intéressés par des travaux de réouverture.

Réalisation technique

L'animation de cette action a été réalisée par la FAI, en deux temps.

Le diagnostic pastoral et la recherche d'éleveurs ont été réalisés en 2006 sur les parcelles 50 et 60 de la Forêt Communale de Monestier d'Ambel, avec en point d'orgue une rencontre technique des acteurs hauts alpins et isérois. Il ressort qu'il n'est sans doute pas évident de pouvoir réinstaller une activité pastorale sur ces parcelles isolées, qui sont néanmoins parcourues de façon ponctuelle ou localisée par les troupeaux. Voir compte-rendu de l'animation joint.

Dans un second temps, un diagnostic pastoral a été réalisé par la FAI sur l'alpage de Bachillianne, suite à une rencontre de terrain avec le Maire, l'ONF et l'alpagiste le 23/08/07. Les élections municipales de mars 2008 ont vu changer l'équipe municipale et la nouvelle équipe est motivée pour qu'un groupement d'alpage se constitue sur cet alpage communal – anciennement loué directement par la commune à un éleveur, sans contrat écrit. La négociation est en cours (automne 2008). Les avantages de la constitution d'un groupement sont nombreux : la commune aurait un interlocuteur unique (le groupement étant chargé du recrutement d'un alpagiste), elle pourrait établir un bail comportant des éléments techniques et juridiques sécurisants, les flux financiers seraient transparents, et des prescriptions environnementales pourraient être intégrées au bail. Le futur animateur du site Natura 2000 aura également un interlocuteur sur ce site.

Le projet de bail joint mentionne le site Natura 2000. Les discussions devraient aboutir fin 2008 (réunion FAI/Commune le 20/10/08).

La FAI n'a pas démarché de nouveaux éleveurs sur ce site, cette action n'était pas prioritaire vis-à-vis de la négociation du bail et de la constitution d'un groupement d'alpage.



Photographie 1 : Montagne de Bachillianne, le chalet et la halle à bétail; FFEM 1956

Rapports d'études ou étapes techniques

3 documents ont été produits :

- Diagnostic pastoral sur les parcelles 50 et 60 de la Forêt Communale de Monestier d'Ambel
- Diagnostic pastoral de l'alpage de Bachillianne
- Projet de bail sur l'alpage de Bachillianne

Action A3c

Description

Réaliser un plan d'interprétation du site, comportant la mise en valeur de points de vue paysagers, en préalable à la mise en place d'un sentier de découverte du site et de ses habitats N2000 (3140, 3240, 4060, 8130, 8210, 9130, 9150, 9180, 9430) (coût estimatif de 9200 €).

Réalisation technique

Le comité de pilotage réuni en 2006 a permis de faire une sélection parmi l'ensemble des sites proposés. La rédaction du plan d'interprétation du site a pris du retard et a été achevée en mai 2007. La nécessaire validation des choix et des résultats par le comité de pilotage a rallongé les délais de réalisation, mais donne aussi son utilité au plan d'interprétation.

Rapports d'études ou étapes techniques

Plan d'interprétation du site

Action C8 : Travaux de restauration des habitats du site de l'Obiou – Gorges de la Souloise

Ces travaux sont menés à titre expérimental et démonstratif et concernent la plupart des enjeux patrimoniaux du site. Ils sont étendus et diversifiés (7 types de travaux)

Action C8a

Description

Entretien d'habitat d'espèce : suite à la fermeture des milieux forestiers (9130, 9150), anciennement plus ouverts et plus favorables au Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*, espèce de la Directive), une réouverture de milieu est prévue sur les secteurs de Pellafol et Monestier d'Ambel (5000 €).

Réalisation technique

La localisation des stations de Sabot de Venus_ *Cypripedium calceolus* et le ciblage des zones d'actions ont été réalisés en 2006. La réouverture de milieu a eu lieu dans 3 stations à Monestier d'Ambel et dans 4 stations à Pellafol.

Rapports d'études ou étapes techniques

Un compte-rendu de l'action est disponible dans le DVD joint.

Action C8b

Description

Déplacement d'un sentier touristique pour détourner les promeneurs d'une importante station à Sabots de Vénus (plus de 350 pieds). Création d'une emprise nouvelle, raccordement avec le sentier existant, déplacement de la signalétique (5000 €).

Réalisation technique

L'action a débuté en 2005 par la matérialisation du futur sentier par le marquage des bois d'emprise. Le piquetage du futur sentier a eu lieu au printemps 2006, suivi de la conception et de la fabrication de la signalétique. La réalisation des travaux de création de sentier s'est achevée à l'automne 2006.

Rapports d'études ou étapes techniques

Un compte-rendu de l'action est disponible dans le DVD joint (localisation, itinéraire technique...).

Action C8c

Description

Enlèvement de la régénération sur le pâturage de Champ rond pour empêcher la dégradation de l'habitat de pelouse (6520) (1500 €). Cette action a été relocalisée sur l'alpage de Bachillianne (cf. action A3b à laquelle elle est liée).

Réalisation technique

L'idée partagée par l'ONF et la FAI est que cette action consisterait à mettre en place un parcours expérimental (pour les animaux) permettant de limiter la reprise de la régénération ligneuse et de favoriser le développement d'une végétation en mosaïque. Ainsi, l'action à prévoir serait l'acquisition de filets de contention pour des parcs de nuit mobiles (voir le diagnostic technique de l'alpage).

L'enlèvement physique de la régénération par des travaux d'ouverture n'est pas la priorité sur ce site.

Cependant, le retard pris par l'action A3b et surtout le temps important de discussion et de négociation avec la nouvelle équipe municipale n'ont pas permis de réaliser cette action dans les délais du LIFE. La priorité est qu'un groupement pastoral se constitue sur l'alpage de Bachillianne. Les MAE-t qui seront définies en 2009-2010 sur l'alpage permettront de mettre cette action en œuvre.

Rapports d'études ou étapes techniques

Aucun document n'a été produit dans le cadre de cette sous-action.

Action C8d

Description

Dégagement des pins à crochets (préférentiellement les sujets bas branchus), pour laisser parvenir la lumière au niveau des éricacées dans la hêtraie-sapinière (9130) du haut de la FD de l'Obiou (5000 €).

Réalisation technique

La cartographie des habitats naturels a permis de cerner le secteur méritant la mise en œuvre de cette action, en aval du col des Faïsses, riche en Pins à crochets. L'itinéraire technique consiste à dégager des semis et à ouvrir quelques clairières en partenariat avec l'ACCA. Les travaux ont été mis en œuvre en 2008.

Plusieurs éléments montrent que ce secteur était anciennement pâturé (restes de clôtures, etc.). Un projet de MAE-t sur le secteur pourra permettre aux éleveurs de se réappropriier les lieux et, par un pâturage dirigé, de conserver ces milieux ouverts à l'avenir.

Rapports d'études ou étapes techniques

Un compte-rendu de l'action est disponible dans le DVD joint (localisation, itinéraire technique...).

Action C8e

Description

Transformation des plantations de Pins noirs pour restaurer un habitat de Sapins et de Hêtres (7918 €).

Réalisation technique

La localisation des différentes zones d'intervention a été effectuée au printemps 2006, suivie de la désignation des arbres (martelage). L'exploitation a débuté à l'automne 2006 et s'est achevée au printemps 2007. Le débardage des arbres à cheval a servi de support à des sorties scolaires prévues dans l'action de communication E8, en vertu de son caractère démonstratif.

Un panneau temporaire a été positionné sur le site pendant 1 an, qui explique la technique de débardage à cheval. Il a également permis de communiquer sur le programme LIFE auprès des habitants, promeneurs...



Transformation de plantation de Pin noir (*Pinus nigra*) en hêtraie-sapinière



Le site Natura 2000 FR8201747 :landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du massif de l'Obiou et des gorges de la Souloise couvre une superficie de plus de 3 500 ha. Afin de conserver la diversité des habitats naturels riches d'une flore et d'une faune remarquables, des travaux dans les plantations de Pin noir (*Pinus nigra*) ont été entrepris en 2007 en forêt domaniale de Pellafol.

Ces pins, introduits à la fin du XIXe siècle, ont rempli leur fonction de stabilisation des sols et ont permis l'installation d'une forêt mélangée de Hêtre (*Fagus sylvatica*) et de Sapin (*Abies alba*).

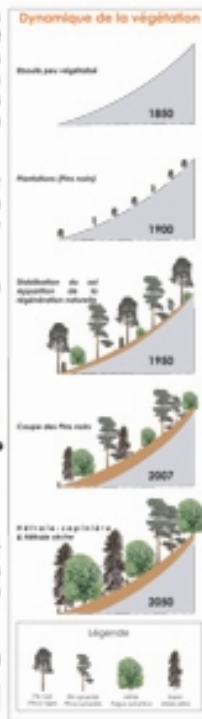
C'est cette forêt diversifiée que l'on se propose de favoriser en remplacement des anciennes plantations de Pin noir.

La technique du débardage à cheval a été choisie pour préserver l'intégrité des sols et le développement des jeunes arbres.



Ces travaux sont financés par le dispositif européen LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) Nature et Territoires en Rhône-Alpes. Ce programme permet de mener des actions innovantes et exemplaires en faveur de l'environnement dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000.

Coût de l'opération : 7 900 € (Europe : 50 %, Conseil Général de l'Isère : 40 %, commune de Pellafol : 10 %)



Rapports d'études ou étapes techniques

Un compte-rendu de l'action est disponible dans le DVD joint.

Action C8f

Description

Nettoyage et entretien du canal d'irrigation de St-Didier en Dévoluy à Pellafol sur 350 m, à proximité des sentiers de découverte situés en FD de Pellafol : dégagement de la végétation, dessouchage, petite maçonnerie (1500 €).

Réalisation technique

Le nettoyage et l'entretien du Canal d'irrigation à proximité du sentier de découverte ont eu lieu au printemps 2006.

Rapports d'études ou étapes techniques

Un compte-rendu de l'action est disponible dans le DVD joint.

Action C8g

Description

Avant-projet d'intervention dans les habitats abyssaux (4060). L'analyse diachronique et dendrochronologique de l'évolution du couvert arboré dans ces habitats et la mise en place d'un

protocole de suivi permettront de définir la nécessité et la fréquence des interventions légères à entreprendre pour maintenir le degré de conservation de l'habitat (3000 €).

Réalisation technique

La réalisation de cette sous-action a consisté non pas à la mise en œuvre de travaux (ou à la prévision de travaux) dans ces milieux particulièrement sensibles et rares, mais à la réalisation d'une étude des zones froides du secteur, qui conclut à la nécessité :

- d'améliorer la connaissance de ces milieux : inventaires, suivi de la dynamique de la végétation, analyse du fonctionnement géophysique, etc.
- de protéger ces milieux, éventuellement en mettant en place un périmètre de protection spécifique qui reste à discuter localement. L'éventualité d'une protection supplémentaire est évoquée au comité de pilotage du 6 novembre 2008.

Rapports d'études ou étapes techniques

Deux documents ont été produits :

- Rapport d'étude « Avant projet d'intervention dans les habitats abyssaux »,
- Compte-rendu de l'action disponible dans le DVD joint.

Action E8 : Sensibilisation des enfants et des visiteurs sur les richesses naturelles du site Obiou – Gorges de la Souloise

Action E8a

Description

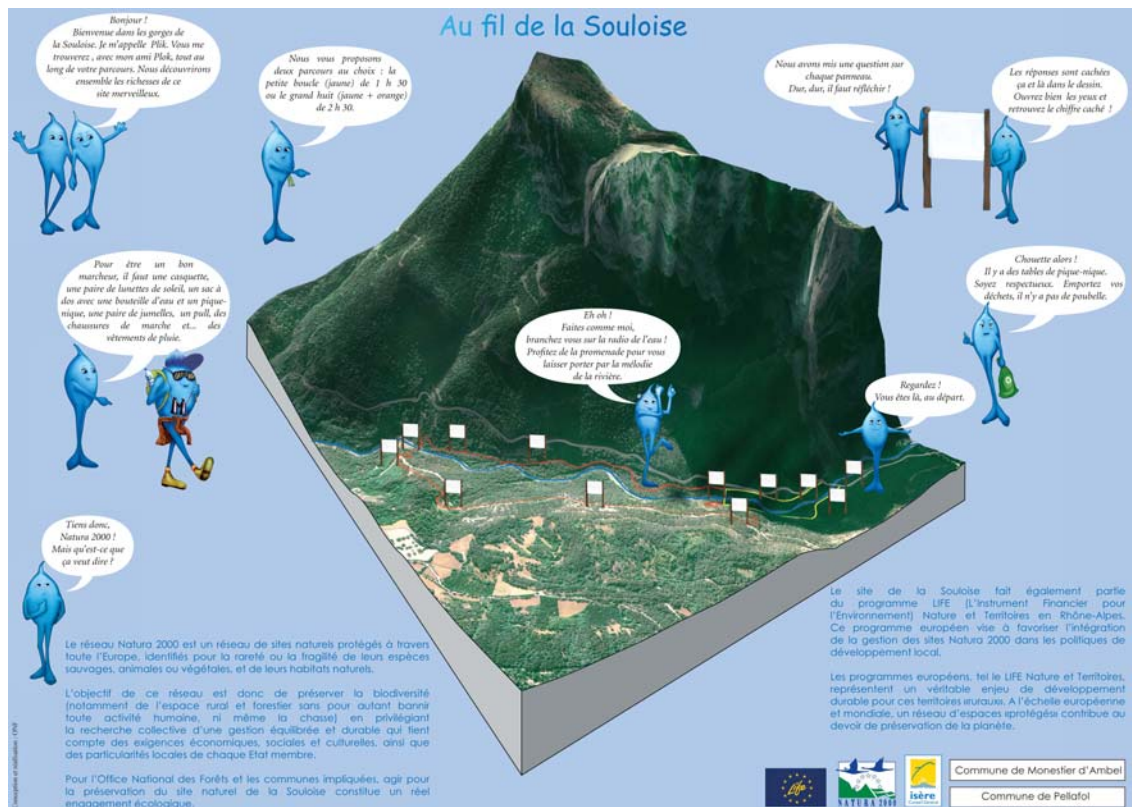
Sensibilisation du public à la richesse et la diversité des habitats du secteur par la mise en place d'un sentier familial de 4 km dans le secteur des Gillardes, en lien avec les projets existants et le PDIPR (coût estimatif : conception/réalisation 5760 €; ouverture et aménagement de l'emprise, 2560 €; conception, réalisation et pose de panneaux, 13 000 €; panneau de présentation 2400 €; signalétique du sentier, 4100 € soit un total de 27 820 €).

Réalisation technique

Le tracé du sentier a fait l'objet d'une validation par les maires de Pellafol et de Monestier d'Ambel. 11 panneaux ont été posés sur le site au printemps 2007, ainsi que 21 panneaux directionnels. L'eau est le fil conducteur thématique du sentier. Parmi les thèmes traités : les exsurgences, l'érosion, l'histoire du canal, la faune et la flore.

Le sentier a été inauguré avec succès le 22 juin 2007, et a ensuite été parcouru par les familles et également lors des sorties scolaires prévues dans l'action E8. Le succès de l'inauguration venait de la diversité du public présents : des institutionnels, partenaires et politiques mais aussi les conseillers municipaux et habitants des communes concernées. Cette inauguration a été l'occasion de communiquer sur le projet LIFE NT et sur Natura 2000. Des panneaux plastifiés ont été confectionnés et affichés afin de porter à la connaissance du public les autres actions réalisées sur ce site Natura 2000. Voir compte-rendu exhaustif de l'inauguration.

L'image ci-dessous représente l'un des 11 panneaux, celui qui présente le parcours (points matérialisés sur la carte) et le fil conducteur du sentier (la goutte d'eau).



Un panneau sur site

Rapports d'études ou étapes techniques

- Compte-rendu de l'inauguration du sentier disponible dans le DVD joint.
- 11 panneaux jalonnant le sentier mis en place et 21 panneaux directionnels
- Flyer (brochure d'information)
- Carton d'invitation à l'inauguration

Action E8b

Description

Etude de valorisation et connaissance de l'impact du potentiel écotouristique du massif de l'Obiou, par rapport à l'activité sportive de randonnée pédestre : diagnostic du réseau de

sentiers existant, des possibilités d'accueil existantes et de leur mise en valeur possible (10 000 €).

Réalisation technique

L'action prévue coïncidait avec une volonté locale pré-existante d'élaboration de produit écotouristique sur l'ensemble du massif (« Tour de l'Obiou »). Des financements complémentaires mobilisés par la Communauté de Communes du Canton de Mens ont permis d'élargir la réflexion sur un périmètre plus large que le site Natura 2000 (→ tout le massif de l'Obiou et du Dévoluy-Ouest), et cohérent du point de vue du projet.

L'ONF n'a pas été bénéficiaire de ces financements complémentaires. Ils ont été alloués au Bureau d'Etudes IDEANOVA qui a été chargé du développement du produit touristique de randonnée accompagnée. L'ONF a pour sa part identifié les itinéraires et scénarios, chiffré les travaux à réaliser et décrit les patrimoines et intérêts des secteurs. Le financement supplémentaire a donc permis de financer une action non prévue initialement dans le projet LIFE (extension du périmètre au-delà du site Natura 2000).

Cette action a été retardée du fait de l'élargissement de la problématique : élargissement du territoire concerné (3 départements : Isère, Drôme, Hautes-Alpes), extension des interlocuteurs (secteurs Dévoluy et Trièves), constitution d'un comité de pilotage, association avec le Bureau d'Etudes IDEANOVA. 9 comités de pilotages ont eu lieu. Le travail s'est achevé en 2007 et la présentation publique a eu lieu en juin 2008. Une quarantaine de personnes ont assisté à la présentation. Le projet est aujourd'hui entre les mains des élus qui ont à considérer le coût des investissements (hébergements d'altitude à constituer ; sentiers à créer dans des secteurs très accidentés) et à évaluer les retombées économiques d'un projet touristique structurant.

Rapports d'études ou étapes techniques

L'étude écotouristique du tour de l'Obiou est disponible en annexe (2 tomes plus une série de cartes).

Action E8c

Description

Ouverture de points de vue paysagers le long des sentiers touristiques (2000 €).

Réalisation technique

L'ouverture de points de vue paysagers a été réalisée au printemps 2007 le long du sentier « Au fil de la Souloise » et à proximité des ruines de la Ferme des Issarts.

Rapports d'études ou étapes techniques

Compte-rendu de l'action disponible dans le DVD joint.

Action E8d

Description

Elaboration et réalisation d'un projet pédagogique. Ecoles primaires : 10 classes, 3 sorties par an chacune (thèmes flore, faune, géologie...) (10 projets pédagogiques soit 6000 €/an) ; Collèges : 4 classes, 1 sortie chacune (800 €/an), soit un total sur 4 ans de 27 200 €.

Cette action a fait l'objet d'une modification validée par la Commission : réduction à 16 projets pédagogiques pour les écoles (1 projet = 3 sorties) et à 4 projets collèges, soit 48 sorties écoles et 4 sorties collèges. L'enveloppe financière restante a été consacrée à la réalisation d'une exposition itinérante.

Réalisation technique

Concernant les sorties scolaires et collèges, des difficultés importantes de démarchage et de mobilisation des professeurs ont été rencontrées, en particulier à cause des distances importantes à parcourir. Le compte-rendu de l'action en annexe précise les démarches entreprises et liste les sorties réalisées. Il donne également les perspectives de développement de ce type de sensibilisation auprès du public scolaire.

Finalement, 17 projets pédagogiques ont pu être menés (contre 16 prévus), même si un certain nombre de sorties ont eu lieu dans les classes et non sur site, les écoles refusant de se déplacer deux fois.

L'exposition itinérante à destination des scolaires s'est avérée particulièrement intéressante à imaginer car l'ONF n'a pas trouvé d'exemple et a donc entièrement conçu l'exposition composée :

- de 8 panneaux mobiles
- d'objets pédagogiques contenus dans une mallette : petits objets aimantés que les enfants doivent positionner sur les panneaux
- de jeux
- de 150 livrets pédagogiques.



Présentation de l'exposition
aux partenaires le 20 octobre
2008



Panneau de présentation

Il était prévu de réaliser 2 expositions identiques de 4 panneaux chacune. Il a été choisi de réaliser une exposition de 8 panneaux qui peut être scindée en deux sans difficulté, chaque panneau pouvant avoir une existence propre.

La réunion de présentation du 20 octobre 2008 visait à promouvoir ce projet auprès des porteurs potentiels : collectivités, représentants des écoles (EMALA), collèges, Maison du Patrimoine de Pellafol. Les conclusions sont les suivantes :

- le porteur et propriétaire de l'exposition sera l'EMALA du secteur, qui sera chargé de prendre soin de l'exposition et de tenir un carnet de réservation
- le contenu de l'exposition sera transmis à toutes les collectivités
- la Maison du Patrimoine de Pellafol fera imprimer un second exemplaire de l'exposition (→ qui sera donc fixe), à demeure en salle.

Rapports d'études ou étapes techniques

- Projet pédagogique (écoles et collèges)
- Compte-rendu de l'action disponible dans le DVD joint.
- Exposition itinérante « En chemin vers l'Obiou »

Synthèse du programme d'actions

Action	Engagement	Quantité		Taux Réalisation	Terminé Oui/Non	Commentaires
		prévue	Réalisée			
A3a	Cartographie des habitats			100%	oui	Sert de support à presque toutes les actions
A3a	Recherche de la potentille du Dauphiné			100%	oui	Découverte emblématique pour le site et pour le programme
A3a	Relevé cadastral préalable à la constitution d'un ENS			100%	oui	
A3b	Mise en place d'un	1	1	100%	oui	Action qui a été

	bail de pâturage					relocalisée. Temps de négociation important, a permis de mettre en place des relations de travail avec les acteurs du pastoralisme
A3c	Plan d'interprétation du site	1	1	100%	oui	Par construction, ce plan définit pour la suite un certain nombre de pistes d'action
C8a	Ouverture de milieux			100%	oui	Intérêt écologique
C8b	Déplacement d'un sentier			100%	oui	Intérêt écologique et pédagogique
C8c	Enlèvement de régénération			0%	non	Réalisation de cette action aurait été prématurée (voir A3b)
C8d	Dégagement de pins à crochets			100%	oui	Une action intéressante à poursuivre
C8e	Transformation d'une plantation de pins noirs			100%	oui	Action valorisée en terme de communication
C8f	Nettoyage de l'ancien canal d'irrigation			100%	oui	Voir plan d'interprétation
C8g	Avant projet d'intervention dans les habitats abyssaux	1	1	100%	oui	Des sites patrimoniaux à préserver
E8a	Mise en place d'un sentier pédagogique	1	1	100%	oui	A coupler avec l'inauguration du sentier
E8b	Etude de la valorisation écotouristique du massif	1	1	100%	oui	Action qui s'est réalisée effectivement sur un site plus vaste et pertinent
E8c	Ouverture de points de vue paysagers			100%	oui	
E8d	Elaboration d'un projet pédagogique	1	1	100%	oui	Réalisé en début de programme
E8d	Sorties primaires	48	51	100%	oui	Action complétée par la réalisation d'une exposition temporaire
E8d	Sorties collèges	4	4	100%	oui	
E8d	Exposition itinérante	2	2	100%	oui	2 expositions de 4 panneaux qui peuvent ne faire qu'une seule exposition
E8d	Livrets d'accompagnement	150	175	100%	oui	

Liste des rapports produits depuis le démarrage

Cf. tableau en annexe.

6. Problèmes rencontrés

Les **problèmes techniques** rencontrés sur ce site ont été :

- Les panneaux d'information posés sur le site des Gillardes ont permis de tester de nouveaux matériaux : panneaux transparents pour voir la rivière ou le paysage en second plan. Ces nouvelles méthodes qui n'étaient pas entièrement maîtrisées par les équipes d'ouvriers se sont soldées par la **dégradation de deux panneaux au moment de la pose** (problèmes d'étanchéité, etc.). La réfection immédiate a été financée par l'ONF (→ surcoût).
- **Mauvaise appréciation à l'origine du projet du potentiel réel d'écoles et de collègues mobilisables sur des projets pédagogiques sur le site de l'Obiou** : difficulté de démarchage et de mobilisation des écoles et collèges autour des projets pédagogiques, du fait de l'éloignement physique du massif et de la très faible densité de population. D'autres modes de communication pourraient être envisagés à l'avenir : valorisation de l'exposition temporaire pour que le massif de l'Obiou se déplace dans les classes ; ou participation à des projets pédagogiques plus longs (classes vertes spécifiques).

Une action n'a pas été réalisée : action C8c (1500 €) enlèvement de régénération. La raison est simple : le déplacement des actions A3b et C8c sur l'alpage de Bachillianne a entraîné un retard dans la mise en œuvre de A3b, avec des délais de concertation importants encore allongés par les élections municipales de mars 2008. Cependant les résultats sont très positifs : une vraie négociation pour faire évoluer le statut de l'alpage est engagée. De fait, la réalisation de travaux aurait été prématurée. La non-réalisation de cette action n'a pas représenté un gros problème ni pour le projet ni pour le comité de pilotage, d'autant que plusieurs autres actions d'ouvertures ont été menées sur le site.

Les **problèmes organisationnels** ont été mineurs et de trois ordres :

- Les **élections municipales de mars 2008** se sont soldées par un renouvellement important des élus. Le projet était fort heureusement quasi achevé et aucune décision importante n'était requise.
- Le principal pilote technique sur ce site, Eric HUSTACHE, était embauché par l'ONF en contrat CDD (Contrats à Durée Déterminée) jusqu'en février 2008, date à laquelle il a pu bénéficier d'un CDI (Contrat à Durée Indéterminée). Avant février 2008 **il a donc été présent à l'ONF par intermittence** du fait d'une obligation légale de coupure inter-contrats CDD. Sur 4 ans de projet Eric HUSTACHE a été présent pendant 3 ans, ce qui a entraîné des creux d'activité sur le terrain.
- Le remplacement de Arnaud ANSELIN, coordonnateur global, par Clémentine BLIGNY en septembre 2006 a pu entraîner des **retards dans certaines actions**, le temps que cette dernière se réapproprie le projet.

Problèmes d'ordre financier :

- Par méconnaissance des règles du LIFE relatives à la mise en concurrence, les panneaux directionnels du sentier déplacé (action C8) ont été réalisés par un prestataire ONF interne (Atelier Bois). Cette facture étant inéligible, la fabrication des panneaux et des éléments a donc été prise en charge par l'ONF.
- **Les frais de déplacement** ont été très largement sous-évalués dans le budget initial, et cette rubrique budgétaire est dépassée à presque 50%. De fait ce site est très éloigné de Grenoble, et il est en lui-même très étendu. La moindre réunion se traduit par une distance importante à parcourir.
- La modification de l'action E8 (remplacement de sorties scolaires par la fabrication d'une exposition itinérante) a généré un changement d'équilibre entre rubriques budgétaires, avec moins de temps de personnel et davantage d'assistance extérieure (dessinateur, fabrication des panneaux, reprographie des livrets). **La rubrique budgétaire d'Assistance Extérieure** est donc excédentaire sur cette action et sur le projet.
- Peu de **consommables** ont été déclarés, ce qui ne signifie pas que peu de consommables ont été consommés. Il s'agit d'une sous-déclaration, erreur dans la conduite de projet.
- **Le budget est globalement dépassé**, en particulier au niveau du pilotage du projet (F1), des actions de communication et des travaux. Les raisons sont les suivantes : pour l'action E8 le dépassement provient de l'investissement important dans la réalisation de l'exposition temporaire, ainsi que dans des opérations de communication non prévues initialement comme l'inauguration

du sentier des Gillardes. Concernant le dépassement sur le pilotage du projet (F1) : il vient de la diversité et de l'éclatement des actions, du nombre de partenariats externes et de la concertation poussée menée avec les élus. Sans compter que le pilotage d'une équipe projet sur la durée, mixant des chargés d'études et des agents de terrain, est très coûteux en temps. Enfin, la réalisation des travaux (action C8) s'est avérée chronophage du fait de l'éclatement de cette action en de nombreuses sous actions de faibles montants financiers.

Conclusion. Si l'on considère le nombre et la variété des actions réalisées, le fait que le site de l'Obiou – gorges de la Souloise était relativement méconnu au démarrage du projet, et la réserve historique des élus locaux vis-à-vis de Natura 2000 ; on peut considérer qu'il y a eu miraculeusement peu de problèmes rencontrés sur ce site mis à part peut-être le dépassement budgétaire qui traduit un investissement fort pour ce projet qui est une totale réussite.

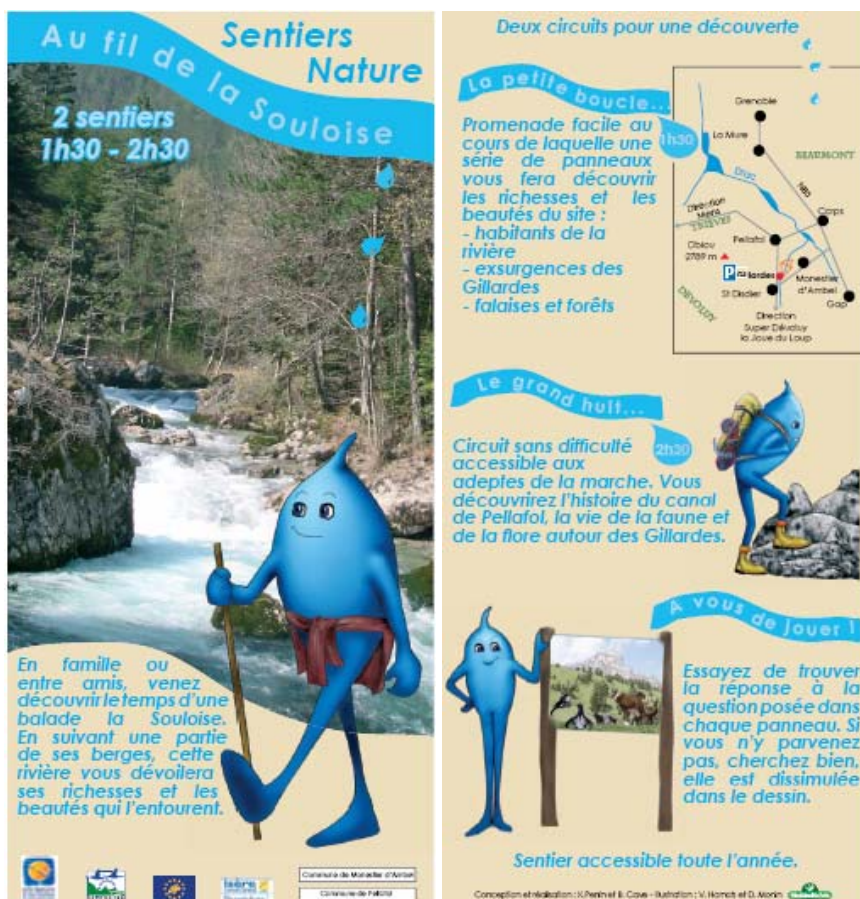
7. Actions de diffusion et outils de communication

9 articles de presse ont été publiés.

1 communiqué de presse a été édité pour l'inauguration du sentier.

1 panneau temporaire a été posé sur site pendant la durée des travaux prévus dans l'action C8e (conversion d'une plantation de pins noirs). Cible : population locale, scolaires. Durée : 1 an.

Des flyers ont été édités à 5000 exemplaires pour communiquer sur le sentier pédagogique des Gillardes. Cible : public familial



Communes de
Pellafol, Cordéac,
Monestier d'Ambel



1 diaporama a été constitué et **1 article a été édité** suite à la communication réalisée dans le cadre du colloque « Biodiversité et développement territorial » du 19 au 21 mai 2008. Titre de l'article : "Appropriation progressive d'un projet de territoire par les acteurs locaux dans l'Obiou et les gorges de la Souloise".

7 comptes-rendus plastifiés des actions réalisées ont été édités, en format A2, pour être exposés lors de l'inauguration du sentier des Gillardes (22 juin 2007) et également lors du comité de pilotage de clôture (6 novembre 2008).



Ci-dessus les comptes-rendus plastifiés des actions réalisées, lors du comité de pilotage de clôture du 6 novembre 2008

Ont également été réalisés dans le cadre du projet :

- **11 panneaux fixes** installés sur le sentier des Gillardes (action E8)
- **8 panneaux mobiles** établis pour l'exposition temporaire destinée aux scolaires (action E8)

Sans compter les nombreux **diaporamas** créés pour chaque comité de pilotage et pour les réunions de présentation d'actions spécifiques (recherche d'ENS, étude éco-touristique, etc.).

L'animation du Document d'Objectifs, réalisée concomitamment, a également permis de communiquer sur Natura 2000, notamment via les **6 réunions thématiques** réalisées en juin 2006 pour un public local, dans le cadre de la **concertation du DOCOB** (thèmes : milieux naturels et espèces à protéger, gestion forestière, pastoralisme, accueil du public, chasse et pêche), synthétisées en réunion le 15/11/06.

Les retours de la population locale et des membres du comité de pilotage sur la communication ont été excellents. Cette communication active est sans doute la principale responsable de la bonne appropriation locale du projet.

8. Evaluations

8.1 Mise en œuvre du projet

	Evaluation : points positifs	Evaluation : points négatifs
la méthodologie,	<p>La méthodologie de cartographie des habitats a été conforme aux orientations du CBNA.</p> <p>L'avant projet d'intervention dans les habitats abyssaux suit une logique scientifique.</p> <p>La méthodologie employée pour réaliser le plan d'interprétation du site s'est conformée aux lois du genre</p> <p>Les actions ont toutes été concertées avec les élus et éventuellement avec d'autres instances techniques représentatives (ex. Conseil Général pour les ENS).</p> <p>Exposition itinérante : le concept a été inventé spécialement pour l'occasion</p> <p>Mobilisation de compétences externes : FAI, CBNA, bureau d'études IDEANOVA (pour l'étude écotouristique)</p> <p>Travaux : bonne définition et bon suivi par les agents concernés. Ex : transformation d'une plantation de pins noirs au moyen de débardage à cheval : technique pertinente</p>	<p>Sorties scolaires : le démarchage aurait peut-être pu être pensé plus globalement en amont ; il a manqué par ailleurs une évaluation par les professeurs.</p> <p>Pose des panneaux sur le sentier des Gillardes : deux panneaux abîmés et certains à reprendre.</p> <p>Problème de définition des travaux et de suivi</p>
la gestion du projet, les problèmes rencontrés, le partenariat (problèmes rencontrés et valeur ajoutée),	<p>La gestion du projet a été optimale sur ce site. Les difficultés ont été identifiées et résolues comme par exemple la nécessité de réorienter l'action A3b (bail de pâturage) ou l'impossibilité d'atteindre les objectifs de projets pédagogiques (→ transformation en exposition mobile)</p> <p>Le site était mal connu au démarrage du projet, tant en terme de relations locales que de connaissance des enjeux. Chaque action a ainsi été réappropriée, redéfinie afin de « coller » intelligemment aux enjeux locaux.</p> <p>Cette gestion de projet « adaptative » a particulièrement bien fonctionné sur ce site.</p> <p>La position locale de l'ONF, porteur de projet, était facilitée par l'absence d'autres structures de développement local.</p> <p>Par ailleurs l'ensemble des responsables des actions a eu à cœur de communiquer et de discuter leurs actions avec les personnes ressources. Le travail est donc bien approprié localement.</p>	<p>La créativité des responsables des actions se traduit par un dépassement budgétaire global. Ce projet aurait peut-être mérité un suivi financier des dépenses plus strict.</p>

	Excellents partenariats avec le CBNA, la FAI, le Conseil Général, les EMALA, les élus.	
les applications techniques et commerciales (reproductibilité, faisabilité économique, facteurs limitants),	<p>Un certain nombre de travaux pourront être répliqués dans des contrats Natura 2000 (ouvertures pour le Sabot de Vénus, conversions de plantations, etc.)</p> <p>Mise en place d'un sentier pédagogique : reproductible</p> <p>Exposition itinérante inventée pour ce site : peut être vendue et adaptée pour d'autres sites (jeux, concept).</p> <p>Sorties scolaires : répliquables sous réserve d'identifier un mode de financement pour les écoles</p>	<p>Sous réserve de budgets N2000 identifiés</p> <p>Financements possibles : Conseil Général (politique « En chemin sur les ENS »)</p>
la comparaison par rapport aux objectifs initiaux du projet	Les objectifs sont atteints sauf action C8c (voir paragraphe 6).	
le progrès par rapport aux 4 thématiques du programme et des menaces décrites	Principales menaces pesant sur ce site : fermeture de milieux, surfréquentation, déprise pastorale ou inadéquation des itinéraires pastoraux, non acceptation de Natura 2000. Les progrès sont importants. La fermeture des milieux a été traitée avec succès au moyen de travaux (à reproduire). La fréquentation du site des Gillardes a été accompagnée par la mise en place d'un sentier. Les enjeux de la gestion pastorale ont été établis dans des diagnostics. Reste à y répondre dans de futures MAE-t. L'acceptation de Natura 2000 a largement augmenté (N2000 plébiscité par les élus lors du comité de pilotage de clôture).	
l'efficacité des actions de diffusion / communication	<p>Le porteur de projet a misé sur la diversité des moyens de communication : panneaux, flyers, réunions, articles de presse... (voir paragraphe 7).</p> <p>De fait la communication directe était importante, du fait de la taille des collectivités concernées (réunions publiques d'information sur Natura 2000 où toute la population était invitée, inauguration du site des Gillardes où la population locale était présente en nombre). La communication indirecte via la presse est à aussi à noter.</p> <p>A noter également : communication auprès de la Commission Environnement du Conseil Général (présentation des projets d'ENS), et communication lors du colloque « Biodiversité et développement territorial »</p>	Pas de mesure effective de l'efficacité des actions de communication
l'avenir du projet : les garanties pour la durabilité du projet et les menaces persistantes.	Volonté de l'Etat et des collectivités locales de s'investir localement sur le projet Natura 2000	

8.2 Analyse des bénéfices à long terme (gestion durable)

<p>bénéfices environnementaux : analyse de l'impact direct et indirect (observé ou escompté) des actions sur l'état de conservation des habitats et des espèces du site. Relire la fiche scientifique du dossier de candidature</p>	<p>Impacts positifs sur les milieux déjà observés : ouverture de milieux, déplacement de sentier, dégagement de pins à crochets, conversion d'une plantation de pins.</p> <p>Impacts sur les milieux indirects ou à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la connaissance de la Cartographie des habitats permettra d'orienter l'action en faveur des habitats et des espèces à préserver - projet d'ENS dédié à la Potentille du Dauphiné et projet de périmètre de protection des habitats abyssaux : ces démarches devraient permettre si elles voient le jour de préserver sur le long terme ces habitats et espèces - projet de MAE-t sur les alpages : favorables à une gestion durable
<p>bénéfices économiques : économies de coûts à long terme et/ou opportunités de développement d'activités, développement régional, augmentation de revenus dans d'autres secteurs, etc...)</p>	<p>Impact positif sur le site très fréquenté des Gillardes. Le parcours du sentier est amélioré, ce qui augmente sa popularité. Quelles retombées économiques pour le territoire</p> <p>Sorties grand public : le contenu intéresse les collèges les écoles (financement Natura 2000, subventions CGI dans le cadre des ENS)</p> <p>Etude écotouristique du massif de l'Obiou : projet touristique intégré de randonnée accompagnée. Si ce projet voit le jour, les retombées économiques pour la région devraient être importantes (hébergements, accompagnement, etc.)</p> <p>Globalement, Natura 2000 est présenté et vécu comme un « label environnemental » sur ce site, ce qui permet de valoriser le patrimoine naturel auprès d'un public divers (vacanciers, locaux etc.)</p>
<p>bénéfices sociaux : effets positifs sur l'emploi, la santé, etc...)</p>	<p>Sorties scolaires et grand public : permettent de donner accès à tous aux milieux naturels</p>

8.3 Réplicabilité, démonstration, transférabilité, coopération

<p>moteurs et obstacles à une répliation</p>	<p>Les actions favorables aux milieux naturels pourront être répliqués dans le cadre de Natura 2000 (d'un point de vue technique la répliation est aisée). La limite d'une telle démarche serait éventuellement financière, elle dépend de la volonté de l'Etat de financer les actions Natura 2000.</p> <p>Les actions pastorales devraient se poursuivre compte tenu de l'implication constante de la FAI sur le territoire et de la perspective de mise en place d'une MAE-t.</p> <p>Les actions d'interprétation et d'accueil (en particulier toutes celles qui sont programmées dans le plan d'interprétation du site) seront dépendantes de la capacité des collectivités à mobiliser des financements autres que Natura 2000 (Conseil Général, Conseil Régional, etc.)</p>
--	---

mettre en avant l'aspect démonstratif des actions	L'aspect démonstratif des actions s'est traduit dans la communication (voir paragraphe) et par le fait que l'ONF a communiqué en cours de projet sur les travaux (panneau temporaire sur l'exploitation des pins, conférences grand public, inauguration, etc.). Les panneaux fixes et les panneaux temporaires sont autant de signes qui resteront au-delà du projet. Par ailleurs l'action de mise en valeur du sentier pédagogique des Gillardes était particulièrement visible et démonstrative.
les possibilités d'application à d'autres secteurs (transférabilité) à l'échelle locale	Méthodologie de cartographie des habitats, autres méthodes mises en œuvre (voir § 8.1) : répliquables Application possible des moyens de communication à d'autres projets de type filière bois, ou autres projets ONF. Méthodes employées pour fabriquer les panneaux fixes et l'exposition temporaire : valorisables par la suite quel que soit le contenu (ex. utilisation de la charte graphique de l'ONF, testée pour la première fois). Le programme a permis de renforcer des compétences internes.
et à l'échelle européenne (préciser les facteurs limitants),	Pas de vision de ce site à l'échelle européenne.

8.4 Innovation

A voir à l'échelle du projet LIFE dans son ensemble.

9. Effets induits du programme LIFE NT

La fin de l'élaboration du Document d'Objectifs du site est prévue pour 2009, dans un contexte local apaisé et favorable à Natura 2000, ce qui est l'idéal et ce qui correspond à la raison d'être de ce projet LIFE Nature et Territoire : favoriser l'appropriation locale de Natura et favoriser son intégration dans les politiques territoriales.

Depuis le début du programme, un projet de concept touristique doux sur l'ensemble du massif de l'Obiou est en train de voir le jour. L'étude éco-touristique prévue dans le cadre du LIFE a été complétée sur le versant Trièves de l'Obiou par la Communauté de Communes de Mens, de façon à avoir une approche cohérente sur l'ensemble du massif. Ce projet est également l'occasion d'un rapprochement des élus des deux versants de la montagne, prémisse de projets communs.

La commune de Pellafol est en train d'agrandir et repenser sa Maison du Patrimoine. Cet espace muséographique qui accueille locaux et groupes hébergera l'exposition temporaire dupliquée (action E8) ainsi qu'une invitation à visiter le sentier des Gillardes. La valorisation locale des outils de communication créés dans le cadre du LIFE est assurée.

Par ailleurs, le programme LIFE a permis des rapprochements intéressants entre les acteurs du monde pastoral (dont la FAI), les élus et l'ONF. Notons que l'action réalisée sur l'alpage de Bachillianne était providentielle puisqu'elle a permis de renouer un dialogue technique (avec implication de la FAI) sur cet alpage communal et va conduire à la création d'un groupement pastoral, ce qui est un effet induit particulièrement intéressant.

Le programme LIFE a également permis une synergie avec la politique « Espaces Naturels Sensibles » du Conseil Général de l'Isère, puisque un site est pressenti au sein du périmètre concerné. La cartographie des habitats naturels permet au Conseil Général de cibler les secteurs patrimoniaux susceptibles de devenir Espace Naturel Sensible, et les discussions avec les élus concernés par la station de Potentille du Dauphiné ont avancé (ce site pourrait être le premier site

ENS du secteur). Ces discussions ont pris du retard suite aux élections municipales de mars 2008, les élus ayant changé. Le site des Gillardes pourrait devenir ENS associé.

Enfin, un projet de tracé d'autoroute (l'A51) passe à travers le site. Le bureau d'études Ecosphère est en cours de réalisation de l'analyse d'impact. Le programme LIFE Nature et Territoire, en augmentant la connaissance des habitats et en améliorant la prise en compte des milieux naturels, favorise une appréhension rapide et pointue de l'impact potentiel d'une autoroute. Un document recensant les habitats traversés par le projet est disponible en annexe. D'autres espèces seraient menacées (chauves-souris en particulier).

10. Programme d'actions prévisionnel après LIFE

Fin d'élaboration du DOCOB	ONF : mise en place du volet « action » du DOCOB, qui s'inspire en partie du retour d'expérience du LIFE. Echéance début 2009. Financement Etat
Fin d'élaboration du DOCOB	Le représentant de l'Etat est favorable à la mise en place d'un petit budget de communication en 2009, convaincu comme c'était le cas pour le LIFE que c'est une condition du succès du projet. Enveloppe budgétaire non encore arrêtée, de l'ordre de 5000 €.
Contrats N2000	ONF, montage en 2009 pour réalisation en 2009-2013, financement Etat/Europe. Perspectives : création d'îlots de sénescence, reprise en gestion des actions d'ouverture initiées dans le cadre du LIFE (entretien, généralisation, etc.)
Mesures agro-environnementales	FAI, montage en 2009 pour réalisation 2009-2013, financement Etat/Europe. Perspectives : contractualisation avec les agriculteurs sur l'alpage de Bachillianne et sur l'alpage du col des Faïsses
Etude écotouristique du massif	Les élus de la Communauté de Communes du canton de Mens réfléchissent aux investissements prévus ou à prévoir pour mettre en place une randonnée accompagnée autour de l'Obiou (et/ou pour rentre les sentiers d'altitude praticables). Les élus du Dévoluy et de la Communauté de Communes de Corps ont déjà statué favorablement.
Exposition "en chemin vers l'Obiou"	L'exposition réalisée dans le cadre du programme a été confiée en gestion aux EMALA du secteur qui présenteront le produit aux écoles qu'elles coordonnent. Les actions pédagogiques seront reprises sur le budget du Ministère de l'Education Nationale (crédits Etat) après la clôture du programme.
Exposition "en chemin vers l'Obiou"	Duplication de l'exposition sous forme de panneaux fixes. Maison du Patrimoine de Pellafol - budget propre - 2009
Création d'un site ENS "Potentille du Dauphiné"	Réflexions entamées en 2007 (présentation en Commission Environnement du Conseil Général). Crédits Conseil Général. Réunion de présentation à la population locale prévue en avril 2009 (organisation CGI + élus locaux)
Création d'un site ENS dédié à l'accueil des scolaires (gorges de la Souloise) et communication auprès du public	Cette perspective est proposée par l'ONF au Conseil Général, afin de pérenniser les sorties scolaires (pas de site ENS sur tout le Sud Isère). Réalisation sur la période de la convention ONF-CGI 2009-2011 - crédits d'animation "En chemin vers les ENS"

11. Aspects financiers

Ajustement du budget prévisionnel

Il n'y a pas eu d'ajustement financier. Voir les commentaires sur le budget dans le § 6.

Etat des financements du projet

Financier	Montant	Date de paiement	Commentaires
LIFE	30 260	20/12/2004	
CG38	2 986.05	02/01/2006	
Pellafof	6 000	09/12/2005	
CG38	10800.15	29/12/2006	
CG38	14143.58	21/12/2006	
Pellafof	5 497	21/12/2006	
LIFE	15 200	01/10/2007	
CG38	19 469.11	14/01/2008	
Pellafof	2 426	21/12/2007	
CG38	11 261.84		Prévu en 2008
Pellafof	742		Prévu en 2008
LIFE	27 866		Recette attendue en 2009

Dépenses encourues

Actions	Budget Life en € (budget ajusté au 19/5/08)						
	Pers.	Dépl.	Ass Ext	Matériel	Cons.	Frais Généraux	Total
A3 Gestion	21 150.00	2 524.00	10 320.00	0.00	1 826.00	5 300.00	41 120.00
C8 Travaux	24 480.00	556.80	1 500.00	0.00	961.20	1 420.00	28 918.00
E8 Communication	38 690.00	2 644.80	14 000.00	0.00	1 065.20	10 620.00	67 020.00
F1 Fonctionnement	7 795.00	172.88			581.12	1 045.00	9 594.00
Sous total Obiou Souloise	92 115.00	5 898.48	25 820.00	0.00	4 433.52	18 385.00	146 652.00
	Dépenses en € entre le 01/07/04 et le 30/09/08						
	Pers.	Dépl.	Ass Ext	Matériel	Cons.	Tot FG	Total
A3 Gestion	22 185.85	3 350.96	7 098.50			8 591.59	41 226.90
C8 Travaux	27 990.65	1 561.70	198.54		27.30	4 025.34	33 803.53
E8 Communication	36 394.20	2 985.80	25 628.22		88.57	12 778.53	77 875.32
F1 Fonctionnement	9 810.46	531.09			278.93	1 950.15	12 570.63
Sous total Obiou Souloise	96 381.16	8 429.55	32 925.26	0.00	394.80	27 345.61	165 476.38
	Taux de consommation (%)						
	Pers.	Dépl.	Ass Ext	Matériel	Cons.	FG	Total
A3 Gestion	105%	133%	69%		0%	162%	100%
C8 Travaux	114%	280%	13%		3%	283%	117%
E8 Communication	94%	113%	183%		8%	120%	116%
F1 Fonctionnement	126%	307%			48%	187%	131%
Sous total Obiou Souloise	105%	143%	128%		9%	149%	113%

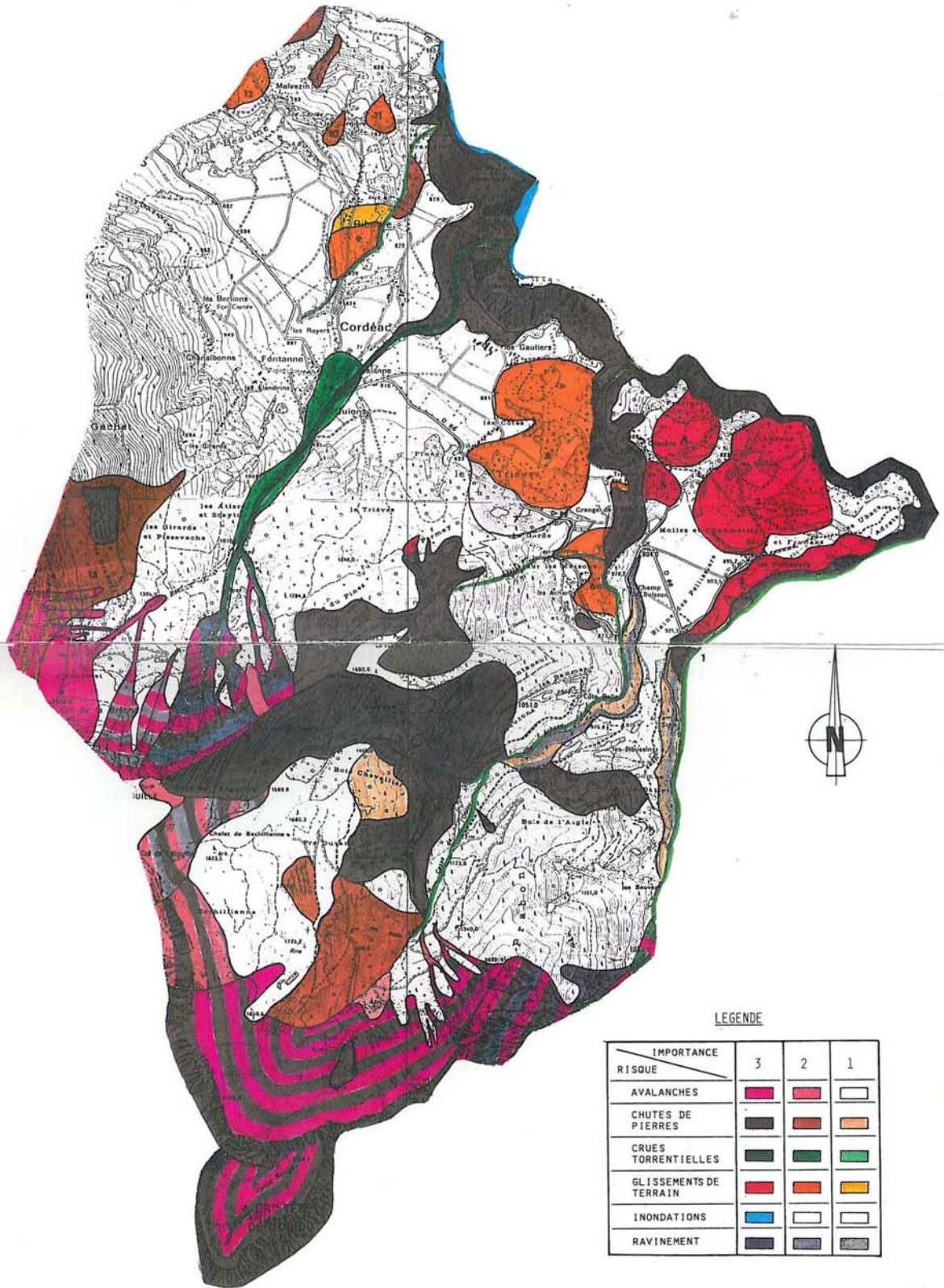


Communes de
Pellafol, Cordéac,
Monestier d'Ambel



Annexe 2 : Cartes des risques naturels des communes concernées par le site Natura 2000

COMMUNE DE CORDEAC
INVENTAIRE DES RISQUES NATURELS



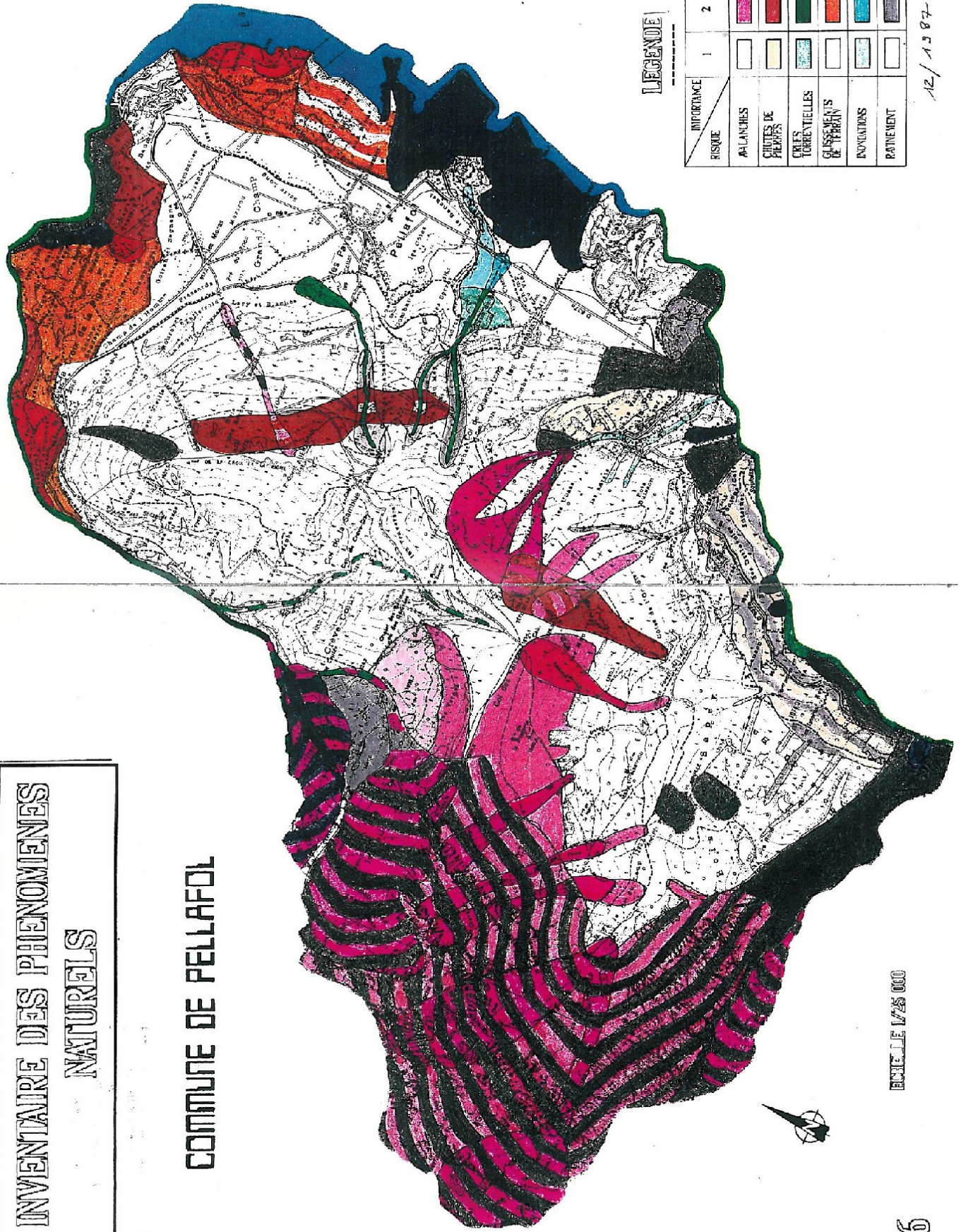
LEGENDE

RISQUE \ IMPORTANCE	IMPORTANCE		
	3	2	1
AVALANCHES	[Red]	[Light Red]	[White]
CHUTES DE PIERRES	[Black]	[Dark Red]	[Light Orange]
CRUES TORRENTIELLES	[Dark Green]	[Green]	[Light Green]
GLISSEMENTS DE TERRAIN	[Red]	[Orange]	[Yellow]
INONDATIONS	[Blue]	[White]	[White]
RAVINEMENT	[Dark Grey]	[Grey]	[Light Grey]

ECHELLE : 1/25000°

**INVENTAIRE DES PHENOMENES
NATURELS**

COMMUNE DE PELLAFOL



LEGENDE

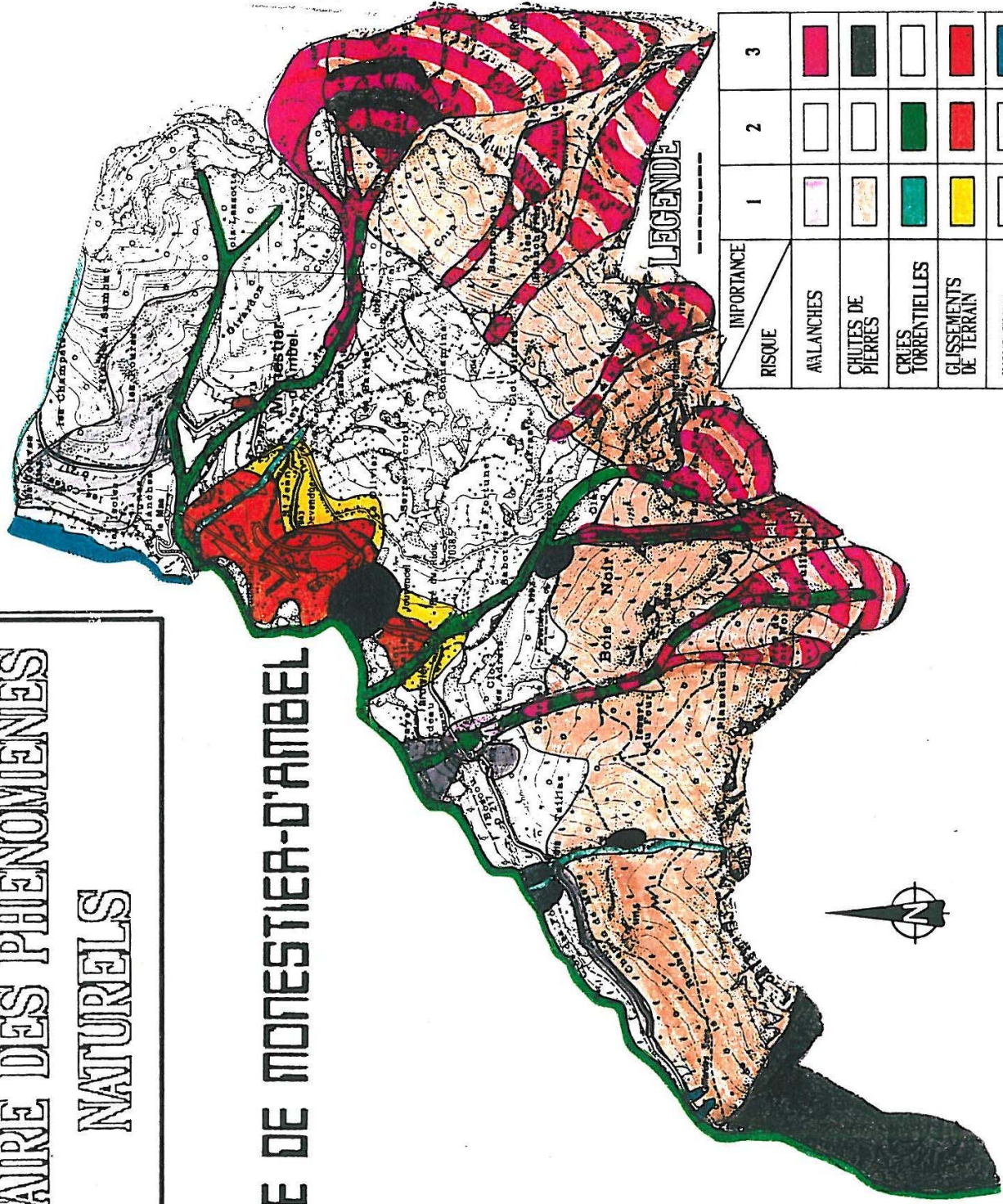
RISQUE	1	2	3
AVALANCHES	[White]	[Pink]	[Red]
CHUTES DE PIERRES	[White]	[Red]	[Black]
CRUES TORRENTIELLES	[White]	[Green]	[Black]
GLISSEMENTS DE TERREN	[White]	[Orange]	[Red]
INONDATIONS	[White]	[Blue]	[Blue]
PATRIMENT	[White]	[Grey]	[Black]

ECHELLE 1/25 000

12/1287

INVENTAIRE DES PHENOMENES NATURELS

COMMUNE DE MONESTIER-D'AMBEL



LEGENDE

RISQUE	IMPORTANCE		
	1	2	3
AVALANCHES	[Light Blue Box]	[Light Green Box]	[Light Red Box]
CHUTES DE PIERRES	[Light Yellow Box]	[Light Orange Box]	[Light Purple Box]
CRUES TORRENTIELLES	[Light Green Box]	[Light Red Box]	[Light Blue Box]
GLISSEMENTS DE TERRAIN	[Light Yellow Box]	[Light Orange Box]	[Light Purple Box]
INONDATIONS	[Light Blue Box]	[Light Green Box]	[Light Red Box]
RATÈNEMENT	[Light Yellow Box]	[Light Orange Box]	[Light Purple Box]

5
ECHELLE 1/25 000

Annexe 3 : listes complémentaires d'espèces animales et végétales

Le site Natura 2000 FR8201747 présente une grande diversité botanique, avec la présence de plantes rares et pour certaines endémiques.

Exemples :

Lilium bulbiferum – Lis orangé (P38, LRR)
Aquilegia alpina - Ancolie des Alpes ((PN(I), DH4, LRN2, LRR)
Trochischantes nodiflora – Trochischante nodiflore (PRRA, LRR)
Eringium spinalba – Panicaut blanc des Alpes (PN(I), LRN2, LRR)
Berardia subacaulis – Bérardie Laineuse (PN(I), LRN2, LRR)

...

Espèces végétales protégées

Libellé	LRN 1	LRN 2	DH All	DH AIV	DH AV	PN	PR	C 38	CB
<i>Androsace pubescens</i> DC.	0	1	0	0	0	1	0	0	0
<i>Aquilegia alpina</i> L.	0	1	0	1	0	1	0	0	0
<i>Arnica montana</i> L.	0	0	0	0	1	0	0	1	0
<i>Artemisia umbelliformis</i> Lam. subsp. umbelliformis	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Astragalus sempervirens</i> Lam. subsp. sempervirens	0	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Avenula versicolor</i> (Vill.) Lainz subsp. praetutiana (Parl. ex Arcangeli) Holub	0	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Convallaria majalis</i> L.	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Cypripedium calceolus</i> L.	0	1	1	1	0	1	0	0	1
<i>Daphne mezereum</i> L.	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Dianthus hyssopifolius</i> L.	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Dianthus sylvestris</i> Wulfen subsp. sylvestris	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Festuca cinerea</i> Vill.	0	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Fritillaria tubiformis</i> Gren. & Godron subsp. tubiformis	0	1	0	0	0	0	0	1	0
<i>Gentiana lutea</i> L.	0	0	0	0	1	0	0	0	0
<i>Hedysarum boutignyanum</i> (Camus) Alleiz.	0	1	0	0	0	1	0	0	0
<i>Helictotrichon sempervirens</i> (Vill.) Pilger	0	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Helictotrichon setaceum</i> (Vill.) Henrard	0	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Ilex aquifolium</i> L.	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Lilium bulbiferum</i> L. var. <i>croceum</i> (Chaix) Pers.	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Lilium martagon</i> L.	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Phyteuma charmelii</i> Vill.	0	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Potentilla delphinensis</i> Gren. & Godron	1	0	1	1	0	1	0	0	1
<i>Potentilla nivalis</i> Lapeyr. subsp. nivalis	0	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pulsatilla halleri</i> (All.) Willd. subsp. halleri	0	1	0	0	0	1	0	0	0
<i>Pyrola chlorantha</i> Swartz	0	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Ranunculus aconitifolius</i> L.	0	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Saussurea discolor</i> (Willd.) DC.	1	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Trochiscanthes nodiflora</i> (All.) Koch	0	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Vaccinium uliginosum</i> L. subsp. <i>microphyllum</i> (Lange) Tolm.	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Vaccinium vitis-idaea</i> L. subsp. <i>vitis-idaea</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	0

**LRN 1 = Livre rouge national 1 / LRN 2 = Livre rouge national 2 / DH All = Directive habitat Annexe II
DH AIV = Directive habitat Annexe IV / DH AV = Directive habitat Annexe V / PN = Protection nationale
PR = Protection régionale / C 38 = Cueillette 38 / CB = Convention de Berne**

Parmi les autres espèces animales d'intérêt communautaire de la directive « habitats », on peut citer :

Annexe IV :

La Coronelle lisse - *Coronella austriaca*
 Le lézard des murailles - *Podarcis muralis*
 Le lézard vert - *Lacerta viridis*

Annexe V :

La Grenouille rousse - *Rana temporaria*

Les espèces animales d'intérêt communautaire pour la "Directive Oiseau" présentent sur le site :

Annexe 1 :

Vautour fauve - *Gyps fulvus* (non nicheur)
 Gypaète barbu - *Gypaetus barbatus* (non nicheur)
 Circaète Jean-le-Blanc - *Circaetus gallicus*
 Gelinotte des bois - *Bonasa bonasia*
 Lagopède alpin - *Lagopus mutus helveticus*
 Pic noir - *Dryocopus martius*
 Crave à bec rouge - *Pyrhocorax pyrrhocorax*
 Tétràs Lyre - *Tetrao tetrix tetrix*
 Perdrix bartavelle - *Alectoris graeca saxatilis*
 Aigle royal – *Aquila chrysaetos*
 Hibou grand-duc - *Bubo bubo*



Lagopède alpin_ *Lagopus mutus helveticus*, 2006.

**Inventaire des papillons de jour (Lépidoptères Rhopalocères)
 du Beaumont et du Trièves (Isère 38)
 1998**

La Dauphinelle (Le village 05800 La Chapelle en Valgaudemar)
 1 rue de la Parrachée 73500 TERMIGNON
 avec le concours de la Fondation Nature & Découverte et du Conseil général de l'Isère

Communes	Nombre d'espèces
CORDEAC	80
MONESTIER D'AMBEL	78
PELLAFOL	88

Liste des papillons de jour inventoriés sur la commune de Pellafol

Nom commun	Espèce	Protection
Hespérie de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	
Hespérie des sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	
Hespérie du chiendent	<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineolus</i> (Ochsenheimer, 1808)	
Hespérie du faux-buis	<i>Pyrgus alveus</i> (Hübner, 1803)	
Point de Hongrie	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	
Sylvaine	<i>Ochlodes venatus</i> (Bremer & Gray, 1853)	
Virgule	<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	
Citron	<i>Gonepteryx rahmni</i> (Linnaeus, 1758)	
Gazé	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	
Piéride du lotier	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	
Souci	<i>Colias crocea</i> (Foucroy, 1765)	
Soufré ou Fluoré	<i>Colias Hyale ou australis</i>	
Apollon	<i>Parnasius apollo</i> (Linnaeus, 1758)	Protégé par Arrêté interministériel du 22/07/1993
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	
Machaon	<i>Papilio machaon</i> (Linnaeus, 1758)	
Belle Dame	<i>Cynthia cardui</i> (Linnaeus, 1758)	
Damier athalie	<i>Mellicta athalia</i> (Rottemburg, 1775)	
Damier noir	<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	
Grand collier argenté	<i>Clossiana euphrosyne</i> (Linnaeus, 1758)	
Grand damier	<i>Cinclidia phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
Grand mars changeant	<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	
Grand nacré	<i>Speyeria aglaja</i> (Linnaeus, 1758)	
Grand Sylvain	<i>Limenitis populi</i> (Linnaeus, 1758)	
Mélitée orangée	<i>Didymaeformia didyma</i> (Esper, 1778)	
Morio	<i>Nymphalis antiopa</i> (Linnaeus, 1758)	
Moyen nacré	<i>Fabriciana adippe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
Nacré alpin	<i>Boloria napaea</i> (Hoffmannsegg, 1804)	
Nacré de la ronce	<i>Brenthis daphne</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
Paon de jour	<i>Inachis io</i> (Linnaeus, 1758)	
Petit nacré	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	

Nom commun	Espèce	Protection
Petite tortue	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	
Petite violette	<i>Clossiana dia</i> (Linnaeus, 1767)	
Rober le diable	<i>Polygonia C-album</i> (Linnaeus, 1758)	
Sylvain azuré	<i>Azuritis reducta</i> (Staudinger, 1901)	
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	
Agreste	<i>Hipparchia semele</i> (Linnaeus, 1758)	
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)	
Demi deuil	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	
Mégère	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	
Misis	<i>Hyponephele lycaon</i> (Kühn, 1774)	
Moiré automnal	<i>Erebia neoridas</i> (Boisduval, 1828)	
Moiré de la canche	<i>Erebia epiphron</i> (Knoch, 1783)	
Moiré des fêtuques	<i>Erebia meolans</i> (Prunner, 1798)	
Moiré fascié	<i>Erebia ligea</i> (Linnaeus, 1758)	
Moiré lancéolé	<i>Erebia alberganus</i> (Prunner, 1798)	
Moiré lustré	<i>Erebia arvensis</i> (Oberthür, 1908)	
Moiré tardif	<i>Erebia aethiops</i> (Esper, 1777)	
Moiré variable	<i>Erebia euryale</i> (Esper, 1805)	
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	
Pamphile	<i>Coenonympha pamphylus</i> (Linnaeus, 1758)	
Petit sylvandre	<i>Hipparchia alcyone</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
Silène	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	
Tircis	<i>Pararge aegerie</i> (Linnaeus, 1758)	
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	
Azuré de l'oxytropide	<i>Polyommatus eros</i> (Ochsenheimer, 1808)	
Azuré de la gentiane croisette	<i>Maculinea alcon rebeli</i> (Hirschke, 1904)	Protégé par Arrêté interministériel du 22/07/1993
Azuré de la jarosse	<i>Polyommatus amanda</i> (Schneider, 1792)	
Azuré des coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i> (Bergsträsser, 1779)	
Azuré du genêt	<i>Plebejus idas</i> (Linnaeus, 1761)	
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i> (Linnaeus, 1758)	Protégé par Arrêté interministériel du 22/07/1993
Azuré frêle	<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	
Azuré pygmée	<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758)	
Bleu céleste	<i>Polyommatus bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	
Bleu nacré	<i>Polyommatus coridon</i> (Poda, 1761)	
collier de corail	<i>Aricias agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
Cuivré alpin	<i>Heodes virgaureae</i> (Linnaeus, 1758)	
Lucine	<i>Hamaeris lucina</i> (Linnaeus, 1758)	
Grand argus	<i>Polyommatus escheri</i> (Hübner, 1823)	
Sablé du sainfoin	<i>Polyommatus damon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
Thécla de la ronce	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	
Thécla du prunellier	<i>Satyrrium spini</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	

Liste des papillons de jour inventoriés sur la commune de Monestier d'Ambel

Nom commun	Espèce	Protection
Hespérie de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	
Hespérie des sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	
Hespérie du chiendent	<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineolus</i> (Ochsenheimer, 1808)	
Hespérie du faux-buis	<i>Pyrgus alveus</i> (Hübner, 1803)	
Hespérie du marrube	<i>Carcharodus floccifera</i> (Zeller, 1847)	
Point de Hongrie	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	
Sylvaine	<i>Ochlodes venatus</i> (Bremer & Gray, 1853)	
Virgule	<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	
Citron	<i>Gonepteryx rahmni</i> (Linnaeus, 1758)	
Gazé	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	
Piérade des biscutelles	<i>Euchloe ausonia sensu Whalley</i>	
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	
Piérade du lotier	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	
Piérade du navet	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	
Piérade du navet, forme d'altitude	<i>Pieris napi bryoniae</i> ([Hübner], 1804)	
Souci	<i>Colias crocea</i> (Foucroy, 1765)	
Soufré ou Fluoré	<i>Colias Hyale ou australis</i>	
Apollon	<i>Parnasius apollo</i> (Linnaeus, 1758)	Protégé par Arrêté interministériel du 22/07/1993
Machaon	<i>Papilio machaon</i> (Linnaeus, 1758)	
Semi-Apollon	<i>Driopa mnemosyne</i> (Linnaeus, 1758)	Protégé par Arrêté interministériel du 22/07/1993
Belle Dame	<i>Cynthia cardui</i> (Linnaeus, 1758)	
Damier athalie	<i>Mellicta athalia</i> (Rottemburg, 1775)	
Damier noir	<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	
Grand collier argenté	<i>Clossiana euphrosyne</i> (Linnaeus, 1758)	
Grand nacré	<i>Speyeria aglaja</i> (Linnaeus, 1758)	
Mélitée des scabieuses	<i>Mellicta parthenoides</i> (Keferstein, 1851)	
Mélitée orangée	<i>Didymaeformia didyma</i> (Esper, 1778)	
Moyen nacré	<i>Fabriciana adippe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
Nacré de la ronce	<i>Brenthis daphne</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
Nacré des balkans	<i>Boloria graeca</i> (Staudinger, 1870)	
Paon de jour	<i>Inachis io</i> (Linnaeus, 1758)	
Petit sylvain	<i>Ladoga camilla</i> (Linnaeus, 1764)	
Petite tortue	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	
Petite violette	<i>Clossiana dia</i> (Linnaeus, 1767)	
Rober le diable	<i>Polygonia C-album</i> (Linnaeus, 1758)	
Sylvain azuré	<i>Azuritis reducta</i> (Staudinger, 1901)	
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)	
Demi deuil	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	
Gorgone	<i>Lasiommata petropolitana</i> (Fabricius, 1787)	

Nom commun	Espèce	Protection
Grande coronide	<i>Satyrus ferula</i> (Fabricius, 1793)	
Mégère	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	
Misis	<i>Hyponephele lycaon</i> (Kühn, 1774)	
Moiré aveulgé	<i>Erebia pharte</i> (Hübner, [1804])	
Moiré de la canche	<i>Erebia epiphron</i> (Knoch, 1783)	
Moiré des fétuques	<i>Erebia meolans</i> (Prunner, 1798)	
Moiré fascié	<i>Erebia ligea</i> (Linnaeus, 1758)	
Moiré lancéolé	<i>Erebia alberganus</i> (Prunner, 1798)	
Moiré lustré	<i>Erebia arvensis</i> (Oberthür, 1908)	
Moiré tardif	<i>Erebia aethiops</i> (Esper, 1777)	
Moiré variable	<i>Erebia euryale</i> (Esper, 1805)	
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	
Némusien	<i>Lasiommata maera</i> (Linnaeus, 1758)	
Pamphile	<i>Coenonympha pamphylus</i> (Linnaeus, 1758)	
Petit sylvandre	<i>Hipparchia alcyone</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
Silène	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	
Argus brun	<i>Eumedonia eumedon</i> (Esper, 1780)	
Argus de l'hélianthème	<i>Aricias artaxerxes</i> (Fabricius, 1793)	
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	
Azuré de l'oxytropide	<i>Polyommatus eros</i> (Ochsenheimer, 1808)	
Azuré de la gentiane croisettes	<i>Maculinea alcon rebeli</i> (Hirschke, 1904)	Protégé par Arrêté interministériel du 22/07/1993
Azuré des parcs	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	
Azuré du genêt	<i>Plebejus idas</i> (Linnaeus, 1761)	
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i> (Linnaeus, 1758)	Protégé par Arrêté interministériel du 22/07/1993
Azuré frère	<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	
Azuré provençal	<i>Everes alcetas</i> (Hoffmannsegg, 1804)	
Azuré pygmée	<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758)	
Bleu céleste	<i>Polyommatus bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	
Bleu nacré	<i>Polyommatus coridon</i> (Poda, 1761)	
Cuivré alpin	<i>Heodes virgaureae</i> (Linnaeus, 1758)	
Cuivré écarlate	<i>Palaeochrysopeus hippothoe</i> (Linnaeus, 1761)	
Cuivré mauvin	<i>Thersamolycaena alciphron</i> (Rottemburg, 1775)	
Lucine	<i>Hamaeris lucina</i> (Linnaeus, 1758)	
Demi argus	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	
Grand argus	<i>Polyommatus escheri</i> (Hübner, 1823)	
Sablé du sainfoin	<i>Polyommatus damon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
Thécla du prunellier	<i>Satyrium spini</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	

Annexe 4 : ONF, 2007. Rapport Espaces Naturels Sensibles Potentiels (programme Life)



Life Nature
& Territoires
en région Rhône-Alpes



COMMUNES DE
PELLAFOL
MONESTIER D'AMBEL
CORDÉAC



Plus proche de vous !

Espaces Naturels Sensibles Potentiels Obiou - Gorges de la Souloise



2007





**Life Nature
& Territoires**
en région Rhône-Alpes



Communes de
Pellafof
Monestier d'Ambel
Cordéac



Plus proche de vous !

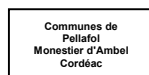
ESPACES NATURELS SENSIBLES POTENTIELS OBIOU - GORGES DE LA SOULOISE



9, quai Créqui
38000 GRENOBLE
☎ : 04 76 86 39 76
📠 : 04 76 87 47 04
e-mail : ag.grenoble@onf.fr

Sommaire

	<i>page</i>
I INTRODUCTION	3
II LOCALISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES POTENTIELS	4
III LES DIFFERENTS ENS POTENTIELS	4
III.1 VALLON DU SAPPEY	5
III.2 PRE DE L'AUP	7
III.3 GORGE DE LA SOULOISE	8
III.4 OBIOU	10
III.5 BACHILIANNE	13
IV CONCLUSION	14





Life Nature
& Territoires
en région Rhône-Alpes



Plus proche de vous !



Commune
de
Pellafol

Dans le cadre du programme européen LIFE Nature et Territoires en région Rhône-Alpes, l'Office National des Forêts se propose de définir, pour le compte du Conseil Général de l'Isère, les différentes zones susceptibles de devenir des Espaces Naturels Sensibles, au sein du site Natura 2000 FR8201747 "landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du massif de l'Obiou et des gorges de la Souloise".

Les sites potentiels seront classés en fonction des différents enjeux (environnementaux, activités socio-économiques, fréquentation, ...).

Un relevé cadastral sera effectué pour les sites représentant les plus forts enjeux en terme de préservation et de gestion.

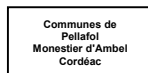
Liste des statuts avec les abréviations utilisées :

Protections réglementaires :

PN(I) : Protection nationale annexe 1
PRRA : Protection Régionale Rhône-Alpes
P38 : Protection départementale Isère
C38 : Réglementation de cueillette Isère

Listes rouges et statuts internationaux :

UE : Code Directive Habitat
DH(2) : Directive Habitats Annexe II
DH(4) : Directive Habitats Annexe IV
LRN(1) : Livre Rouge National Tome I
LRN(2) : Livre Rouge National Tome II
LRR : Livre Rouge Rhône-Alpes
CB : Convention de Berne



2

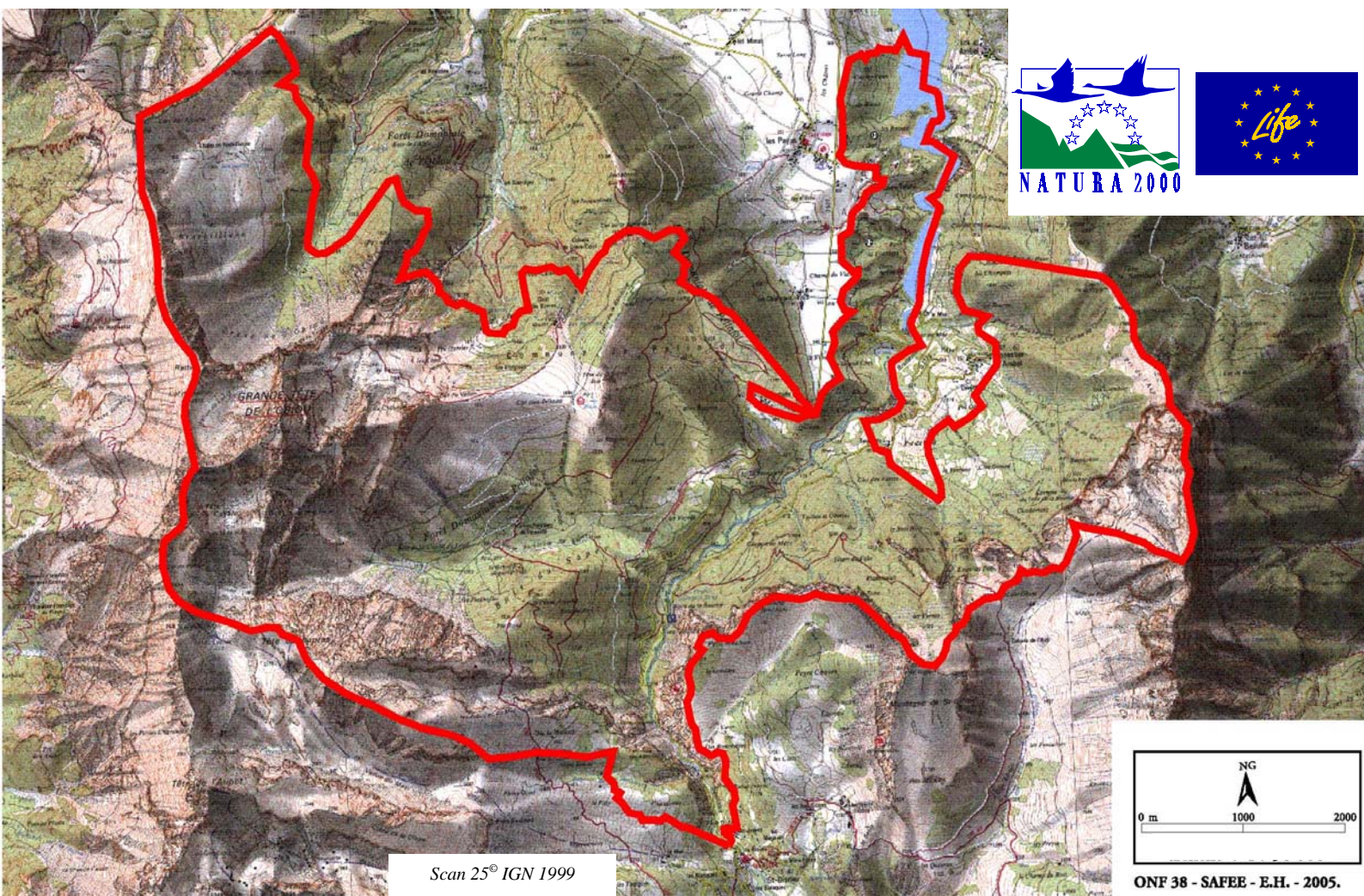
2007



I INTRODUCTION

Situé aux confins du département de l'Isère, le site Natura 2000 FR 8201747 (I31) "Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du massif de l'Obiou et des gorges de la Souloise" recèle, de par la diversité des habitats naturels et les aspects floristique et faunistique, toutes les potentialités pour la création d'Espaces Naturels Sensibles.

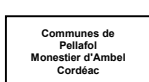
Carte 1 : Localisation site Natura 2000 FR 8201747



Superficie : 3700 ha (environ)
répartis comme suit : Pellafol : 2127ha
Cordéac : 621 ha
Monestier d'Ambel : 932 ha

Altitude max. : 2789 m (Obiou)
Altitude min. : 760 m (Lac du Sautet)

Etagement de la végétation : Supra-méditerranéen à Nival
Climat continental atténué à influence montagnarde et méditerranéenne
Biogéographie : Alpes intermédiaires (*Angle de Gams* = 44°)



II LOCALISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES POTENTIELS

Cf. Carte Espaces Naturels Sensibles Potentiels Localisation & cartographie des habitats naturels.

III LES DIFFERENTS ENS POTENTIELS

Une approche multicritère, prenant en compte les différents enjeux (habitats naturels, espèces (animales, végétales), activités socio-économiques, fréquentation), complétée par un relevé cadastral, a été utilisée pour hiérarchiser les différents sites ENS potentiels en terme de préservation et de gestion.

Le tableau ci-dessous présente les différentes zones pouvant constituer des Espaces Naturels Sensibles.

Tableau - ENS potentiels

	<i>Nom</i>	<i>Surface (Ha)</i>
1	Vallon du Sappey	171
2	Pré de l'Aup	46
3	Gorges de la Souloise	231
4 O	biou	478
5 Bac	hilianne	15

Les paragraphes suivant vont détailler les caractéristiques naturelles et les relevés cadastraux des différents Espaces Naturels Sensibles potentiels.

III.1 VALLON DU SAPPEY (171 HA)

HABITATS NATURELS ET ESPECES

- Enjeux :
- Habitats naturels prioritaires d'une extrême rareté : Pinèdes à byssales Delphino-Savoisiennes et du Jura en station froide
 - Faune & flore alpine
 - Activités socio-économiques
 - Fréquentation

La variété des habitats naturels, dont certains d'une extrême rareté, ainsi que la grande diversité d'espèces végétales et animales ferait de ce site un Espace Naturel Sensible exceptionnel.



HABITATS NATURELS

Habitats forestiers

Peuplements de Pin à crochets et d'Épicéa nain sur éboulis gelés

Code UE: 9430* (* : Habitat prioritaire)

Code CORINE BIOTOPE : 42.4223

Type d'habitat extrêmement rare de l'étage montagnard, colonisant le bas des pentes d'éboulis exposés au nord, là où la neige persiste longtemps; le sous-sol reste gelé la plus grande partie de l'année.

Peuplements d'arbres nains dépassant à peine 2-3 m de hauteur, avec : soit le Pin à crochets, soit l'Épicéa, soit un mélange des deux espèces avec quelques bouleaux pubescents et des Mélèzes.

Très grande richesse en Bryophytes et en Lichens.

Valeur écologique et biologique

Il faut souligner le très grand intérêt patrimonial de ce type d'habitat :

- aspect original de ces peuplements installés en conditions très marginales, limites pour la forêt ;
- mosaïques d'habitats divers du plus grand intérêt par le grand nombre de conditions offertes aux espèces ;
- grande rareté et très faible étendue des individus ;
- intérêt des caractères écologiques très marginaux pour l'existence de la forêt ;
- présence d'espèces rares ou protégées (Lycopode à rameaux annuels, ...) ;
- îlots d'espèces subalpines en situation abyssale, très rares généralement à cette altitude.

La protection totale de ces habitats est à assurer.

Autres habitats forestiers

Forêt montagnarde et subalpine à Pin à crochets *Pinus uncinata* sur substrat calcaire (UE : 9430*)(* : Habitat prioritaire)

Hêtraies montagnardes de l'*Asperulo-Fagetum* (UE : 9130)

dont : Hêtraie-sapinière à Mélisse et Orge d'Europe (Code Corine Biotope : 41.131 & 43.131)

Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (UE : 9110)

Habitats agropastoraux

Formations herbues naturelles et semi-naturelles (UE : 6170)

dont : pelouses calcaires alpines (Code Corine Biotope : 36.4)

Landes (UE : 4060)

dont : Landes installées sur substrats calcaires - landes subalpines, alpines et boréales (Code Corine Biotope : 31.4)

Habitats rocheux

Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique (UE : 8210)

Éboulis calcaires et des schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thlaspietea rotundifolii*) (UE : 8120)

ESPECES

Espèces végétales

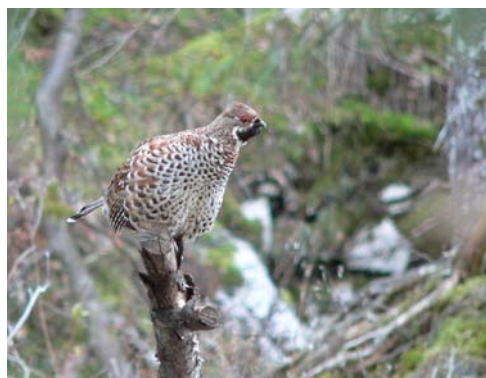
Sabot de Vénus *Cypripedium calceolus* (UE : 19 02, PN(1), CB, DH(2), DH(4), LRN(2), LRR))

Buxbaumie verte *Buxbaumia viridis* (UE : 1386)

Panicaut blanc *Eryngium yuccifolium* (PN(1), LRN(2), LRR) Endémique sud-ouest à lpin Français et Italien. Présent des Alpes Maritimes à l'Isère.

...

Espèces animales



Tétras-lyre *Tetrao tetrix* (UE : A107)

Gélinotte des bois *Bonasia bonasia* (UE : A104)

Chouette chevêchette *Glaucidium passerinum* (UE : A217)

Pic Noir *Dryocopus martius* (UE : A236)

Chamois *Rupicapra rupicapra*

...

ACTIVITES ET FREQUENTATION

Gestion et exploitation forestière

Fréquentation estivale et hivernale (PDIPR, ...) moyenne à faible

Accessibilité aisée (Habitats abaissement traversés par des routes forestières ouvertes à la circulation d'engins motorisés)

Pastoralisme

Chasse

Cueillette de champignons

Site d'étude du CEMAGREF (Fonctionnement de l'écosystème et changements climatiques)

RELEVÉ CADASTRAL

Commune de PELLAFOL (Cadastre non numérisé)

Code INSEE commune de PELLAFOL : 380299

Département : Isère

Canton : Corps

Parcelles cadastrales :

Territoire communal de PELLAFOL

Forêt communale de PELLAFOL (Isère, 38) (soumis et non soumis au régime forestier)

Feuille C3 parcelles n° : - 749, 750, 697, 698, 799, 803

Feuille D1 parcelles n° : - 27, 28, 29, 30

Forêt communale de ST DISDIER (Hautes Alpes, 05) (soumis au régime forestier)

Feuille C3 parcelles n° : - 746, 747, 748

Nombre de parcelles cadastrales territoire communal PELLAFOL : 13

Pas de terrains privés, ni de forêt domaniale dans l'enveloppe de l'Espace Naturel Sensible potentiel.

Propriétaires	Nombre de parcelles cadastrales
Commune de PELLAFOL	10
Commune de St DISDIER	3
Total	13

III.2 PRE DE L'AUP (46 HA)

ESPECES & HABITATS NATURELS

Enjeux : Espèce végétale emblématique et endémique :
Potentille du Dauphiné *Potentilla delphinensis*
Habitats naturels prioritaires
Activités socio-économiques

HABITATS NATURELS

Habitats agropastoraux

Formations herbues à Nard us, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones sub-montagnardes de l'Europe continentale) et des communautés apparentées (UE : 6230*)(* : Habitat prioritaire)

dont : Pelouses à *Festuca paniculata* (Code Corine Biotope : 36.331*)

Traditionnellement traitée en prairie de fauche et présentant une richesse floristique extraordinaire, elle est aujourd'hui laissée au pâturage (bovins & équins).

Landes subalpines, alpines et boréales (UE : 4060)

Habitats forestier

Hêtraies montagnardes de l'*Asperulo-Fagetum* (UE : 9130)

Habitats rocheux

Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique (UE : 8210)

ESPECES

Espèces végétales

Potentille du Dauphiné *Potentilla delphinensis* (UE : 1534, PN(1), C B, DH(2), DH(4), LRN(1), LRR)



Espèce emblématique et endémique des Alpes occidentales françaises (Savoie et Dauphiné). (Il s'agit d'une des plus grandes stations connues)

Potentilla delphinensis est une plante vivace de type hémicryptophyte à scape.

La biologie de la Potentille du Dauphiné est à peu près inconnue.

Liée à la présence de sols profonds, potentiellement forestiers, en milieu ouvert.

Menacées soit par un pâturage trop important qui peut conduire à la destruction des plantes, soit par un sous-pâturage qui engendre une concurrence par la végétation ligneuse (genévriers - *Juniperus* spp. -, airelles - *Vaccinium* spp. - et arbustes forestiers) et une fermeture du milieu.

Pression pastorale "contrôlée" indispensable.

Ancolie des Alpes *Aquilegia alpina* (PN(1), DH(4), LRN(2), LRR)

Lis orangé *Lilium bulbiferum* (P38, LRR)

Saussurée à feuilles de scolores *Saussurea discolor* (PRRA, LRN(1), LRR)

Pulsatille de Haller *Pulsatilla halleri* (PN(1), LRN(2), LRR)

...

Espèces animales

Tétras-lyre *Tetrao tetrix* (UE : A107)

Aigle royal *Aquila chrysaetos* (UE : A091)

...

ACTIVITES ET FREQUENTATION

Pastoralisme

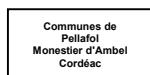
Gestion et exploitation forestière

Chasse

Fréquentation estivale et hivernale (PDIPR, ...) moyenne à faible

Événement sportif traversant la zone : course VTT "La Corpoise"

Répartition géographique



RELEVÉ CADASTRAL

Commune de MONESTIER D'AMBEL (Cadastre non numérisé)

Code INSEE commune de MONESTIER D'AMBEL : 380241

Département : Isère

Canton : Corps

Parcelles cadastrales :

Territoire communal de MONESTIER D'AMBEL :

Forêt communale de MONESTIER D'AMBEL (Isère, 38) (soumis au régime forestier)

Parcelles n° : - 123, 124 (Plaigni)

- 143 (Pré de l'Aup)

- 168, 169, 170, 171, 172, 175, 176, (Colombier)

- 194 (Bois Lassote)

Parcelles privées :

Parcelles n° : - 112 à 122 (Plaigni)

- 125 à 142, 144 à 167 (Pré de l'Aup)

- 174 (Colombier, enclave)

- 189 à 191 (Falavel)

Nombre de parcelles cadastrales territoire communal MONESTIER D'AMBEL : 68

Remarque : Les parcelles limitrophes, non incluses dans l'ENS potentiel (n° : 173, 177, 178, 179, 192, 193) appartiennent à la Commune de Monestier d'Ambel.

Présence de terrains communaux, de terrains privés mais pas de forêt domaniale dans l'enveloppe de l'Espace Naturel Sensible potentiel.

Propriétaires	Nombre de parcelles cadastrales
Commune de MONESTIER D'AMBEL	11
Privés 57	
Total	68

III.3 GORGES DE LA SOULOISE (231 HA)

HABITATS NATURELS, ESPECES & ACCUEIL DU PUBLIC

Enjeux : Fréquentation

Habitats naturels prioritaires

Espèces

Activités socio-économiques



HABITATS NATURELS

Habitats humides

Communautés des sources et des suintements carbonatés – Sources d'eaux dures, sources pétifiantes avec formation de travertin (Cratoneurion) (UE : 7 220*)(* : Habitat prioritaire)

Habitats forestiers

Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (UE : 9180*)(* : Habitat prioritaire)

dont Tiliaies sèches de Bourgogne, du Jura, et des Alpes (Tiliaie à Erable à feuillage d'obier)(Code Corine Biotope : 41.45*)

Habitats rocheux

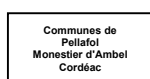
Pente rocheuse avec végétation chasmophytique (UE : 8210)

dont Filaies calcaires subalpines à alpines des Alpes (Code Corine Biotope : 62.151)

Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (UE : 8130)

Grottes non exploitées par le tourisme (UE : 8310)

dont Nappe phréatique et exurgences des Gillardes



ESPECES

Espèces végétales

Sabot de Vénus *Cypripedium c alceolus* (U E : 1 902, PN(1), CB, DH(2), DH(4), LRN(2), LRR))

...

Espèces animales

Chabot *Cottus gobio* (UE : 1163)

Blageon *Leuciscus souffia* (UE : 1131)

Aigle royal *Aquila chrysaetos* (UE : A091)

Vespertilion à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* (UE : 1321)

...



ACTIVITES ET FREQUENTATION

Problématique de gestion de la fréquentation et d'accueil du public à un niveau des exurgences des Gillardes

Divers sentiers (PDIPR, sentier de découverte, sentier RTM, ...)

Fréquentation estivale et hivernale moyenne à forte.

Chasse

Pêche

Activités sportives d'eau vive (Canoë-Kayak, ...)



RELEVÉ CADASTRAL

Commune de PELLAFOL (Cadastre non numérisé)

Code INSEE commune de PELLAFOL : 380299

Département : Isère

Canton : Corps

Commune de MONESTIER D'AMBEL (Cadastre non numérisé)

Code INSEE commune de MONESTIER D'AMBEL : 380241

Département : Isère

Canton : Corps

Parcelles cadastrales :

Territoire communal de PELLAFOL

Forêt communale de PELLAFOL (soumis et non soumis au régime forestier) :

Section B2 parcelles n°: 895, 901, 902

Section C2 parcelles n°: 337 (Les Chaix)

360 à 362 (La Caissonière)

644 (Le Serre)

603, 606, 607, 626, 628 (Quicet et Serre)

550, 553, 557, 559, 565, 569, 579, 583, 588, 592, 602 (Cros du Moulin)

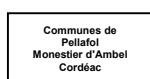
Forêt domaniale de PELLAFOL – Division III (soumis au régime forestier) :

Section C2 parcelles n°: 686, 687 (Bois des Gillardes)

666, 668 (Les Fontons, Infernet)

329 (Les Chaix)

Section C3 parcelles n°: 714, 716, 719, 726, 727 (Bois des Gillardes)



Privés :

Section B2 parcelles n°: 894, 896 à 900, 904 (Le Cheval)
Section C2 parcelles n°: 651 à 663, 667, 669, 670, 672, 674 à 678, 680 à 682, 752
(Les Fontons, Infernet)
326 à 328, 330 à 336, 338, 339, 341, 342 (les Chaix)
363 à 375 (La Caissonière)
634 à 643, 645 à 650 (La Serre)
604, 605, 608 à 625, 627, 629 à 633 (Quicet et Serre)
549, 551 à 552, 554 à 556, 558, 560 à 564, 566 à 568, 570 à
578, 580 à 582, 584 à 587, 589 à 591, 593 à 596, 600, 601
(Cros du Moulin)
Section C3 parcelles n°: 715, 717, 718, 720 (Bois des Gillardes)

Bien non défini :

Section B2 parcelle n°: 903 (Le Cheval)

Nombre de parcelles cadastrales territoire communal PELLAFOL : 180

Territoire communal de MONESTIER D'AMBEL

Forêt communale de MONESTIER D'AMBEL (soumis et non soumis au régime forestier)

Section B4 parcelles n°: 499, 503, 504 (Sauges)

Section B5 parcelles n°: 518 (Tardivière)

Section C1 parcelles n°: 3, 13, 44, 156 à 163 (Girardière, Clot Batalier)

Section C4 parcelles n°: 137, 138, 140 Clos des Fours, Boscou

143, 146, 148, 149, 150, 151 (Boscou, Caillias Oberias,

Chemin de Meys, Pied de la Roche)

173 à 181 (Route Départementale)

Section C5 parcelles n°: 152, 153, 154, 182, 183, 186 (Pied de la Roche)

Privés:

Section B4 parcelles n°: 493, 496 à 498, 500 à 502 (Sauges)

Section B5 parcelles n°: 505 à 516, 520 à 522, 524, 783 à 788, 815 à 821 (Tardivière)

Section C1 parcelles n°: 1, 2, 4 à 12, 14 à 20, 21 à 43, 45, 46, 184, 185 (Girardière,
Clot Batalier)

Section C4 parcelles n°: 136, 139 (Clos des Fours, Boscou)

141, 142, 144, 145, 147 (Boscou, Caillias Oberias)

155 (Caillias Oberias)

Nombre de parcelles cadastrales territoire communal MONESTIER D'AMBEL : 125

Présence de terrains communaux, privés et domaniaux dans l'enveloppe de l'Espace Naturel Sensible potentiel.

Propriétaires	Nombre de parcelles cadastrales
Etat - Forêt Domaniale PELLAFOL	10
Commune de PELLAFOL	24
Commune de MONESTIER D'AMBEL	39
Privés 231	
Bien non défini	1
Total	305

III.4 OBIOU (478 HA)

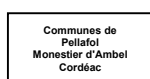
Habitats naturels, Espèces & Accueil du public

Enjeux : Fréquentation

Habitats naturels prioritaires

Activités socio-économiques

Espèces



10

2007





HABITATS NATURELS

Habitats rocheux

- Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique (UE : 8210)
dont F alaises calcaires subalpines à alpines des Alpes (Code Corine Biotope : 62.151)
- Glacier rocheux (UE : 8340)

Habitats humides

- Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes, du Jura, des Vosges et du massif central (UE : 6430)

Habitats agropastoraux

- Formations herbues à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et de zones sub-montagnardes de l'Europe continentale) et de communautés apparentées (UE : 6230*)**(* Habitat prioritaire)
dont gazons à *Nard raide* et groupement apparentés (Code Corine Biotope : 36.31*)
- Pelouses calcaires alpines (UE : 6170)
dont pelouses des crêtes à *Elyna* (Code Corine Biotope : 36.42)
- Landes subalpines, alpines et boréales (UE : 4060)

Habitats forestiers

- Forêts montagnardes et subalpines à Pin à crochets *Pinus uncinata* sur substrat calcaire (UE : 9430*)**(* habitat prioritaire)

ESPECES

Espèces végétales

- Androsace pubescente *Androsace pubescens* (PN(1), LRN(2), LRR)
- Pavot des Alpes *Papaver aurantiacum* (C38)
- ...



Espèces animales

- Tétras-lyre *Tetrao tetrix* (UE : A107)
- Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* (A080)
- Damier de la Succise *Euphydryas aurinia* (UE : 1065)
- ...

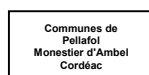
ACTIVITES ET FREQUENTATION

- Problématique de gestion de la fréquentation et d'accueil du public (voie normale de l'Obiou)
- Divers sentiers (PDIPR, ...)
- Accessibilité aisée par des routes forestières ouvertes à la circulation d'engins motorisés
- Pastoralisme
- Chasse
- Gestion et exploitation forestière

RELEVÉ CADASTRAL

Commune de PELLAFOL (Cadastre non numérisé)

- Code INSEE commune de PELLAFOL : 380299
- Département : Isère
- Canton : Corps



Parcelles cadastrales :

Territoire communal de PELLAFOL

Forêt communale de PELLAFOL (soumis et non soumis au régime forestier) :

- Section B4 parcelles n°: 1093 (Queyrelies)
1098, 1104 (Le Faïs)
- Section C1 parcelles n°: 37 (Clot de Léas)
33, 36 (Les Mourres)
6, 12, 18, 19, 21, 22, 24, 28, 32 (Les Faïsses)
- Section D1 parcelles n°: 4 (Fuvelle et Nid)
10, 11 (Au Banchet)
7, 8, 9 (Sur l'Obiou)
22, 24 (Le Vallon et Chorier)
20, 21 (Le Playe)
- Section D2 parcelles n°: 34, 35 (L'Armité)
36, 37 (Les Beaumes)
62 (Les Rimas)
57, 58 (Les Traverses)
63, 64, 74, 80, 82, 92, 99 (Au Planet)
105, 106 (Combes de la Font)
33 (Les Vernaies)
121 (Sorret)
- Section D3 parcelles n°: 157 à 159, 161 (Serre Long)
165, 167, 173, 174 (Le Cros des Casses et Saume)
177, 178, 180, 181, 185, 186, 193, 200, 209, 212, 220 (Les Faysses)

Forêt domaniale de PELLAFOL – Division V (soumis au régime forestier) :

- Section C1 parcelles n°: 14 (Les Faysses)
- Section D1 parcelles n°: 5 (Roche Pertusa)
6 (Pré Chevalier)
25 (Le Paquier et Les Bans)

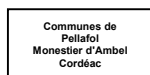
Privés :

- Section B4 parcelles n°: 1094 à 1096 (Queyrelies)
1099 à 1103, 1105 (Le Faïs)
- Section C1 parcelles n°: 5, 7 à 11, 13, 15 à 17, 20, 23, 25 à 27, 29 à 31 (Les Faysses)
- Section D1 parcelles n°: 23 (Le Vallon de Chorier)
- Section D2 parcelles n°: 66 à 73, 75 à 79, 81, 83 à 91, 93 à 98 (Au Planet)
100 à 104, 107 à 113 (Combe de la Fond)
115 à 120, 122 à 124 (Sorret)
- Section D3 parcelles n°: 160 (Serre Long)
162 à 164, 166, 168, 169, 171, 172 (Le Cros des Casses et Saume)
175, 176, 179, 182, 184, 187 à 192, 194 à 199, 202 à 208,
210, 211, 213 à 218 (Les Faysses)

Bien non Défini :

- Section D2 parcelles n°: 65 (Au Planet)
- Section C1 parcelles n°: 114 (Sorret)
183, 201 (Les Faysses)
170 (Le Cros des Casses et Saume)

Propriétaires	Nombre de parcelles cadastrales
Etat - Forêt Domaniale PELLAFOL	4
Commune de PELLAFOL	61
Privés 117	
Bien non défini	5
Total	187



III.5 BACHILIANNE (15 Ha)

Espèces & Activités

Enjeux : Espèces
Activités socio-économiques

HABITATS NATURELS

Habitats rocheux

Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thaspia rotundifolia*) (UE : 8120)
dont Eboulis calcaires subalpins à alpins à éléments fins des Alpes (Code Corine Biotope : 62.2322)

Habitats agropastoraux

Landes subalpines, alpines et boréales (UE : 4060)

ESPECES

Espèces végétales

Bérardie laineuse *Berardia su bacaulis* (PN(1), LRN(2), LRR)

Unique espèce du genre *Berardia*, en limite nord de répartition en Isère.

Orophyte alpin occidental.

Endémique du Dauphiné et des Alpes Maritimes.

C'est une relique de l'époque de la surrection des Alpes (ère tertiaire).

Ancolie des Alpes *Aquilegia alpina* (PN(1), DH(4), LRN(2), LRR)

...

Espèces animales

Aigle royal *Aquila chrysaetos* (UE : A091)

...



ACTIVITES ET FREQUENTATION

Pastoralisme (gestion de la conduite de troupeau)

Proximité du sentier (PDIPR, Futur "tour de l'Obiou")

Chasse

RELEVÉ CADASTRAL

Commune de CORDEAC (Cadastre non numérisé)

Code INSEE commune de CORDEAC : 380125

Département : Isère

Canton : Mens

Parcelles cadastrales :

Territoire communale de CORDEAC :

Parcelles communale de CORDEAC (non soumis au régime forestier) :

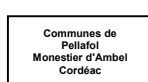
Section C parcelles n°: 525 (Bachillienne)

Privés :

Section C parcelles n°: 493 (Côte de l'Aiguille)

Propriétaires	Nombre de parcelles cadastrales
Commune de CORDEAC	1
Privés 1	
Totaux	2

Remarque : Présence de Bérardie laineuse sur le versant Ouest des contreforts du Rattier (Commune de St Baudille et Pipet, hors zone Natura 2000).

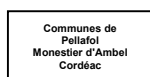


IV CONCLUSION

Dans le cadre du Programme européen LIFE Nature et Territoires en région Rhône-Alpes, l'Office National des Forêts s'est proposé de définir, pour le compte du Conseil Général de l'Isère, une carte et un relevé cadastral des différentes zones susceptibles de devenir des Espaces Naturels Sensibles, au sein du site Natura 2000 FR8201747 "landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du massif de l'Obiou et des gorges de la Souloise"

Les sites "Espaces Naturels Sensibles potentiels" ainsi retenus par l'Office national des Forêts à titre d'expert sont au nombre de 5, et se décomposent comme suit par valeur décroissante en terme d'enjeux de préservation et de gestion :

	Surface (Ha)	Propriétaires	Nombre de parcelles cadastrales	Habitats/Espèces/Particularités
Vallon du Sappey	171	Commune de Pellafol Commune St Disdier	13 dont 10 3	Présence d' habitats naturels prioritaires d'une extrême rareté (Habitats abyssaux) ainsi que d' espèces végétales et animales protégées au plan national (Sabot de Venus_ <i>Cypripedium calceolus</i> , Chouette chevêchette_ <i>Glaucidium passerinum</i> , ...) Activités : sylviculture et cynégétique
Pré de l'Aup	46	Commune de Monestier d'Ambel Privés	68 dont 11 57	Présence d' ancien pré de fauche présentant une grande richesse floristique dont la Potentille du Dauphiné _ <i>Potentilla delphinensis</i> (Endémique des Alpes Françaises). Activités : Pastoralisme (Equidés)
Gorges de la Souloise	231	Commune de Pellafol Commune de Monestier d'Ambel Etat - F.D. de Pellafol Privés Bien non défini	305 dont 24 39 10 231 1	Présence d' habitats naturels prioritaires (Forêt de ravin – Tiliaie, Source d' eau dure), espèces végétales et animales protégées au plan national (Sabot de Venus_ <i>Cypripedium calceolus</i> ,...), curiosité géologique (Eruption des Gillardes), qualité paysagère. Fréquentation et activités aquatiques (Pêches, Canoë-Kayak, ...)
Obiou	478	Commune de Pellafol Etat - F.D. de Pellafol Privés Bien non défini	187 dont 61 4 117 5	Diversité des habitats naturels, espèces végétales et animales protégées au plan national (Androsace pubescente_ <i>Androsace pubescens</i> ,...), qualité paysagère. Activités : Pastoralisme et fréquentation
Bachillanne	15	Commune de Cordéac Privés	2 dont 1 1	Présence de Bérardie laineuse <i>Berardia subacaulis</i> . Endémique du Dauphiné et des Alpes Maritimes. espèces végétales protégées au plan national (<i>Ancolie des Alpes</i> _ <i>Aquilegia alpina</i>) Activités : Pastoralisme



**REDACTION
ERIC HUSTACHE
(CHARGE D'ETUDES)**

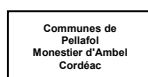
**RELEVES CADASTRAUX
DOMINIQUE RIVIERE
(AGENT PATRIMONIAL – U.T. MATHEYSINE)
DIDIER LAUDET
(AGENT PATRIMONIAL – U.T. TRIEVES)**

**CREDIT PHOTOGRAPHIQUE
CAROLE DESPLANQUE
(RESPONSABLE POLE ENVIRONNEMENT)
ERIC HUSTACHE
(CHARGE D'ETUDES)
YVAN ORECCHIONI
(CHARGE D'ETUDES)**

**RELU ET VALIDE PAR :
CLEMENTINE BLIGNY
(RESPONSABLE BUREAU D'ETUDES)**



9, quai Créqui
38000 GRENOBLE
☎ : 04 76 86 39 76
📠 : 04 76 87 47 04
e-mail : ag.grenoble@onf.fr



Annexe 5 : Action C8g du programme Life « Nature et Territoires »




AVANT-PROJET D'INTERVENTION DANS LES HABITATS ABYSSAUX



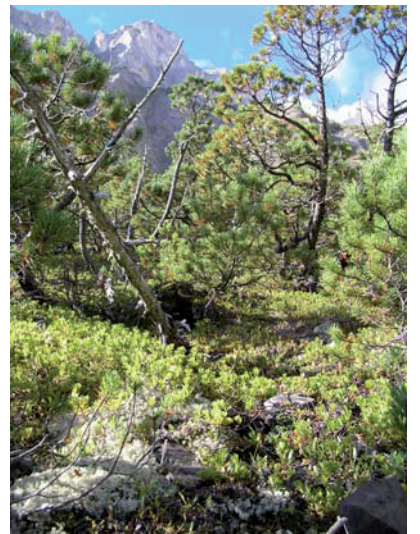
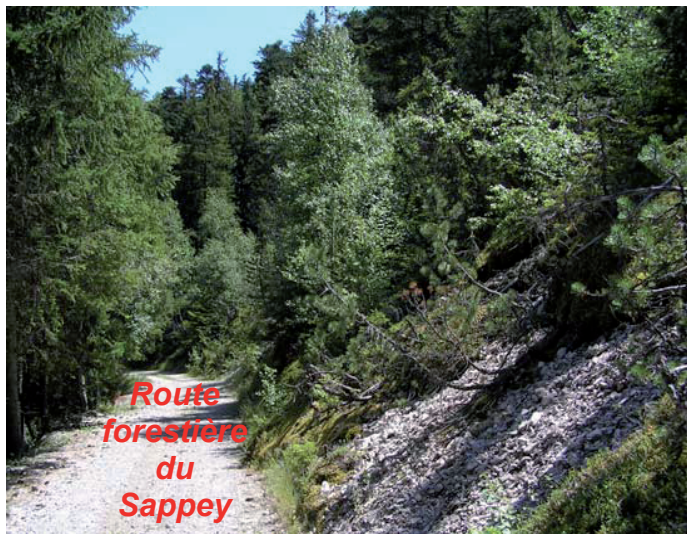
Fiches Action C8g



DESCRIPTIF ET OBJECTIFS

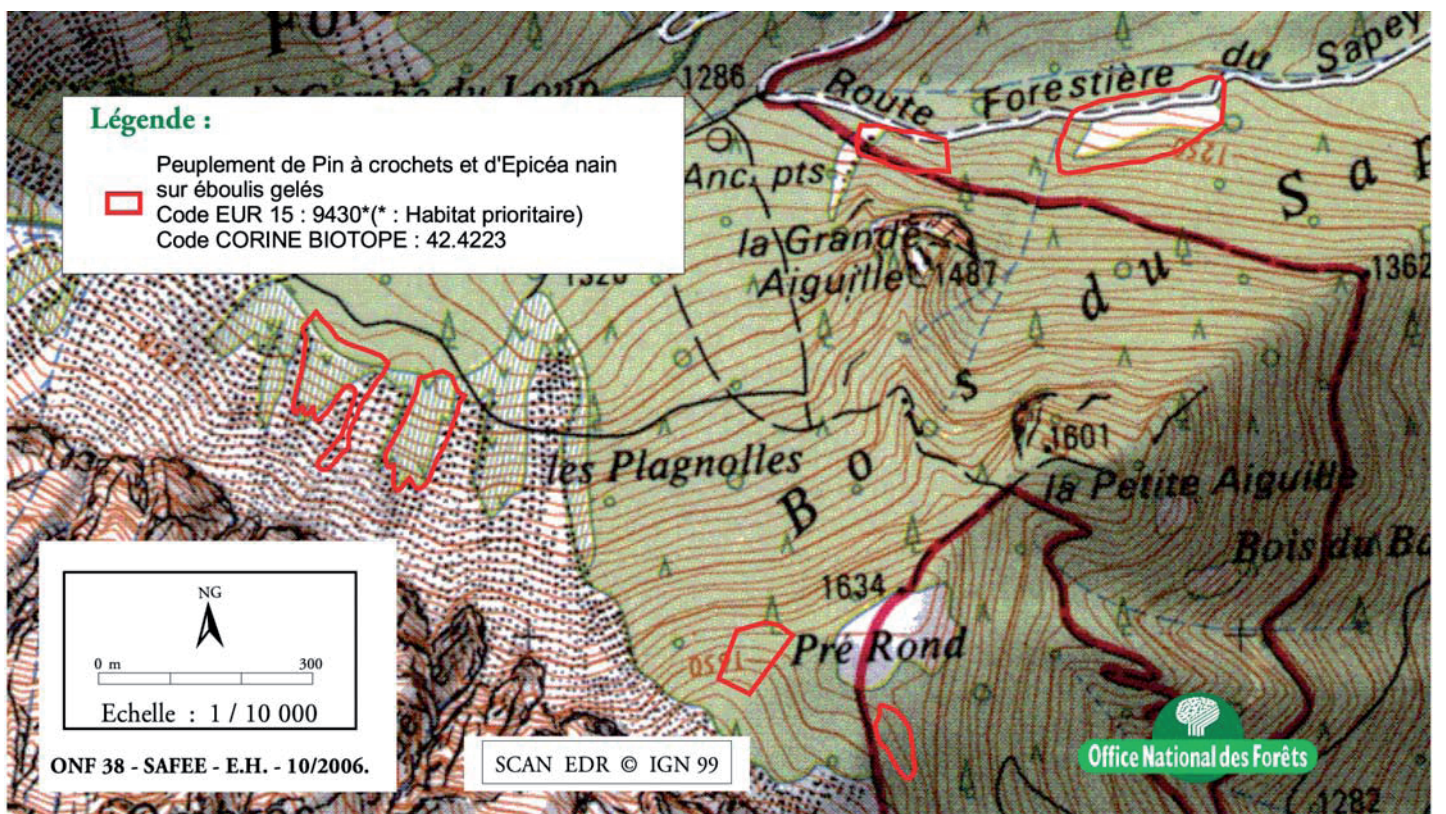
Habitats concernés	Habitats prioritaires concernés : Forêts montagnardes et subalpines de pin à crochets <i>Pinus uncinata</i> sur calcaire Dont : Peuplement de Pin à crochets et d'Epicéa nain sur éboulis gelés	Code Directive Habitats	Code Corine biotope
	Habitats communautaires concernés : Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i> Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> Bois de Bouleaux montagnard et subalpins Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpin du <i>Thlaspietea rotundifolii</i>	9430* 9430*	42.42* 42.4223*
	Habitats d'espèces concernés (annexe II) <i>Cypripedium calceolus</i> _ Sabot de Venus <i>Buxbaumia viridis</i> _ Buxbaumie verte	9110 9130 / 8120	41.11 41.13 41.B3 61.2
		Code Directive Habitat espèces 1902 1386	
Etat de conservation des habitats concernés	Conservation : Bon à moyen état de conservation de ces forêts. Menaces : ☞ Utilisation des matériaux de l'éboulis pour réaliser divers travaux. ☞ Construction d'infrastructures (pistes, routes, ...). ☞ Piétinement ☞ Cueillette et arrachage de Lichen (maquetistes) et de plantes protégées (Sabot de Venus, Lycopodes, ...)	Répartition géographique 	
Objectifs de la mesure	Etat initial de l'habitat et proposition de divers protocoles de suivis pour améliorer la gestion conservatoire de ces habitats.		
Résultat précis attendu	Amélioration de la compréhension du fonctionnement et de la connaissance de l'écosystème. Maintien des espèces et de la fonctionnalité écologique des habitats naturels..		
MESURES			
Descriptif techniques	Analyse des photographies aériennes (Mission IGN : 1952/2003) Analyse des cernes d'accroissement (Coupe ou carottage de quelques arbres d'essences différentes) Proposition d'inventaire (entomologique) Proposition de protocole de suivi de la dynamique ligneuse (Mélèze – Hêtraie) Proposition de caractérisation de l'éboulis froid par des mesures géophysiques (Etude CEMAGREF : Fonctionnement écosystème,)		
Dispositions particulières	Travaux réalisés par une équipe réduite de manière à ne pas perturber le milieu extrêmement fragile.		
Fréquence d'intervention ou programme	année n : Mise en place des études (inventaires, ...) (état initial) année n+10 : Suivi des protocoles : dynamiques de colonisation forestière & interventions (si nécessaire à la bonne conservation de l'habitat).		
Devis Etudes & Travaux	Etat initial : ☞ Localisation des habitats naturels ☞ Inventaires : Lichenologique, botanique (bryologique, ...) ☞ Analyse diachronique. ☞ Analyse dendrochronologique. ☞ Descriptif des différents protocoles entomologiques à mettre en place. ☞ Etude de la mise en place de protocoles de suivis (vitesse de colonisation ligneuse : Mélèze-Hêtraie). ☞ Caractérisation du pergélisol (Méthodes géophysiques) et datation de la glace du permafrost.		
	Montant total des travaux		Soit 3000 €

ETAT DES LIEUX



CARTE DE LOCALISATION DES HABITATS ABYSSAUX

(SCAN EDR □ IGN 99. ECHELLE : 1/10 000^{IEME}).

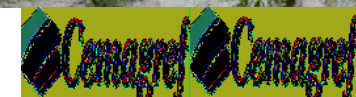
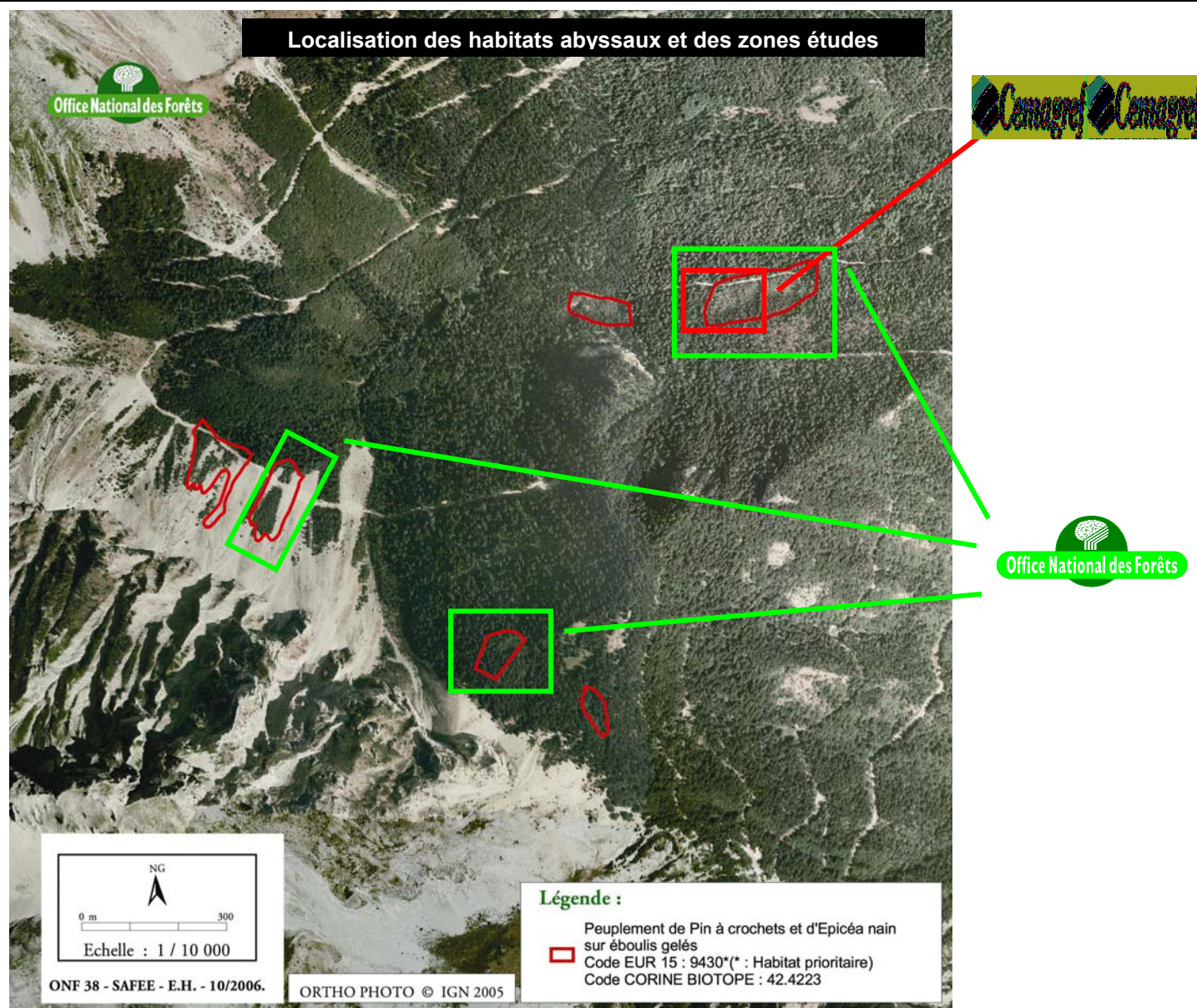


PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

Surface totale	Environ 6 Ha
Parcelles forestières concernées	Pellafol : n° : 91, 60, 81, 57, 58 St Disdier en Devoluy : n° : I, Y
Propriétaires concernés	Commune de Pellafol Commune de St Disdier en Dévoluy

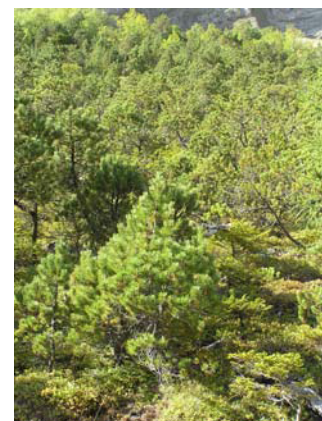
ETUDES

(BD ORTHO □ IGN2003 & Scan EDR □ IGN 99. Echelle : 1/10 000^{ème}).



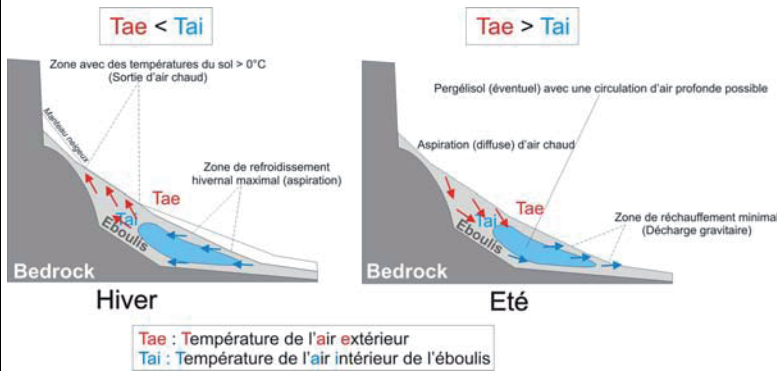
- Station météo automatique
- Sondages électriques
- Relevés de végétation
- Sac de litière
- Prélèvement de bloc de sol
- Mesures dendrométriques

- Localisation
- Mesures dendrométriques
- Analyse diachronique
- Cartographie des Habitats Naturels
- Inventaires espèces (bryologique, lichenologique, ...)
- Axe de recherche à développer :
 - Inventaire entomofaune
 - Dynamique de colonisation Mélèze
 - Dynamique de colonisation Hêtre
 - Caractérisation du pergélisol (Méthodes géophysiques)
 - Datation de la glace

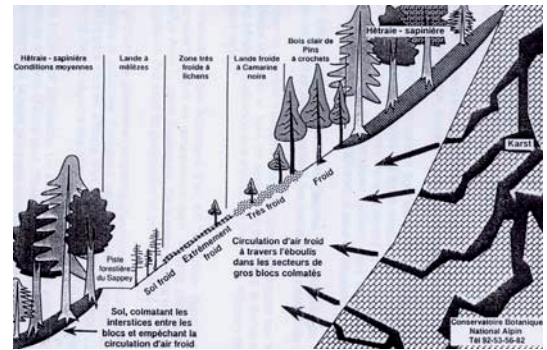


PHASE DE TRAVAUX ET RESULTATS

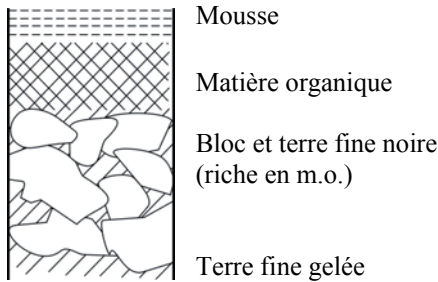
Fonctionnement



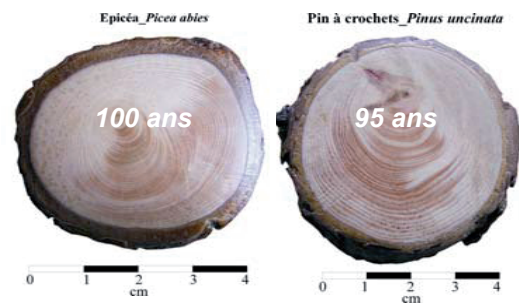
Fonctionnement estival et végétation



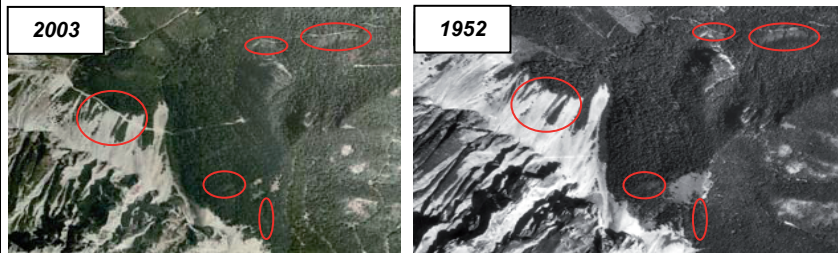
Pédologie : Cryo-Lithosol



Etude Dendrochronologique



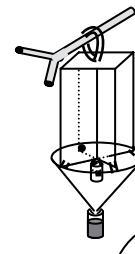
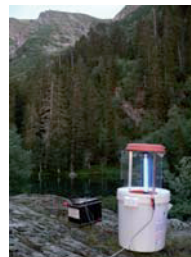
Etude diachronique (Institut Géographique National)



Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer :

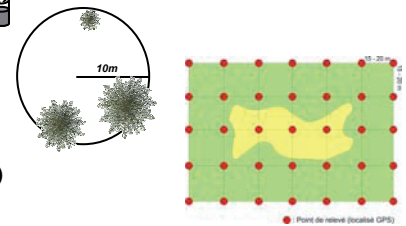
Inventaires :

- ☞ Bryophytes (en cours de traitement)
- ☞ Entomologique
 - Inventaire global,
 - Inventaire des Hétérocères et des Rhopalocères,
 - Echantillonnage des Coléoptères saproxyliques)



Perspectives :

- ☞ Etude de la dynamique de colonisation du Mélèze-*Larix decidua* sur ces habitats.
- ☞ Etude de la dynamique de colonisation de la Hêtre du *Luzulo-Fagetum* sur ces habitats.
- ☞ Caractérisation du pergélisol de l'éboulis froid du Vallon du Sappey (Méthodes géophysiques)
- ☞ Prélèvement et datation de la glace du permafrost



SUIVIS / CONTROLES

Points de contrôle	Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).
Indicateurs de suivi	Surface travaillée
Indicateurs d'évaluation	/

BIBLIOGRAPHIE

ASTA J. (1986). "Flore et végétation lichéniques de la pinède à crochets du bois du Sapey (Pellafol, Isère)." Bull. Fed. Myc. Dauphiné-Savoie 101 : 9-12.

LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2001.-Cahiers d'habitats. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 : Habitats forestiers volume 2. La documentation Française, Paris, 423 p.

DELALOYE, R., 2004. Contribution à l'étude du pergélisol de montagne en zone marginale. Geofocus, vol. 10, Thèse n° 1441, 240 p.

GARTI C., 1980. Gorges de la Souloise et contreforts du Massif de l'Obiou. Etude préliminaire à la protection du site. Direction Départementale de l'Agriculture de l'Isère. 175 p et annexes.

Annexe 6 : Action C8d du programme Life « Nature et Territoires »



DEGAGEMENT DE PIN A CROCHETS

Fiche Action C8d



DESCRIPTIF ET OBJECTIFS

Habitats concernés	Habitats prioritaires concernés : Forêts montagnardes et subalpines de Pin à crochets <i>Pinus uncinata</i> sur calcaire	Code Directive Habitats	Code Corine biotope
		9430*	42.42*
	Habitats communautaires concernés : Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes, du Jura, des Vosges et du Massif Central Pelouses calcaires alpines	9130 6430	41.13 37.81
	Habitats d'espèces concernés Tétras-lyre <i>Tetrao tetrix</i>	6170	36.4
		Code Directive Habitat espèces	
		A107	
Etat de conservation des habitats concernés	Conservation : Bon à moyen état de conservation Menaces : - Concurrence des différents ligneux - Pression de pâturage trop forte sur certaines zones de régénération - Boisement pionniers transitoires		
Objectifs de la mesure	Favoriser la régénération des Pins à crochets et des éricacées Amélioration du biotope à Tétras lyre		
Résultat précis attendu	Augmentation de la régénération des Pins à Crochets et maintien d'une mosaïque de milieux (pelouse, landes, pinède à crochets) Maintien des populations de Tétras lyre		

MESURES

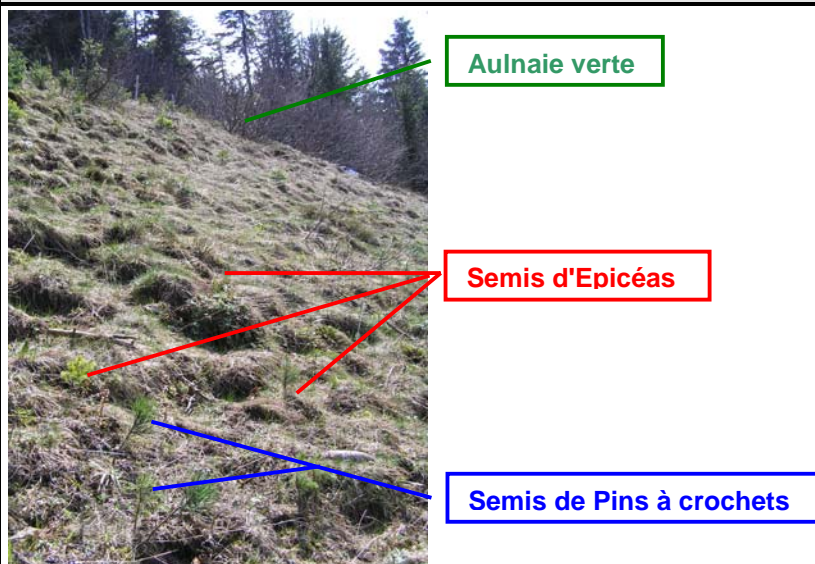
Descriptif techniques	Arrachage manuel de la régénération concurrentielle (Epicéas, Sapins) Ouverture de clairières (surface < 100m ²) et création d'îlots d'Aulne vert (surface mini. : 4m ²) Elagage des Epicéas Ø > 15 cm jusqu'à 2m de haut Mise en tas des rémanents Retard de pâturage dans les zones travaillées
Dispositions particulières	Travaux hors période de reproduction du Tétras-lyre.
Fréquence d'intervention ou programme	Automne 2007 Remise en pâturage de la parcelle concernée en 2008-2009 Retard de pâturage dans la parcelle concernée : pâturage après le 15 Août.
Devis Etudes & Travaux	Délimitation des zones de travail Arrachage manuel des espèces ligneuses concurrentielles (Sapins, Epicéas) Création d'îlots, de petites clairières (surface < 100m ²) et irrégularisation des lisières par coupe des Erables et Aulne vert Elagage des Epicéas Ø > 15 cm jusqu'à 2m de haut Mise en tas des rémanents Montant total des travaux
	3772 €

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

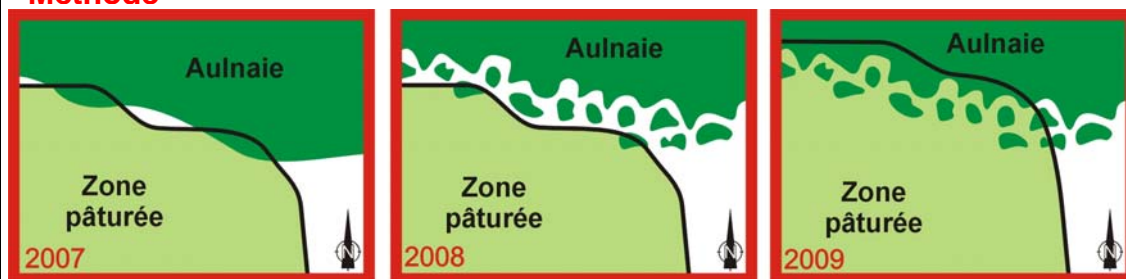
surface totale	A Définir Sous SIG
Parcelles concernées	Forêt communale de Pellafol (parcelle forestière n° : 10)
Propriétaires concernés	Commune de PELLAFOL
Carte détaillée d'intervention	IGN Top 25 . Echelle 1/10 000 ^{ième} .

Carte Scan 25 A finaliser

ETAT DES LIEUX ET RESULTAT



Méthode



SUIVIS / CONTROLES

Points de contrôle	Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).
Indicateurs de suivi	Surface travaillée.
Indicateurs d'évaluation	Evolution de la surface travaillée.

BIBLIOGRAPHIE

Annexe 7 : Action C8a du programme Life « Nature et Territoires »



TRAVAUX D'ECLAIRCIE ET DE REOUVERTURE DE MILIEU EN FAVEUR DU SABOT DE VENUS



Cypripedium calceolus

Fiches Action C8a



DESCRIPTIF ET OBJECTIFS

Habitats concernés	Habitats prioritaires concernés : Forêts montagnardes et subalpines de pin à crochets <i>Pinus uncinata</i> sur calcaire	Code Directive Habitats	Code Corine biotope
	Habitats communautaires concernés : Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9430*	42.42*
	Habitats d'espèces concernés (annexe II) <i>Cypripedium calceolus</i> _Sabot de Venus	9150 9130	41.16 41.13
		Code Directive Habitat espèces 1902	
Etat de conservation des habitats concernés	Conservation : Bon état de conservation de ces forêts.	Répartition géographique 	
	Menaces : Les menaces pesant sur les habitats d'espèces sont liées à : - Fermeture forte et durable du couvert forestier ou des clairières liée à une dynamique naturelle ou à une intervention humaine. - Vieillesse de taillis, arrêt des interventions sylvicoles enrésinement → ombrage, embroussaillage. - Travaux et destruction de lisières (construction d'infrastructures, sylviculture intensive, ...). - Cueillette, arrachage.		
Objectifs de la mesure	Intégrer la préservation des espèces dans la gestion forestière Création de conditions propices à la réalisation d'un cycle complet de reproduction de l'espèce végétale d'intérêt patrimonial. Création ou rétablissement des habitats favorables à l'espèce.		
Résultat précis attendu	Maintien de l'espèce et de la fonctionnalité écologique des habitats (espèce d'écotone, de forêts claires, ...). Entretien et création de lisières permanentes (sinueuse et étagée).		

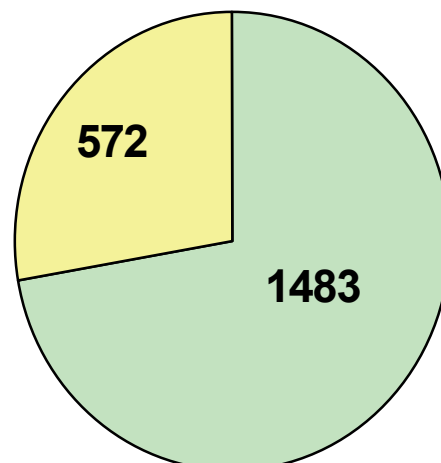
MESURES

Descriptif techniques	<p>- Maintenir un couvert ligneux compris entre 20 & 40 %, favorisant des essences à feuillage perméable à la lumière (Pins plutôt que Hêtre ou Epicéa) Ne réaliser aucune plantation de résineux.</p> <p>- Conserver la pratique d'éclaircies et de dégagements permettant de maintenir une ouverture des peuplements et maintenir les vides forestier de petites dimension dus aux chablis ou à des conditions écologiques particulières. Eviter les grosses ouvertures entraînant une trop forte évapotranspiration.</p> <p>- Création de nouvelles trouées et de petites clairières en Hêtraies et Hêtraies – sapinières (Taille minimum des clairières = Hauteur des arbres du peuplement). Martelage lors de la floraison pour favoriser l'espèce et la répertorier.</p> <p>- Modes de traitement : Favoriser la futaie irrégulière (par petits parquets (de 0,5 ha), les taillis et taillis - sous futaies (lorsque les rotations sont courtes). Eviter la futaie régulière qui est défavorable à l'espèce.</p> <p>- Lors des travaux : Développer les élagages, les nettoyages, les dégagements, les dépressages et les éclaircies. Précautions à prendre : Repérer les pieds avec des piquets si débardage à proximité de la station et empêcher le passage d'engins ou de tirer les grumes sur ces zones, pas de dépôts de bois ou entassement de rémanents à ces endroits, pas de culture à gibier là où s'observent des populations de l'espèce, ...</p>		
Dispositions particulières	Travaux hors période de floraison et de fructification.		
Fréquence d'intervention ou programme	Aucune intervention sur les stations n°: 1,3. Une intervention année 2006 (après un état initial) dans les stations n°: 2, 4, 5, 6, 7, 8; puis des interventions annuelles pour maintenir des stades dynamiques de colonisation forestière. Les contrôles seront effectués par une visite des parcelles concernées pour vérification de la réalisation des actions prévues.		
Devis Etudes & Travaux	Etat initial des populations (comptage des individus, ...) Désignation des arbres Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage Vérification terrain (1 fois par an en juin) de l'efficacité de l'action		
	Montant total des travaux	Soit 5000 €	



3
Combe du loup (Pellafol) – Zones soumises aux phénomènes avalancheux entretenant naturellement les écotones
Aucune intervention à prévoir
Surveillance

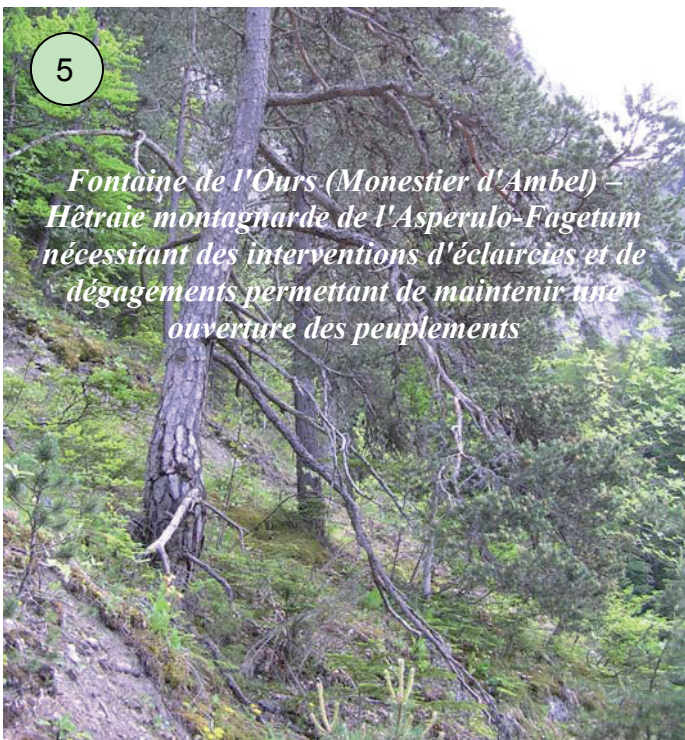
Etat initial des populations de Sabot de Venus sur les stations travaillées



□ Pieds non fleuris

□ Pieds fleuris

Total : 2055 pieds

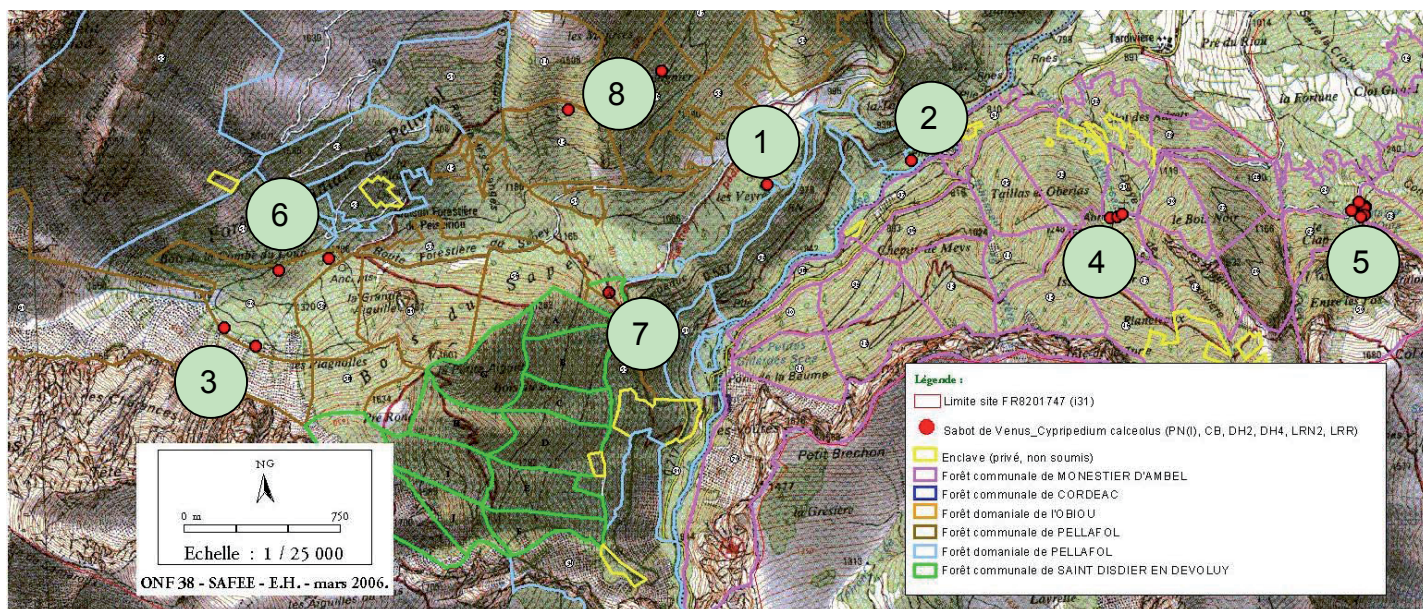


5
Fontaine de l'Ours (Monestier d'Ambel) – Hêtraie montagnarde de l'Asperulo-Fagetum nécessitant des interventions d'éclaircies et de dégagements permettant de maintenir une ouverture des peuplements



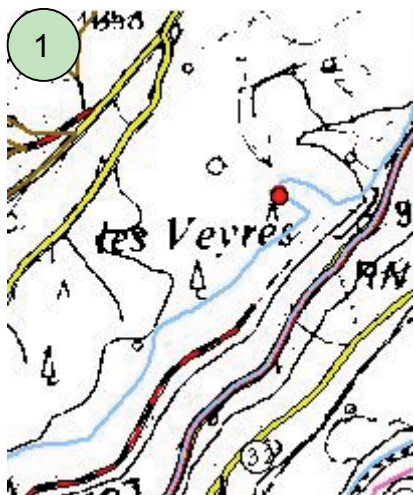
7
Parcelle X (St Disdier en Dévoluy) – Hêtraie calcicole médio-européenne du Cephalanthero-Fagion nécessitant des interventions d'éclaircies et de dégagements permettant de maintenir une ouverture des peuplements

CARTE DE LOCALISATION (échelle : 1/25000)

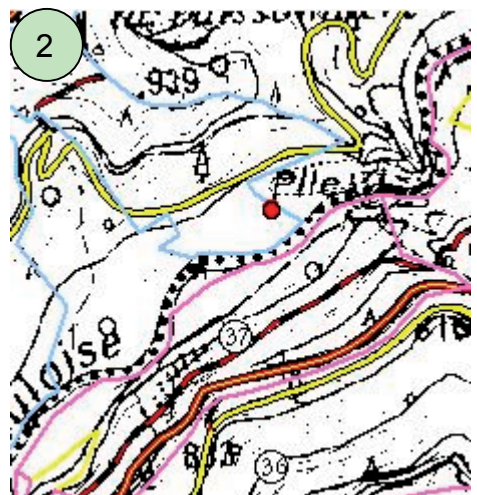


PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

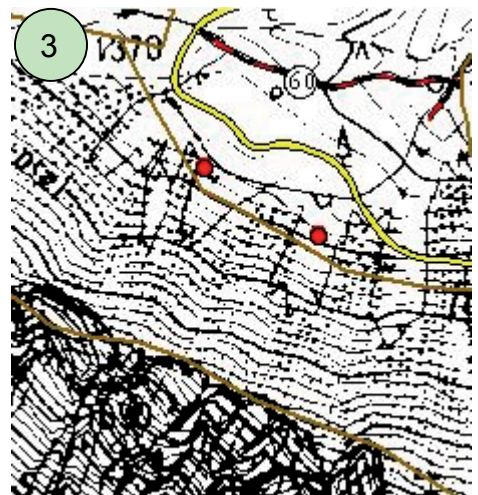
Surface totale	Environs 1 Ha
Parcelles concernées	1 : Parcelle privée 2 : FD Pellafol n° 32 (et Parcelle privée n° cadastre : 607) 3 : Parcelle FC Pellafol n° 60 & 91 4 : Parcelle FC Monestier d'Ambel n° 48 5 : Parcelle FC Monestier d'Ambel n° 23 6 : Parcelle FC Pellafol n° 60 7 : Parcelle FC St Disdier en Dévoluy n° X 8 : Parcelle FC Pellafol n° 45 & 46
Propriétaires concernés	Forêt Communale de : Pellafol, Monestier d'Ambel Forêt Domaniale de : Pellafol
Carte de localisation	Scan EDR □ IGN 99. Echelle 1/10000.



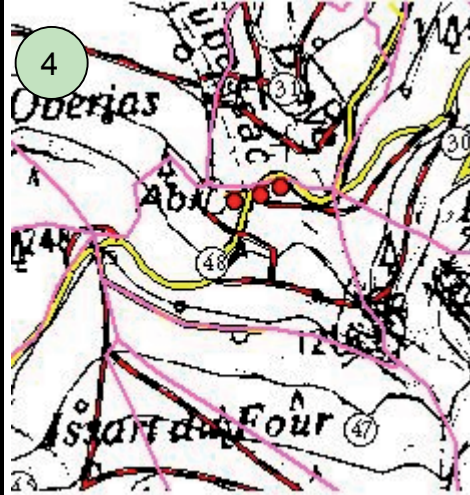
Nombre de pieds : 2



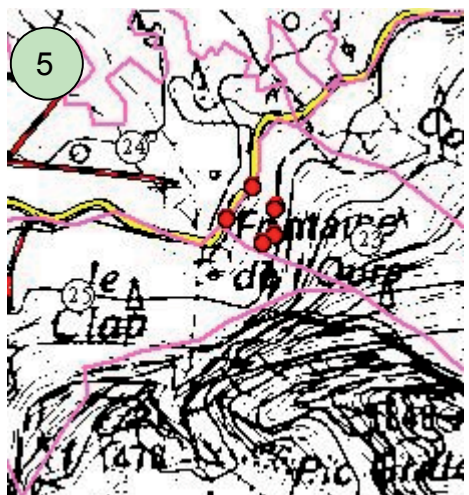
Nombre de pieds : 135



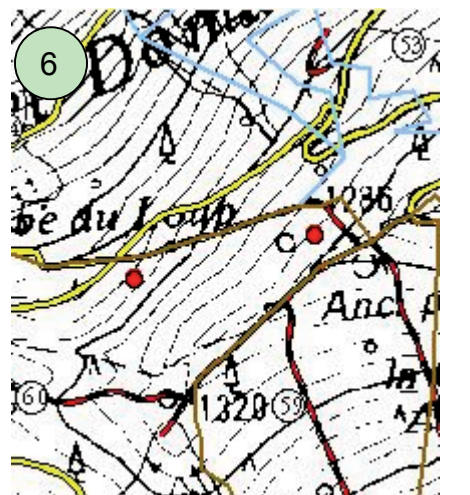
Nombre de pieds : 170



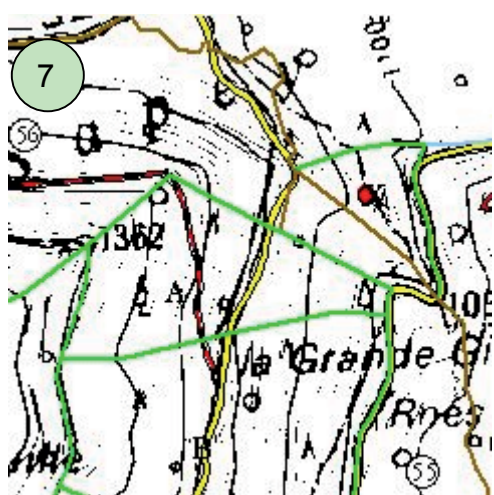
Nombre de pieds : 175



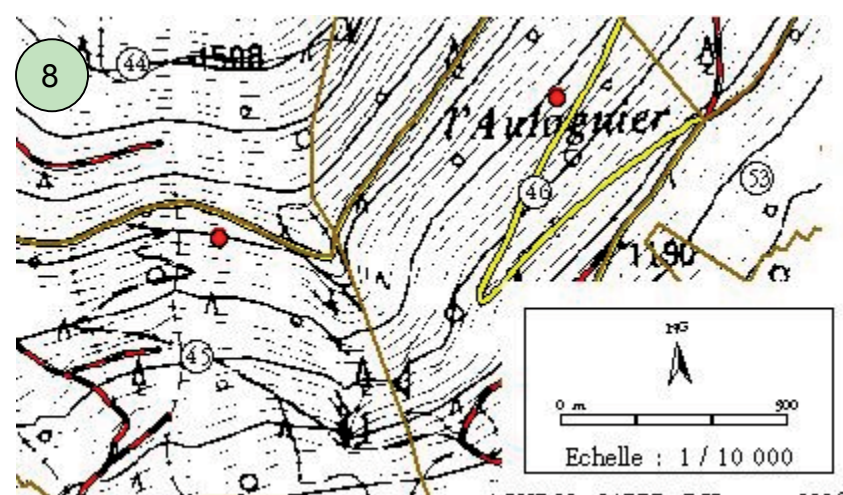
Nombre de pieds : 1548



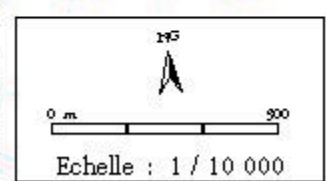
Nombre de pieds : 55



Nombre de pieds : 44

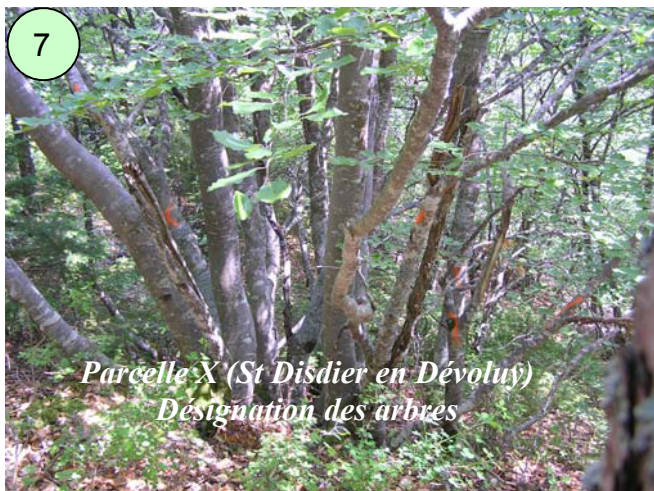


Nombre de pieds : 62 (pille 45) & 36 (pille 46)



ONF 38 - SAFEE - E.H. - mars 2006

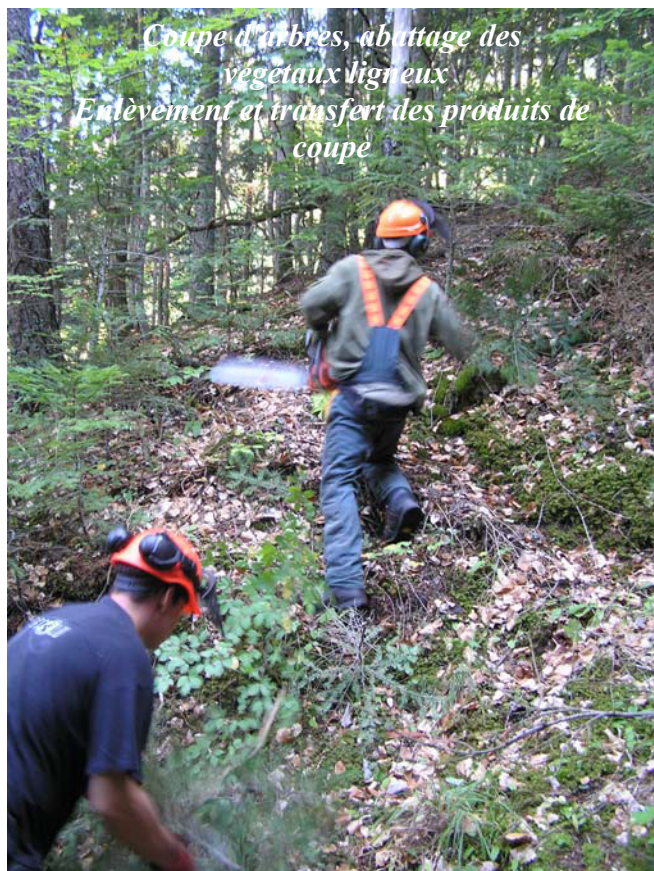
PHASE DE TRAVAUX ET RESULTATS



*Parcelle X (St Disdier en Dévoluy)
Désignation des arbres*



*Parcelle X (St Disdier en Dévoluy)
Après travaux*



*Coupe d'arbres, abattage des
végétaux ligneux
Enlèvement et transfert des produits de
coupe*



*Parcelle X (St Disdier en Dévoluy)
Irrégularisation des lisières*



*Parcelle 48 (Monestier d'Ambel)
Après travaux*

SUIVIS / CONTROLES

Points de contrôle	Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).
Indicateurs de suivi	Surface travaillée
Indicateurs d'évaluation	Surface travaillée et estimation de l'espèce floristique visée (comptage des tiges : semis, pieds non fleuris, pieds fleuris et nombre de fleurs, fructification (si possible))

BIBLIOGRAPHIE

AUGE V. & RIOND C., 1994.- Le Sabot de Vénus *Cypripedium calceolus* L., répartition, morphologie, biologie, protection, écologie et gestion conservatoire. Etude de la station du Granier. Mémoire FIF 3^{ème} année, ENGREF Nancy, ONF, Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, 70 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D., QUERE E., 2002.-Cahiers d'habitats Natura 2000 Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 : Espèces végétales. La documentation Française, 217 p.

KÄSERMANN C. & MOSER D.M., 1999.- Fiches pratiques pour la conservation : plantes à fleurs et fougères. Etat : octobre 1999. Série "L'environnement pratique", Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 344 p.

RAMEAU J.-C., MANSION D. & DUME G., 1993.- Flore forestière française. Guide écologique illustré. Tome 2. Montagnes. Institut pour le développement forestier, Paris, 2421 p.